

Volume 3

Application de L. O. Demers & G. Desjardins pr. licences (refusées) 7.  
 Arrosage (achat de la terre de J. Chartier) 11.  
 Autoriser le Maire & le Secrétaire à payer Mr Beauchamp 15.  
 Avis de motion de Mr Mousseau (à propos des emplois) 17.  
 " " Mr Gauthier (taxe sur chevaux) 17.  
 " " Mr Mousseau (achat de tuyaux 6") 17.  
 Autoriser le Maire & le Secrétaire à payer Mr La Belle (cisternes) 18.  
 " " " " Mr Hall (cisternes) 18.  
 " " " " à faire venir les tuyaux nécessaires 24.  
 Avis de motion de Mr Mousseau pour autoriser le Cte. de l'Écl. à  
 " " demander <sup>pour</sup> brigues & tulle 25.  
 Autoriser le Secrétaire à écrire à Mr Huil 28.  
 " le Maire & le Secrétaire à donner un chèque \$300 à Mr Bonté 29.  
 " Trésor. Cte. de l'Écl. à régler avec Mr Payette 30.  
 " Secrétaire répondre à Mr Lacroix à propos de la 1<sup>re</sup> Ste. Montant 30.  
 " Maire & Sec<sup>te</sup> donner un Biller à Mr Victor Roy 30.  
 " le Cte. de l'Écl. à recevoir des soumissions (brigues, Balais alliquetés) 31.  
 " Pro<sup>te</sup> Cte. Finances à acheter Charbon 31.  
 " Cte. Écl. à demander des soumissions pour égouts 31.  
 " Maire & Sec<sup>te</sup> signer un contrat avec l'Indicé Lumière \$700 32.  
 " " " " contracteur pour les égouts  
 et la fourniture de tuyaux 34.  
 " le Cte. de l'Écl. à faire faire les égouts 34.  
 Avis de motion de Mr Gauthier pour amender le règlement (trattées) 36.  
 Autoriser Cte. Écl. acheter Luminaires Patent pour l'Éclairage 38.  
 " " faire faire lampes pour égouts 38.  
 " Ingénieur à faire plans & devis pour flushing gates & stations 38.  
 " Cte. Écl. à faire faire Modèles etc " " 39.  
 Avis de motion de Mr Gauthier regh. stant pour charnières 39.  
 Autoriser le Secrétaire à répondre à Mr Maylene Barons (parc d'amusement) 40.  
 " le Maire à poursuivre Mm. Warren & Beau 41.  
 " Ingénieur (J. A. U. Beaudry) à faire commencer les égouts 41.  
 " Maire & Sec<sup>te</sup> à signer Biller \$166.<sup>50</sup> 42.  
 Avis de la Cte. de Montréal app. d'avis officiels 46.  
 Autoriser Cte. de l'Écl. à acheter un bygd. 47.  
 Amender le Regh. concernant trattées 48.  
 Autoriser le Sec. à écrire à Mrs Lang & Mr Beaubien 48.  
 " le Maire & Sec<sup>te</sup> avec deux Ctes. Manufactures Holden 52.  
 " Cte. Canal. à faire lampes en briques 52.  
 Annulement de la nouvelle tresse 53.

A  
B  
C  
D  
E  
F  
G  
H  
I  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z



Avis de motion de Mr Janthin pour faire faire un terrain pour sejour  
 (les boyans 53, 84)  
 Autoriser l'ete. special a faire les ouvrages autour de la Botero 53.  
 " Cte. du Feu, a faire faire un terrain pour sejour les boyans 53, 84  
 " Maire & C. a faire assurer la Botero municipale 58  
 Avis de motion de Mr Mousseau pour imposer la taxe 59  
 Autoriser l'ete du feu a demander services lors des fairs payer 59  
 " Maire a mettre la pompe en vente 59  
 " Cte. Colo. engager hommes riches. surveiller le canaux 60  
 " Maire, a acheter boyans pour compléter canaux 64  
 " Cte. des Chemins a acheter la pierre pour les rues 64  
 " Sec. repondre a M<sup>me</sup> Mead 68  
 " Cte. del Eau, s'entendre avec Cte. Eau de Montreal 68  
 " Maire elec. a payer \$150 a Mr Beaudry 69  
 Avis de motion de Mr Mousseau pour acheter le rapport d'eau 69  
 Autoriser le Cte. M. elec. a acheter des piles 74  
 Achat pierre de la fabrique 74  
 Autoriser M. elec. signer un cheque (Mr Payette) 75  
 " Cte. Colo. (convent de manholes) 75  
 " le Secretaire a repondre a la lettre des avocats 76  
 Avis de motion de Mr Janthin pour nommer un Inspecteur  
 pour faire des explorations 77  
 Autoriser le Sec. a servir aux sous-entendus par M<sup>me</sup> 78  
 " " a Mr. Gueltette 83  
 " a Mr. Cote, Const. & Paques au sujet de card au Outard 83  
 Avis de motion de Mr Mousseau, regler le statut pour peche public 84  
 " Mr Janthin autoriser l'ete a faire faire construction  
 Autorisation pour poursuivre H. Lafort repondre au Rept. 89.  
 " au Cte. del Eau, faire enquête - 90  
 " Maire, a donner un Rept. pour punir de la fabrique 91.  
 " Cte. Colo. analyse de l'eau 92.  
 " " " plans & devis pour l'usine & l'usine 92  
 Avis dans les premiers plis des lettres a rendre 95  
 Analyse de l'eau 96  
 Autoriser le Sec. communiquer lettre de. dans un baron 99  
 " " payer \$1- S. J. Cote 103.  
 " le Maire Secretaire a prendre les mesures devant l'eau 105.  
 " Sec. a servir a Mr Mac Donald, au sujet de l'homme a peche 106.  
 " " " a Mr. Reid 116  
 Adresse au Gouvernement 123  
 Auditeurs 139

Billet de 116 21 a A. B. Blanger 108.  
 " " a A. Laforce 120.  
 " de \$100 a J. W. Beaudry 121.  
 Brefs de prohibition 132

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z



Cloture de la Corporation (contrat accordé) <sup>P. 110</sup> 2.  
 Comptes écrits de M<sup>r</sup>. J. A. N. Beaudry (révisés en C<sup>te</sup>. Frisvanes) 8.  
 Comité des Chemins (autorisé à régler avec M<sup>r</sup>. Beaudry) 12.  
 Certificats de licences (épiciers) accordés à P. Durocher & A. Collin. 13.  
 Certificats de licences (antiques) " à M<sup>r</sup>. L. O. Durocher & Th<sup>r</sup>. Dufresne 14.  
 Comité de l'Éau (autorisé à faire faire des plans pour y aller) 15.  
 Carrière } ainsi que devis  
 Cptes. approuvés No. 29. 189.  
 Certificats de licences (épiciers) accordés à L. Pansien & B<sup>r</sup>. Benoit. 17.  
 " " " accordé à L<sup>r</sup>. G. Gagnon - 24.  
 " " " épicier accordé à J<sup>r</sup>. Thompson 28.  
 " " " de Celestin Gagnon & M<sup>r</sup>. Gagnon à la M<sup>r</sup>. 30.  
 Contrat pour l'ambroisie de la Batterie de l'Agueda accordé 36.  
 " " construction des canaux " 34  
 " " fourniture des tuyaux en gr<sup>is</sup> " 34  
 Cptes. approuvés 39, 42, 48, 59, 69, 84, 85, 92, 99, 106, 111, 120  
 Comptes du S. J. reçus & adoptés (en 1<sup>er</sup> Janv<sup>r</sup> 77) 40  
 Certificat de licence accordé à Kamau Benoit 42.  
 Contrat pour Const. de canaux acc. à R. McKee 44.  
 Comité spécial (pour faire enquête sur le Inci. Louville) 64  
 Courde. Commissaires (invitation à signer) 99  
 Cpte. Architecte Roy pp. 100.  
 Cpte. L<sup>r</sup>. Payette révisé 100, 136  
 Cpte. Salspian & McKee révisés 101  
 Cpte. des études Chemins & Barrières ~~révisés~~ 105, 136  
 " de M<sup>r</sup>. Beaudry & McKee révisés aux arseats 109  
 Chèque en C<sup>te</sup>. Benoit au compte 109.  
 " à M<sup>r</sup>. McKee, Bal. de contrat 110.  
 Contrat accordé à M<sup>r</sup>. Belanger pour l'édifice 111.  
 Cptes. des arseats révisés 112, 130  
 Comptes (1878) 113 & 114  
 Comptes du S. J. (1877) 114  
 Cpte. J. B. Salspian 114, 128.  
 Chapeau pour Capitaine du Feu 130  
 Cpte. de J. A. N. Beaudry 130, 132.  
 Charrrette & roues à faire réparer 130  
 Cantons du S. J. 138  
 Cpte. de la C<sup>te</sup> du Gas 141



P6/A1,3

Demande G. 26. Nye pour sprinklers dans la Manufacture Houton (accordé) 34 G.  
" a Mr Brun " monter les petits chevaux (refetté) 14.  
Députation nommée pour visiter les Appareils de Nivel & 5 autres 82

A  
B  
C  
D  
E  
F  
G  
H  
I  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z



P6/A1,3

Enquête demandé m<sup>r</sup> re Mekeow 45.

Engagement du Sec. H<sup>s</sup> 108

Élection du Meun<sup>r</sup> 113.

Équipement de \$6000.- 126

Enquête m<sup>r</sup> re D. Masson # Brevin 131. 135

Évaluations 138

A  
B  
C  
D  
E  
F  
G  
H  
I  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z



P6/A1,3

F  
G  
H  
I  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z



P6/A1,3

*Gardin d'Encls 139*

G  
H  
I  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z



P6/A1,3

Homologation du Rote d'Evolution (1874) 57455  
Matite pour police 3B. 138

H  
I  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z

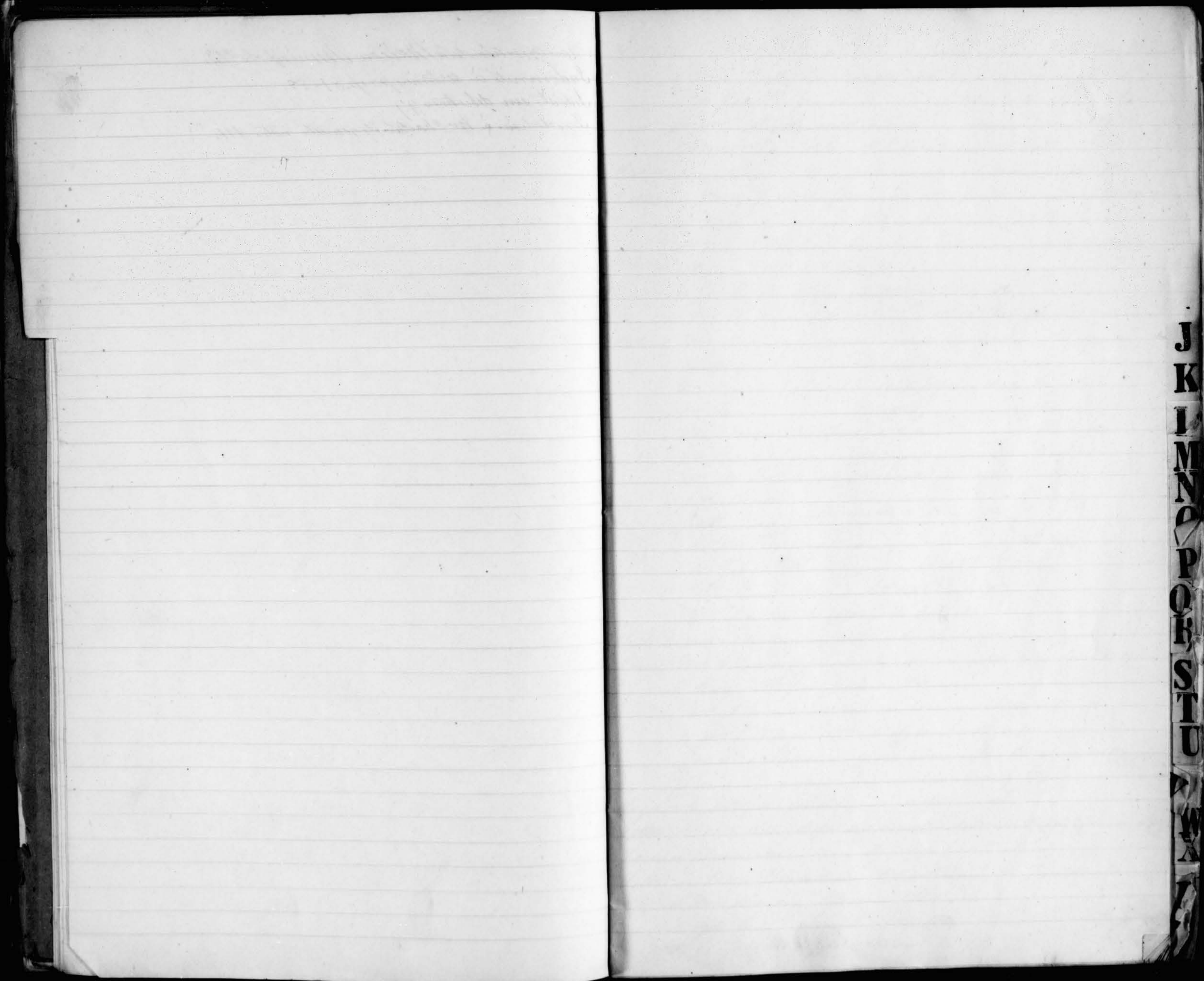


Inauguration de la Maison Municipale 73.  
Indemnité à certains prop. 81-82  
Intérêts sur detentes 97  
Invitation à Mr Chabot de remettre notes 111.

I  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z



P6/A1,3



J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z



Lettres de Mm. L. O. Demers, Thi. Dupres no. référées au Cte. de Lévesque 5.  
 " de Mm. Barthelemy & Co. acceptée (fourniture de spiritueux) page 5.  
 " de Mr J. Bello (formation d'une députation) référée au Cte. Chemins 6.  
 " de Mr L. Payette acceptée (extension pose de tuyaux à l'eau 7.  
 " de Mm. Andrew Wilson & C. Lapiere référées Cte. B.C. 8.  
 Lecture assemblée au public (commutation de la Barrière) adoptée 12.  
 Lettre de Mm. Garth & Co. (extension de contrat pr. fourniture croquis encreux) 12.  
 " de Mm. Cormier & Co. 36. Girard référées Cte. de la M. de C. 13.  
 " de Mm. J. Robertson, Samuel, Chas. D. Anderson, Thos. Bertrand  
 référées au Cte. de l'Écaré 13.  
 " de Ed. Eaton, référées au Cte. de Pol. de 14.  
 " de Mr A. Wilson (4 Mai 1877) référées Cte. de l'Écaré 14.  
 Lettre de Mr Beaudry (5 Mai 1877) acceptée & surveillance à lui accordée 14.  
 " " condoleance pour compère tues le 29 Avril 77. 15.  
 " " Mr Kendall (offrant des échelles) référées au Cte. du Feu. 18.  
 " " Mr Thériault ( " sous Barrière) " " de l'Écaré 18.  
 " " Mm. L'Écaré & Co. (offrant sous Barrière) " " de l'Écaré 18.  
 " " Mr Beaudry (plan des M<sup>rs</sup> rues Morcan, Markers & Deauy) 18.  
 " " Mr. Ad. LaBelle (reçu & acceptée) (sur clôture) 24.  
 " " J. H. Brown } référées au Cte. de l'Écaré. 24.  
 " " Geo. B. Muir }  
 " " de Mr Beaudry (accompagnant avec de Boston 25.  
 " " de Geo. Demers (référées au Cte. de l'Écaré) 29.  
 " " Chas. Viret référées au Cte. des Chemins 31.  
 " " Mme Lucie Guillet (référées au Cte. Pol. de) 31.  
 Liste des rues où les Canaux sont à faire 31.  
 Lettre de Mr Villeneuve (offrant sous Barrière) référées au Cte. M. de Bonavent 38.  
 " " Dwyer & Kelly (reçu) 43.  
 " " M. L. Guillet référées aux Comités de Pol. de 47.  
 " " de Mr J. H. Nye. M<sup>rs</sup> & de W. H. Smith 47.  
 " " Gaudin & Lussac (off. de la pierre) référées Cte. Chemins 47.  
 " " J. Bombard - acceptée (sur sa clôture & terrain) 52.  
 Loyer de la salle (pour caucats) fixé 59.  
 Lettre de Mr Beaudry & réclamation de Mr M. Hean référées Cte. 61.  
 Licence plaine acc. à Jean St. George 67.  
 Lettres de Mm. Perrault & Co. M<sup>rs</sup> de l'Écaré, L. Fréchette référées 68.  
 " de Mr Beaudry référées au Cte. de l'Écaré 68.  
 " de M. L. Guillet acceptée 72.  
 " de J. Bertrand (paratommes) 73.

MONTREAL CITY RECORDS

- Lettre de Mr McKeown (10 Oct 144) 73-  
 " de Mr Robert (Chambre de Notaires) 74  
 " Lett. Céd. du Jaz 74  
 " de Mr Ed. Poirandreau referé au Cte de l' Eau St.  
 " de Mme Weber pour Notaires refette 81  
 " de Maribat Soan & Montgoye 87  
 " de Mr A. Larroum 92  
 " " Mr Harr 92.  
 Liste des ~~admissionnaires~~ admis versés 95  
 Lettre de Mr. Robitaille 95  
 " du Dr Baker Edwards 96  
 " de Mm Beauchemin & fils 98.  
 " " M Henry Rogot 98  
 " " De Bellefeuille & Imbert (de P. Ferrais) 98  
 " " de Surcouf 101  
 " " A. Belanger 102, 142  
 " " Secretaire Ville de Longueuil 107.  
 " " C. Lapierre 107.  
 " " de Beaudry & M<sup>rs</sup> Cleave 108.  
 " " de Mr Cavalli 115  
 " " J. Bonbray Resd Bards 120.  
 " " J. Bradley 132.  
 Licenses 138, 141.  
 Lettre au Cercle Catholique 141

Motion  
 Minutes Assemblée préliminaire 122.

MONTREAL PUBLIC ARCHIVES



Nouvelles la rue St Joseph Page 3.

Noms des rues (Pringe Lamer) 3.

Numérotage des rues (demande de permissions) 5.

" " (contrat accordé à G. Gauthier) 10.

Nomination J. O. Cartier à la charge de conseiller 69

" de M<sup>r</sup> J. O. Cartier, en remplacement de M<sup>r</sup> Morissette dans  
les comités - 73. -

MAIRIE DE MONTRÉAL

P6/A1,3

*Opinion des ardeurs du 16 M<sup>e</sup> Keown 110.*

PROSPER  
SIMPSON  
MAY 1871



Protêt de Murray & Pennington (saisies de biens) 46.

Propriétés exemptées de taxes 63

Protêt de M<sup>re</sup>. Guimette (rejeté) 68

Leinturage de la Botasse de la Botasse (C.C.C. à V. Rolland) p. 5

Protêt des Syndicats des Chemins refusé au C<sup>te</sup> des Chemins 76.

Président de l'élection 106.

Poste en fer pour poste de cellules 109.

Production des documents relatifs à l'eau 115

Procès contre Contribuables 127

Pro. Moore (1878) 127

Protêts des Amis de la P. M. M. etc 132

Propriété Pompe à vapeur 139

PROCES-VERBAUX

P6/A1,3

OB  
S  
H  
U  
A  
M



- Rapport du Comité de Santé (sans stagiaires, etc.) adopté <sup>après</sup> 12.
- " du Greffier de la Cour des Magistrats (mois d'avril 177) adopté 13.
- Renouvellement du B.M. de \$1100- du le 2-Mai 1877 15. 48 (6000/44) 90. 119.
- Requêtes de M<sup>rs</sup> Tho. Beckett & Le Chevalier (rejettes) 17.
- Renouvellement. B.M. \$ 6000 (en faveur de la fabrique d'Édouard) 19. 53. 91. 131
- Rapport du Cte. du Feu. (sur achat de chaudière) adopté 20
- do " de l'Eau (extension des tuyaux à l'eau au Parc Lafontaine) 21.
- do des Évaluateurs (adopté) 22.
- do du Cte. des Finances (cpte. de Monk & al) adopté 23.
- do " de la Maison du Conseil (sur description) adopté 28
- Refus d'accorder de nouvelles licences (1877) 28.
- Rapport du Greffier de la Cour des Magistrats (mois de mai 177) adopté 28.
- do du Cte. de l'Éd. sur submissions pour amans (adopté) 34
- do " " " " l'embrassement de la Bâtisse de la Bâtisse de la Bâtisse 35
- Requête de M<sup>r</sup> Osmar Rivest (rejettes) 36.
- Résignation de M<sup>re</sup> Morrisette retirée 37.
- Rapport du Greffier de la Cour des Magistrats (mois de mai 177) 37. (juillet 177) 46.
- do Intendant de l'Éd. 37. 137
- " du Cte. de l'Éd. adopté 43-
- Requête de M<sup>r</sup> G. A. Guindal, propriétaire au Centre (au Cte. Chemins) 47
- Rapport Cte. M. au C. (sur Balance) adopté 50.
- " " Amance (sur Taxe M<sup>re</sup> Hudson) adopté 57
- " " Enquête sur le "McKen" adopté 56
- " " Écl. (nomination d'un assistant pour surveiller les amans) 57
- " verbal, Preste Cte. du Feu, déchargeant le Cte. de l'Éd. adopté 57
- " " " " " " " " " " " " " " 61
- " " " " " " " " " " " " " " " " " " 62
- Rapport du Greffier de la Cour des Magistrats (sur leptembre) adopté 67. 100.
- " du Feu (sur du gaz) adopté 74
- Requêtes de M<sup>r</sup> L. M. Dugas & autres (Amans) 74
- Règlement N<sup>o</sup> 13 amendé 77
- " " " " " " " " " " " " " " " " " " 78
- Rapport de M<sup>r</sup> C. Granger Int. Agrarié 81.
- " Cte. de l'Éd. sur tarif de l'augmentation 82
- " " " " " " " " " " " " " " " " " " 83
- " " " " " " " " " " " " " " " " " " 86.
- " " " " " " " " " " " " " " " " " " 88
- Règlement B.M. de \$1100- du le 2-Mai 1877 91.
- " " " " " " " " " " " " " " " " " " 102.

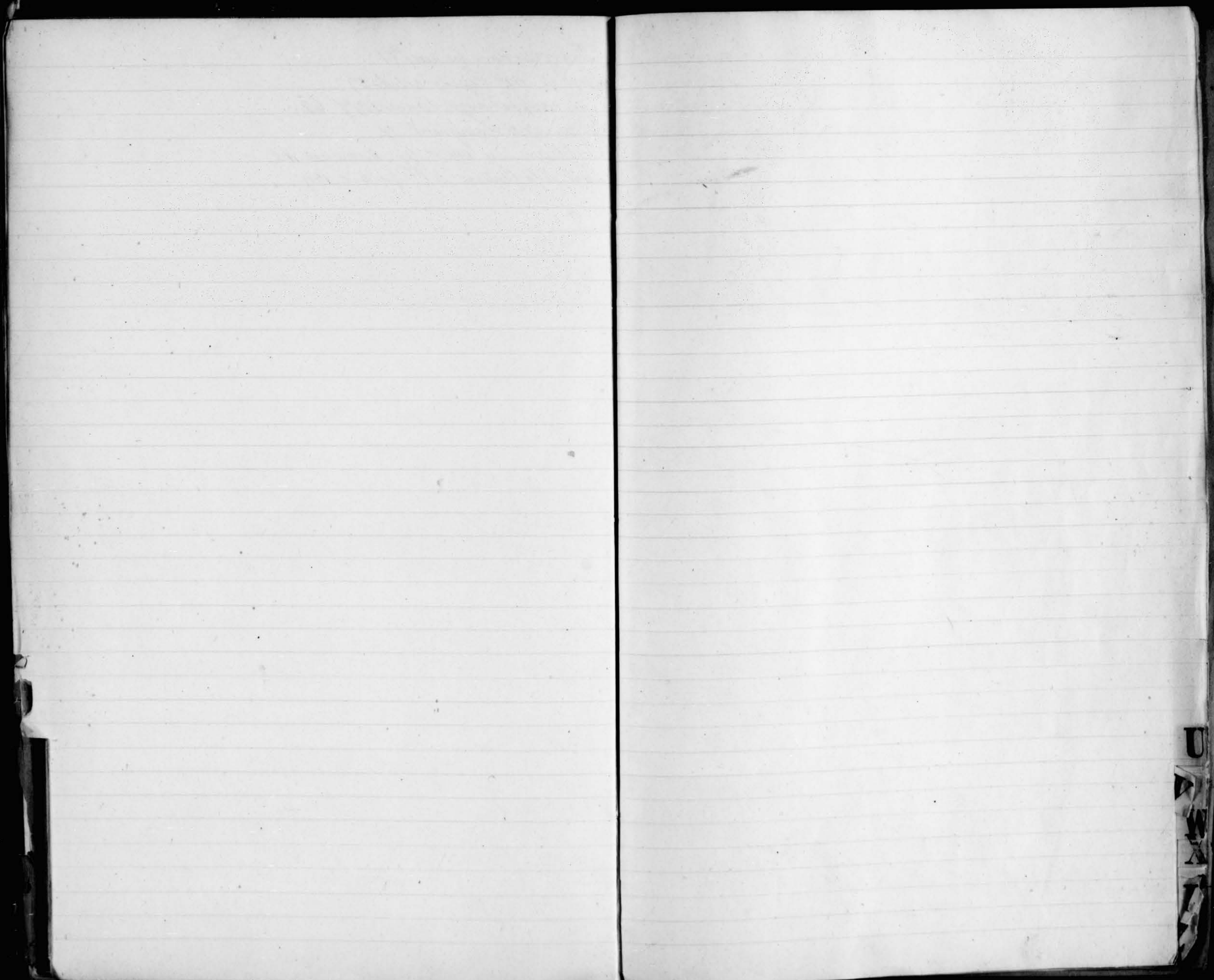
Rapport arrêté. Colo. 93.  
 " " Chemins 94.  
 " " Finances 1894. sur ~~le~~ de Mm. L'arrêté est. 104.  
 Requête J. Ste. Lépine 107.  
 Rapp. Greffier cours de Magistrats 107. 119. 137  
 Requête à Cte de Montréal app. de au 100.  
 Rapport du Président de l'élection 113  
 Rapport Finances au Maire 114. 1  
 " Cte. des Finances (Requête Lépine) 116. (Cte. Beaudry) 121  
 " Chemins (Lettre de la ville 117)  
 " Police (engagement de Chartier) 118  
 Réponse (à l'adresse) du ~~service~~ 125  
 Remerciements votés au Maire 126  
 Renouvellement Psk. de 1000 131  
 Remerciements aux Auditeurs 138  
 Règlement 141.

Surveillance des travaux des égoûts donné à l'entrepreneur Agudac 39.  
 Salle accordée gratuitement au Cercle Ecclésiastique 59  
 Surintendant de l'égout 97.



Traverse dans les rues <sup>Page</sup> 41  
Taxe de Mr Lepine reduite 37  
" imposé pour l'année 1844 62  
Traverse de Longueuil 95  
Tableau du cout des canaux 108  
Toit de la Batterie de l'Aqueduc 129

P6/A1,3



P  
6  
A  
1  
3



P6/A1,3

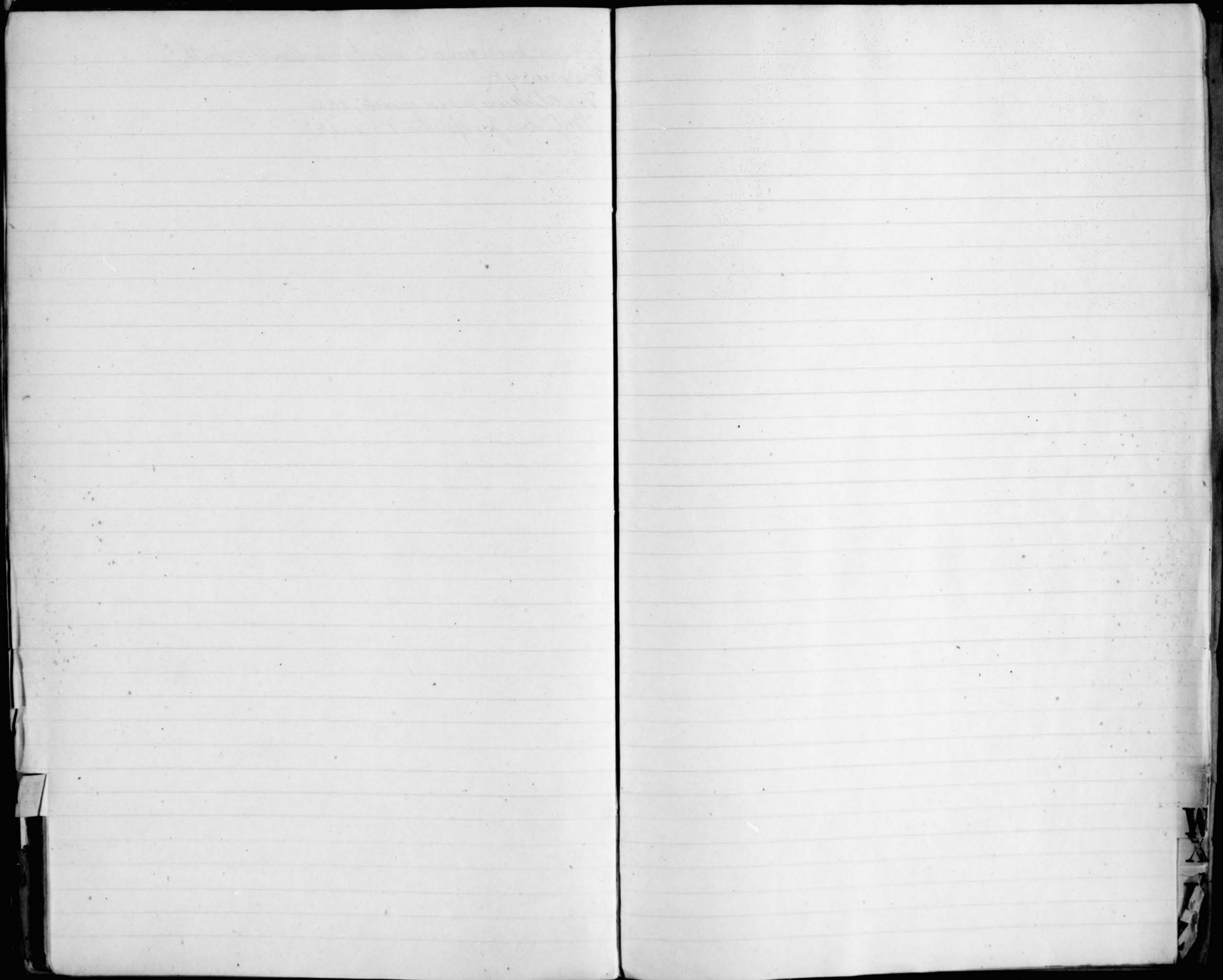
Note de remerciements aux Évaluateurs (1874) 57.

Verrerie 98.

Ventilateurs pompage 108.

Vente des propriétés 132. 133

P6/A1,3





P6/A1,3

P6/A1,3



P6/A1,3

P6/A1,3

Municipalité du Village d' Hochelaga

Emprunt 30.000.  
Page 293



Assemblée spéciale  
18 Avril 1874

13  
A une assemblée spéciale du Conseil Municipal local du Village d'Hocheulaga, convoquée par avis régulier donné à tous les Membres & tenu dans la salle du Conseil, mercredi le dix-huit Avril mil huit cent soixante & dix sept à huit heures & demie du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

"Étaient présents"

Monsieur le Maire L. D. Rolland  
Joseph Gauthier, Gilbert Proxet, Louis Fréchette, Adolphe Morrisette, Dom. Masson & F. L. Monseau Conseillers formant la totalité des Membres du dit Conseil.

Rapport du Comité des Chemins

A Mr Le Maire & Messieurs les Conseillers formant le Conseil Municipal local du Village d'Hocheulaga, remis en Conseil.

Messieurs,

Votre Comité des Chemins a l'honneur de vous faire rapport sur la nécessité qu'il y a de poser des traverses sur certaines rues & demande à votre Conseil de vouloir bien l'autoriser d'acheter des flottes au tant bois nécessaire pour faire les dites traverses, qui sont devenues indispensables surtout sur la rue Desery qui conduit à l'Église.

Le tout humblement soumis

Hocheulaga le 16 Avril 1874 (Signé) J. D. Rolland  
Gilbert Proxet  
J. Gauthier

1<sup>o</sup> Proposé par Mr Morrisette  
Secundé par Mr Monseau

Que le Rapport du Comité des Chemins qui vient

2  
vient d'être lu soit reçu & adopté & que le dit Comité soit autorisé d'acheter & faire poser les traverses nécessaires dans les rues de cette Municipalité.

adopté

Rapport du Comité de la Maison du Conseil  
A Mr Le Maire & Messieurs les Conseillers formant le Conseil Municipal local du Village d'Hocheulaga, remis en Conseil.

Messieurs,

Votre Comité de la Maison du Conseil, a l'honneur de vous faire rapport, qu'il a demandé des commissions pour la clôture du terrain de la Corporation sur la rue Desery. Et qu'il croit devoir vous recommander de donner le contrat à Mr Adolphe LaBelle pour le prix de sa soumission, c.à.d. Deux \$<sup>50</sup> par page.

Le tout humblement soumis.

Hocheulaga 18 Avril 1874. (Signé) J. D. Rolland  
Gilbert Proxet  
Joseph Gauthier

2<sup>o</sup> Proposé par Mr Monseau  
Secundé par Mr Morrisette

Que le Rapport du Comité de la Maison du Conseil qui vient d'être lu soit reçu & adopté & que le contrat pour acheter le terrain de la Corporation soit accordé à Mr Ad. LaBelle pour le prix de Deux \$<sup>50</sup> par page.

adopté

Rapport du Comité des Chemins  
A Mr Le Maire & Messieurs les Conseillers formant le Conseil Municipal local du Village d'Hocheulaga, remis en Conseil.

Messieurs



Messieurs,  
 Le Comité des Chemins de votre conseil a l'honneur de vous faire rapport, qu'il croit très à-propos de faire ouvrir la rue située entre la propriété de Mme Anne Lang & celle de Mr John Bramley, jusqu'aujourd'hui désignée sous le nom de rue Bulman & constituant une propriété de Mme Weber & M. M. Kennedy & Colland.

Le Comité demande l'autorisation de faire faire les dits travaux.

Le tout humblement soumis.

Hochelaga 16 Avril 1844. (Signé) J. D. Rolland  
 Gilbert Proost  
 Jos. Gauthier

3<sup>e</sup>. Proposé par Mr. Fréchette }  
 Secondé par Mr. Mousseau }  
 Que le Rapport du Comité des Chemins qui vient d'être lu, soit reçu & adopté & que le dit Comité soit autorisé de faire ouvrir la rue située entre la propriété de Mme Lang & celle de Mr. Bramley.

adopté  
 Rapport du Comité des Chemins.  
 A Messieurs le Maire & Messieurs les Conseillers formant le conseil Municipal local du Village d'Hochelaga, remis en conseil.

Messieurs,  
 Le Comité des Chemins de votre conseil a l'honneur de vous faire rapport, qu'il recommande les noms qui suivent pour certaines rues du triage Savoy, viz:-  
 La rue entre la propriété de Mme Lang & celle de Mr John Bramley devra s'appeler la rue St. Joseph. Et celle partant de la dite rue St. Joseph et longeant les propriétés

Rue St Joseph

Saver  
 Robillard  
 McAllan  
 Logan

propriétés de Mme Weber & Mr Kennedy, devra s'appeler la rue "Saver". Celle passant vis-à-vis les propriétés de John Noton & Augustin Lamelle devra s'appeler la rue "Robillard". La rue connue sous le nom de rue Tardy devra s'appeler la rue "St. Catherine", étant la continuation de la dite rue; Et la rue passant entre la manufacture de ressorts de Mme. Louisa Chénier & Mr. Ed. Labette & Ch. Piquet, devra s'appeler la rue "Logan", étant la continuation de la dite rue.

Le tout humblement respectueusement soumis.

Hochelaga 16 Avril 1844. (Signé) J. D. Rolland  
 Gilbert Proost  
 Jos. Gauthier

11<sup>e</sup>. Proposé par Mr. Maricotte }  
 Secondé par Mr. Mousseau }  
 Que le Rapport du Comité des Chemins qui vient d'être lu, soit reçu & adopté.

Rapport du Comité des Chemins.  
 A Messieurs le Maire & Messieurs les Conseillers formant le conseil Municipal local du Village d'Hochelaga, remis en conseil.

Messieurs,  
 Le Comité des Chemins de votre conseil a l'honneur de vous faire rapport, que: vu la grande nécessité et le boni passant qu'il y a pour le conseil & pour le contribuable en général de faire numérotés les maisons. Le Comité demande l'autorisation de votre conseil de demander des commissions dans ce but. - Le tout humblement soumis.

Hochelaga 16 Avril 1844 (Signé) J. D. Rolland  
 Gilbert Proost  
 Jos. Gauthier



5<sup>e</sup> Proposé par Mr. Monseau }  
Seconde par Mr. Morissette }

Que le Rapport du Comité des Chemins qui vient d'être lu soit reçu & adopté & que le Comité soit autorisé de demander des commissions pour le rattachement des maisons ad'emp' sans rapport à ce conseil - adopté

6<sup>e</sup> Proposé par Mr. Gauthier }  
Seconde par Mr. Morissette }

Que les procès de la conseil soient suspendus pendant quinze minutes pour entendre Mr Louis Payette sur les travaux à faire pour la pose des tuyaux à l'eau sur la rue Ste. Marie depuis le carrefour Jean-Marie jusqu'en maison de baronnettes - adopté

Quinze minutes sont écoulés le conseil reprend ses procès -

M<sup>r</sup> Le Maire fait lecture d'une lettre de M<sup>r</sup> L. O. Demers & d'une de M<sup>r</sup> Th. Desfosses -

7<sup>e</sup> Proposé par Mr. Gauthier }  
Seconde par Mr. Proulx }

Que la lettre de M<sup>m</sup> L. O. Demers & Thomas Desfosses, ainsi que la requête accompagnant cette dernière soient référés au Comité des Licenses pour en faire rapport - adopté

8<sup>e</sup> M<sup>r</sup> Le Maire fait lecture d'une lettre de M<sup>m</sup> W. P. Bentley & Co.

9<sup>e</sup> Proposé par Mr. Gauthier }  
Seconde par Mr. Proulx }

Que la lettre de M<sup>m</sup> W. P. Bentley & Co. soit reçue & acceptée et que les ouvrages en fonte leur soient donnés à faire aux mêmes prix & conditions qu'ils ont de leur contrat en date du vingt Juillet dernier - adopté

9<sup>e</sup> Proposé par Mr. Monseau }  
Seconde par Mr. Morissette }

Que la lettre de Mr Joseph Belle, Président des Syndics des Chemins à Brossard soit référée au Comité des Chemins & que le dit Comité soit autorisé de s'entendre avec les personnes influentes de cette Municipalité pour former une députation pour s'entendre avec les dits Syndics - adopté

10<sup>e</sup> Proposé par Mr. Gauthier }  
Seconde par Mr. Monseau }

Que le conseil s'ajourne, adopté -  
J. P. Holland & Marie  
A. J. J.



Assemblée spéciale  
- 21 Avril 1877

A une assemblée spéciale du conseil Municipal local du Village d' Hochelaga, convoquée par avis régulier donné à tous les membres tenus dans la salle du conseil, samedi le vingt-un avril mil huit cent soixante et dix sept à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, "Étaient présents"

Monsieur le Maire L. O. Holland, —  
Joseph Gauthier, Gilbert Provost, Louis Tréchette, Dom-  
Masson & F. H. Moisseau Seigneurs Conseillers, for-  
mant la majorité des Membres du dit Conseil.

- 1. Proposé par Mr. Gauthier 3
- Secondi par Mr. Masson 3

Qu deux certificats de liens sont accordés à Mm. L. O. Demers & Thomas Duprene.

Cette motion étant mise aux voix se lit comme suit.

Pour	3	Contre	
Les Motifs scandem	3	Mr. Tréchette	
		Mr. Moisseau	
		Mr. Provost	

Les voix étant de deux pour & trois contre, la motion est rejetée.

M. le Maire fait lecture d'une lettre de Mr. Louis Payette, au sujet de la pose des tuyaux à l'eau.

- 2. Proposé par Mr. Gauthier 3
- Secondi par Mr. Provost 3

Qu la lettre de Mr. Payette soit reçue & acceptée & que les travaux pour la pose des tuyaux à l'eau depuis le couvent jusqu'à la maine jusqu'au monastère des Carmélites, lui soient accordés aux mêmes prix & conditions que ceux de son contrat en date du dix juillet, mil huit cent soixante & seize

seize & conformément à la dite lettre & que les tra-  
vaux commenceront aussitôt que les tuyaux seront  
reçus. adoptée

- 3. Proposé par Mr. Moisseau 3
- Secondi par Mr. Tréchette 3

Qu les comptes & autres écrits présentés par Mr. Beaudry soient référés au Comité des Finances pour en faire rapport adoptée

M. le Maire fait lecture d'une lettre de Mm. Wilson & Lafleur

- 4. Proposé par Mr. Moisseau 3
- Secondi par Mr. Tréchette 3

Qu les lettres de Mm. Andrew Wilson & Oba Lafleur soient référés au Comité de l'Eau pour en faire rapport. adoptée

Lettre de Mr. Amable Collet - en date du 21 Avril 1877.

- 5. Proposé par Mr. Gauthier 3
- Secondi par Mr. Moisseau 3

Qu le conseil s'ajourne, adoptée.  
L. O. Holland Maire  
J. Tréchette  
S. P.



Assemblée spéciale  
24 Avril 1874

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal local du Village d'Hocheulaga, convoquée par avis régulier donné à tous les Membres présents dans la salle du Conseil, le vingt sept avril mil huit cent soixante quatre sept à huit heures advenue par, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents

Monsieur le Maire J. D. Rolland, Joseph Gauthier, Gilbert Corvet, Adolphe Moricette, Louis Masson & J. G. Mousseau, lors, conseillers, prenant la présidence des Membres du dit Conseil

Rapport du Comité de l'Eau.

Monsieur le Maire Messieurs les Conseillers formant le Conseil Municipal local du Village d'Hocheulaga réunis en Conseil,

Proposés,

Le Comité de l'Eau de votre Conseil a l'honneur de vous faire rapport, que; suivant la demande de G. B. Nye Esq, fabricant de la Manufacture de coton W. Hudson, le Comité recommande d'accorder la demande du dit Monsieur pour pour des tuyaux sprinklers, qui devant être peints à un tuyau de service spécial, auquel on adaptera son robinet d'arrêt devant être placé qui ne sera ouvert qu'en cas d'incendie.

Le tout humblement soumis.

Hocheulaga 24 Avril 1874.

(Signé) J. D. Rolland

J. Gauthier

Gilbert Corvet.

- 1. Proposé par Mr Mousseau
- Secours par Mr Moricette

Que le Rapport du

Comité de l'Eau qui vient d'être lu soit adopté et que la demande de Mr Nye lui soit

soit accordée, et que les dits travaux devant être faits sous la direction du Comité de l'Eau et le Conseil aura droit de retirer cette permission dans le cas où il le jugera à propos.

Rapport du Comité des Chemins

Monsieur le Maire & Messieurs les Conseillers formant le Conseil Municipal local du Village d'Hocheulaga, réunis en Conseil,

Messieurs,

Notre Comité des Chemins, a l'honneur de vous faire rapport, que; D'après la résolution 125 en date du 18 Avril courant, l'entrepreneur a demandé des permissions pour le remblaiement des maisons; il a reçu les dites permissions et a écrit de vous recommander d'accorder le contrat à Mr Gustave Gauthier, pour le prix de \$100 Dollars le cent mètres suivant le modèle oral déposé au Bureau du Secours portant le numéro 236.

Le tout humblement soumis.

Hocheulaga 24 Avril 1874.

(Signé) J. D. Rolland

Gilbert Corvet

J. Gauthier

- 2. Proposé par Mr Mousseau
- Secours par Mr Moricette

Que le Rapport du

Comité des Chemins qui vient d'être lu, soit reçu et adopté et que le contrat pour le remblaiement des rues soit accordé à Mr Gustave Gauthier, et que se soumette en date du 24 Avril courant pour le prix de sept cents le mètre.

Rapport du Comité des Chemins.

Monsieur le Maire & Messieurs les Conseillers formant le Conseil Municipal local du Village d'Hocheulaga, réunis en Conseil,

Messieurs,



Messieurs,  
 Votre Comité de Chemins a l'honneur de vous  
 faire rapport que; vu le grand besoin qui se fait sentir  
 d'arriver les eaux dans cette Muni'cipalité, le Comité de  
 manda d'être autorisé par le conseil, de faire l'achat de  
 la source abandonnée de Mr Joseph Chénier pour la somme  
 de dix piastres pour l'usage des eaux et la faire com-  
 pléter. Le tout conformément au rapport de Messieurs  
 Hochelaga 2<sup>me</sup> Avril 1874.

(Signé) J. D. Holland  
 J. Gauthier  
 Gilbert Provençal

3<sup>o</sup> Proposé par Mr Masson }  
 Secondé par Mr Morissette }

Que le Rapport du Comité  
 de Chemins qui vient d'être lu soit reçu & adopté &  
 que le Comité soit autorisé à acheter la source de  
 la source de Mr Joseph Chénier, pour la somme de  
 dix piastres et la faire compléter. adopté

Rapport au Comité de Santé.

A Mr le Maire & Messieurs les Conseillers,  
 Messieurs,  
 Le Comité a l'honneur de vous faire  
 remarquer qu'il y a dans cette Muni'cipalité plusieurs  
 endroits où les eaux stagnantes & autres matières  
 en décomposition causent et augmentent des maladies.  
 Nous prions humblement votre Conseil d'être au-  
 torisé (le Comité de Santé) de voir aux moyens les  
 plus efficaces pour faire disparaître autant que  
 faire se pourra, pour faire assainir ces eaux cou-  
 pantes et faire disparaître ces matières qui  
 dégageant des gaz délétères

(Signé) Adolphe Morissette  
 Dom. Masson  
 F. X. Menesman

Hochelaga Avril 24-1874-

4<sup>o</sup> Proposé par Mr Gauthier }  
 Secondé par Mr Provençal }

Que le Rapport du Comité de Santé  
 qui vient d'être lu soit reçu & adopté & que le dit Comité  
 soit autorisé de faire notifier par le secrétaire toutes  
 les personnes en défaut. adopté

Mr le Maire met devant le conseil, les Minutes d'une  
 assemblée publique, tenue le 25 Avril courant, au sujet  
 de la Commutation de la Barrière.

5<sup>o</sup> Proposé par Mr Gauthier }  
 Secondé par Mr Masson }

Que le rapport qui  
 Mr le Maire vient de mettre devant le conseil  
 soit reçu & adopté & que le Comité de Chemins se  
 procure aux personnes nommées par le dit conseil  
 une pain obtenu la commutation de la Barrière adopté

6<sup>o</sup> Proposé par Mr Masson }  
 Secondé par Mr Masson }

Que la lettre de M. Gauthier  
 datée des vingt-un Avril courant, soit reçue  
 & adoptée & que le Comité de l'Eau, soit autorisé de  
 se procurer les articles en cuivre nécessaires pour  
 la pose des tuyaux à l'eau dans cette Muni'cipalité,  
 aux mêmes prix & condition que ceux de son con-  
 trat en date du (18 ~~Janvier~~ 1874) dix huit ~~sept~~  
 Juillet mil huit cent soixante & sept. adopté

7<sup>o</sup> Prop. par Mr Masson }  
 Sec. par Mr Masson }

Que le St. de Chemins soit autorisé  
 de reprendre Mr Beaudry, expert adopté

8<sup>o</sup> Prop. par Mr Morissette }  
 Sec. par Mr Masson }

Que le conseil de police  
 soit autorisé adopté

J. D. Holland  
 J. Gauthier }  
 Gilbert Provençal }  
 Maire



13  
Assemblée municipale  
7 Mai 1874

A une assemblée municipale du Conseil Municipal local du Village d'Hocheville, tenue dans la Salle du Conseil, lundi le septième jour de Mai sont huit cent cinquante et dix sept à huit heures et demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents

M<sup>r</sup> Le Maire J. D. Rattand, Joseph Gauthier Louis Brodeur, Don. Masson & H. N. Masson deux autres conseillers, formant la majorité des Membres du dit Conseil.

- 1<sup>o</sup> Prop. par Mr Gauthier
- Sec. par Mr Masson

Que des certificats de licence d'épaves soient accordés à M<sup>rs</sup> Thim Durand & Amable Cellier - adopté

- 2<sup>o</sup> Prop. par Mr Masson
- Sec. par Mr Gauthier

Que le Rpt. du Greffier de la Cour des Magistrats pour le mois d'Avril soit reçu & adopté - adopté

- 3<sup>o</sup> Prop. par Mr Masson
- Sec. par Mr Brodeur

Que la lettre de M<sup>rs</sup> Perrin en date du 1<sup>er</sup> Mai courant & celle de M<sup>r</sup> H. Girard en date du 13 Avril dernier soient référées au Comité de la Maison du Conseil - adopté

- 4<sup>o</sup> Prop. par Mr Masson
- Sec. par Mr Masson

Que la lettre de M<sup>rs</sup> J. Robertson en date du 2 Mai courant, celle de M<sup>rs</sup> Samuel en date du 30 Avril dernier, celle de M<sup>r</sup> D. Anderson en date du 5 Mai courant & celle de M<sup>r</sup> Chas. Bertrand en date du 25 Avril dernier, soient référées au Comité de l'Eau - adopté

- 5<sup>o</sup> Prop. par Mr Masson
- Sec. par Mr Masson

Que la lettre de M<sup>rs</sup> Eaton en date du 28 Avril dernier, soit référée au Comité de Police pour en faire rapport

- 6<sup>o</sup> Prop. par Mr Gauthier
- Sec. par Mr Brodeur

Que le Secrétaire soit autorisé d'informer M<sup>rs</sup> Perry, que le Conseil ne peut pas à propos d'accéder à sa demande. — adopté

- 7<sup>o</sup> Prop. par Mr Masson
- Sec. par Mr Masson

Que la lettre de M<sup>rs</sup> Andrew Wilson en date du 4 Mai courant soit référée au Comité de l'Eau & Canaux. — adopté

- 8<sup>o</sup> Prop. par Mr Masson
- Sec. par Mr Gauthier

Que des certificats de licences d'abattage soient accordés à M<sup>rs</sup> L. C. Demers & Ths. Desjardins.

Cette motion étant mise aux voix, se lit comme suit.  
Pour Les Motions abandonnées  
Contre M<sup>rs</sup> Brodeur M<sup>rs</sup> Masson

Les voix étant égales proportions, M<sup>rs</sup> le Maire vote en faveur de la motion - adopté

- 9<sup>o</sup> Prop. par Mr Masson
- Sec. par Mr Masson

Que la lettre de M<sup>rs</sup> Beaudry en date du cinq Mai courant, au sujet des Plans & devis pour les canaux d'épaves dans cette Municipalité soit reçu & accepté sous l'item N<sup>o</sup> 12: & que pour la surveillance de la construction des dits canaux avec attention & ménage des dits ouvrages sur demande, &



Le Conseil lui accorde trente centimes par verge de canaux d'égouts construits. adopté

10<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }  
 Sec. par M<sup>r</sup> Thériault }

Que le Comité de l'Eau s'occupe  
 soit autorisé de faire préparer par M<sup>r</sup> Beaudry  
 des plans et devis pour les canaux d'égouts dans  
 cette Municipalité. adopté

11<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }  
 Sec. par M<sup>r</sup> Gauthier }

Que le Maire et le Secrétaire  
 soient autorisés de signer un chèque au montant  
 de Sept cent vingt cinq Piastres (\$725.00) en  
 paiement du compte de M<sup>r</sup> J. O. W. Beaudry  
 pour empiement, moins dix pour cent (10%) qui  
 seront payés lorsque toutes plans auront été livrés. adopté

12<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }  
 Sec. par M<sup>r</sup> Masson }

Que pour renouveler le  
 Billet de Cinq cents Piastres (\$500) dû à la Banque  
 du Peuple le deux Mai courant, il est résolu  
 qu'un nouveau Billet de Cinq cents Piastres soit  
 fait en renouvellement à trois mois du deux Mai  
 courant signé par J. D. Rolland lors endossé  
 par Jos Gauthier Cas, et que ce Conseil s'engage  
 payer le dit Billet à son échéance. adopté

13<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }  
 Sec. par M<sup>r</sup> Gauthier }

Qu'une lettre de  
 condoléance soit envoyée au chef  
 du Dept. du Feu de Montréal à l'occa-  
 sion de la catastrophe de la rue St-Martin  
 et une autre à la famille de M. J. T.

Lynch au Département de l'Éducation de Montréal adopté

14<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Gauthier }  
 Sec. par M<sup>r</sup> Thériault }

Que les comptes de M<sup>r</sup> Cour-  
 noy et de M<sup>r</sup> White #13.00 A. Th. Gauthier  
 #17.00 L. Payette #33.33 J. Kerrigan #3.20 J. Thériault  
 #11.75 Syndicats des Chemins de Fer #200.00  
 soient payés à même le fonds général du Conseil  
 et le compte de M<sup>r</sup> J. Kerrigan de #11.15  
 J. F. Fleury #18.10 J. Hudson et C<sup>ie</sup> #3.10 L.  
 Payette #5.49, Belanger et C<sup>ie</sup> #62.00 à même  
 le fonds de l'Eau et Canaux. adopté

15<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Gauthier }  
 Sec. par M<sup>r</sup> Masson }

Que le Conseil s'engage adopté

J. D. Rolland Maire

J. Gauthier Sec.  
 A. T.



A une assemblée spéciale du Conseil Municipal local du Village d'Herchlag, convoquée par avis régulier donné à tous les Membres présents dans la salle du Conseil, le lundi le vingt-cinquième jour d'Avril, mil huit cent soixante et six, à huit heures de nuit après midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents -

Monsieur Le Maire J. D. Rolland, Joseph Gauthier, Gilbert Corroet, Adolphe Mornissette, Dominique Masson & J. N. Mousseau Secours conseillers formant la majorité des Membres du dit Conseil.

M<sup>r</sup> le Maire est devant le Conseil deux requêtes de M<sup>rs</sup> L. Boudett & L. Olivier, demandant des certificats de licences.

M<sup>r</sup> Mousseau donne avis qu'à une prochaine assemblée de ce Conseil, il fera motion pour demander le nombre d'employés de ce Conseil, par qui employé de detournement combinié de temps en quel prix chacun d'eux, depuis le premier janvier dernier au décès de chacun des conseillers.

M<sup>r</sup> Gauthier donne avis qu'à une prochaine assemblée de ce Conseil, il fera motion pour qu'une taxe soit imposée sur toutes les chevaux dans cette Municipalité, sur lequel le Conseil a le droit d'imposer une taxe.

M<sup>r</sup> Mousseau donne avis qu'il fera motion à une prochaine assemblée de ce Conseil pour autoriser le Comité de l'Éd. à acheter dix tonnes de tuyaux de soupapes.

1<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gauthier }  
 Secours par M<sup>r</sup> Corroet }

Que des certificats de licences d'épiciers soient accordés à M<sup>rs</sup> L. Parisseau et L. G. Bessis.

adopté  
 2<sup>o</sup>

2<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Mornissette }  
 Secours par M<sup>r</sup> Mousseau }

Que la lettre de M<sup>r</sup> Wendall en date du 17 Mai 1877, soit référée au Comité du Trés. adopté

3<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gauthier }  
 Secours par M<sup>r</sup> Mousseau }

Que la lettre de M<sup>r</sup> Thérien en date du 21 Mai courant, soit référée au Comité de l'Éd. adopté

4<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gauthier }  
 Secours par M<sup>r</sup> Corroet }

Que la lettre de M<sup>rs</sup> J. G. Bank & C<sup>ie</sup>. en date du 21 Mai courant, soit référée au Comité de la Maison du Conseil. adopté

5<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gauthier }  
 Secours par M<sup>r</sup> Corroet }

Que le Maire et le Secrétaire soient autorisés de signer un cheque au montant de cinquante Piastres en faveur de M<sup>r</sup> Adolphe LaFolle, en c<sup>te</sup> sur la c<sup>te</sup> de M<sup>r</sup> Gauthier, qui est à faire sur le Trésor de Conseil. adopté

6<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Masson }  
 Secours par M<sup>r</sup> Gauthier }

Que la lettre de M<sup>r</sup> Beaudry en date du vingt-cinq Mai courant, s'efforçant de faire les plans de rues Morand, Mailloux & Dédé pour le Monument de la Paroisse, soit vu & accepté, ainsi que son compte de quatorze piastres pour les nomines de la me. Ste. Marie. adopté

7<sup>o</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gauthier }  
 Secours par M<sup>r</sup> Mornissette }

Que le Maire et le Secrétaire, soient autorisés de



de signer un chèque au montant de Quatre  
Piastres (#4-00) en faveur de M<sup>me</sup> Hall & Co. pour un  
tube à arrosir.

adopté

8<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Maussan 3  
Sec. par M<sup>r</sup> Morrisette 3

Qu'on renouvelle le  
Billon de Six Mille Piastres en faveur de la  
Fabrique de la paroisse de la Ste Vierge d'Hotelkya  
du le vingt-sept Mai courant, le Maire et le  
Secrétaire, sont autorisés de signer un autre Billon  
à l'ordre de M<sup>r</sup> Alexis Munnis, pour le même  
montant, endossé par M<sup>me</sup> L. Leroy, Gilbert Proven.  
le C<sup>o</sup> -

adopté

9<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Gauthier 3  
Sec. par M<sup>r</sup> Morrisette 3

Que le Conseil, s'appuie

adopté -

J. D. Rolland Maire

J. D. G<sup>o</sup>.  
S. J.

Aucune assemblée spéciale du Conseil Municipal  
local du Village d'Hotelkya, convoquée par  
avis régulier donné à tous les membres et tenue  
dans la salle du conseil, samedi, le vingt-six  
Mai mil huit cent soixante-dix-sept à  
huit heures & demie du soir, conformément  
aux dispositions du Code Municipal de la  
Province de Québec.

"Étaient présents"

Monsieur le Maire J. D. Rolland, Joseph Gauthier,  
Gilbert Proven, Adolphe Morrisette, Dominique  
Masson & C<sup>o</sup>, Maussan, Seciers, conseillers  
formant la majorité des Membres du dit Conseil.

Le Comité du Feu, fait rapport verbal, qu'il  
ne voit point de nécessité pour le présent d'a-  
briter des étables pour le Département du Feu.

1<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Morrisette 3  
Sec. par M<sup>r</sup> Gauthier 3

Que le Rapport du Comité

du Feu qui vient d'être fait soit reçu & adopté

Rapport du Comité de l'Eau.

A Monsieur le Maire et Messieurs les Con-  
seillers formant le Conseil Municipal local  
du Village d'Hotelkya, réunis en conseil,  
Messieurs,

Notre Comité de l'Eau a l'honneur  
de vous faire rapport, qu'il a pris en sa sérieuse  
considération la demande des Propriétaires de la  
partie Est de Notre Municipalité, pour l'extension  
du tuyau à l'eau, presque vis-à-vis l'Hotel du  
Père Lapine, sur le terrain de M<sup>me</sup> Henderson  
Roy. Ayant en main une quantité de  
plans de quatre perches (4) (environ 322 lon-  
gueurs) & deux autres de quatre perches; & vu  
que le coût probable des travaux serait  
d'environ



d'environ Douze cents Piastres en tout & que le montant de l'Emprunt se monterait à quarante deux mille Piastres pour la pose des tuyaux au Grand & que sur ce dit montant, il reste une somme d'environ cinq mille Piastres sur le montant affecté à la pose des dits tuyaux & qu'il nous ne pourrions changer le but de l'Emprunt, votre Comité aurait devoir vous recommander l'objection des dits travaux, car cela devra tout naturellement faciliter les propriétaires des terrains avoisinants de vendre plusieurs lots sur le fleuve, ce qui augmenterait considérablement les revenus de votre Conseil, votre Comité demande à être autorisé d'faire les dits travaux & à faire faire les objets en faités nécessaires.

Le tout humblement soumis.  
 (Signé) J. P. Rolland  
 Conseiller  
 Gilbert Proost

2<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }  
 Sec. par M<sup>r</sup> Masson }

Que le Rpt. du Comité de l'eau vient d'être lu soit reçu & adopté & que le dit Comité soit autorisé de faire faire les travaux de la pose des tuyaux à l'eau, depuis chez Morgan jusqu'à vis l'entrée du Parc Sépino, sur la rue Ste Marie -

Rapport des Évaluateurs.

À M<sup>r</sup> le Maire & Messieurs les Conseillers formant le Conseil Municipal local de Ville de St-Jacques Massius,

Je soussigné, Évaluateur de la Municipalité avons l'honneur de vous faire rapport:

D'après avoir examiné les propositions

de M<sup>m</sup>. "Foulette, M<sup>r</sup> Pierre Gaherty", "Rulmer & Sheppard" & "Joseph Leveillé"; nous avons eu à propos de faire les changements qui suivent, c. d. d. De réduits le n<sup>o</sup> 156 du cadastre de \$5500. à \$4000. et le n<sup>o</sup> 160 de \$5500. à \$5000. les deux dits terrains, appartenant à M<sup>m</sup>. "Foulette, M<sup>r</sup> Pierre Gaherty" Et le n<sup>o</sup> 173 appartenant à M<sup>m</sup>. Rulmer & Sheppard de \$57000 à \$37000.

Et le n<sup>o</sup> 50 de \$45000. à \$40000. et le n<sup>o</sup> 51A de \$1500. à \$1000. les deux derniers appartenant à M<sup>r</sup> Joseph Leveillé.

Le tout humblement soumis.

St-Jacques 15 Avril 1897.

(Signé) Alexis Munier

J. P. Rolland

E. Girard

Évaluateurs

3<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }  
 Sec. par M<sup>r</sup> Masson }

Que le Rpt. des Évaluateurs

qui vient d'être lu soit reçu & adopté.

adopté

4<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Gauthier }  
 Sec. par M<sup>r</sup> Masson }

Que le Conseil s'ajourne

adopté.

J. P. Rolland Maire

Alexis Munier

E. Girard



A une assemblée spéciale du conseil municipal local du Village d'Hocheulaga, convoquée par avis régulier donné à tous les Membres et tenue dans la salle du conseil, mercredi le trente Mai, nuit huit cent septante dix sept. à huit heures et demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de La Province de Québec.

Étaient présents.

Monsieur Le Maire J. D. Rolland, Joseph Fauthier, Gilbert Proust, Adolphe Monisette, Doct. Masson & F. G. Rousseau, Conseillers formant la majorité des Membres du dit conseil.

Rapport du Comité des Finances.

A Monsieur Le Maire & Messieurs les Conseillers, formant le conseil municipal local du Village d'Hocheulaga,

Messieurs,

Le Comité des Finances de votre conseil a l'honneur de vous faire rapport, qui après avoir pris connaissance du compte de Messrs. Monty, Butler & Cruikshanks, pour avoir fait un certain règlement pour le conseil, il croit devoir vous recommander de payer le dit compte, au montant de vingt six 26<sup>55</sup> Piastres, en date du 14 Mai 1874. Le tout néanmoins humblement soumis

Hocheulaga 30 Mai 1877-

(Signé) J. D. Rolland

Gilbert Proust

Joseph Fauthier

- 1<sup>o</sup> Prop. par Mr Monisette
- Sec. par Mr Masson

Que le Rpt du Comité des Finances qui vient d'être lu, soit reçu & adopté & que le compte de Messrs. Monty, Butler & Cruikshanks en date du 14 Mai '74, au montant de \$ 26<sup>55</sup> soit réglé

adopté

- 2<sup>o</sup> Prop. par Mr Fauthier
- Sec. par Mr Monisette

Que la lettre de Mr Ad. LaRonde soit reçue & acceptée & que le Maire & le Secrétaire soient autorisés de régler avec le dit Monsieur, pour la Balance qui lui est due sur la cote qui a été faite, pour mesurer le terrain du conseil, sur des plans adoptés

- 3<sup>o</sup> Prop. par Mr Monisette
- Sec. par Mr Fauthier

Que la lettre de J. H. Brown en date du trente Mai courant & celle de J. B. Main en date du vingt huit du même mois soient reçues au Comité de l'Éd. pour en faire rapport.

adopté

- 4<sup>o</sup> Prop. par Mr Masson
- Sec. par Mr Rousseau

Que la Requête de Mr Jean Georges demandant un certificat pour vendre en détail des liquors vinices & spiritueux soit reçue & acceptée & que ledit certificat lui soit accordé. La motion étant mise aux voix a été émise

Pour	Contre
Mr Fauthier	Mr Proust
Mr Monisette	Mr Masson

Les voix étant de trois pour & deux contre la motion est adoptée.

- 5<sup>o</sup> Prop. par Mr Rousseau
- Sec. par Mr Monisette

Que le Maire & le Secrétaire soient autorisés de faire venir les tuyaux en acier nécessaires pour la continuation de la pose des tuyaux à l'eau dans cette Municipalité

adopté



A une assemblée spéciale du conseil Municipal local du Village d'Hocheulapa, convoquée par avis régulier donné à tous les Membres présents dans la salle du conseil, mercredi le trente Mai, mil huit cent septante et dix sept, à huit heures et demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de La Province de Québec.

Étaient présents.

Monsieur Le Maire J. D. Rolland, Joseph Fauthier, Gilbert Prorost, Adolphe Morissette Doct. Masson & F. G. Rousseau Eus, Conseillers formant la majorité des Membres du dit conseil

Rapport du Comité des Finances.

A Monsieur Le Maire & Messieurs les Conseillers, formant le conseil Municipal local du Village d'Hocheulapa,

Messieurs,

Le Comité des Finances de votre conseil a l'honneur de vous faire rapport, qui après avoir pris connaissance du apte. de M<sup>rs</sup> Monty, Butler & Cruikshanks, pour avoir fait son certain règlement pour le conseil, il croit devoir vous recommander de payer le dit compte, au montant de vingt six 35/100 Centimes, en date du 14 Mai 1874. Le tout néanmoins humblement recommandé.

Hocheulapa 30 Mai 1877-

(Signé) J. D. Rolland

Gilbert Prorost

Joseph Fauthier

1<sup>re</sup> Prop. par Mr Morissette }  
Sec. par Mr Masson }

Que le Rpt du Comité des Finances qui vient d'être lu, soit reçu & adopté & que le apte. de M<sup>rs</sup> Monty, Butler & Cruikshanks en date du 14 Mai '74, au montant de \$ 26<sup>35</sup>/<sub>100</sub> soit réglé

adopté

2<sup>de</sup> Prop. par Mr Fauthier }  
Sec. par Mr Morissette }

Que la lettre de Mr Ad. LaRonde soit reçue & acceptée & que le Maire & Secrétaire soient autorisés de régler avec le dit Monsieur, pour la Balance qui lui est due sur la cotation qui a été faite, pour mesurer le terrain du conseil, sur des échantillons

adopté

3<sup>de</sup> Prop. par Mr Morissette }  
Sec. par Mr Fauthier }

Que la lettre de J. H. Brown en date du trente Mai courant & celle de J. B. Main en date du vingt huit du même mois soient reçues au Comité de l'Éd. pour en faire rapport.

adopté

4<sup>de</sup> Prop. par Mr Masson }  
Sec. par Mr Rousseau }

Que la Requête de M<sup>rs</sup> Jean Georges demandant un certificat pour vendre en détail des liquans vinneux oprenentis soit reçue & acceptée & que le dit certificat lui soit accordé. La motion étant mise aux voix a été émise

Pour le contre  
Le Maire & Secrétaire Mr Morissette  
Mr Fauthier Mr Prorost  
Les voix étant de trois pour & deux contre la motion est adoptée.

5<sup>de</sup> Prop. par Mr Rousseau }  
Sec. par Mr Morissette }

Que le Maire & Secrétaire soient autorisés de faire venir les tuyaux en question pour la continuation de la pose des tuyaux à l'eau dans cette Municipalité

adopté



6<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier }  
Sec. par Mr Masson }

Que la lettre de Mr Beaudry  
datée du 29 Mai courant ainsi que la circulaire  
de Mr Botton qui l'accompagne soient référés au  
Comité de l'Eau et au Maire - *adopté*

M<sup>r</sup> Masson donne avis qu'il fera motion  
à la prochaine assemblée que le b<sup>t</sup> de l'Eau de la rue  
soit autorisé de demander des commissions pour  
la brigue des b<sup>t</sup>es pour la construction des b<sup>t</sup>es  
d'égouts dans cette Municipalité.

7<sup>e</sup> Prop. par Mr Masson }  
Sec. par Mr Provost }

Que le conseil s'oppose  
*adopté.*

J. Holland Maire

Alex. Sté.  
S. J.

À une assemblée régulière du Conseil Muni-  
cipal local du Village d'Hocheville tenue dans  
la salle du conseil, lundi le quatre Juin mil  
huit cent soixante & dix sept, à huit heures  
du soir conformément aux dispositions  
du Code Municipal de la Province de Québec

*"Etaient présents"*

Messieurs les conseillers, Gilbert Provost & Dom-  
Masson-

Par le manque de quorum l'assemblée  
est ajournée à mercredi prochain le  
six Juin courant à sept heures et demie

Gilbert Provost  
D. Masson

*Adopté.*  
Secrétaire-Trésorier



Année assemblée mensuelle, du conseil  
Municipal local du Village d'Hocheulaga, apremis  
du quatre juin mil huit cent soixante et dix sept  
tenus dans la salle du conseil surcoudi le six  
juin de la même année, avois ayant été préalablement  
donné aux membres absents conformément aux  
dispositions du Code Municipal de la Province de Que-  
bec

Étaient présents:

Monsieur Le Maire J. D. Rolland, Joseph Gauthier  
Gilbert Perrot, Adolphe Morissette, Dominique Miron  
Gouais, tous six faisant la majorité des membres  
du dit Conseil.

M<sup>r</sup> Le Maire informe le conseil que par une pro-  
clamation du Lieutenant-Gouverneur en date du seize  
Mai dernier, une loi sur les commissions a été  
adoptée dans cette Municipalité.

Rapport du Comité de la Maison du Conseil.

A Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers  
formant le conseil Municipal local du Village  
d'Hocheulaga,

Messieurs,

Le Cte. de la Maison du Conseil,  
a l'honneur de vous faire rapport qu'il a fait des dé-  
marches pour l'achat d'une pierre d'inscriptions pour pla-  
cer sur le devant de la bâtisse en voie de construction, &  
que le coût probable de cette pierre sera de vingt cinq  
Piastres, cette somme devant être autorisée de  
jeune l'achat de la dite pierre.

Le tout humblement soumis -

Hocheulaga (juin 1877)

(Signé) J. D. Rolland

Joseph Gauthier

Gilbert Perrot

1<sup>er</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }  
Sec. par M<sup>r</sup> Morissette }

Que

Que le rapport du Comité de la Maison du Conseil  
qui vient d'être fait soit reçu & adopté, & que le dit  
Comité soit autorisé de faire faire une pierre d'ins-  
criptions avec lettres en or, pour placer sur le de-  
vant de la Bâtisse en voie de construction,  
adopté

2<sup>o</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Gauthier }  
Sec. par M<sup>r</sup> Perrot }

Que le Conseil n'est pas dis-  
posé à accorder d'autre licence pour maisons  
d'entente public devant la présente année. -  
adopté

3<sup>o</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Perrot }  
Sec. par M<sup>r</sup> Morissette }

Quin certifiants de li-  
cences d'espérance soit accordé à M<sup>r</sup> Joseph  
Thompson -  
adopté

4<sup>o</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Morissette }  
Sec. par M<sup>r</sup> Masson }

Que le Rpt. de M<sup>r</sup> Hoffmeyer  
de la Cour des Magistrats pour le mois de  
Mai dernier, soit reçu & adopté -  
adopté

5<sup>o</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Gauthier }  
Sec. par M<sup>r</sup> Masson }

Qu'en réponse à la lettre  
de M<sup>r</sup> J. P. Hille Secrétaire des Indes des Chemins à  
Bonville, en date du quatre juin courant, le Conseil  
soit autorisé d'informer le dit Monsieur, que  
le conseil du tout à la proposition faite le  
seize Mai dernier, lors de l'entente avec la députati-  
on de payer la somme de sept cent cinquante  
Piastres par an pour commutation de  
la Bonville & pour toutes réclamations qui en



les dits juges pourraient avoir contre la Municipalité jusqu'à lors que le conseil ne saurait accepter d'autres conditions. - adopté

6<sup>e</sup> Prop. par Mr Masson }  
Sec. par Mr Morissette }  
Que la lettre de Mr Geo Geo Demers soit repue au bte. de l' Eau (lettre datée du 14 Juin 1911) adopté

7<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier }  
Sec. par Mr Prout }  
Que le Maire et le secrétaire soient autorisés de payer trois cents \$ à Mr W.P. Banting & Co en ac. sur leur cpte. par spécial castings depuis le 1<sup>er</sup> Mai dernier - adopté

8<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier }  
Sec. par Mr Prout }  
Que les comptes suivants soient payés à même les fonds généraux du conseil. - C. Senecal, L. Payette for grand #42-48. L. O. Demers #6-01 - Henri Gauthier 704 - Manufacture Hudson #146 - & les comptes suivants à même les fonds de l' Eau & Eau chaude. C. Senecal #7.50 - L. Payette for grand #26-84. Mr. Murphy #163. adopté

9<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier }  
Sec. par Mr Masson }  
Que le conseil s'appruie - adopté.  
J. Holland  
Maire  
J. Gauthier  
S.T.

A une assemblée spéciale du conseil Municipal local du Village d' Hochelaga, convoquée par avis régulier donné à tous les Membres tenus dans la Salle du conseil, mercredi, le seize Juin mil huit cent dix-sept & dix-sept à huit heures soir, au soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, "Étaient présents"

Monsieur le Maire J. D. Holland,  
Joseph Gauthier, Gilbert Prout, Louis Fichette, M. Morissette, Dom. Masson, & F. G. Maucneau Conseillers, formant la totalité des Membres du conseil

1<sup>er</sup> Prop. par Mr Prout }  
Sec. par Mr Morissette }  
Que le Président du Bd. de l' Eau soit autorisé de régler avec Mr Payette pour son compte daté du 8 Juin courant - adopté

2<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier }  
Sec. par Mr Masson }  
Que le montant de l' avance de \$1000.00 soit payé à Mr Celestin Guigay soit payé à Mr Costa Merisier - adopté

3<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier }  
Sec. par Mr Maucneau }  
Que le secrétaire accuse réception de la lettre de M. A. D. Lacroix, Sec. correspondant de la Cité de Joubert de Montréal & que le conseil assiste en corps, à la procession du 25 Juin courant - adopté

4<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier }  
Sec. par Mr Prout }  
Que le Maire et le secrétaire soient autorisés de donner un \$1000.00 Cent \$ à Mr Victor Roy architecte, en a/c pour services professionnels, - adopté

x à trois mois  
J. D. H.



5<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier }  
 Lic. par Mr Meunier } Que la lettre de Mr Chs. Vincent  
 en date du 4 Juii courant, soit lue au comité des bû-  
 ches pour en faire rapport - adopté

6<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier }  
 Lic. par Mr Meunier } Que le comité de l'Eau receive  
 des souscriptions d'ici à mardi prochain 10 dis-  
 neuf Juii courant pour le remblaiement en briques  
 de la Ruelle de l'Église rue St-Jean-Baptiste adopté

7<sup>e</sup> Prop. par Mr Meunier }  
 Lic. par Mr Prout } Que le Président du comité  
 des Finances soit autorisé d'acheter au marchand  
 pour l'usage de la Commune, adopté

8<sup>e</sup> Prop. par Mr Meunier }  
 Lic. par Mr Prout } Que la lettre de Mlle. Lucie  
 Leveillé en date du 13 Juii courant, soit lue au  
 comité de Police, adopté

9<sup>e</sup> Prop. par Mr Meunier }  
 Lic. par Mr Meunier } Que le Cc. de l'Eau de la Commune soit  
 autorisé de demander des souscriptions jusqu'au vingt six Juii  
 courant pour la construction des bûches d'épaves, dans les rues  
 dont les noms suivent avec les distances respectives, savoir:

Rue St. Marie	3 x 2'	briques	184 eqs.
" "	24 x 16"	"	350 "
" "	18"	bois	314 "
" Desjardins	24 x 16"	briques	220 "
" "	18"	bois	144 "
" "	15"	"	180 "
" "	12"	"	180 "
" Moreau	24 x 16"	briques	234 "
" "	18"	bois	110 "
" "	15"	"	180 "
" "	12"	"	180 "
" Martine	15"	"	247 "
" "	12"	"	157 "
" St. Jean Baptiste	12"	"	134 "

Et pour la fourniture des bûches en pin & en tamaris  
 en bûche selon les plans & devis préparés par Mr J. A.  
 St. Beauveing Ingénieur, que les dites demandes soient  
 insérées dans deux journaux nommés "La Minerve" & "Le Mon-  
 teal Gazette" - adopté

10<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier }  
 Lic. par Mr Prout } Que le Maire et le Bourgeois soient  
 autorisés de signer un contrat avec les Syndics du Ché-  
 min à Rivière pour le renouvellement de la communication  
 des Bûches, suivant la proposition faite aux dits Syndics  
 le sixième Mai dernier de sept cent cinquante Bûches  
 par an, payable semi-annuellement & cela  
 pour le terme de cinq ans. - adopté

11<sup>e</sup> Prop. par Mr Prout }  
 Lic. par Mr Meunier } Que le Maire soit autorisé  
 d'acheter au marchand, adopté.

J. P. Holland  
 Maire  
 J. B. L. L.



33

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal local du Village d'Washelaga, convoquée par avis régulier donné à tous les membres réunis dans la Salle du Conseil, survenue le vingt-sept Juin mil huit cent soixante et dix-sept, à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec,

"Étaient présents"

Monsieur le Maire J. B. Belland, -  
Joseph Gauthier, Gilbert Prout, Dom. Masson &  
A. P. Masson Écuyer, Conseillers, formant la majorité des Membres du dit Conseil.

Rapport du Comité de l'Eau d'Arnaud  
A Monsieur le Maire & Messieurs les Conseillers, formant le Conseil Municipal local du Village d'Washelaga, réunis en Conseil.

Messieurs,

Le Comité de l'Eau d'Arnaud de votre Conseil, a l'honneur de vous faire rapport; Que, suivant la résolution N<sup>o</sup> 9 adoptée à l'Assemblée du treize Juin courant, il a demandé des commissions pour la construction des égouts d'assainissement des tuyaux en grès, & qu'il a reçu les commissions des personnes suivantes pour les tuyaux en grès, viz:

- 1<sup>o</sup> De M<sup>rs</sup> Copland & M<sup>rs</sup> Blarud M<sup>rs</sup> H. P. Currie
- 2<sup>o</sup> " Murray, Brunner & Co.
- 3<sup>o</sup> " M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup> Kelly.
- 4<sup>o</sup> " Copland & M<sup>rs</sup> Blarud.

Deux commissions pour le même but ont été faites par M<sup>rs</sup> Andrew Wilson & R. M<sup>rs</sup> Keon, mais elles n'étaient pas conformes aux spécifications, ces commissions n'ayant point accompagné leur commission du dépôt requis.

Après examen des différentes commissions pour la fourniture des tuyaux en grès le Comité

34

Comité vous recommande celle de M<sup>rs</sup> Copland & M<sup>rs</sup> Blarud, comme étant la plus basse.

Au sujet des commissions pour la construction des canaux d'égouts, le Comité a reçu les commissions suivantes, viz;

- 1<sup>o</sup> De M<sup>rs</sup> Copland & M<sup>rs</sup> Blarud
- 2<sup>o</sup> " " Dwyer & Kelly
- 3<sup>o</sup> " " Chartrand & Co.
- 4<sup>o</sup> " " M. J. Spillney
- 5<sup>o</sup> " " R. M<sup>rs</sup> Keon
- 6<sup>o</sup> " " Peter Murray & Co.
- 7<sup>o</sup> " " Ad. Morrissette

Des commissions de M<sup>rs</sup> J. B. Orilly & Co., Louis Payette, D. Marsan, n'étant pas conformes, ni que le dépôt requis n'a pas été fait.

Le Comité après examen de ces différentes commissions, aroit devoir vous recommander d'accepter le contrat à Messieurs Dwyer & Kelly, comme étant les plus bas commissionnaires.

Le tout néanmoins humblement soumis.  
Washelaga 27 Juin 1877.

(Signé) J. B. Belland  
Joseph Gauthier  
Gilbert Prout.

- 1<sup>o</sup> Prop. par M<sup>rs</sup> Masson
- 2<sup>o</sup> " " M<sup>rs</sup> Masson

Le Rapport du Comité de l'Eau d'Arnaud qui vient d'être lu soit adopté.

- 1<sup>o</sup> Prop. par M<sup>rs</sup> Masson
- 2<sup>o</sup> " " M<sup>rs</sup> Masson

Le Comité de l'Eau d'Arnaud soit autorisé de faire faire la tâche de construction des canaux d'égouts dans



cette Municipalité a que le Maire et le Secrétaire soient autorisés de signer des contrats avec Mm. Copland et El. Elan pour la fourniture des tuyaux en grès selon les soumissions du vingt sixième concernant et suivant les plans et devis de l'ingénieur de la Municipalité; et avec Mm. Dwyer et Héffern pour la construction des canaux d'épuration, suivant leur soumission du vingt sixième formé concernant et d'après les plans et devis de l'ingénieur de cette Municipalité. adopté

Rapport du Comité de l'Eau.

Prop. par Mr Gauthier 3  
 Sec. par Mr Masson 3

Qu'il soit

A Monsieur le Maire et Messieurs, Honnables Messieurs,

Le Comité de l'Eau de votre conseil a l'honneur de vous faire rapport sur les soumissions reçues pour le tracé et la construction de l'égout. Il s'y a eu que deux soumissions de reques; l'une de Mr John Bonbray, demandant dix Plastrons par mille briques posés et une de Mr J. Ste. Galpaw, demandant neuf Plastrons par mille briques aussi posés.

Les deux soumissionnaires offrent les mêmes conditions, le Comité croit devoir vous recommander d'accorder le contrat à Mr J. Ste. Galpaw, pour neuf Plastrons le mille Briques, sa soumission étant la plus basse.

Le tout résolvant respectueusement soumis  
 Montréal 27 Juin 1877-

(Signé) J. D. Holland  
 J. G. Gauthier  
 Gilbert Provost

3<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier 3  
 Sec. par Mr Masson 3

Qu'il soit

Qu'il soit adopté que le contrat pour le tracé et la construction de l'égout en y ajoutant les notes suivantes "fait avec mortier de sable et grès" et "claud à tout les quatre angles" adopté

4<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier 3  
 Sec. par Mr Masson 3

Qu'il soit

Qu'il soit accordé à Mr Camille Benoit, la motion étant mise aux voix, ce lit comme suit -

Pour	Contre
Mr Gauthier	Mr Masson
Mr Provost	

Les voix étant d'égal proportion, le Maire vote contre la motion; qui est rejetée.

5<sup>e</sup> Mr Gauthier donne avis qu'il fera motion à une prochaine assemblée de la conseil, pour que le Règlement concernant les travaux soit amendé.

6<sup>e</sup> Prop. par Mr Masson 1  
 Sec. par Mr Masson 3

Qu'il soit adopté

J. D. Holland  
 Maire  
 J. G. Gauthier  
 J. T.



3<sup>m</sup>

A une assemblée régulière du Conseil Municipal local du Village d' Hochelaga, tenue dans la salle du conseil, mardi le troisième jour de Juillet mil huit cent soixante et dix sept à huit heures et demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec;

"Saints présents"

Messieurs le Maire J. D. Rolland, Joseph Gauthier, Gilbert Probst, ~~et~~ dom. Masson Beauin, conseillers formant la majorité des membres du conseil

M<sup>re</sup> Ad. Morrisette se présente devant le conseil et demande à retirer sa démission en date du vingt six Juin dernier; ce qui lui est accordé unanimement.

- 1<sup>o</sup> Prop. par Mr Gauthier }  
 Lic. par Mr Probst }

Qu le Rapport du Greffier de la Cour des Magistrats pour le mois de Juin dernier soit reçu et adopté - adopté

- 2<sup>o</sup> Prop. par Mr Gauthier }  
 Lic. par Mr Masson }

Qu suivant l'opinion du Bail entre Mess. Houdon et Roy & J<sup>te</sup> Lepine; la taxe répartie contre ledit Mr Lepine pour l'année mil huit cent soixante et seize, soit répartie sur un loyer de quatre cent dix-huit, tel que comporte le dit contrat - adopté

A. Messieurs les Maire et les Conseillers formant le conseil Municipal local du Village d' Hochelaga, réunis en conseil,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rapporter par le présent, que dans le courant de la semaine dernière, j'ai visité toutes les maisons alimentées par l'eau de cette corporation.

J'ai trouvé tous les robinets de service

38

servies en bon ordre, à l'exception de trois ou quatre qui dégringolent lentement et qui ont été réparés depuis.

Un nommé Pepin demeurant dans la maison de J<sup>te</sup>. Dubouil sur la terre Forty et moi-même, pour laquelle il n'avait pas alors payé l'eau; ce qui a fait depuis.

Respectueusement soumis -

Hochelaga 27 Juin 1877.

(Signé) Joseph Chantre

Inspecteur d'eau

- 3<sup>o</sup> Prop. par Mr Morrisette }  
 Lic. par Mr Gauthier }

Qu la lettre du Receveur

Mr A. Villeneuve, affant un Balance à la Cour (en date du 3 Juillet courant), soit referé au Comité de la Maison du conseil pour en faire rapport. - adopté

- 4<sup>o</sup> Prop. par Mr Morrisette }  
 Lic. par Mr Masson }

Qu le Comité de l'Eau Beauin

soit autorisé de se procurer les appareils nécessaires appelés "Latham's Patent Sewer Ventilators" pour la ventilation des égouts dans cette Municipalité. - adopté

- 5<sup>o</sup> Prop. par Mr Masson }  
 Lic. par Mr Morrisette }

Qu le Comité de l'Eau Beauin

soit autorisé de faire faire les travaux nécessaires pour la ventilation des égouts dans cette Municipalité. - adopté

- 6<sup>o</sup> Prop. par Mr Morrisette }  
 Lic. par Mr Gauthier }

Qu l'ingénieur soit au-

torisé de faire les plans et devis des flushing pipes et des flushing stations, conformément à sa lettre en date du mois de Juin dernier. - adopté



7<sup>e</sup> Prop. par Mr. Morrissette }  
Sec. par Mr. Proust }

Que le Comite de l'Eau abanone soit autorise de faire preparer des modeles & fabriquer les flushing gates des flushing stations, pour la construction des canaux d'egouts dans cette Municipalite. adopte

8<sup>e</sup> Prop. par Mr. Gauthier }  
Sec. par Mr. Proust }

Que le Surintendant de l'Algodine soit nomme pour surveiller la construction des canaux d'egouts dans cette Municipalite.

La motion est mise aux voix et est adopte  
Pour

Contre  
Mr. Masson  
Mr. Morrissette

Les voix sont de trois pour & ~~une~~ une contre la motion est adopte.

9<sup>e</sup> Prop. par Mr. Gauthier }  
Sec. par Mr. Masson }

Que les comptes suivants soient payes à savoir: le Com. de l'Eau abanone vig; l'original et l'imp. \$14.88 - a. L'imp. \$1.50. E. de l'habilimp. \$57.75 N. Mitard \$28.50 J. Nadakin \$1.12 Barnden et Proust \$115.44 J. B. Holland et. \$56.82 Corporation de Montreal \$1745.31. Et les cptes. suivants à savoir le fonds general du conseil; H. Gauthier 70 \$ J. Nadakin \$8.33 Co. Gauthier \$21.25 D. Laconte \$114.25 - adopte

Mr. Gauthier donne avis qu'il fera motion à une prochaine assemblee pour l'adoption d'un reg. concernant l'usage des charrettes dans cette Municipalite.

10<sup>e</sup> Prop. par Mr. Masson }  
Sec. par Mr. Morrissette }

Que le conseil s'oponne adopte

J. D. Holland Maire  
M. Proust

A une assemblee speciale du Conseil Municipal local du Village d'Hoakaya, convoquee par avis regulier donne à tous les Membres dans la salle ordinaire des séances, vendredi le cinq juillet mil huit cent soixante & dix sept à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec.

"Etaient presents."

M. Le Maire J. D. Holland, & Gilbert Proust, Ad. Morrissette, Com. Masson & F. B. Masson Sec. Conseillers formant le quorum

Mr. Masson donne avis qu'il fera motion à une prochaine assemblee de ce conseil pour que la motion de M. Proust à la requête de Mr. Magline Proust pour la création d'un parc d'amusement, & de l'informe par le dernier soit des ~~adoption~~ du règlement à cet effet. adopte

1<sup>o</sup> Prop. par Mr. Masson }  
Sec. par Mr. Proust }

Que les comptes du Sec. soient payes jusqu'au dernier, tels que au titre le cinq juillet courant, soient recues & adoptes. adopte

2<sup>o</sup> Prop. par Mr. Morrissette }  
Sec. par Mr. Proust }

Que le conseil s'oponne  
J. D. Holland  
Maire  
M. Proust  
S. P.



Une assemblée spéciale du conseil  
Municipal local du Village d'Acadulpa,  
convoquée par avis réguliers donné à tous  
les Membres et tenue dans la Salle du conseil  
le lundi le vingt-trois juillet mil huit cent  
soixante et sept à huit heures et demie  
du soir, conformément aux dispositions  
du Code Municipal de la Province de Québec

"Etant présents"

M. Le Maire J. D. Rolland,  
Joseph Gauthier, Gilbert Provost, ad. Morris-  
sette, J. P. Mousseau ex. consules, for-  
mant la majorité des Membres du conseil  
M. Le Maire met sur la table des requêtes  
au nom de M. P. O. Trudel ex. et de M. M.  
Morgan ex.

1<sup>re</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Sec. par M. Provost } Que le Maire soit au-  
torisé de prendre tous les procédés légaux né-  
cessaires pour faire disparaître certaines nuisances  
sans cette Municipalité, telles que mentionnées  
dans les requêtes qu'il vient de déposer sur  
la table. adopté

2<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Sec. par M. Mousseau } Que le deuxième ordre  
du jour soit suspendu jusqu'au prochain au-  
tour de la table. adopté

M. Le Maire met sur la table une lettre de  
M. Beaudry en date du vingt juillet 1867  
au sujet du canal de la rue Desay

3<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Sec. par M. Morrisette } Que M. J. A. M.  
Beaudry d'urgence soit autorisé à faire

faire commencer les travaux de la construction  
des égouts sur la rue Desay, conformément à  
sa lettre en date du vingt juillet 1867. adopté

4<sup>th</sup> Prop. par M. Mousseau }  
Sec. par M. Morrisette } Que le Maire de Québec  
soit autorisé de signer un Bille au montant  
de onze cent soixante six \$ Plâtres, à quatre  
mois de cette date en faveur de Pierre Girard  
& Delima Panichand son épouse, en sus-  
séquement du Bille, au même montant  
qui devrait être de vingt quatre \$ mille con-  
rant à La Banque du Peuple, le tout sur un  
vaste de vente en date du dix-huit novembre  
mil huit cent soixante sept. adopté

5<sup>th</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Sec. par M. Morrisette } Que les comptes suivants  
soient payés à même le fonds de l'Eau abonnée  
Dumay & Frères & Sanson & 25 50  
J. N. White \$ 16 00  
& à même le fonds général du conseil les  
comptes suivants. Dumay & Frères \$ 20 00  
J. N. White \$ 13 60. adopté

6<sup>th</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Sec. par M. Morrisette } Qu'un certificat de licence  
d'auberge soit accordé à M. Casimir Boudet  
pour l'année courante. adopté

Relecture des minutes  
de l'assemblée régulière de  
ce jour d'après M. Mousseau  
pour nom contre la  
licence de M. Boudet  
J. D. Rolland

7<sup>th</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Sec. par M. Morrisette } Que le conseil s'ajourne  
J. D. Rolland Maire



A une assemblee speciale des Conscillers  
Municipaux du Conseil Municipal local du Village  
d'Hotelaga, convoque par avis donne a tous les  
membres & tenu dans la salle du Conseil, suraudi  
le premier aout, mil huit cent soixante & dix sept.  
a huit heures du soir, pour considerer une lettre  
de Mm. Dwyer & Helpey & autoriser le Comite  
des Eclusiers de Eau & Canaux, a cet effet. -

Etant presents

M. Lellan J.D. Rolland, Joseph Gauthier, Gilbert  
Forest & Dominique Masson Eclusiers, Conscillers,  
formant la majorite des Membres du dit Conseil.

M. Le Maire, est devant le Conseil, une lettre  
de Mm. Dwyer & Helpey en date du vingt  
huit Juillet dernier (1874)

- 1<sup>re</sup> Propose par M. Masson
- 2<sup>de</sup> idem par M. Forest

Sur une la lettre de Mm  
Dwyer & Helpey en date du vingt huit Juillet dernier  
demandant la rescission de leur contrat pour  
la construction des canaux d'egouts dans cette Commu-  
nauté, le Maire & Eclusiers sont autorises  
a rescier ledit contrat, a la condition que Mm  
Dwyer & Helpey, complètent la partie des  
canaux deja commencé & abandonnent  
six pour cent (6%) sur l'ouvrage completé  
et plus qu'ils se chargent de payer tous les  
frais encaus pour la presentation des dits notes.  
adopté

- 2<sup>de</sup> Prop. par M. Gauthier
- 3<sup>de</sup> idem par M. Forest

Sur le Rapport du Comite  
de l'Eau & Canaux de ce Conseil, qui vient d'etre  
lu soit reçu & adopté & que la Commission de  
M. McKee en date du trente & un Juillet

Jullet dernier pour la construction des canaux d'egouts  
dans cette Commuauté, soit accepté, a con-  
dition qu'il se conforme a toutes les clauses &  
specifications donnees par l'ingenieur de la  
Corporation, suivant les plans devis, & qu'il fasse  
sans delai le depot de cinq cent. Piastres 7500.00  
tel qu'indiqué dans l'avis donne par ce Conseil  
& que le Maire & Eclusiers soient autorises  
a signer un contrat avec lui, etal que ce  
contrat de Mm. Dwyer & Helpey aura été  
resilie. -

La motion est mise aux voix, & est acceptée  
suit -

Par M. Le Maire & Eclusiers  
Comite. M. Masson.

Les voix sont de deux pour & un contre,  
la motion est adoptée. -

- Suit le Rapport. -

A une assemblee de Comite des Eclusiers  
Eau & Canaux du Conseil Municipal du  
Village d'Hotelaga, aprouve a huit heures  
et demie dans la salle du Conseil, apres d'etre  
le trente un Juillet, mil huit cent soixante  
& dix sept, a huit heures du soir, a laquelle  
assemblee sont presents.

Jean Damien Rolland, President du  
dit Comite. Gilbert Forest & Joseph Gauthier  
Membres du dit Comite.

Ledit Comite assemble s'est reunie  
pour les nouvelles submissions et  
en fait les calculs, et apres s'etre  
examine des differents prix, a été d'avis  
vous recommander d'accepter  
la submission de R. McKee en date  
du trente un Juillet courant, comme  
il est



tant celle qui offre le plus d'avantage. -  
Le tout néanmoins respectueusement soumis. -

Hochelaga 31 Juillet 1877.

- 1<sup>er</sup> Le Maire & (Séj) J. D. Holland
- 2<sup>es</sup> Messrs. le conseiller } J. Gauthier
- } " Gilbert Prout
- 3<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier }
- "          "          " } " par Mr Prout

Leu après la session  
qui a eu lieu en le contrat octroyé à Mr  
Professon antérieurement à cette assemblée, que  
Mr Masson avait appris dans le courant  
de cette finnée, que A. Professon, avait  
dit qu'il avait obtenu le contrat pour la con-  
fection des canaux d'épave à Hochelaga, & de  
plus qu'il avait engagé un forgeron & qu'une  
enquête soit tenue & qu'une brochure soit dressée  
à cet effet, composée de Mm. Masson, Gauthier  
& Morissette pour en faire rapport à l'assemblée  
à sa prochaine assemblée. - adopté

- 4<sup>e</sup> Prop. par Mr Masson }
- "          "          " } " par Mr Masson

En le conseil d'urgence  
adopté.  
J. D. Holland  
Maire  
J. G. Sté.  
J. T.

A une assemblée régulière du conseil municipal local du Village d'Hochelaga, tenue dans la  
Salle du conseil, le mardi le six Août, mil huit  
cent septante & dix-sept à huit heures & demie  
du soir, conformément aux dispositions du  
code Municipal de la Province de Québec.

"Étaient présents"

Monsieur Le Maire J. D. Holland, Gilbert  
Prout, Dom. Masson, J. X. Masson &  
Gauthier Gauthier, conseillers, formant la  
majorité des membres du dit conseil.

Après lecture des minutes de l'assemblée  
du mois dernier, elles sont adoptées à l'unanimité.

- 1<sup>er</sup> Prop. par Mr Masson }
- "          "          " } " par Mr Masson

Le rapport du  
Greffier de la Cour de Magistrats pour le  
mois de Juillet dernier, soit reçu & adopté. -  
adopté

- 2<sup>e</sup> Prop. par Mr Prout }
- "          "          " } " par Mr Masson

Le rapport de la Cité de  
Montréal, au sujet de l'approvisionnement  
de l'Eau à cette Municipalité, soit référé  
au comité de l'Eau & canaux pour en faire  
rapport à ce conseil. adopté

- 3<sup>e</sup> Prop. par Mr Masson }
- "          "          " } " par Mr Masson

Le rapport de Mm.  
Murray & Reinger, au sujet de leur sou-  
mission pour la construction des égouts  
soit référé aux ardeats, avec copie de la lettre  
adressée à ces Messieurs, lors de la demande  
d'explications sur leur soumission. adopté



47

la construction des canaux d'égouts dans cette  
immu'paté. adoptée

44<sup>e</sup> M<sup>r</sup> Le Maire sur la lettre sous requête de  
M<sup>r</sup> A. H. A. Trudell demandant l'occu-  
pation de la rue Ontario

44<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }  
Sec. par M<sup>r</sup> Masson }

Que la Procédure de M<sup>r</sup>  
A. H. A. Trudell soit référée au Comité des  
Chemins pour en faire rapport adoptée

5<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Provost }  
Sec. par M<sup>r</sup> Masson }

Que la lettre de M<sup>r</sup> Luce  
sur l'Etat de la rue 28<sup>e</sup> d'été dernier soit référée  
au Comité de l'Éclaircissement adoptée

M<sup>r</sup> le Maire sur la lettre de M<sup>r</sup> H.  
Luce, Gerant de la Manufacture V. Hudson, remerciant  
le Conseil, au sujet de la construction d'un tuyau  
à l'eau, qu'il lui a permis de faire pour l'usage  
de la Manufacture

M<sup>r</sup> le Maire, sur la lettre de M<sup>r</sup>  
W. H. Smith, offrant des paratonnerres

6<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }  
Sec. par M<sup>r</sup> Provost }

Que la lettre de M<sup>r</sup> Gauthier  
& Delmas, offrant de la faire à ce Conseil, pour le  
prix de \$300 la tonne, soit référée au Comité des  
Chemins

7<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Gauthier }  
Sec. par M<sup>r</sup> Provost }

Que le Comité de l'Eau  
d'égouts soit autorisé d'acheter un hydro-  
mètre pour le service de la source de la rue

8<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }  
Sec. par M<sup>r</sup> Provost } Que pour rencontrer

48

rencontrer le Biller de Onze cents Plâtres (\$1100) dit  
à La Banque du Peuple, le sup<sup>t</sup> dont émanant,  
il est résolu qu'un nouveau Biller de Onze  
cents Plâtres soit fait en renouvellement à trois  
mois du sup<sup>t</sup> dont émanant signé par J. D. Holland  
Bar & endossé par J<sup>r</sup> Gauthier Bar, signé le Conseil  
s'engage payer le dit Biller à son échéance. adoptée

9<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Gauthier }  
Sec. par M<sup>r</sup> Masson }

Que le Règlement en date  
du deux Juin mil huit cent cinquante & trois  
concernant les trottoirs, soit amendé & se lise  
comme suit " Que chaque fois qu'un proprié-  
taire ou des propriétaires, feront une demande  
à ce Conseil, pour la pose de la chaine en maçon-  
nerie ou publique pour les trottoirs; que le Comité  
des Chemins soit autorisé à faire faire les dits  
travaux, à condition que les dits propriétaires ad-  
mettent les autres v<sup>o</sup>les fussent étendus sur les dits  
trottoirs à leurs frais & dépens sous la surveillance  
de l'Inspection de ce Conseil. adoptée

10<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Gauthier }  
Sec. par M<sup>r</sup> Provost }

Que le Comité de l'Éclaircissement  
soit autorisé d'ouvrir à M<sup>me</sup> Lang & M<sup>r</sup> John  
Bombroy & Co. le droit de composer sur les dits  
rues, & que ce Conseil désignant par son  
qu'importe condition ils se rendraient à l'alignement  
désigné dans le Plan du Travaux de l'Éclaircissement.

11<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Provost }  
Sec. par M<sup>r</sup> Masson }

Que les comptes suivants soient payés à même  
le fonds de l'année dernière. J. Koenig 60<sup>e</sup> Rue St Jacques 24 75 S. Gauthier  
27 75 17 17 17 17

12<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Provost }  
Sec. par M<sup>r</sup> Masson } Que le Conseil s'engage  
à payer M<sup>r</sup> Holland



49

Une assemblée spéciale du conseil Municipal local du Village d'Hochelaga, convoquée par avis régulier, donné à tous les membres et tenue dans la salle du conseil, le mardi 10 dix-sept Août mil huit cent soixante et dix-sept à huit heures et demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents,

Monsieur le Maire J. D. Rolland +  
Joseph Gauthier Con. Conseiller,

Qu'à la manque de quorum à huit heures et demie le conseil est ajourné à mardi le vingt-neuf courant.

J. D. Rolland

Jos Gauthier

Secrétaire.  
J. P.

50

Une assemblée spéciale du conseil Municipal local du Village d'Hochelaga, ajournée du dix-sept Août mil huit cent soixante et dix-sept tenue dans la salle du conseil, mardi le vingt-neuf Août de la même année à huit heures et un quart du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents,

Monsieur le Maire J. D. Rolland -  
Messieurs les Conseillers Joseph Gauthier, Gilbert Provost, Dom. Masson, A. N. Mancieux, Con. Conseillers formant la majorité des Membres dudit Conseil.

Rapport du Comité de la Maison du Conseil aux Membres du conseil Municipal du Village d'Hochelaga.

Messieurs,

Le Comité de la Maison du Conseil, a l'honneur de vous faire rapport, qu'après examen de la Balance de Mr. Ville sur Pte, il recommande à l'Assemblée d'en faire l'achat pour le prix de cent Plantes, avec le total payé par la mesure, payable par un Billet à six mois dont un à trois mois renouvelable pour trois autres mois sans intérêt.

Le Comité demande à être autorisé de la faire transporter et placer convenablement dans l'endroit qui lui est destiné.

Le tout au moins humblement soumis.

Hochelaga 17 Août 1877 (Signé) J. D. Rolland

Gilbert Provost  
Jos Gauthier

1<sup>o</sup> Prop. par Mr. Masson 2

2<sup>o</sup> App. par Mr. Provost 3 Pour le Rpt. du Comité



Comité de la Maison du Conseil qui vient être  
la suit non adopté, & que le Comité soit au-  
torisé de faire transporter la dite Balance, etc  
sans payer: & que le Maire soit autorisé ainsi  
autorisé de signer un certain Bille de Cont de la  
à trois mois renouvelable pour trois an-  
nées mais sans intérêt, en règlement du dit compte.  
adopté

Rapport du Comité des Amiances  
aux membres du Conseil Municipal du Village  
d'Hostelaga,  
Musiens.

Le Comité des Amiances de votre  
Conseil a l'honneur de vous faire rapport. -  
D'après considération de l'opinion de nos  
avocats sur le "Taxe de l'Eau" de la Manufac-  
ture Hudson, votre Comité est d'opinion que  
le dit droit de Conseil de taxes la dite Manufac-  
ture pour le remboursement de l'Emprunt  
etc. intérêts sur celui; de maintenir la taxe  
telle que portée sur le Bille de Prescription. La Ma-  
nufacture étant un bâtiment considérable (on  
a qui consume beaucoup) des Amiances a-  
méliorations que la pose de l'Eau leur a permis  
de faire pour se protéger plus efficacement contre  
le feu, il n'est que raisonnable qu'elle paye  
sa quote part de la taxe imposé à cet effet.

Comme il appert, qu'il était bien intentionné  
que la dite Manufacture devait être exempté de  
taxe pour vingt ans; & que la manière dont  
les précédents sont faits ne l'exempte de fait  
que pour cinq ans, votre Comité recom-  
mande comme un acte de justice  
de prolonger cette exemption des  
taxes sur les taxes ordinaires imposées

par le Conseil pour quinze ans à venir.  
Le tout unanimement approuvé.

Hostelaga 19 Mars 1844 (Signé) J. D. Rolland  
Jos. Garthier  
Gilles Borost

- 2<sup>e</sup> Prop. par Mr Masson 2
- Sec. par Mr Masson 2

Qu le Rpt. du dit. des Amian-  
ces qui vient d'être lu soit non adopté & que  
l'exemption de taxes sur les taxes ordinaires  
soit prolongé pour quinze ans à venir à  
partir du premier Septembre prochain sans  
serpente sur sept. etc. complétant les  
vingt ans garantis dans une résolution en  
date du deux avril mil huit cent trente  
& onze. adopté

- Après l'adoption du Rapport ci-dessus. Seul
  - 3<sup>e</sup> Proposé par Mr Garthier 2
  - Secours par Mr Masson 2
- Qu le Maire soit autorisé  
de s'entendre avec les deux Clercs de la Manufac-  
ture de Cotton & Hudson, au sujet de la completion  
de la dite Manufacture. adopté

- 4<sup>e</sup> Prop. par Mr Masson 2
- Sec. par Mr Masson 2

Qu la lettre de Mr Beauty  
en date du deux Mars dernier soit reçue &  
adoptée & que le dit. de l'Eau de la Manuf.  
soit autorisé de faire faire les travaux en briques,  
pour la construction des canaux d'égouts.

- 5<sup>e</sup> Prop. par Mr Borost 2
- Sec. par Mr Masson 2

Qu la lettre de Mr Rou-  
bray en date du deux Mars dernier soit  
reçue & adoptée & que sa clôture soit



soit reculé aux frais de ce conseil & faite en  
neuf copies abatement & qu'elle soit mise en  
leqre avec celle de M. Kennedy conformément  
au Plan du Village Laroc. - adopte

6. Prop. par Mr Gauthier  
Sec. par Mr Masson

Un Comité sera nommé  
composé de Mm. Provost, Masson & des  
autres secondaires pour pourvoir à l'amé-  
lioration de la nouvelle Maison Municipale -  
adopté

Mr Gauthier donne avis qu'il fera motion  
à la prochaine assemblée de ce conseil pour  
autoriser le Cte. du Flew à faire faire une  
plan pour faire sieder les voyants.

Prop. par Mr Masson  
Sec. par Mr Gauthier

Que pour renouveler le  
Billet de Suprville Peabody en faveur de la fa-  
brique de la Paroisse de St. Louis d'Abolutoya  
du le vingt quatre août courant, le Maire  
& le Secrétaire soient autorisés de signer un  
autre Billet à l'ordre de Mr Alexis Munnier pour  
le même montant en dessi par Mm. G. Provost,  
Gilbert Provost & le Cte.  
adopté

8. Prop. par Mr Masson  
Sec. par Mr Provost

Que le conseil s'appuie  
J. D. Holland  
Maire  
Aboloto.  
S. J.

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal  
local du Village d'Abolutoya, convoquée par avis ré-  
gulier donné à tous les membres & par un avis publié  
en date du vingt neuf Juillet dernier & tenue dans la  
salle du Conseil venant le vingt quatre Août mil  
sept cent soixante & dix sept à huit heures du  
soir, conformément aux dispositions du Code Mu-  
nicipal de la Province de Québec. -

"Etant présents"

Monsieur le Maire J. D. Rolland  
Joseph Gauthier, Gilbert Provost, Louis Turbette  
Dom. Masson & J. H. Masson Censuriers Con-  
sulters, formant la majorité des membres du  
dit conseil.

Le Secrétaire Turbette met devant le Conseil  
le Note d'Evaluation de l'année mil huit  
cent soixante seize tel que annexé pour l'an-  
née mil huit cent soixante & dix sept. par le  
Estimateur de ce conseil. Ainsi que  
des lettres de Mm. Bulmer & Sheppard, A. Tur-  
bat & Joseph Laroc, au sujet de dit note -

1. Prop. par Mr Gauthier  
Sec. par Mr Masson

Que le conseil se forme  
en Comité général avec les Estimateurs pour  
réviser le note d'Evaluation de cette année  
adopté

Reprise des Procidés.

2. Prop. par Mr Gauthier  
Sec. par Mr Turbette

Que ce conseil après  
avoir pris connaissance des plaintes  
contes & rebales faites contre le Note d'E-  
valuation pour la présente année, adopte  
la suite ammentement de ce qui suit



la feuille annexé au dit Rôle & qu'ainsi  
annexé le dit Rôle d'Évaluation soit ho-  
mologué avec les dits amendements. - adopté

3<sup>e</sup> Proposé par Mr Provost 3  
Secours par Mr Masson 3

Qu'un vote de remerci-  
ments soit offert à MM. les Évaluateurs, pour  
l'habileté dont ils ont fait preuve dans la  
confection du dit Rôle d'Évaluation & que  
le Maire & le Secrétaire soient autorisés à  
signer un chèque pour le montant mentionné  
dans la motion de son adoption à l'assem-  
blé tenue le vingt septième jour de Mars  
mit huit cent soixante seize - adopté

11<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier 2  
Sec. par Mr Provost 3

Que le conseil approuve  
adopté

J. Holland  
Marie  
M. L. Sté.  
S. J.

À une assemblée mensuelle du Conseil Muni-  
cipal local du Village de Hochelaga, tenue dans la  
Salle ordinaire des séances le mardi le trois Septembre  
mit huit cent soixante & dix. est à huit heures  
après le soir, ces formalités aux dispositions  
du Code Municipal de la Province de Québec

"Étant présent"

Monsieur le Maire J. O. Rolland,  
Joseph Gauthier, Gilbert Provost, Don, Masson  
& H. N. Masson Seciers, Conseillers, for-  
mant la majorité des membres du dit Conseil

Après lecture des minutes du mois dernier  
elles sont adoptées à l'unanimité

12 Prop. par Mr Masson 2  
Sec. par Mr Masson 3

Qu'il soit rapporté au  
Greffier de la Cour des Magistrats pour le mois  
d'août dernier, soit reçu & adopté

Rapport du Comité d'Enquête

Aux Membres du Conseil Municipal du  
Village de Hochelaga,  
Messieurs,

Votre Comité nommé  
pour faire une enquête sur M. Kéon, a l'honneur  
de vous faire rapport, qu'il a tenu la dite enquête  
sur une certaine accusation portée contre cer-  
tains membres du Comité de Chemins et Chaussées,  
et qu'il est heureux de dire que dans les témoi-  
gnes pris sous serment dans les différents pa-  
pers qui nous ont été soumis, nous n'a-  
vons rien trouvé qui put en quoi que ce  
soit inculper ledit Comité de Chemins.  
Par conséquent l'acte punitionnaire n'est pas  
justifié.

Hochelaga 3 Septembre 1874 (Signé) H. N. Masson Seciers  
Adolphe Morissette



5<sup>me</sup>

2<sup>o</sup> Prop. par Mr Cauchon ?  
Sec. par Mr Provost ?

Que le Rapport du Comité d'In-  
quête de ce Ministère qui vient d'être lu, soit reçu  
adopté.

Rapport du Comité "Eau d'Armand"  
Aux Membres du Conseil Municipal M.  
Lajoie & Hochelaga,  
Messieurs

Votre Comité de l'Eau &  
Armand, a pris connaissance de la lettre de  
Mr. Cauchon en date du 15 Mars dernier,  
demandant au dit Comité de faire la nomination  
d'un assistant pour surveiller la construction des  
canaux, faisant remarquer dans sa lettre que Mr. Cauchon  
ne peut pas voir à tous les travaux, lorsqu'il y  
a des coupes surentes dans des rues; Votre Comité  
est d'opinion que cette demande est très urgente  
pour la bonne exécution des dits travaux. Et votre  
Comité demande d'être autorisé à engager un  
homme pour les jobs plus haut mentionnés.

Hochelaga 3 Sept. 1877 (Signé) J. D. Rolland  
Joseph Cauchon  
Edouard Provost

3<sup>o</sup> Prop. par Mr Mousseau ?  
Sec. par Mr Cauchon ?

Que le Rapport du C. de  
l'Eau d'Armand, qui vient d'être lu, soit reçu  
adopté.  
Mr. Le Président du Comité du feu fait rapport  
verbal, qu'il est d'avis que Mr. Alfred Lacombe  
Capitaine du Département de feu, soit déchargé.

4<sup>o</sup> Prop. par Mr Cauchon ?  
Sec. par Mr Mousseau ?

Que le Rapport du Comité

58

du feu qui n'ont été fait, soit reçu & adopté  
après lequel Comité soit autorisé de recevoir des  
applications pour la place de Capitaine du  
Département du feu & de faire rapport à la  
prochaine assemblée au Conseil, adopté

5<sup>o</sup> Prop. par Mr Cauchon ?  
Sec. par Mr Mousseau ?

Que le Comité spécial  
nommé pour pourvoir à l'amélioration de la  
nouvelle Botasse, soit autorisé à faire planifier  
ou baïer les départements du feu & Police & faire  
donner des conseils de peinture. - adopté

6<sup>o</sup> Prop. par Mr Cauchon ?  
Sec. par Mr Mousseau ?

Que conformément à l'avis  
de motion de la dernière assemblée, le Comité  
du feu soit autorisé à faire faire une tour  
sur la Botasse de l'Alouette de cinquante  
six pieds de hauteur pour faire sécher les  
bois, selon les besoins du départe-  
ment du feu.

7<sup>o</sup> Prop. par Mr Cauchon ?  
Sec. par Mr Provost ?

Que le Maire & le  
Comité soient autorisés à faire assurer  
la Botasse Municipale pour la somme  
de Cinq mille Cinq cents pour le port de  
un par cent pour trois ans (C. d. d. un  
tier par an) dans la Compagnie d'Assurance  
North British Mercantile & qui une somme  
soit donnée pour le montant de  
la prime. - adopté

8<sup>o</sup> Prop. par Mr Cauchon ?  
Sec. par Mr Mousseau ?

Que le loger de



de la Salle du Conseil pour soirées, soit de  
Lys Blanche par soir, payable d'avance

92 Prop. par Mr Cauché 2  
Sec. par Mr Masson 3

Que sur la demande du  
Conseil catholique de ce village, la salle leur soit ac-  
cordé gratuitement pour rendre prochain le dix  
Septembre courant, au profit d'une bibliothèque  
et plus que le Conseil fait ce qui peut leur  
être utile. -

adopté  
Mr Rousseau donne avis qu'il fera motion  
à une prochaine assemblée pour répartir le  
montant à porter à chaque contribuable  
sur le rôle de Prescription pour la présente  
année. -

102 Prop. par Mr Cauché 2  
Sec. par Mr Rousseau 3

Que le Comité an feu soit  
autorisé de demander les services de certaines  
personnes lors des incendies et de payer les  
dits services. -

108 Prop. par Mr Rousseau 2  
Sec. par Mr Masson 3

Que le Maire soit autorisé  
d'annoncer dans les journaux, la pompe  
pour être rendue. -

122 Prop. par Mr Cauché 2  
Sec. par Mr Masson 3

Que les comptes sui-  
vants à verser le fonds général du Conseil  
Chas. Carthé #19.20 J. H. Boultin & Thivierge #40.50  
Jou. Lacharité #2.38 E. Coucail #5.00 L. O. Demers #1.60  
Bouillon & Infontaine #148.81 La. Bayette, f. r. pour  
#4.19 Act. Cauché #6.75 Et à verser le fonds au  
Banque de la Bayette #3.35 N. P. Paré & Co #106.90 adopté

132 Prop. par Mr Cauché 2  
Sec. par Mr Masson 3

Que le Conseil s'a-  
ssemble - adopté.  
J. D. Rolland  
Marie  
J. G. J. S. J.

À une assemblée spéciale du Conseil Municipal  
du Village d'Hoquillaga, convoquée par avis  
régulier donné à tous les membres et tenue  
dans la salle du Conseil, le sept  
Septembre mil huit cent septante et dix-neuf  
à huit heures du soir, conformément  
aux dispositions du Code Municipal  
de la Province de Québec. -

"Étaient présents"  
Monsieur Le Maire J. D. Rolland  
Joseph Cauché, Dominique Masson  
& F. R. Rousseau Écuis, Conseillers  
Jouant la majorité des membres du  
Conseil. -

14 Prop. par Mr Cauché 2  
Sec. par Mr Masson 3 Que le Conseil  
s'assemble à mardi prochain  
le vingt-neufième jour de Septembre courant  
à sept heures du soir. -

adopté  
J. D. Rolland  
Marie  
J. G. J. S. J.



A ma assemblée spéciale du Conseil Municipal local du Village d'Édouard, convoqué par avis régulier donné à tous les Membres, après le 1<sup>er</sup> septembre mil huit cent soixante et sept et tenu dans la Salle du Conseil, mardi le quinze jour de septembre de la même année à huit heures quarant du soir, avis ayant été donné à M<sup>rs</sup> Provost, L. Fréchette & ad. Monis etc, absents; de l'approbation de la dite assemblée, conformément aux dispositions de l'acte Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents.

M<sup>rs</sup> Le Maire J. D. Rolland, Gilbert Provost, Dominique Masson & J. D. Masson tous les deux conseillers, formant la majorité des membres du Conseil.

M<sup>rs</sup> Provost, fait rapport verbal que le Comité du feu, a engagé de nouveau M<sup>rs</sup> Lepest, comme capitaine du feu, sous certaines conditions.

1<sup>o</sup> Prop. par M<sup>rs</sup> Masson 2  
 Sec. par M<sup>rs</sup> Provost 3 Que le Rapport du Comité du feu, qui vient d'être fait, soit reçu & adopté. adopté

2<sup>o</sup> Prop. par M<sup>rs</sup> Masson 2  
 Sec. par M<sup>rs</sup> Masson 3 Que la lettre de M<sup>rs</sup> Beau-  
 d'oy en date du 10 septembre courant, ainsi que les réclamations de M<sup>rs</sup> Masson, pour extras dans la rue Désiré, qui l'accompagnent, soient référés au Comité de l'Édification, pour un futur rapport. adopté

3<sup>o</sup> Prop. par M<sup>rs</sup> Masson 2  
 Sec. par M<sup>rs</sup> Masson 3 Que le Comité de l'Édification

soient autorisé d'engager les sommes nécessaires pour servir à la construction des canaux d'épuration dans cette Municipalité. ~~Adopté~~  
 Le Comité spécial pour l'amélioration de la Maison Municipale fait rapport qu'il a donné à faire à M<sup>rs</sup> Galipeau, certains ouvrages, suivant les devis de M<sup>rs</sup> l'architecte Roy en date du six septembre courant, pour le montant de deux cent cinq Piastres (\$205<sup>75</sup>).

4<sup>o</sup> Prop. par M<sup>rs</sup> Masson 2  
 Sec. par M<sup>rs</sup> Provost 3 Que le Rpt. du Comité spécial qui vient d'être fait, soit reçu & adopté. adopté

Conformément à l'avis de résolution en date du trois septembre courant, Il est,

5<sup>o</sup> Prop. par M<sup>rs</sup> Masson 2  
 Sec. par M<sup>rs</sup> Masson 3 Qu'un Rôle de perception soit préparé, basé sur l'évaluation de l'année antérieure mil huit cent soixante et sept, telle que révisé pour la présente année & que Dix sept centis demi (17 1/2%) par cent Piastre soient prélevés sur chaque propriété & qu'une taxe de trois centis sans la piastre soit imposée sur tout locataire dont le nom figure sur le Rôle d'Évaluation dans cette Municipalité, pour les dépenses générales du Conseil; Qu'un rôle spécial de perception soit aussi fait basé sur la même Évaluation & que vingt centis (20%) par cent piastre, soient prélevés en vertu du dit Rôle de Perception sur chaque propriété, comme taxe spéciale pour le payement des intérêts sur



sur l'emprunt de deux pour cent (2%) pour le fonds d'amortissement du dit emprunt.  
adopté

6<sup>e</sup> Prop. par Mr Masson }  
lic. par Mr Provost }

Que les Propriétés suivantes soient exemptes de taxes Municipales, comme propriétés non imposables dans cette Municipalité pour l'année suivante cent dix-sept mille.

Liste des propriétés non imposables adoptée

Terres de la doctrine chrétienne	21000.00
Deux de la Loi-Coeur	1875.00
Cannettes	2000.00
Deux de la Loi-Coeur	4500.00
Communauté Jésus-Marie	133000.00
do do	1000.00
Moulin à coton Victor Houdon	150000.00
Ecole Protestante Catholique	10,000.00
Corporation Municipale	16,000.00
Fabrique de la Nativité de la St. Vierge d'Hocheville	7,000.00
Eglise Catholique	16,000.00
Eglise Anglaise	3,000.00
Cross Mission	5,000.00
Chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa & occidental	600.00
La Chapelle	50,000.00
Chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa & occidental	15,300.00
Corporation Municipale	500.00
La Chapelle	20,000.00
	<u>762,695.00</u>

La Manufacture de coton V. Houdon est non imposable pour les fins générales & imposable pour les fins d'emprunt.  
adopté

4<sup>e</sup> Proposé par Mr Provost }  
lic. par Mr Masson }

Que le Conseil s'appuie sur l'acte adopté par le Conseil Municipal de la Ville de Québec.  
J. D. Rolland  
Maire

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Québec, convoquée par avis régulier donné à tous les membres présents dans la salle du Conseil, le vingt-sept septembre mil huit cent dix-sept, à huit heures et quart, du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.  
"Étaient présents"

Monsieur le Maire J. D. Rolland & Messieurs les Conseillers Laichette, Provost, Dom. Masson, & H. G. Masson

1<sup>e</sup> Prop. par Mr Masson }  
lic. par Mr Provost }

Un Comité spécial composé de Messrs Laichette, Masson & Provost, soit formé pour faire une enquête au sujet de la plainte faite par Mlle Larivière au sujet d'une arrestation faite par un homme de police.

M. Le Maire fait lecture de deux lettres de M. Beaudy, Argincien

2<sup>e</sup> Prop. par Mr Masson }  
lic. par Mr Provost }

Que le Maire soit autorisé à acheter les tuyaux nécessaires pour compléter la construction des canaux d'égouts.  
adopté



Le Maire met sur la table une lettre de Mr J.B. Rolland  
 3<sup>e</sup> Prop. par Mr Moussau }  
 Sec. par Mr Pédette }

Que la lettre de Mr J. B. Rolland  
 en date du vingt septième courant, soit reçue  
 & adoptée & que le conseil fasse faire la chaire  
 duutton, vis-à-vis de la propriété Mr Morvan,  
 adoptée

Mor le Maire met sur la table une lettre de la Nouvelle  
 bid. du fag. -

4<sup>e</sup> Prop. par Mr Moussau }  
 Sec. par Mr Proost }

Que le secrétaire a souss  
 réception de la lettre de J. F. Lévêque, secrétaire  
 de la Nouvelle bid. du fag. en date du dix-neuf sep-  
 tembre courant & que le conseil pourra s'entendre  
 avec eux, mercredi le trois octobre prochain à  
 sept heures du soir  
 adoptée

5<sup>e</sup> Prop. par Mr Moussau }  
 Sec. par Mr Proost }

Que le secrétaire soit autorisé  
 à s'informer auprès de la bid. du fag. à quelles  
 conditions, le bid. pourra le fag sur la rue  
 Desing à la Maison Municipale -  
 adoptée

6<sup>e</sup> Prop. par Mr Moussau }  
 Sec. par Mr Masson }

Que la résignation de  
 Mr Morissette soit acceptée. -

Le Maire met sur la table une lettre de Mr  
 L. St. Léonard

7<sup>e</sup> Prop. par Mr Moussau }  
 Sec. par Mr Proost }

Que la lettre de  
 Mr L. St. Léonard, en date du dix  
 cinq septembre courant, soit

soit referé au let. de Pédette  
 8<sup>e</sup> Prop. par Mr Moussau }  
 Sec. par Mr Masson }

Que le Maire soit autorisé  
 de referer l'avis d'appel n<sup>o</sup> 21 de la rue d'Artois

9<sup>e</sup> Prop. par Mr Pédette }  
 Sec. par Mr Moussau }

Que le conseil s'oppose  
 adoptée

J. B. Rolland  
 Mair  
 A. P.

A une assemblée régulière au conseil Municipal,  
 local du Village d'Hebdenham, tenue dans  
 la salle du conseil, lundi, le premier octobre  
 ont huit cent vingt et dix sept, à huit  
 heures du soir au soir conformément  
 aux dispositions du Code Municipal de la  
 Province de Québec

Étaient présents  
 M. Masson & J. X. Moussau  
 Qu le maire de Québec, l'assemblée  
 est ouverte à huit heures, le quatrième  
 jour d'octobre courant à sept heures  
 & demi. du soir

J. Masson  
 J. X. Moussau  
 A. P.



A une assemblée spéciale du conseil Municipal local du Village d'Hostelage, convoquée par avis régulier, donné à tous les Membres et tenue dans la salle du conseil, mardi le sixième jour d'octobre mil huit cent soixante et sept à (8 1/4) huit heures & quart du soir, conformément aux dispositions du Code de Municipalité de la Province de Québec.

"Étaient présents".

Monsieur le Maire Jean Damien Rolland, Joseph Fauthoux, Gilbert Provost, Louis Tréblotte, Dom. Masson & F. N. Rousseau Sec. Conseillers, formant la majorité des Membres du dit Conseil.

Après lecture des minutes des assemblées du mois de septembre dernier, elles sont adoptées à l'unanimité.

1<sup>o</sup> Prop. par Mr Rousseau ?  
Sec. par Mr Tréblotte ? Que le Comité des Chemins soit autorisé d'acheter de la pierre pour les rues aux meilleures conditions possibles.  
adopté

2<sup>o</sup> Prop. par Mr Rousseau ?  
Sec. par Mr Provost ? Que le Rapport du Juge de la Cour des Magistrats pour le mois de septembre dernier soit adopté. - adopté.

3<sup>o</sup> Prop. par Mr Fauthoux ?  
Sec. par Mr Masson ?  
Que d'après la lettre de M<sup>rs</sup> Lion St Georges en date du premier octobre courant, le conseil lui a accordé une licence entière, au lieu d'une licence pour la vente de vins blancs fins & de vin  
adopté

Sur du vin  
Par les Motus & leandem ? Contre - Mr Tréblotte  
Mr Rousseau ? Mr Provost  
les voix étant de trois pour & deux contre la motion est adoptée. -

4<sup>o</sup> Prop. par Mr Rousseau ?  
Sec. par Mr Provost ?  
Que les lettres de M<sup>rs</sup> Perron & Co., L. Tréblotte, Municipalité de St-Casimir, soient référés aux Comités respectifs - adopté

5<sup>o</sup> Prop. par Mr Rousseau ?  
Sec. par Mr Tréblotte ?  
Que le Secrétaire soit autorisé de répondre à M<sup>rs</sup> Wm Mead, que & de l'informer que le Conseil s'empresse de faire d'affaires pour venir au secours de la décade à établir une manufacture de...  
adopté

6<sup>o</sup> Le Maire met sur la table, un projet de réclamation de J. N. Frenette, pour dommages causés par le manque d'eau.  
Le conseil refuse d'intervenir sur ce point.

6<sup>o</sup> Prop. par Mr Tréblotte ?  
Sec. par Mr Rousseau ?  
Que le Comité de l'Eau de ce Conseil soit autorisé de s'entendre avec le Comité de l'Eau de Montserrat, au sujet de l'approvisionnement de l'Eau à cette Municipalité; & de rencontrer le Comité de l'Eau du Village St-Jean-Baptiste, sous même aspect.  
adopté.

7<sup>o</sup> Prop. par Mr Rousseau ?  
Sec. par Mr Tréblotte ?  
Que les lettres de M<sup>rs</sup> Beau-dry en date du 27 septembre dernier







71

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village d'Hostaléja, convoquée par avis régulier, donné à tous les membres et tenue dans la salle du conseil, samedi, ~~le~~ treizième jour d'octobre courant, à huit heures advenue du soir. Conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec -

Étaient présents

M<sup>r</sup> Le Maire J. D. Rolland & J<sup>r</sup> Cantin C<sup>o</sup> Assesseurs Dom. Masson C<sup>o</sup> Conseiller

Vu le manque de quorum, le Conseil s'est réuni à mercredi le dix-sept octobre courant. Enig notes rapés sont nullo.

J. D. Rolland  
D. Masson  
J. Cantin  
D. J.

72

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village d'Hostaléja, convoquée par avis régulier, donné à tous les membres et tenue dans la salle du conseil, mercredi le dix-sept octobre ~~le~~ huit cent septante & dix-sept, à huit heures advenue du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec -

Étaient présents

M<sup>r</sup> Le Maire J. D. Rolland - et - Joseph Faucher, futur Procureur, Dominique Masson & D. Masson Conseillers - J. O. Cantin C<sup>o</sup> Conseillers - formant la majorité des membres du Conseil

1<sup>o</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Faucher }  
Sec. par M<sup>r</sup> Procureur }

Que les ordres du jour soient suspendus pour un quart d'heure que l'on permette au Capitaine Martel de venir faire devant le Conseil une proposition tendant à offrir du lait à ce Conseil adopté

Margant d'une heure étant écoulé le Conseil reprend ses procès.

2<sup>o</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Faucher }  
Sec. par M<sup>r</sup> Masson }

Que les ordres du jour soient de nouveau suspendus que l'on procède à la lecture de la lettre du Capitaine Martel offrant du lait (gratuit) à ce Conseil adopté

3<sup>o</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Faucher }  
Sec. par M<sup>r</sup> Masson }

Que l'offre du Capitaine Martel; offrant, du lait (gratuit) à ce Conseil



2/3

Cousul, en meme temps qu'une somme de cent Dollars pour payer le cout du transport soit accepté, & que le det. des Chemins soit autorisé de faire enlever le dit det. (garni) sur le quai d'Hotel de Ville. Copie de cette resolution soit donné au dit Capitaine Martet.

adopté

M. Le Veau met sur la table une lettre de M. Bertrand, en date du premier Oct. 1844, offrant des paratonnerres

- 4<sup>e</sup> Prop. par M. Masson
- Sec. par M. Masson

Que l'ordonnance pour l'adoption d'un règlement pour les canaux soit suspendue jusqu'au prochain an suivant.

adopté

- 5<sup>e</sup> Prop. par M. Provost
- Sec. par M. Coutu

Que le conseil fasse l'inauguration solennelle de la nouvelle Bâtie Municipale, samedi, le 2<sup>e</sup> Oct. courant, & qu'une comite soit nommée, composée de M. Le Veau, & Mess. Coutu & Masson, pour pourvoir à la dite inauguration, & de plus qu'ils soient autorisés de faire les dépenses nécessaires à cet effet.

adopté

M. Le Veau met sur la table une lettre de M. McNeown en date du 10 Oct. 1844

- 6<sup>e</sup> Prop. par M. Faucher
- Sec. par M. Provost

Que M. le Docteur Coutu remplace M. Morissette, dans tous les Comités dont il fera partie.

adopté

M.

44

M. Le Veau fait lecture d'une lettre de M. Robut, demandant une chaine de trottoir vis-à-vis ses propriétés sur Moran

Et une lettre de la Ville. C. de laf. en date du 12 Oct. 1844.

M. Le Veau fait rapport, qu'il s'est entendu avec la Ville. C. de laf. & que cette C. de laf. devra pour le tuyau à gaz jusqu'à notre Maison Municipale, moyennant que le conseil fasse faire l'excavation.

- 7<sup>e</sup> Prop. par M. Masson

Sec. par M. Coutu } Que le rapp. de M. Le Veau qui vient d'être fait soit adopté & que le Comité de la Maison du Conseil, soit autorisé de faire faire l'excavation nécessaire pour la pose du gaz - à la nouvelle Bâtie Municipale

- 8<sup>e</sup> Prop. par M. Faucher

Sec. par M. Masson } Que le Comité de la Maison du Conseil, soit autorisé d'acheter les poëles nécessaires pour rechauffer les différents départements de la nouvelle Maison Municipale.

adopté

- 9<sup>e</sup> Prop. par M. Masson

Sec. par M. Provost } Conformément à la requête du Rod. Massin L. de la Digue, que le C. de l'Edifice soit autorisé de faire poser des lampes sur le mur de l'Escu. entre sky M. Le Veau & l'Edifice.

adopté

- 10<sup>e</sup> Prop. par M. Faucher

Sec. par M. Coutu } Que le conseil achète la pierre, appartenant à la fabrique pour



pour le prix de Quinze Piastres (45) la tonne, payable par moi-même dans deux mois prochains -

x les commissions pour peinture de la Batterie de la Balance

10<sup>e</sup> M<sup>r</sup> le Maire met sur la table x adoptée

Prop. par M<sup>r</sup> Farthou 3  
Sec. par M<sup>r</sup> Masson 3

Que la soumission de M<sup>r</sup> Simon Holland pour le prix de la Batterie de la Balance soit acceptée, & qu'il soit autorisé à faire le dit ouvrage pour le prix de (130) hegets cent cinquante sa soumission en date du 1<sup>er</sup> Oct. courant - adoptée

M<sup>r</sup> le Maire met sur la table, la police des finances de la nouvelle Maison Municipale pour \$5000 - 00 -

11<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Farthou 3  
Sec. par M<sup>r</sup> Masson 3

Que le Maire & le Secrétaire soient autorisés à signer un chèque en faveur de M<sup>r</sup> Louis Payette en règlement de tout compte à ce jour pour le prix de l'ouvrage, le tout conformément à son contrat. - adoptée

12<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Farthou 3  
Sec. par M<sup>r</sup> Masson 3

Que sur le rapport de l'Inspecteur le Comte du Eau obanans soit autorisé à faire des comptes en bois pour couvrir les regards de tout les trous de décharge. - adoptée

14<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Coate 2  
Sec. par M<sup>r</sup> Masson 3

Que cette assemblée se réunisse à samedi prochain le vingt Octobre courant pour prendre en considération le règlement des canaux. - adoptée

M<sup>r</sup> Coate  
S. J.  
M<sup>r</sup> Holland Maire

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village d'Hotelage, assemblée du dix-sept Octobre mil huit cent soixante & dix-sept tenue dans la salle du Conseil, le vingt Octobre mil huit cent soixante & dix-sept à huit heures du soir, avis spécial ayant été donné à M<sup>r</sup> Moisseau & Robette, absente lors de l'apurement, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec - "Etaient présents"

M<sup>r</sup> le Maire J. D. Holland, & Joseph Farthou, Gilbert Provost, Louis Robette, Louis Masson & H. Moisseau Ecrivain Conseil, formant la majorité des Membres du dit Conseil -

M<sup>r</sup> le Maire met sur la table son projet & notification de la Cie. de Chemins à Barrires en date du 19 Octobre 1874 -

1<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Moisseau 2  
Sec. par M<sup>r</sup> Masson 3

Que le projet des lignes de Chemins à Barrires en date du 19 Oct. courant soit refusé au Comité des Chemins. - adoptée

M<sup>r</sup> le Maire met sur la table une lettre de M. Mo. Moisseau, Chaplain & Archambault, au sujet du rôle d'Evaluation pour l'année 1876 -

2<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Moisseau 2  
Sec. par M<sup>r</sup> Farthou 3

Que le Secrétaire soit autorisé à recevoir réception de la lettre de M. Mo. Moisseau, Chaplain & Archambault, & de le informer



2/27

informer officiellement que le Conseil rejette les propositions des parties contestantes faites par l'entremise de Mr. Rainard leur avocat, au sujet du rôle d'Evaluation, & les informer qu'ils doivent continuer les procès contre les contribuables arriérés. - adopte

M<sup>r</sup> le Meunier fait rapport qu'il a reconstruit le Compté de l'Eau de la ville de Montréal. M<sup>r</sup> Gauthier donne avis qu'il fera motion à la prochaine assemblée de ce Conseil, que le Compté de l'Eau de Montréal soit autorisé à passer les services du Ingénieur Civil, pour examiner le site le plus convenable sur le bord du fleuve aux fins de poser un tuyau, devant s'étendre à une certaine distance, afin d'ériger une batardeau & y placer un engine pour approvisionner d'eau cette Municipalité conformément à l'avis de motion du neuf octobre courant.

3<sup>o</sup> Deux propos par M<sup>r</sup> Masson }  
secondé par M<sup>r</sup> Gauthier }

Que le Règlement N<sup>o</sup> 13, pour la régie & l'administration de l'Agence d'Asséssement, en date du vingt sept septembre mil huit cent soixante & dix sept, soit amendé & se lire comme suit: "Que le tarif général pour toutes les charges d'eau, dans le dit règlement par le moyen d'hydraulique que d'après les loys soit augmenté de vingt cinq par cent (25%) à partir du premier Novembre mil huit cent soixante & dix sept, & que le montant de cinquante

48

ou cinquante par cent (50%) sur la consommation moyenne d'un mois soit exigé d'avance comme dépôt pour tous les consommations au moyen d'hydraulique. - adopte

4<sup>o</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Gauthier }  
Sec. par M<sup>r</sup> Masson }

Que le Règlement N<sup>o</sup> (16) six concernant les canaux, qui s'ont faits en, soit adopté & qu'il la mise en force date du cinq Novembre prochain. - adopte

5<sup>o</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Gauthier }  
Sec. par M<sup>r</sup> Masson }

Que le Compté soit autorisé d'ouvrir à toute les personnes venant de l'eau de ce Conseil, au moyen d'hydraulique, qui à dater du 1<sup>er</sup> Novembre prochain ils auront à payer 25% de plus pour tous charges d'eau, & à faire un dépôt de 50% sur la consommation moyenne d'un mois. - adopte

6<sup>o</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }  
Sec. par M<sup>r</sup> Masson }

Que le Conseil de la ville.

J. G. Gauthier }  
Maire }  
J. G.



74

A une assemblée régulière du Conseil Municipal du Village d'Hocheulaga, tenue dans la salle du Conseil, lundi, le cinquième jour de Novembre, entre huit cent soixante et dix-sept à huit heures et demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

"Étaient présents"

Messieurs le Maire J. D. Holland  
et Joseph Farther et Gilbert Proost, les  
Conseillers.

Vu le manque de quorum, le conseil s'est réuni à vendredi, le neuvième jour de Novembre courant à huit heures et demie du soir. — Deux notes écrites sont venues.

J. D. Holland Maire  
J. Farther  
Gilbert Proost  
M. Massé. S. P.

80

A une assemblée régulière du Conseil Municipal du Village d'Hocheulaga, tenue dans la Maison Municipale, dans le dit Village, le neuf Novembre entre huit cent soixante et dix-sept à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

"Étaient présents"

M<sup>r</sup> le Maire J. D. Holland, et  
Joseph Farther, Gilbert Proost, Deux-  
Messes et A. N. Massé, les  
Conseillers formant la majorité des membres  
du dit Conseil.

M<sup>r</sup> le Maire a lu devant le Conseil  
une lettre de M<sup>r</sup> Ed. Lalonde père, demandant  
une chaîne de trottoirs devant sa propriété  
sur la rue Laford; une lettre de M<sup>r</sup> J. Gauthier  
Sec<sup>r</sup>, offrant des appareils de gaz à la Commune,  
des lettres de M<sup>r</sup> Edouard Wall, Beau-  
jeu, se proposant de se porter candidat à  
l'élection pour la nouvelle Maison Munici-  
pale. Une lettre de M<sup>r</sup> G. Thibault en  
date du 9 Nov<sup>r</sup> de M<sup>r</sup> G. Durand  
demandant une indemnité pour dom-  
mages causés à sa maison, par le  
subsidence de la rue Desjardins, de M<sup>r</sup> Webber,  
demandant une trottoir, de M<sup>r</sup> Beau-  
jeu, avec un certificat du  
bourgeois de la rue de la Paix.

1<sup>o</sup> Prop<sup>s</sup> par M<sup>r</sup> Gauthier ?  
Sec<sup>r</sup> par M<sup>r</sup> Proost ?

Il a été conformément  
à la lettre de M<sup>r</sup> Durand, que le conseil  
lui accorde le secours de



de Trente Plâtres (30.00) comme indemnité pour les dommages faits à sa propriété, en surveillant la rue Déry. adoptée

2<sup>e</sup> Prop. par Mr Masson  
Sec. par Mr Mousseau

Que la lettre de Mr Pitou deau, qui vient d'être lu soit renvoyée au Comité de l'Eau de ce Conseil. adoptée

3<sup>e</sup> Prop. par Mr Sauthier  
Sec. par Mr Provost

Que ce Conseil ne peut intervenir l'édit sur la rue St Joseph, et tant que les propriétaires n'en ont jamais fait eux-mêmes. adoptée

x de faire des trottoirs  
H. R.  
M. S.

Mr Granger fait rapport au Conseil en sa qualité d'Inspecteur agrarié, sur certains terrains demandés par certains propriétaires de cette Municipalité.

Rapport du Comité de l'Eau de Canaux aux Membres du Conseil Municipal du Village d'Woodulaga, Neaveins,

Le Comité fait rapport qu'il a pris en considération, la perception de l'Eau, suivant le tarif actuel; après avoir entendu les plaintes des consommateurs de part & d'autre, ledit Comité est venu à la conclusion, qu'il fallait que la Corporation d'Woodulaga, avisât sur autre moyen pour s'approvisionner d'eau, que celui de prendre de l'eau au moyen d'un siphon de la Corporation de Montréal, ou l'augmentation du tarif qui nous impose la dite dite de Montréal. Que le Comité croit devoir vous demander l'autorisation de

de faire les dépenses nécessaires pour s'acquiescer de la faisabilité de pomper l'eau nous-mêmes & du coût probable des dits travaux.

(Signé) J. D. Rolland  
Joseph Sauthier  
Gilbert Provost

11<sup>e</sup> Prop. par Mr Mousseau  
Sec. par Mr Provost

Que le Rapport du Comité de l'Eau de Canaux, qui vient d'être lu, soit reçu & adopté, & qu'une députation soit nommée, composée de Mr Le Mare, Mr Sauthier & Mr Masson pour visiter les Canaux de Nord & Trois Rivieres & en faire rapport à une prochaine assemblée de ce Conseil, & que les dépenses de la dite députation soient payées à même le fonds de l'Eau de Canaux. adoptée

3<sup>e</sup> Rapport du Comité des Chemins aux Membres du Conseil Municipal du Village d'Woodulaga, Neaveins,

Votre Comité des Chemins a l'honneur de vous faire rapport. Que, ayant rencontré à plusieurs reprises, les propriétaires de la rue Déry, & d'autres ceux sont les trottoirs & trouvent trop élevés, & après différents pourparlers, Votre Comité a proposé aux dits propriétaires de leur payer Dix Plâtres par mètre cinq pieds sur le front de leur propriété, comme indemnité pour les travaux qu'ils ont à faire à leurs maisons pour baisser les dits trottoirs



Notons, et les personnes dont les noms suivent ont accepté la dite proposition, scilicet: Kember, Arroy, G. Leplat, Gilbert Provost, pour la Société de Construction Montmartre. -

Le tout humblement soumis, -  
(Signé) J. D. Rolland  
J. Gauthier  
Gilbert Provost

5<sup>e</sup> Prop. par Mr. Masson }  
Sec. par Mr. Mousseau }  
Que le Rapport du Comte des Chemins qui vient d'être lu soit reçu & adopté & que dix Planches par vingt cinq pieds (25') soient payés pour réparation des trottoirs aux personnes nommées dans la requête de M. Provost etc. adopté

6<sup>e</sup> Prop. par Mr. Gauthier }  
Sec. par Mr. Masson }  
En réponse à }  
Dix la lettre de Mr. Adelphe }  
Ouellette en date du 30 oct dernier, qui vient }  
d'être lue, le Comte soit autorisé d'ac- }  
corder ce Monsieur, que le Comte règle }  
les trottoirs par une indemnité de Dix Planches }  
par vingt cinq pieds & que les dits trottoirs }  
soient faits à la satisfaction de l'inspecteur }  
de la Municipalité. - adopté

7<sup>e</sup> Prop. par Mr. Gauthier }  
Sec. par Mr. Masson }  
Que conformément }  
à la lettre du Comte de la Société de }  
Construction Française par laquelle }  
il tendre le bord d'égout de la rue Morcau }  
sur la rue Orléans, distance de quinze }  
cinquante pieds (50 pds) que ce cou-

x en réponse à }  
Jho  
MGB

ceux-ci passe faire les dits trottoirs, au prix }  
même dans notre contrat avec Mr. Masson }  
& que l'excédent soit payé par la dite Société }  
le tout conformément aux instructions }  
de l'ingénieur. - adopté

Mr. Mousseau, donne avis qu'il fera }  
motion à une prochaine assemblée pour }  
l'adoption d'un règlement etant par la }  
présent publié. -

Mr. Gauthier donne avis qu'il fera motion }  
à une prochaine assemblée, pour autoriser }  
le Surintendant à faire faire les corrections }  
dans les canaux d'égouts depuis l'enlève- }  
ment des nœuds aux dits canaux. -

8<sup>e</sup> Prop. par Mr. Mousseau }  
Sec. par Mr. Masson }  
Que le compte pour }  
approvisionnement d'eau au 31 novembre }  
courant, soit à la disposition de Monsieur }  
le Comte, soit payé soit remboursé pré- }  
paré par notre Notaire & versé par nos }  
voies. - adopté

Sur un rapport verbal du Comte du Feu, }  
9<sup>e</sup> Mr. Gauthier propose }  
le Comte par Mr. Masson }  
Que le Comte du Feu, }  
soit autorisé de faire exécuter une }  
fosse pour servir à débiter les égouts, sur une }  
hauteur de peu près vingt pieds & de }  
profondeur huit pieds de largeur à sa base - adopté

10<sup>e</sup> Prop. par Mr. Gauthier }  
Sec. par Mr. Provost }  
Que les comptes }  
suivants soient payés à même }  
le Fonds général du Comte, -



viz: Dufresne 22.03 M<sup>re</sup> Fournelle  
 9.50. E. Lefort 24.00 E. Rensie 3.00 Thom.  
 Fournelle 2.50 Thibault Lanthier 2.00 L. Ca-  
 yette 32.37 Ed. Leduc 15.00 + à même  
 le fonds de l'Eau & Eau. John Nadot 11.25  
 La Capitale 187  
 11<sup>e</sup> Prop. par M<sup>re</sup> Jantchen  
 de. par M<sup>re</sup> Crost  
 M<sup>re</sup> Holland Marie  
 M<sup>re</sup> G. G. G.  
 M<sup>re</sup> G. G. G.

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal  
 du Village d'Asbestos, convoquée par avis signi-  
 fier donné à tous les Membres & tenue dans la  
 Maison Municipale, lundi le vingt six Novem-  
 bre mil huit cent soixante & dix-sept. à huit  
 heures du soir, conformément aux disposi-  
 tions du Code Municipal de La Province  
 de Québec.

"Etant présents"

M<sup>re</sup> Le Maire J. G. Holland. + Joseph Gau-  
 thier, Gilbert Proost, Louis Fréchet, Dominique  
 Masson Seciers Conseillers formant la majorité  
 des Membres du dit Conseil.

Rapport du Comité de l'Eau & Eau

A. M<sup>re</sup> Le Maire & M<sup>re</sup> M. le Conseillers  
 formant la majorité des Membres du dit  
 Conseil, Messieurs,

Le Comité de l'Eau & Eau  
 de V<sup>re</sup> Conseil a l'honneur de vous faire rap-  
 port, Suit a examiné les lettres d'engage-  
 ments données par différents contractants, au-  
 téntaires à la mise en force du règlement n<sup>o</sup>  
 16 concernant les Egoûts. - viz -

M<sup>re</sup> Ad. Morrissette, Félix Morneau  
 Angèle Dupras, M<sup>re</sup> M. Masson,  
 Jean Boire Amis que le Rapport de l'Inspe-  
 teur, qui rapportent que les M<sup>re</sup> suivants  
 ont fait les connections à l'égout com-  
 mun, viz: M<sup>re</sup> John Rouleau, Louis  
 Fréchet, A. Robitaille, Ed. Pariseau,  
 pour la date de construction de l'égout n<sup>o</sup> 12,  
 Holland, M<sup>re</sup> Messier & M<sup>re</sup> Gagné,  
 Louis Bayette, M<sup>re</sup> Hubert Proost,  
 Leslie Gauthier.

Le Comité après avoir



avoir examiné l'infraction dont les personnes précédentes se sont rendues coupables, le dit Comité a décidé à l'unanimité d'autoriser le Secrétaire d'arrêter à toute les personnes plus haut mentionnées qu'ils auront à se conformer immédiatement au règlement de dit Comité ordonné à Mr Joseph Charlier Inspecteur de ne permettre à personne d'arrêter les rues pour y faire les connections à égout commun. Le Comité a de plus autorisé le Secrétaire d'écrire à Mr Beaudry lui demandant de préparer une liste du coût de chaque égout sur chaque rue avec le front des Propriétaires sur chacune des dites rues.

(Signé) J. D. Rolland  
Joseph Beaudry  
Gilbert Dorval

- 1<sup>o</sup> Prop. par Mr Masson 3
- Sec. par Mr Médard 3

Que le rapport du Comité de l'Eau de source qui vient d'être lu soit reçu & adopté. adopté

- 2<sup>o</sup> Prop. par Mr Guérin 3
- Sec. par Mr Dorval 3

Que le rap. infraction de la Fabrique pour le dit chemin soit repris au titre de l'ordre pour en faire rapport à une prochaine assemblée. adopté

Mr Le Maire met sur la table une lettre de Mr Le Meunier de la Montpelier demandant de lui prêter un tuyau à l'eau avec deux

- 3<sup>o</sup> Prop. par Mr Guérin 3
- Sec. par Mr Masson 3

Que le Secrétaire soit autorisé de répondre à la lettre de Mr

de l'égout qui l'a été et trop avancé pour permettre de le travailler. adopté

Rapport du Comité - Eau -

Le Mr Lallemand & Messieurs le Conseillers, formant le Conseil Municipal d'Ardenne, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire rapport du temps que j'ai employé à former l'eau & à faire la visite des Champlures & autres choses se rattachant au fonctionnement du Département de l'Eau.

J'ai découvert sur la Terre Joseph une infraction au règlement dans la maison de Mr Honoré Desfont, qui habite en l'égout à l'eau, connecté à un autre dans la case, j'ai été informé par une femme qui demeurait dans cette maison & qui m'a dit que cette connection avait été faite pendant le temps qu'elle demeurait là, & que sur la requête qu'elle en fit au dit Mr Desfont, il lui dit de ne pas parler, le tuyau fourni par de l'eau à une bouchure, actuellement occupée par Mr Guérin, qui a eu l'usage de l'eau sans avoir payé depuis 8 ans 5 mois.

Mr Lallemand, au sujet de qui, au moment, qui a payé l'eau, n'a payé que pour un logement (N<sup>o</sup> 60 Fontaine) occupé depuis, un logement de plus (N<sup>o</sup> 62-2 porte plus loin) & refuse de payer de sa plus pour le dit logement porté sur la Liste d'Évaluation pour \$72. par an, et propose d'y introduire un tuyau lié au sous-sol.

Les personnes suivantes ont



ont des tuyaux connectés en dedans de leurs  
maisons - seront.

- Mr Morrisette a quatre logements + 1 seul branché
- Mr Leduc trois " 1 " "
- Mme Proulx deux " 1 " "
- Mrs. Bendette quatre " 1 " "
- J. Leveillé deux " 1 " "
- Robertson trois " 1 " "
- Louis Tardif deux " 2 " "
- John James deux " 1 " "
- Magnin deux deux " 1 " "

Les personnes suivantes ont l'eau et n'ont  
pas payé d'après des ordres reçus -

- Mr Macpherson loges imp. libre
- Geo. Deane " " (dep. ridg.)
- Mr Baro " " "
- A. Lait opto. contraire
- S. Rolland " " "

Après la fin de ce vote règlement j'aurais  
surtout de prévenir les gens qu'ils ne devraient pas  
fournir de l'eau à qui que ce soit dans  
certaines places on m'a dit qu'un bon  
ciller leur avait donné la permission  
de fournir pour préparer les aliments  
à que si on le forçait de payer, il se char-  
geant de tout payer. Je consulte cela à votre  
délibération, savoir, si les autres ont droit de  
fournir de l'eau à d'autres qui n'ont pas payé  
ou, oui, dans quels cas?

J'ai l'honneur de vous en  
prier etc.  
(Signé) Alfred Lapin

- Mr Prop. par Mr Masson 3
  - Sec. par Mr Bretteau 3
- Que sur le Rapport

Rapport de Mr A. Lapin, de procès légal sou-  
levé contre Mr Hormidas Dufort, pour in-  
fraction au Règlement, dont il est fait mention dans le  
dit rapport, & qui a été donné aux Propriétaires  
dont les noms figurent sur le dit rapport, com-  
me n'étant pas en conformité au Règlement,  
quant à leurs connections advenir à se con-  
former d'ici au Proche Avril prochain - adopté

- Mr Prop. par Mr Cauchon 3
- Sec. par Mr Masson 3

Que le Comité de l'Eau  
& Canaux soit autorisé de s'enquérir de  
faits relatés dans le rapport de Mr A. Lapin  
concernant l'usage de l'eau dans cette Municipalité -  
adopté

- Mr Prop. par Mr Corcoran 3
- Sec. par Mr Masson 3

Que pour remplacer le  
Billet de Cinq cents Piastres (5000-) dû à la  
Banque du Peuple, le neuf Novembre courant,  
il est résolu qu'un nouveau Billet de Cinq  
cents Piastres soit fait en remplacement  
à trois mois du neuf Novembre courant  
signé par Mr J. D. Rolland, & cautionné par  
Mr J. Cauchon qui s'engage  
payer ledit Billet à son échéance - adopté

- Mr Prop. par Mr Cauchon 3
- Sec. par Mr Masson 3

Que le Conseil suspende  
les procès pendant cinq minutes pour  
s'entretenir avec Mr le Curé, sur la  
manière de former les Billets en faveur  
de la Fabrique de la Paroisse de la Ste. Vierge  
d'Hebroux - adopté

vingt



Cinq minute étant écoulées, le Conseil reprend ses procès-verbaux.

8<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Gauthier  
Sec. par M<sup>r</sup> Beaudette

Proposer nous mettre en  
Billet de \$6000) Six Mille Six cents, en  
faveur de la Fabrique de la Sainte Vierge  
de Verdun, du le vingt sept  
Prochaine courant à la Banque du Peuple  
à Montréal, le Maire de la Ville de  
Montréal de se faire un autre Billet de  
même montant à l'ordre de M<sup>r</sup> Alexis  
Maurin pour le même montant inséré  
par M<sup>r</sup> M. L. Coron, Libert Corrot et  
Cure, et si besoin il y a, pour reconnaître  
que ce montant est porté sur deux Billets  
au lieu d'un seul. adopté

9<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Gauthier  
Sec. par M<sup>r</sup> Corrot

Sur un billet soi dormant  
à deux mois à M<sup>r</sup> le Curé pour le montant de quatre  
à compte de cinq cent quatre vingt dix \$500 P. Six cents, en  
deux - Proches (\$482.50) en paiement de la pierre de la Fabrique  
courant adopté

10<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Corrot  
Sec. par M<sup>r</sup> Beaudette

Sur un règlement du Billet  
de Cinq cent cinquante dix \$150 Dollars  
du le vingt sept Proches courant à la  
Banque du Peuple, à Montréal, sur Billet  
de mille Dollars (\$1000) sur lequel a été  
par M<sup>r</sup> J. D. Holland & endossé par M<sup>r</sup>  
J. Gauthier & que le Conseil d'oblige payer  
le dit Billet à son échéance. adopté

*J. D. Holland*

11<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Corrot  
Sec. par M<sup>r</sup> Gauthier

Que les Cptes. suivants  
soient payés à M<sup>r</sup> le Maire les frais  
du conseil - M<sup>r</sup> de Masson \$7.50 - J. B.  
Côté \$10.00 A. L. J. \$2.70. Sheriff \$2.00  
adopté

M<sup>r</sup> le Maire met sur la table une lettre de  
M<sup>r</sup> J. P. Lamontagne remerciant le conseil  
de l'emploi qu'il lui a donné durant l'été -  
Une autre lettre de M<sup>r</sup> Carré -

12<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Gauthier  
Sec. par M<sup>r</sup> Beaudette

Que le Comité du Eau  
soit autorisé de faire analyser l'eau de la fontaine  
sur le par-voies tra-v. cette Municipalité  
& d'en faire un rapport avec certificats à  
ce conseil. adopté

13<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Gauthier  
Sec. par M<sup>r</sup> Corrot

Que le Comité du Eau  
soit autorisé de faire les dépenses nécessaires  
pour plans & spécifications pour l'édifice  
du jardin, etc, etc, pour approvisionnement  
d'eau cette Municipalité. adopté

14<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Gauthier  
Sec. par M<sup>r</sup> Beaudette

Que le Conseil s'appuie  
adopté  
*J. D. Holland Maire*  
*J. Beaudette*  
Sec. Trés.



Une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village d'Hocheville, convoquée par avis régulier donné à tous les membres présents dans la Maison Municipale, rendue le trente Novembre mil huit cent soixante dix sept à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Présidents

Messieurs les Conseillers Joseph Gaucher, Gilbert Prorost, Dominique Masson et M. P. Proulx formant la majorité des Membres du Conseil.

Prop. par M. Proulx }  
 Sec. par M. Masson }

M. le Maire, M. Gaucher, préside cette assemblée adoptée

Monsieur le Maire fait son entrée au bureau et prend le fauteuil.

Rapport du Comité de l'Eau de la Camp  
 A Monsieur Le Maire & Messieurs les Conseillers, d'Hocheville

Messieurs,  
 Votre Comité de l'Eau a l'honneur de vous faire rapport qu'il a pris en considération l'évaluation portée à certains propriétaires pour la prescription de l'eau, et qu'il a décidé comme suit, savoir:

De réduire l'évaluation de M. M. Hawthorn de \$360- à \$300- De M. M. Hart de \$200 à \$160- et qu'il a fixé pour M. S. S. S. un loyer de \$200-

Votre Comité a aussi pris en considération l'évaluation sur les propriétés nos 156 et 160 appartenant à Fern. S. S. S. M. S. S. et M. S. S. et les a réduits à une

une évaluation de deux mille Planches pour le no 156 et de trois mille Planches pour le no 160 - excepté l'année mil huit cent soixante dix sept.

(Signé) J. D. Rolland  
 27 Nov-1877- Joseph Gaucher  
 Gilbert Prorost

2<sup>e</sup> Prop. par M. Masson }  
 Sec. par M. Proulx }

Que le Rapport du Comité de l'Eau qui vient d'être lu soit reçu et adopté

Rapport du Comité des Chemins  
 A M<sup>rs</sup> le Maire & Messieurs les Conseillers formant le Conseil Municipal du Village d'Hocheville

Messieurs,  
 Le Comité a l'honneur de vous faire rapport qu'il a donné ordre à M. Chartier de mettre la rue Marlborough dans son état passable et de faire passer une traverse au coin de la rue St. Catherine & Desry, côté nord-est, et que les propriétaires qui nettoient les caniveaux sur toutes les rues importantes.

Hocheville 27 Nov 1877  
 (Signé) J. D. Rolland  
 Joseph Gaucher  
 Gilbert Prorost

3<sup>e</sup> Prop. par M. Masson }  
 Sec. par M. Proulx }

Que le Rapport du Comité des Chemins qui vient d'être lu soit reçu et adopté

4<sup>e</sup> Prop. par M. Prorost }

second



1<sup>re</sup> Prop. par M. Perron }  
2<sup>e</sup> Idem par M. Rapin }

Que la liste contenant  
les noms et adresses de toutes les personnes  
indiquées en sus la Municipalité au Village  
et Woodlawn pour taxes municipales et impôts  
sur des biens-réels possédés ou occupés par telle  
personne, telle que préparé & soumis à ce con-  
seil par le Secrétaire-Trésorier, soit reçue & ap-  
prouvée & de plus que le Secrétaire-Trésorier  
transmette copie de la dite liste au Conseil des  
Comités d'Woodlawn dans le temps voulu par  
le Conseil Municipal de la Province de Québec  
adopté

3<sup>e</sup> Prop. par M. Rapin }  
4<sup>e</sup> Idem par M. Perron }

Qu'un avis soit donné dans les  
prochains, qu'une liste contenant les noms de toute  
personne arriérée dans le paiement de leurs ta-  
xes à cette Corporation, sera remise au Conseil  
de la Comté pour collection. Que cet avis soit  
inséré dans deux journaux "La Minerve" & la "Mon-  
tréal Gazette".  
adopté

5<sup>e</sup> Prop. par M. Lauthier }  
6<sup>e</sup> Idem par M. Rapin }

Que la lettre de M. A.  
Robertson, datée du vingt-huit Novembre  
courant, soit acceptée -  
adopté  
7<sup>e</sup> Messieurs le Maire met devant le  
Conseil une lettre du Dr Baker Edward  
datée du vingt-neuf Octobre courant  
offrant d'analyser l'eau du St-Jean-  
rent aux différentes époques de l'année  
pour le prix de Cent Plâtres paya-  
ble en quatre versements de vingt cinq

Plâtres. - (\$25.00) -

7<sup>e</sup> Prop. par M. Lauthier }  
8<sup>e</sup> Idem par M. Messier }

Que le Maire soit autorisé  
de faire faire l'analyse de l'eau aux prix &  
conditions de la lettre du Dr Baker Edward  
dont il est fait mention plus haut - adopté

9<sup>e</sup> Prop. par M. Rapin }  
10<sup>e</sup> Idem par M. Perron }

Que le Conseil s'appuie  
adopté  
J. D. Rolland Maire  
M. Lauthier  
Sec. L. S.



A une assemblée spéciale régulière du  
Conseil Municipal du Village de Goddards  
tenue dans la salle Municipale, le mardi le  
trois Décembre mil huit cent soixante  
sept à huit heures et demie du soir,  
conformément aux dispositions du Code Mu-  
nicipal de la Province de Québec.

Étaient présents

Monsieur le Maire J. D. Rolland  
Joseph Gauthier, Gilbert Proost, Louis  
Frochet, Dom. Chapuis & A. G. Beaupre,  
Conseillers, formant la majorité  
des Membres du Conseil.

Lecture faite des minutes des assemblées  
du mois de novembre dernier, elles sont adop-  
tées à l'unanimité.

1<sup>o</sup> Prop. par M. Masson ?

Sec. par M. Gauthier ?

Que le Conseil suspende  
ses procédés pour un quart d'heure, pour  
entendre M. Beauchemin, au sujet de la question.

adopté

M. Masson a été écouté le Conseil  
représume ses procédés.

2<sup>o</sup> Prop. par M. Gauthier ?

Sec. par M. Proost ?

Que M. Masson soit  
le nouveau engagé comme Intendant  
de l'Épave, aux mêmes prix & conditions  
qu'en dernier.

adopté

3<sup>o</sup> Prop. par M. Gauthier ?

Sec. par M. Masson ?

Que pour payer l'intérêt  
sur les Debentures de ce Conseil, du 1<sup>er</sup>  
juin 1867 au 1<sup>er</sup> décembre courant, un Bill

Bill de deux mille cent Dollars (\$2100.00)  
à deux mois, payable à la Banque du  
Peuple, sur fait ~~signé par M. Louis Frochet~~  
& à l'ordre de M. Gilbert Proost & signé par  
M. Louis Frochet, & endossé par M. G. F.  
Proost & J. D. Rolland & que ce Conseil  
s'engage payer le dit Bill à son échéance.

adopté

4<sup>o</sup> M. le Maire, met sur la table, une lettre de  
M. Beauchemin fils de Lord.

Prop. par M. Gauthier ?

Sec. par M. Frochet ?

Que la lettre de M. M.

Beauchemin & fils, datée du 1 Dec. 1877 soit  
référé au Comité de l'Eau & Canaux.

adopté

5<sup>o</sup> Prop. par M. Gauthier ?

Sec. par M. Proost ?

Que le Secrétaire soit au-

torisé de répondre à M. Henry Nagel, que  
le Conseil ne peut entendre sa demande.

adopté

6<sup>o</sup> Prop. par M. Frochet ?

Sec. par M. Gauthier ?

Que ce Conseil ne recon-

naît pas avoir un seul centime à M.  
Paris Girard & que le Secrétaire soit seul  
autorisé de donner M. M. de Bellisle  
& Tanguay avertissement.

adopté

7<sup>o</sup> Prop. par M. Proost ?

Sec. par M. Frochet ?

Que le Comité des

Abonnés soit autorisé à faire les dispen-  
ses nécessaires pour obtenir respectivement  
la traversée entre cette Municipalité  
et la ville de Longueuil & que le

Secrétaire



Le Secrétaire soit autorisé à informer le  
Conseil de son opinion de cette décision,  
adoptée

8<sup>e</sup> Prop. par Mr Cauchon 3  
Sec. par Mr Masson 3

Que le Secrétaire soit auto-  
risé de communiquer la demande de la Cité  
des Chaux certains aux associés propriétaires  
de la ferme Lavoie. adoptée

9<sup>e</sup> Prop. par Mr Thibault 3  
Sec. par Mr Masson 3

Que le Secrétaire soit au-  
torisé d'écrire au Président de la Cour des Com-  
missaires & de les inviter à siéger dans cette  
salle. adoptée

10<sup>e</sup> Prop. par Mr Cauchon 3  
Sec. par Mr Masson 3

Les comptes suivants sont  
présentés à l'Assemblée générale du Conseil.  
A. N. Cauchon \$20.00 E. Chantreup \$300 J.  
Nolland \$14.65 C. de moulin à action & Hudson 700  
E. M. Thibault \$10.05 Paquette & Robert \$11.12 Boudon  
& Répenteur \$36.92 Ch. J. Thibault \$23.10 J. de  
Nacé \$4.05 J. Nolland fils \$36.26; & à  
moins le fond d'impôts Boudon &  
Répenteur \$140.57 J. Nolland \$30.00  
adoptée

11<sup>e</sup> Prop. par Mr Cauchon 3  
Sec. par Mr Masson 3

Que le Conseil  
s'ajourne. adoptée

Les mots révisés sont

Holland Maire  
Thibault Sec. Sec.

A une assemblée spéciale du Conseil Muni-  
cipal du Village d'Hochelaga, convoquée par  
avis régulier donné à tous les Membres &  
tenue dans la salle du Conseil, mardi le  
dix-huit décembre mil huit cent vingt-sept  
à huit heures de soir,  
conformément aux dispositions du Code  
Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents

M. le Maire J. D. Nolland, Joseph Cauchon, El-  
bert Borast, Louis Thibault, Dominique Masson  
& A. N. Moisseau Secrétaire, tous élus, formant  
la majorité des Membres dudit Conseil.

1<sup>e</sup> Prop. par Mr Masson 3  
Sec. par Mr Moisseau 3

Que le rapport des  
Greffiers de la Courde Magistrats, pour le mois de  
Novembre dernier soit reçu & adopté. adoptée

2<sup>e</sup> Prop. par Mr Borast 3  
Sec. par Mr Moisseau 3

Que le compte de l'architecte  
Roy, soit accepté & que le Maire & le Secrétaire  
soient autorisés de signer un Billet à trois mois  
au montant de Cent vingt-huit 25/100 Dollars  
pour le plan de la Patisse municipale.  
adoptée

3<sup>e</sup> Prop. par Mr Moisseau 3  
Sec. par Mr Thibault 3

Que le compte de  
Mr Louis Payette au montant de Cent cinq  
36/100 de la lettre qui l'accompagne soit référé  
au Comité des Écoles pour en faire rapport.  
adoptée

4<sup>e</sup> Prop. par Mr Moisseau 3  
Sec. par Mr Cauchon 3

Que la lettre de M. M.



Ann. L'ouvrage est, sans retard, en l'honneur de l'Union  
pour en faire rapport à la prochaine assemblée  
adopté

5<sup>e</sup> Prop. par Mr Trudette }  
Lec. par Mr Manseau }  
Que les optés de M<sup>rs</sup>

Lalpin & M<sup>rs</sup> Keenan soient référés à leurs  
comptes respectifs. adopté

6<sup>e</sup> Prop. par Mr Sauthier }  
Lec. par Mr Borrod }  
Duel conseil d'urgence  
adopté

M. Trudette }  
Lec. L'is }  
M<sup>rs</sup> Holland Maire

A une assemblée spéciale du conseil Municipal  
du Village d'Acadulaga, convoquée par  
avis régulier donné à tous les membres  
assemblés dans la Maison Municipale vendredi  
le vingt-cinquième jour de Décembre mil huit  
cent soixante-neuf sept à huit heures  
après le soir conformément aux dis-  
positions du code de l'administration de la Province  
de Québec.

Étaient présents

Messieurs les Conseillers Joseph Sauthier  
Gilbert Borrod, Louis Trudette, J. P. Moisson  
formant la majorité des Membres du dit  
conseil.

1<sup>re</sup> Prop. par Mr Moisson }  
Lec. par Mr Trudette }  
L'is M<sup>rs</sup> de

M<sup>rs</sup> de Moisson, Messieurs Joseph Sauthier  
préside cette assemblée. adopté

2<sup>e</sup> Prop. par Mr Moisson }  
Lec. par Mr Trudette }  
L'is M<sup>rs</sup> de

Qu'un règlement au  
Billet de Trois cent quatre-vingt-huit  
Piastres, dû à La Banque du Peuple, le Maire  
de Secrétaire soient autorisés de donner un  
autre Billet de Trois cent cinquante Dollars  
à un mois avec intérêt de sept par cent par  
an et de donner un chèque pour la différence  
du Billet et intérêt. adopté

Le président met sur la table une lettre (venue  
par) de M<sup>rs</sup> Alex. Belanger en date du 21 Dec. 1869.

3<sup>e</sup> Prop. par Mr Moisson }  
Lec. par Mr Borrod }  
L'is M<sup>rs</sup> de

Que la lettre de  
M<sup>rs</sup> Alex. Belanger, en date du vingt



vingt-cinq Decembre courant soit referé au  
Comité de Delégation pour faire rapport =  
adopté

4<sup>e</sup> Prop. par Mr. Mousseau }  
Co. par Mr. Provost } 3

Que le Secrétaire soit au-  
torisé de payer \$100 Dollars, au Secrétaire de  
La Municipalité du Village de La Cote St-Jacques pour  
copie d'un règlement, concernant les propriétés  
liques. -  
adopté

5<sup>e</sup> Prop. par Mr. Mousseau }  
Co. par Mr. Provost } 3

Quel Conseil  
s'ajourne -  
adopté

J. D. Holland Maire  
Sec. L. L.

A une assemblée spéciale du Conseil Muni-  
cipal local du Village d'Hocheville, convoquée  
par avis régulier donné à tous les Membres  
steués dans la salle du conseil, vendredi  
le vingt huit Decembre sur huit cent  
soixante dix sept à huit heures & quinze  
minutes du soir, conformément aux dis-  
positions du Code Municipal de la Province  
de Québec -

"Étaient présents"

Messieurs Le Maire Jean Damien Rolland,  
Joseph Landin, Albert Provost Louis Fé-  
licite, Dom. Masson & J. P. Mousseau  
Conseillers, pourvués les  
Membres du dit Conseil -

Rapport du Comité des Finances  
A Messieurs Le Maire & Messieurs les  
Conseillers d'Hocheville,  
Messieurs,

Le Comité des Finances  
de votre Conseil, a l'honneur de vous faire  
rapport sur la lettre de Mm. Lussigny & Co.  
au sujet des taxes Municipales dues à ce  
Conseil. - Votre Comité, après délibération  
croit devoir vous recommander d'ac-  
cepter le montant des taxes de toute person-  
nes carriées de deux ans plus six pour la  
année mil huit cent soixante quinze  
mil huit cent soixante seize & leur donner  
un délai, pour payer les taxes de la présente  
année - Le tout unanimement résolu. -

Hocheville 28 Dec 1877 - (Signé) J. D. Rolland  
Joseph Landin  
Albert Provost



1<sup>o</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Moupeau }  
Sec. par M<sup>r</sup> Fichette }

Que le Rapport du com-  
te de l'Intendance, soit reçu & adopté & que la  
liste des taxes de l'année dernière soit remise  
à l'adj. sept qui a été remise entre les mains  
du Secrétaire du conseil de comté pour collec-  
tion, soit retiré de ses mains. - adopté  
M<sup>r</sup> le Maire mit sur la table une lettre & un  
rapport du Dr Robert Edwards, en date du  
24 Dec. courant. - sur l'analyse de l'eau. -

2<sup>o</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Sauthier }  
Sec. par M<sup>r</sup> Moussieu }

Que la lettre du Dr  
Robert Edwards, en date du 24 Dec, courant,  
soit reçue & adoptée, & que d'après cette lettre  
le Maire & le Secrétaire, soient autorisés de  
prendre toutes les mesures nécessaires & faire les  
dépenses voulues pour obtenir un approvision-  
nement d'eau de la cité de Montréal, à un  
taux raisonnable, ni que la dite cité, en  
payant l'eau de la St-Henri par la dé-  
charge de ses canaux dans le St-Pierre,  
fléuve, ne soit dans l'impossibilité de  
s'approvisionner d'eau, sans le St-Pierre.  
adopté

3<sup>o</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Moussieu }  
Sec. par M<sup>r</sup> Fichette }

Que la lettre des Syn-  
des des Chemins à Barrières soit adoptée qui  
l'accompagne soit remis au comte des  
Chemins pour en faire rapport. - adopté

4<sup>o</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Moussieu }  
Sec. par M<sup>r</sup> Mason }

Que les comptes

comptes suivants soient payés à même fonds  
général du conseil. - M. Rouzeau \$31.91 Lyndie  
des Chemins à Barrières \$375.00 L. Collins \$71.91  
Jas. Leduc \$8.00 J. Chartier \$7.60 Conseil de  
comté \$34.81 Savignac & Pélissier \$16.93. M. Parthé  
\$6.24 J. Thompson \$1.98 A. Blauger \$116.71 -  
& à même les fonds de l'Écu & Canada  
Savignac & Pélissier \$20.29 L. Piquet \$0.20.  
adopté

5<sup>o</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Sauthier }  
Sec. par M<sup>r</sup> Borot }

Que M<sup>r</sup> le Maire J. D.  
Rolland préside l'Assemblée des conseillers, qui  
doit avoir lieu, le 14 Janvier 1878. adopté

6<sup>o</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Borot }  
Sec. par M<sup>r</sup> Mason }

Que le conseil s'adresse  
au Secrétaire - Trésorier soit autorisé à adresser  
d'ordre à M<sup>r</sup> D. A. MacDonnell, con-  
tracteur du Chemin de fer de Colonisation du  
Nord, pour lui demander si ce sont ses  
ordres que l'on exécute maintenant à la  
gare sans cette Municipalité, en défendant  
à toute personne exerçant le métier de  
Charrrier dans le village, d'arriver sur le  
terrain de la dite Compagnie pour y  
exercer leur état et, si oui, quel sont  
les motifs qui les font agir ainsi. -  
adopté

7<sup>o</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Moussieu }  
Sec. par M<sup>r</sup> Borot }

Que le conseil s'adresse  
à M<sup>r</sup> Rolland  
Maire  
Adopté.  
Sec. L. S. 50



A une assemblée régulière du conseil Municipal local du Village d'Étobicoque, tenue dans la Maison Municipale, le mardi le sept janvier mil huit cent soixante et dix-huit, à trois heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents Messieurs le Maire J. D. Mallard et Messieurs les Conseillers Joseph Gauthier, Gilbert Provost, Dominique Masson et J. B. Masson Secrétaire, tous réunis conformément à la loi.

Après lecture des résolutions de la dernière assemblée, elles sont adoptées à l'unanimité.

M. le Maire sur son bureau a lu une lettre de la Secrétaire de la ville de Longueuil et une autre de M. le Lapierre, comptable de l'éclaircissement de l'eau de Montréal.

1<sup>re</sup> Prop. par M. Masson  
Sec. par M. Masson

Que les lettres de Monsieur le Lapierre et du Secrétaire de la ville de Longueuil soient référés aux Comptes respectifs - adopté

M. le Maire sur son bureau a lu une requête de M. J. B. Lévesque, demandant à être exempté de la taxe imposée sur son stand de courses.

2<sup>o</sup> Prop. par M. Masson  
Sec. par M. Provost

Que la requête de M. J. B. Lévesque, soit référée au Comptable des Finances - adopté

3<sup>o</sup> Prop. par M. Masson  
Sec. par M. Masson

Que le Rapport du Greffier de la Cour des Magistrats, pour le mois de Décembre dernier, soit reçu - adopté

4<sup>o</sup> Prop. par M. Provost  
Sec. par M. Masson

Qu'un Billet de cent cinquante Dollars, à trois mois, soit donné à M. Alexandre Bélanger, en paiement de son compte pour l'éclaircissement de l'eau de Québec - que le dit Billet soit daté du trois janvier courant et porte intérêt de sept par cent. - adopté

5<sup>o</sup> Prop. par M. Masson  
Sec. par M. Masson

Que le Secrétaire, soit autorisé de répondre à M. Beaudry, et de l'informer que le conseil de la ville de Québec, des personnes, qui doivent payer le cours de la construction des canaux d'épuration, se fait conformément au règlement N. 16 à cet effet. - adopté

6<sup>o</sup> Prop. par M. Gauthier  
Sec. par M. Masson

Que les lettres de M. Beaudry et de M. de la Roche, soient référés au Comptable de l'Eau et Canaux pour en faire rapport. - adopté

7<sup>o</sup> Prop. par M. Gauthier  
Sec. par M. Masson

Que M. J. B. George soit autorisé à acheter de la laine, soit de nouveau engagé comme tel pour une année à compter du premier Janvier courant (1878) pour le prix de six cents Piastres (600<sup>00</sup>) par an, et que le dit M. Gauthier, fournisse pour caution à l'engagement, une police de garantie dans la loi d'assurance belgienne de Montréal, pour le montant



Montant de Mille Dollars (\$1000.00), que  
 le conseil s'engage payer la somme adoptée  
 8<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Sauthier }  
 Sec. par M<sup>r</sup> Provost }  
 Que le rapport de M<sup>r</sup>  
 i. Beaudry Ingénieur, ainsi que son compte  
 & celui de M<sup>r</sup> N. McKeown, contracteur  
 au sujet des augmentations, & la décision  
 par le dit M<sup>r</sup> McKeown, pour la construc-  
 tion des canaux d'épuration dans cette Muni-  
 cipalité, et des documents ayant rapport  
 à la nomination de M<sup>r</sup> Beaudry, comme  
 Ingénieur, par le conseil, & à la construction  
 des canaux d'épuration, soient, référés à  
 nos avocats pour en faire rapport par  
 écrit au conseil. - adopté

9<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Provost }  
 Sec. par M<sup>r</sup> Mousseau }  
 Que le conseil de la ville,  
 soit autorisé de faire faire une porte en grilles  
 de fer, pour une des cellules de la Station. -  
 adopté

10<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Sauthier }  
 Sec. par M<sup>r</sup> Mousseau }  
 Que le Maire et le secrétaire  
 soient autorisés de donner à M<sup>r</sup> le lieutenant  
 du conseil de la ville, un chèque de cent  
 dollars, dans le cas où il en aurait  
 besoin pour faire publier la liste des  
 propriétés à être vendues par le conseil de  
 la ville pour taxes. -

11<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Mousseau }  
 Sec. par M<sup>r</sup> Provost } Que le conseil se réunisse  
 à samedi le douze Janvier courant  
 à 8 heures. -  
 Holland Maire

Une assemblée régulière du conseil Municipal  
 local du Village d'Herzberg, a eu lieu le sept  
 Janvier mil huit cent septante & dix <sup>sept</sup> à huit heures  
 dans la salle du conseil samedi le douze Janvier  
 de la même année à huit heures et demie du  
 soir, avis ayant été donné à M<sup>r</sup> M. Beaudry,  
 absent lors de la dernière assemblée,  
 conformément aux dispositions de l'acte  
 Municipal de la Province de Québec. -

"Saint parents"

Monsieur le Maire Jean Damien Rolland,  
 et Messieurs les conseillers Joseph Sauthier,  
 Albert Provost, Louis Trépanier, Dom. Masson  
 & J. P. Mousseau & J. O. Cantu, formant  
 la totalité des Membres du dit conseil. -

M<sup>r</sup> le Maire met sur la table & fait lecture  
 d'une requête devant être envoyée à la ville  
 de Montréal, au sujet de l'approvisionnement  
 d'eau à cette Municipalité. -

M<sup>r</sup> le Maire fait lecture de l'opinion de  
 nos avocats sur le M<sup>r</sup> Mousseau. -

1<sup>re</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Sauthier }  
 Sec. par M<sup>r</sup> Provost } Que l'opinion de  
 nos avocats sur le M<sup>r</sup> Mousseau, au sujet de  
 comptes rendus, soit reçue & adoptée & que  
 M<sup>r</sup> Beaudry & M<sup>r</sup> McKeown soient informés  
 de cette opinion par le secrétaire. -  
 adopté

2<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Sauthier }  
 Sec. par M<sup>r</sup> Mousseau } Que le Maire &  
 le secrétaire, soient autorisés de donner  
 un chèque à M<sup>r</sup> McKeown, pour la somme  
 qui lui revient sur son contrat,  
 dans le paiement sur le dit contrat.



let que recommandé par la loi de Mr Beau-  
dun datée du 20e jour d'août 1854, et le tout  
suivant les clauses et spécifications de son acte  
adopté

Mr. L. Beau dit de son acte de Mr Belanger  
au sujet du renouvellement de son contrat  
pour défrayer.

3<sup>e</sup> Prop. par Mr. Cauteux ?  
Sec. par Mr. Masson ?

Que le contrat pour défrayer  
soit accordé à Mr Alexandre Belanger, sans  
une autre année aux mêmes prix et conditions  
que son contrat en date du 20e sept 1854  
aut huit cent cinquante et dix sept. adopté

4<sup>e</sup> Prop. par Mr. Cauteux ?  
Sec. par Mr. Parrot ?

Que Mr Joseph Charbon, Inspec-  
teur des travaux de construction déposés dans  
cette Municipalité, soit invité à peser  
si à l'avenir, les notes qu'il a pris sur les dits  
travaux. adopté

5<sup>e</sup> Proposé par Mr. Masson ?  
Secours par Mr. Cauteux ?

Que les comptes suivants  
seront payés à même fonds généraux subor-  
nés, viz

J. Roussel etcie	\$ 119.57
A. Belanger Mobilier	65.00
J. A. White	7.50
Dumoulin Frères & Causeran	8.00
Eusèbe Levesque	25.25
Louise Desjardins etcie	6.00
Maxime Lefebvre	3.50
A. La cote	127.09

Et à même le fonds d'Exécution

d'Exécution - A. La cote \$ 211.34.  
adopté

6<sup>e</sup> Prop. par Mr. Cauteux ?  
Sec. par Mr. Masson ?

bonité des  
finances  
etc

Que le opte de  
nos arrets pour services profes-  
sionnels soit référé aux ~~nos arrets~~  
pour en faire rapport. adopté

7<sup>e</sup> Proposé par Mr. Cauteux ?  
Secours par Mr. Masson ?

Que l'ensemble  
soit adopté

Mr. L. Cauteux  
Sec. Masson

22 assemblées.  
Mr. Holland  
Marie



A une assemblée régulière du conseil Municipal local du Village d'Woodlago, tenue dans la maison Municipale, le quatorze jour de Février mil huit cent soixante six à huit heures du soir, conformément aux dispositions de la loi Municipale de la Province de Québec.

"Étaient présents"

J. D. Rolland, M. de la paroisse, Messieurs les conseillers Lesbaultier, Louis Trélatte, D. Masson, F. G. Mousseau, J. V. Gauthier & Olivier Bourbonniere formant la totalité des Membres du dit conseil.

M. le Président de l'élection des conseillers tenu le quatre quinze Janvier dernier fait rapport de l'élection de M. Joseph Gauthier, Louis Trélatte & M. Bourbonniere comme conseillers pour cette Municipalité.

M. le Maire met sur la table le serment d'office des nouveaux conseillers élus.

- 1<sup>o</sup> Prop. par M. Gauthier
- Sec. par M. Trélatte

Que M. Jean Damien Rolland, soit reçu Maire de cette Municipalité adopté unanimement

- 2<sup>o</sup> Prop. par M. Gauthier
  - Sec. par M. Trélatte
- Que les Comptes soient fournis de la manière suivante pour la présente année, viz:

- 1878 -

Compte subconseil Municipal Village d'Woodlago Finances

J. D. Rolland  
Jos. Gauthier Louis Trélatte

L'écuse  
Ol. Bourbonniere  
F. G. Mousseau D. Masson  
Police, feu & éclairage  
Jos. Gauthier  
Louis Trélatte J. V. Gauthier

Santé  
F. G. Mousseau  
D. Masson Ol. Bourbonniere  
Chemins, Eau & Chauffage & Maison Municipale.

J. D. Rolland  
Jos. Gauthier Louis Trélatte  
cette motion est mise aux voix et est comme suit.

Par les Motus secondum, M. Bourbonniere, M. Gauthier, M. Mousseau -  
contre M. Masson.

Les voix sont de cinq pour la motion et une contre la motion est adoptée.

- 3<sup>o</sup> Prop. par M. Gauthier
- Sec. par M. Mousseau

Que les comptes du Secrétaire Secorier au trente un Décembre dernier, tels que audités par M. M. Gauthier & depuis le trente Janvier dernier soient reçus & adoptés.

M. le Maire fait son rapport sur les travaux exécutés durant l'année dernière & sur l'état des Finances pour la même année.

- 4<sup>o</sup> Prop. par M. Gauthier
  - Sec. par M. Bourbonniere
- Que le Maire & le Secrétaire soient autorisés de donner à M. J. B. Salpêtre, contracteur, un Billet de mille dollars, au cas d'absence mesuré.



en a compte sur son contrat pour la Maison  
Municipale. adoptée

5<sup>e</sup> Que la lettre de Mr Augustin Lavallée, en date  
des quatre derniers courants, soit referé au  
Comité des Colonies pour en faire rapport.  
adoptée

6<sup>e</sup> Prop. par Mr Caughey }  
Sec. par Mr Thériault }

Que le Secrétaire produise  
à la séance, tous les documents relatifs à la  
procédure dans cette Municipalité, e. d. d. en-  
suspendances, etc. avec la responsabilité de tout  
les procès antérieurs. adoptée

7<sup>e</sup> Prop. par Mr Rousselle }  
Sec. par Mr Monseau }

Que le Conseil s'oppose.  
adoptée.

Thériault.  
Sec. Lison

J. Holland  
Maire

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal  
local du Village d'Hocheulaga, convoquée paravis  
régulier donné à tous les membres présents dans  
la salle du Conseil, samedi, le neuf Février mil  
deux cent cinquante et dix. Le dit Conseil s'est  
réuni à sept heures et dix minutes du soir, en conformité  
avec les dispositions du Code Municipal  
de la Province de Québec.

Étaient présents.

Monsieur le Maire J. D. Holland  
& Messieurs les Conseillers Joseph Gau-  
thier, F. P. Rousseau, O. Brasson, J. O.  
Loutin & O. Rousselle, formant la  
majorité des Membres du Conseil.

1<sup>er</sup> Prop. par Mr Gauthier }  
Sec. par Mr Rousseau }

Que le Secrétaire soit

chargé de se rendre à Mr Bell, Secrétaire des  
Bureaux des Chemins à Québec, pour lui  
demander le compte détaillé des réparations  
faites par eux sur la rue Ste. Marie.  
adoptée

Rapport du Comité des Finances.

Allez le Maire & Messieurs les Conseillers,  
formant le Conseil Municipal du Village  
d'Hocheulaga, réunis en Conseil,

Messieurs,

Le Comité des Finances  
de votre Conseil, a l'honneur de vous  
faire rapport. Qu'après avoir pris  
connaissance de la requête de Mr  
Pte. Lépine, en date du 2 Janvier 1878  
au sujet de sa demande pour réduction  
de la taxe imposée sur son moulin à vent,  
votre Comité en est arrivé à la conclusion



un compte sur son contrat pour la Maison  
Municipale. adopté

5<sup>e</sup> Que la lettre de Mr Augustin Lavallée, en date  
des quatre derniers assurant, soit referé au  
Comité des Revenus pour en faire rapport.  
adopté

6<sup>e</sup> Prop. par Mr Cauchon }  
Sec. par Mr Thédette }  
Que le Secrétaire produise  
à la séance, tous les documents relatifs à la  
procédure dans cette Municipalité, c.à.d. an-  
nonces, etc. avec la corporation de Montréal  
et les procès antérieurs. adopté

7<sup>e</sup> Prop. par Mr Bourbonnière }  
Sec. par Mr Monjeau }  
Que le conseil s'oppose.  
adopté.

J. L. Lotté. Sec. Trésorier  
J. Holland Maire

A une assemblée spéciale du conseil Municipal  
local du Village d'Hocheville, convoquée par avis  
régulier donné à tous les membres tenue dans  
la salle du conseil, samedi, le neuf février mil  
huit cent cinquante dix-huit à huit heures  
et quinze minutes du soir, en conformité  
avec les dispositions de la loi Municipale  
de la Province de Québec.

Étaient présents.

Monsieur le Maire J. D. Rolland  
et Messieurs les Conseillers, Joseph Cauchon,  
S. G. Rousseau, O. Masson, J. O.  
Lotté et O. Bourbonnière, formant la  
majorité des membres du conseil.

1<sup>er</sup> Prop. par Mr Cauchon }  
Sec. par Mr Rousseau }  
Que le Secrétaire soit

chargé de se rendre à Mr Roll, Secrétaire des  
Affaires des Chemins à l'arrière, pour lui  
demander le compte étendu des réparations  
faites par eux sur la rue Ste. Marie.  
adopté

Rapport du Comité des Finances.

Allez le Maire et Messieurs les Conseillers,  
formant le conseil Municipal du Village  
d'Hocheville, réunis en conseil,  
Messieurs,

Le Comité des Finances  
de votre conseil, a l'honneur de vous  
faire rapport. Qu'après avoir pris  
connaissance de la requête de Mr  
Pte. Lépine, en date du 2 janvier 1878  
au sujet de sa demande pour réduction  
de la taxe imposée sur son moulin à vent,  
Votre Comité en est arrivé à la conclusion



qu'il ne pouvant vous recommander aucune réduction sur le temp imposé par votre Conseil, car l'augmentation considérable dans le prix de commutation de la Barrière, payé aux syndics des Chemins à Barrière, a été causé pour une certaine partie par l'établissement d'un vent de course, sur le terrain occupé par le dit M. Lépine, requérant. - Et de plus le Comité recommande que le dit terrain soit autorisé de collecter immédiatement la taxe due par M. Lépine. -

Le présentement soumis. -  
Hochelaga 9 Mars 1878  
(Signé) J. D. Mallard  
J. S. Guittier

2<sup>e</sup> Prop. par M. Bonhomme ?  
Sec. par M. Gauthier ?  
Que le rapport du Comité des Chemins qui vient d'être lu, soit reçu & adopté & que le dit terrain soit autorisé d'exiger de M. Lépine, le montant entier de sa taxe pour l'année qui vient d'être expirée. -

Rapport du Comité des Chemins. -  
Le M. le Maire & Messieurs les conseillers forment le conseil Municipal local du village d'Hochelaga,  
Messieurs,

Le Comité des Chemins de votre conseil a l'honneur de vous faire rapport qu'il a examiné l'offre de M. Lavallée, de faire de la pierre à concal, pour le prix que paye la Cie. des Chaux Mortans pour la même pierre; Vite Comité après s'être enquis du prix que paye la dite Cie,

qu'il est de Sept Piastres par tonne, croit devoir vous recommander qu'un contrat pour Sept tonnes lui soit accordé, au prix de Sept piastres la tonne, livrés sur la rue de Marlborough; le tout suivant les conditions de sa lettre. -

Hochelaga 9 Mars 1878 (Signé) J. D. Mallard  
J. S. Guittier

3<sup>e</sup> Prop. par M. Masson ?  
Sec. par M. Bonhomme ?

Que le rapport du Comité des Chemins qui vient d'être lu, soit reçu & adopté. -

Rapport du Comité de Police Au. éclairage  
Aux M. le Maire & conseillers du Village d'Hochelaga  
Messieurs,

Le Comité après avoir pris en sa sérieuse considération les moyens à prendre pour rendre plus efficace, le Département du Feu, Police & éclairage, croit devoir vous recommander que la Police & le Département du Feu, soient mis sous le contrôle de M. Joseph Chartier, sergent-major de l'Équedoc, & que dorénavant, les dits Policiers & Capitaines du Feu, aient à se soumettre à ses ordres, qui lui-même recevra autorité. -

Le présentement soumis. -  
Hochelaga 6 Mars 1878 (Signé) J. Guittier Sec.  
J. S. Guittier  
J. P. Gauthier M. D.

4<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier ?  
Sec. par M. Gauthier ?

Que le rapport du Comité du Feu, Police & éclairage, qui vient d'être



d'être lu, soit reçu & adopté. -  
La motion étant mise aux voix et l'avis est  
suit. -

- Pour - les Motus, & Secours -  
Contre - Mm. Bourbonniere, Monseur, Masson.  
Le Maire vote pour les conseillers et comme  
Maire en faveur de la motion.

Les voix étant de 14 pour & 3 contre  
la motion est adoptée. -

M<sup>r</sup> Caubert donne avis qu'il fera motion  
dans prochaine assemblée du conseil pour  
l'adoption d'un règlement, pour mieux définir  
le service que doit rendre la Police dans cette  
ville et portés.

5<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }  
ad. par M<sup>r</sup> Bourbonniere }  
Pour pour un certain le  
Billet de cent cents Piastres (\$100-) dû à la  
Banque du Peuple, le donq<sup>e</sup> fermer courant,  
il est résolu qu'un nouveau Billet de cent  
cents Piastres, soit fait en remplacement  
à trois mois du donq<sup>e</sup> fermer courant -  
signé par M<sup>r</sup> J. D. Holland & endossé par M<sup>r</sup>  
Joseph Caubert, & que ce conseil s'engage  
payer ce dit Billet à son échéance.

6<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Caubert }  
ad. par M<sup>r</sup> Masson }  
Quel rapport du Sheriff de  
la Cour de Magistrats pour le mois de janvier  
dernier soit reçu & adopté.

7<sup>e</sup> M<sup>r</sup> le Maire quitte sa table avec son  
de M<sup>r</sup> J. Bourbray - Prêtre de la Bande d'Hadley  
Laga

adoptée

adoptée

adoptée

7<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Caubert }  
ad. par M<sup>r</sup> Masson } Du à la demande de M<sup>r</sup> J.  
Bourbray. Prêtre de la Bande d'Hadley, le  
conseil le aide à se procurer une salle  
pour leurs exercices, & ce jusqu'à nouvel  
ordre -

8<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Caubert }  
ad. par M<sup>r</sup> Caubert } Quelles sommes subsistantes  
seront payés à même fonds quand des  
conseil adj. Sheriff \$2.50 Dubuc, Des antiques  
\$7.20 Elg. Benoit \$1.80 Et à même fonds de  
l'Église de la paroisse St. Hubert \$6.05 J. Archambault  
\$3.25 L. Bayette 52¢ -

Lettre de M<sup>r</sup> A. Laoste. -

9<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Caubert }  
ad. par M<sup>r</sup> Masson } Pour le Billet soit donné  
à M<sup>r</sup> A. Laoste, à 3pm. en paiement de  
ce que ce conseil lui doit pour divers  
travaux.

10<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }  
ad. par M<sup>r</sup> Bourbonniere } Quel conseil s'oppose

J. D. Holland  
Maire  
Secrétaire - Perrin



x mit leur leur  
separant un des - leur

J. H.  
J. H.

Ce meo assemblee speciale du conseil Municipal local du Village d'Hotelulaga, convoque par avis reguliers donne a tous les Membres & tenue dans la salle du conseil, vendredi le quinze fevrier de sept heures adonne, au soir, conformement aux dispositions du code Municipal de la Province de Quebec.

"Etant presents"

M. le Maire J. Rolland et Messieurs les conseillers, Joseph Gauthier, L. Trubette, D. Masson, Et. P. Masson & Ol. Bourtoiniere, formant le meo pres de Membres du conseil.

Rapport du comite des Finances

A Prouvoir le Maire & Messieurs les conseillers du Village d'Hotelulaga.

Messieurs,

Le comite des Finances de votre conseil, a l'honneur de vous faire rapport, qu'apres avoir pris connaissance du compte de M. Beaudry Ingenieur civil, il croit devoir vous recommander de lui donner un Brevet de Quatre cents Dollars en fee. sur services professionnels dans la construction des canaux & semelles des travaux.

Le tout unanimement soumis.

Hotelulaga 14 Fev. 1878 (signe) J. L. Rolland  
J. Gauthier  
L. Trubette

1<sup>er</sup> Prop. par M. Masson }  
Sig. par M. Masson }  
Quin Brevet de Quatre cents Dollars se trois mois, est donne a M. Beaudry Ingenieur civil en fee. sur sept pour surveillance des canaux. -

adopté

2<sup>o</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Sig. par M. Trubette }

Que les trois premiers ordres du jour soient suspendus & que l'on procede au quatrieme. adopte

Minutes

d'une Assemblee preliminaire, au pres de presentes une adresse & une reception commuante de bon Excellence le Gouverneur General de la Puisseance, a son passage dans cette Municipalite, samedi le 16 fevrier 1878

Etant presents a la dite assemblee

M. le Maire J. L. Rolland & Messieurs les conseillers Joseph Gauthier, L. Trubette, D. Masson, Et. P. Masson.

Est propose par M. Trubette, second par M. Gauthier.

Que le Maire & le Secretaire soient autorises a faire les depenses necessaires pour recevoir dignement le Gouverneur General, lors de sa visite dans ce Village, le sur du present mois, & que les dits conseillers s'engagent a faire adopter les dits depenses par le conseil de cette Municipalite, a sa prochaine assemblee.

adopté

Prop. par M. Gauthier, second par M. Rolland  
Qu'un comite, compose de M. le Maire, M. Trubette & M. Masson, soit nomme pour former un comite d'organisation, pour venir aux decorations dans ce Village.

Hotelulaga 13 fev. 1878 (signe) J. L. Rolland  
J. Gauthier  
D. Masson  
L. Trubette  
Et. P. Masson

32



3<sup>e</sup> Prop. par M. Sauthier }  
 Sec. par M. Masson }

Sur les procédés de  
 l'Assemblée fédérale au sujet de recevoir  
 le ~~serment~~ serment le 16 fev. comme  
 suit nous adoptes que M. le Baron soit  
 autorisé de présenter l'adresse suivante  
 à Son Excellence. — adopté

Adresse à Son Excellence le Gouverneur  
 Général de la Puissance du Canada  
 A Son Excellence

Le Très Honorable Comte de Dufferin  
 C. P. G. B. Gouverneur Général de  
 la "Puissance du Canada".

Monsieur le Baron des Conseillers d'Ho-  
 chelaga, au nom des citoyens de cette localité  
 profitons respectueusement de l'occasion  
 qui nous est offerte par le passage de Votre Exal-  
 lance au milieu de nous pour exprimer les  
 sentiments de respect et de haute satisfaction  
 qu'une visite aussi distinguée procure  
 dans le cœur de cette population. —

Nous croyons devoir vous déclara-  
 rer à Votre Excellence combien nous nous as-  
 sociés au sympathique accueil qui vous  
 a été fait ainsi qu'à Lady Dufferin  
 par la population du Canada. —

Autant pour le fait que ces divines  
 bratines parlent éloquemment des qualités mi-  
 nimes qui vous distinguent que pour qu'elles  
 témoignent de notre loyauté envers notre  
 Souverain dont vous êtes le  
 si digne représentant dans la Puissance du  
 Canada. —

Nous apprécions aussi

aussi, Excellence, avec un bien légitime orgueil  
 les marques de votre alliance & d'intérêt qui vous  
 ont manifestés en toutes occasions pour les  
 citoyens de ce pays & qui ont rendu si utiles  
 et si agréables nos rapports avec la mère-patrie.

Ce sont des hommes d'élite  
 comme vous, Excellence, qui font oublier  
 les distinctions de race, & qui pro-  
 duisent dans une communauté simple  
 comme est la nôtre des conseils résul-  
 tats d'unité & d'harmonie, au la seule lutte  
 possible est la lutte de la loyauté. Il y a trois  
 cents ans, c'est sur le sol de cette vieille  
 bourgade d'Hochelaga qui nous remitt  
 au fond l'uni, que l'immortel Jacques Cartier  
 a ouvert un monde nouveau à la civilisation,  
 et nous, ses descendants, nous nous enorgueil-  
 lions de n'être point des étrangers pour le représentant  
 d'une autre Puissance qui nous a fait grandir  
 sous sa tutelle. —

La grande voie ferrée qui nous pro-  
 cure au fond l'uni l'honneur de votre visite, &  
 qui va se perdre sur cette voie, que touchant  
 autrefois le vaisseau de Cartier, est pour  
 nous un touchant symbole de cette  
 Union des races dans la grande idée des  
 devoirs du progrès. —

Hochelaga 16 fev. 1878

(Signé) J. P. Masson et alii

(Signé) J. M. Le Coeur

Leontine Breon

11<sup>e</sup> Prop. par M. Masson

Sec. par M. Masson } Philéasusil s'oppose à l'ordre  
 l'ordre peut être écarté à l'ordre de l'ordre. —

Philéasusil

Stollard Marc



A une assemblée spéciale du conseil Municipal du Village d' Hochelaga, assemblée du quinze février courant tenue dans la salle du conseil. Lundi le dix-huitième pour définitif ont eu lieu cent cinquante et dix ~~deux~~ huit heures et quinze minutes au soir, avis ayant été donné à M. Masson, J. B. Gauthier, conformément aux dispositions de la loi Municipale de la Province de Québec. -

*Présent*

M. Le Maire J. D. Masson & Messieurs le Conseillers Joseph Gauthier, J. B. Gauthier, J. Masson, F. X. Masson, J. B. Gauthier, formant la majorité des Membres du dit Conseil. -

- 1<sup>re</sup> Prop. par M. Gauthier
- Sec. par M. Gauthier

Que la Reponse au Gouverneur Général, ait l'adresse qui lui a été présentée par M. le Maire, au nom de la Municipalité, soit insérée dans les minutes de ce Conseil. -

*adopté*

Reponse au Gouverneur Général  
Au Maire & aux Citoyens d' Hochelaga  
M. le Maire et Messieurs,

C'est avec le plus grand plaisir, que j'ai reçu la loyale adresse que vous avez eu la bonté de me présenter. -

Comme représentant de la précieuse Métropole, j'ai appris avec plaisir, que les sentiments des citoyens de l'ancien Village d' Hochelaga, ne se perdent en rien, en affection, pour la Mère-patrie, à ceux des autres parties du pays. Tout les relations avec la métropole ont

ont été empreintes de tant d'harmonie & de dévouement. -

Je comprends facilement avec quelle légitime fierté, vous parlez de vos ancêtres français, et je remarque avec satisfaction, qu'en rendant hommage à la mémoire de Jacques Cartier dont le nom est intimement lié à l'histoire du Canada en général, et à celle d' Hochelaga en particulier, vous vous félicitez en même temps de former partie de l'Empire Britannique. -

En terminant, permettez-moi de vous remercier de tout cœur, pour les sentiments que vous exprimez à l'égard de Lady Dufferin et de moi-même. -

- 2<sup>o</sup> Prop. par M. Gauthier
- Sec. par M. Masson

Que des remerciements soient offerts à M. le Maire J. D. Masson pour les services immiments rendus à ce Conseil par ce Monsieur, en toutes occasions et particulièrement pour la manière habile adoptée avec laquelle il a reçu son Excellence le Gouverneur Général, à son passage dans le Village le 16 fév. 1878. -

*adopté*

- 3<sup>o</sup> Prop. par M. Masson
- Sec. par M. Masson

Que le Comité des Finances soit autorisé à faire les démarches nécessaires, pour contracter un emprunt de \$6000.00 pour pourvoir au paiement de la Dette Municipale. -

*adopté*



4<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Cantu }  
Lic. par M<sup>r</sup> Mousseau } Que le Meaire et le  
Secrétaire soient autorisés à procéder  
au contrôle des contributions retardataires. -  
adoptée

5<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Thériault }  
Lic. par M<sup>r</sup> Cantu }  
Qu<sup>e</sup> M<sup>r</sup> Joseph Gau-  
thier soit nommé Pro-Meaire de ce  
conseil, pour l'année courante. -  
adoptée

6<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Mousseau }  
Lic. par M<sup>r</sup> Mousseau } Qu'il ne soit  
s'ajoute. -  
adoptée.  
J. D. Rolland  
Maire  
L. Thériault  
Lic. M<sup>r</sup> Mousseau

Une assemblée spéciale du conseil Municipal  
du Village d'Acadulaga, convoquée par avis régulier  
donné à toutes les Membres dans la salle  
ordinaire des séances, tenu le premier  
Mars 1891 à huit heures et dix-huit, à  
la suite de quoi a été lu et adopté  
aux dispositions du Code Municipal de la  
Province de Québec. -

Étaient présents:

M<sup>r</sup> le Meaire Jean Camille Rolland  
et Joseph Gauthier, Louis Thériault, D. M<sup>r</sup>  
Joseph Olivier Bonhomme, Conseillers,  
formant la majorité des Membres du  
dit conseil. -

Rapport du Comité de la Maison du conseil  
à M<sup>r</sup> le Meaire, etc, etc.  
Messieurs

Le Comité de la Maison  
Municipale, a l'honneur de vous faire rapport,  
Que; après un examen minutieux du  
compte de M<sup>r</sup> J. Ste. Galipeau, Entrepreneur  
de la Maison Municipale, au montant de  
cinq mille quatre cent quatre-vingt dix-huit  
et deux dollars et cinquante centimes (\$5498<sup>25</sup>) plus  
cent quatre vingt deux <sup>45</sup> Dollars (\$5492<sup>45</sup>)  
pour intérêts au premier Mars prochain, le  
tout d'après contrat, formant un total de cinq  
mille six cent quatre vingt dix <sup>45</sup> Dollars (\$5642<sup>45</sup>)  
recommande au conseil de payer tout  
montant et d'autoriser le Meaire de ser-  
taire, à se faire <sup>donner</sup> une quittance finale  
et générale. - Le tout humblement soumis.

Acadulaga 28 Jan. 1891 (Signé) J. D. Rolland  
Joseph Gauthier  
Louis Thériault 12



1<sup>re</sup> Prop. par Mr Masson 3  
 Sec. par Mr Bourtonniere 3  
 Que le rapport du Comte  
 de la Maison Municipale qui vient d'etre lu  
 soit reçu & adopté. - adopte

2<sup>de</sup> Prop. par Mr Masson 3  
 Sec. par Mr Gauthier 3  
 Que le Maire et le Secre-  
 taire soient autorises de signer un cheque de  
 quinze cents Dollars pour Mr Labrean, en  
 accomplissement de donner un billet pour balance  
 sur construction de la Maison Municipale.  
 & que le Maire & le Secrétaire soient autorisés  
 à signer des quittances qu'on a  
 finale en faisant ledit paiement. adopte

x pour de la  
 JPH  
 GMB

3<sup>de</sup> Prop. par Mr Masson 3  
 Sec. par Mr Bourtonniere 3  
 Que le rapport du  
 Comte de Police Feu & Eclairage qui vient  
 d'etre lu, soit reçu & adopté & que le dit  
 Comte soit autorise a faire reparer le  
 toit de la Batise de l'Alouette, & faire acheter  
 un chapeau pour le Capitaine du Feu. adopte

Sur ce Rapport  
 A Mr le Maire & Messieurs les Conseillers, etc.  
 Messieurs,  
 Votre Comte de Police, Feu  
 & Eclairage, a l'honneur de vous faire rapport  
 qu'il a examiné le toit de la Batise de  
 l'Alouette, et qu'il y a besoin de reparer  
 ledit toit, et en consequence, votre Comte  
 demande à être autorisé de reparer le  
 dit toit. - Note

4<sup>de</sup> Comte a l'honneur de vous faire le  
 rapport suivant, qu'il a été par les  
 Minutes de ce Conseil que le Comte  
 du Feu a été autorisé dans le cours de  
 l'été, d'acheter un chapeau pour le  
 Capitaine du Feu, & comme des chan-  
 gements ont eu lieu depuis, dans ledit lo-  
 quet; nous demandons d'être autorisé  
 de nouveau à faire ledit achat.

x et sur le Cpte.  
 des arrets, reconnu  
 dant de leur part  
 Cent Dollars  
 JPH  
 GMB

Le tout humblement soumis. -  
 H. Delage Maire 1878 - (Signé) Jos Gauthier  
 Louis Tréchette  
 Le Comte des Finances fait rapport  
 verbal au sujet de compte de Mr  
 Braudry, Ingenieur, recommandant de  
 lui payer cent Dollars en argent  
 sur le compte de son service & cent Dollars  
 recommandant de payer cent Dollars

x Rapport de  
 Comte des Finances  
 sur le Cpte. pour services professionnels  
 qui s'ont - 4<sup>de</sup> Prop. par Mr Gauthier 3  
 d'etre fait soit  
 reçu & adopté  
 & que le  
 JPH  
 GMB

recommandant de payer cent Dollars  
 en argent sur le Cpte. pour services professionnels.  
 adopte  
 4<sup>de</sup> Prop. par Mr Masson 3  
 Sec. par Mr Bourtonniere 3  
 Que le Maire et le Secre-  
 taire soient autorisés de donner un cheque  
 de cent Dollars à Mr Braudry, en argent, & un  
 cheque de cent Dollars en argent sur le  
 Cpte. de nos arrets. adopte

Le Comte du Feu, fait rapport verbal  
 recommandant de faire reparer les roues  
 de la charrette de travail de la Corporation,  
 et la voiture d'errance -

5<sup>de</sup> Prop. par Mr Bourtonniere 3  
 Sec. par Mr Masson 3  
 Que le rapport verbal  
 du Comte du Feu qui vient d'etre fait,  
 soit reçu & adopté & que le Comte  
 soit autorisé de faire reparer les



\* la nature  
4th  
5th

les noms dont il est fait mention, adoptée  
6e Prop. par Mr Masson  
Sec. par Mr Bourfornière  
Qu'une enquête soit tenue par le Comte de Police au sujet de la plainte portée par le Conseiller Masson contre Mr Riviere, un des hommes de police de cette Municipalité, pour insulte faite au dit Conseiller Masson; lors de l'arrestation du Gouverneur Général dans cette Municipalité pour d'autres raisons devant être rapportées à l'enquête par le dit Mr Masson que les témoins qui seront assignés dans la dite enquête soient examinés séparément. - adoptée

7e Prop. par Mr Masson  
Sec. par Mr Fochette  
Que pour renouveler le Bilet de La Ville Diastes, en faveur de la Fabrique de la Paroisse de la Ste. Therese d'Aboulaye, du 1er Mars courant à la Banque du Peuple, le Maire et le Secrétaire soient autorisés de signer un autre Bilet du même montant à l'ordre de Mr Alexis Lecuyer pour le même montant endossé par Mm. Gilbert Provet, Louis Fochette & Co. - adoptée

8e Prop. par Mr Fochette  
Sec. par Mr Bourfornière  
Que pour renouveler le Bilet de La Ville Diastes, dû à la Banque du Peuple, le deux Mars courant, il est résolu qu'un nouveau bilet de La Ville Diastes soit fait en renouvellement à trois mois du deux février courant signé par Mr J. Mollard et endossé par

par Mr Joseph Gauthier, que le Conseil s'engage par ce Bilet à son échéance - adoptée

9e Prop. par Mr Gauthier  
Sec. par Mr Masson  
Que les copies de Mr Beauvry, ainsi que la lettre de Mr Bradley qui le Maire vient de mettre sur la table, soient référés au Comte des Finances pour en faire rapport - adoptée

Mr Le Maire mit sur la table des projets de la loi des Marchés à l'Eston Hudson & de Mr Paul Lussier, aussi un bref de prohibition pour arrêter la vente des terrains de Mrs Morgan et, et une action de Paul Lussier & Co.

10e Prop. par Mr Gauthier  
Sec. par Mr Fochette  
Que le Secrétaire soit autorisé d'informer le Secrétaire du Conseil de Comte, qu'un bref de prohibition a été signifié à la Comte par Mm. Morgan & Co. que ledit bref & les projets & action de Mr P. Lussier & la loi des Marchés à l'Eston, soient référés aux arrets de la Corporation. - adoptée

11e Prop. par Mr Gauthier  
Sec. par Mr Masson  
Que le Secrétaire du Conseil soit autorisé d'informer le Secrétaire du Conseil de Comte, que ce Conseil desiré retrancher les noms de Mm. A. Savallée & son épouse & M. Edouard Lafont, de la liste de personnes dont les terrains sont annoncés pour être vendus - adoptée



Mr le Meari mit ses la latte sous lettre des arrets  
au sup<sup>r</sup> de la propriete de M<sup>re</sup> Beauchamp, mise  
en vente, pour taxes.

12<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Gauthier }  
Sec. par M<sup>r</sup> Hudelle } Que le conseil soit  
autorise d'informer les dames P<sup>re</sup>chigne  
que le conseil ne peut exempter de taxes  
la propriete, etale au nom de M<sup>re</sup> Beauchamp  
adopté

13<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Gauthier }  
Sec. par M<sup>r</sup> Masson } Que Mr le Meari & M<sup>r</sup>  
Hudelle, soient autorise d'admettre terrains de  
cette M<sup>re</sup> Meari, mis en vente par taxes, à  
defaut d'autres admetteurs, adopté

14<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Hudelle }  
Sec. par M<sup>r</sup> Masson } Que le comte de Polise  
soit autorise d'accepter de festoyer trois habits  
d'ete en flanelle, surballés à ces hommes  
de police de Montreal, pour les hommes  
de police de cette M<sup>re</sup> Meari. - adopté

15<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }  
Sec. par M<sup>r</sup> Beauharnois } Que le conseil  
s'aprouve - adopté  
vingt cinq mots rapés sont nuls & faits nouveaux en marge  
sont tous.

M<sup>r</sup> Hudelle  
Sec. Sec.  
J. J. Holland  
Marie

Une assemblée régulière du conseil  
Municipal du Village d'Assommoys,  
tenue dans la Maison Municipale, au  
dit Village, lundi le quatrième jour  
de Mars mil huit cent soixante  
sept, à huit heures du soir  
en conformité avec les dispositions  
du code Municipal de la Province  
de Québec

Étaient présents:

Mr le Pro. Meari Joseph Gauthier  
& Louis Hudelle les conseillers  
Par le manque de quorum, l'as-  
semblée est ajournée à jeudi pro-  
chain le sept Mars courant à  
sept heures du soir.

Jos. Gauthier  
Louis Hudelle  
M<sup>r</sup> Hudelle  
Sec. Sec.



A ma<sup>e</sup> assemblée publique du Conseil Municipal du Village d'Hotelaya, assemblée des quatre Mars mil huit cent soixante sept et le sept Mars de la même année, dans la salle ordinaire de séance à huit heures & trente minutes du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec. —

Étaient présents

Monsieur le Maire Jean Domin Ralland & Messieurs les Conseillers, Joseph Hanthier, Louis Trélette, J. Brante & Olivier Bourbonnière formant la majorité des Membres du Conseil. —

Les minutes du mois dernier étant lues sont adoptées. —

Rapport du Comité de Police

A M<sup>e</sup> le Maire et Messieurs les Conseillers, Jours et le Conseil etc etc etc.

Messieurs,

Notre Comité de Police s'est assemblé samedi le deux Mars courant, pour entendre la plainte de M. Dom. Masson père, contre M. Demou Buisson, pour insulte faite audit M. D. Masson, par le dit M. Buisson, lors de la visite du Commerce Général dans cette Municipalité le seize février dernier. Votre Comité après avoir entendu la dite plainte par le dit Dominique Masson, et les témoignages dans cette cause, sous serment, est venu à la conclusion que le dit Demou Buisson a, en effet, tenu un langage déplacé & impu, mais que cela est dû à une provocation de la part

part du dit Dom. Masson, ayant traité de "Gros polisson" avant que le dit Buisson, lui ait dit de s'en aller & de se mêler de ses affaires. — de plus, le dit Demou Buisson, aurait dit au dit Dom. Masson, de ne pas l'insulter, la dite provocation ayant été faite de vive voix; ce qui a déterminé votre Comité d'exonérer le dit Buisson de la faute qu'on lui imputait dans la plainte. —

Le dit ensemblement soumis. —

Hotelaya 2 Mars 1878 (Signé) Joseph Hanthier  
Louis Trélette  
J. Brante M. D.

1<sup>o</sup> Prop. par M. Hanthier }  
Sec. par M. Trélette } Que le rapport du  
Comité de Police qui vient d'être lu soit  
reçu & adopté. — adopté

2<sup>o</sup> Prop. par M. Hanthier }  
Sec. par M. Brante } Que le Comité des Che-  
miniers soit autorisé de s'entendre avec  
les Syndics des Chemins à Barrières au  
sujet du apto. réclamé par le dit Syndic  
pour réparations faites sur la rue St. Mary  
& que le Secrétaire soit autorisé d'infor-  
mer les dits Syndics, de l'intention du  
Conseil & de leur demander de fixer le  
lieu & la date du rendez-vous adopté

3<sup>o</sup> Prop. par M. Hanthier }  
Sec. par M. Buisson } Que le Maire et  
le Secrétaire soient autorisés de donner  
un billet de cent cinq Dollars à  
M. Louis Trélette contractant pour  
salua de tout compte à ce faire



4<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier  
 Sec. par Mr Bourbouié }  
 Que le rapport du Greffier  
 de la Cour de Magistrats pour le mois de février  
 dernier, soit reçu & adopté. adopté

Le rapport du Surintendant de l'Equedue  
 A M<sup>rs</sup> le Maric & Messieurs les Conseillers  
 etc, etc.

Messieurs,  
 J'ai l'honneur de vous  
 faire rapport sur la visite que nous  
 avons faite dans les Maisons appropri-  
 ées pour le service de cette M<sup>re</sup> d'Espérance.  
 Chef Alexis Dubouil nous avons di-  
 couvert qu'il y avait l'eau n'avait pas par-  
 té. M. Auguste, Juges bords, M<sup>rs</sup> Hétu &  
 M<sup>rs</sup> Chatel avaient des Champagnes qui con-  
 tiennent & M<sup>rs</sup> Georges Desrosiers avait commencé  
 son contrat avec celui de son locataire  
 ou lui a fait couper, mais le locataire  
 se trouve avoir en l'usage de l'eau  
 sans payer pour un temps non connu.  
 M<sup>rs</sup> J. B. Bouvier n'avait pas payé pour  
 son contrat, mais a payé depuis.

M<sup>rs</sup> J. B. Bouvier  
 (Signé) J. P. Gauthier

5<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier  
 Sec. par Mr Fréchet }  
 Que le rapport du Surin-  
 tendant de l'Equedue qui vient d'être lu, soit  
 reçu & adopté ainsi que des procès soient  
 pris contre les personnes y mentionnés  
 comme étant en contravention au  
 règlement. adopté

6<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier  
 Sec. par Mr Fréchet }  
 Que la police de

de garantie formé par la Ci. d'Accumuler  
 Cotequene comme caution de l'Indivisibilité  
 l'autant que ce conseil soit accepté. adopté

7<sup>e</sup> Prop. par Mr Fréchet  
 Sec. par Mr Bourbouié }  
 Que le conseil de  
 Dieu soit autorisé à faire con-  
 struire un habit de terre pour le  
 Capitaine du Feu. adopté

8<sup>e</sup> Prop. par Mr Bourbouié  
 Sec. par Mr Gauthier }  
 Que ce conseil de  
 ne pas interdire les applications pour  
 certificats de licence, d'aucunes personnes  
 admises enus cette Corporation. adopté

9<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier  
 Sec. par Mr Fréchet }  
 Que Messieurs M<sup>rs</sup> St.  
 Rolland père, Henri Girard & Alexis  
 Messieurs soient nommés évaluateurs  
 de cette Commune. adopté

La motion étant mise aux voix, et  
 le dit conseil est  
 Pour le Motion & Secondaire Mr  
 J. B. Gauthier  
 Gauthier M<sup>rs</sup> St. Bourbouié -  
 Les voix étant de trois pour & une  
 contre, la motion est adoptée.

10<sup>e</sup> Prop. par Mr Fréchet  
 Sec. par Mr Bourbouié }  
 Que le conseil soit  
 autorisé d'offrir le renouvellement  
 de ce conseil à Messieurs Lhomme



Thomas Harokins & Louis Dupuy, Auditeurs  
ordonnés de charge - adopté.

- 11<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Gauthier 3
- Sec. par M<sup>r</sup> Gauthier 3

Que Messieurs Thomas Harokins & Louis Dupuy soient de nouveau nommés Auditeurs de comptes de cette Municipalité. - adopté

- 12<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Gauthier 3
- Sec. par M<sup>r</sup> Gauthier 3

Que M<sup>r</sup> J. P. Bate soit nommé Jardinier de cette Municipalité. - adopté

- 13<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Gauthier 3
- Sec. par M<sup>r</sup> Bourbominer 3

Que les comptes suivants soient payés à même le fonds général de la caisse. viz:

C. H. Létourneau	\$11.28
Perrault & Co	19.14
Louis Papette & Co	16.38
Thibault & Gauthier	7.00
"La Presse"	1.25
"Gazette"	2.10 et de

comptes suivants à même le fonds de l'Établissement viz: ass

La Cité de Montréal \$578.86. -

- 14<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Gauthier 3
- Sec. par M<sup>r</sup> Bourbominer 3

Que ce conseil munera la pompe funéraire rendue et dans deux papiers nouvelles "La Harmonie" et la "Montreal Gazette" et que le Comité des Fêtes

soit autorisé à en disposer aux meilleures conditions possibles. - adopté

- 15<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Bourbominer 3
- Sec. par M<sup>r</sup> Gauthier 3

Que le conseil s'appuie. adopté.

J. P. Bate  
Sec. G<sup>r</sup>

J. P. Holland  
Maire



Une assemblée spéciale du conseil  
Municipal du Village d'Hocheville, convo-  
quée par avis régulier donné à tous les  
membres présents dans la salle du conseil,  
le quinzeième jour de Mars mil huit  
cent soixante dix-huit à huit heures du  
soir conformément aux dispositions du  
code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents

M. Le Moine Jean Gamin Rolland &  
M. Messin les conseillers Louis Trudette  
O. Masson, Ch. P. Moisseau & O. Bourbon-  
nière les conseillers formant la majorité  
de membres dudit conseil.

- 1<sup>o</sup> Prop. par M. Masson  
Sec. par M. Bourbonnière

Que les applications  
pour licences restent sur la table. - adoptée

- 2<sup>o</sup> Prop. par M. Moisseau  
Sec. par M. Trudette

Que le Moine et Bourbon-  
nière soient autorisés de signer un cheque  
de cent cinquante dollars en faveur  
de la bib. du bag-pain sur plus d'au-pays  
par la dite Compagnie en date du vingt six  
Octobre dernier - adoptée

M. Le Moine met sur la table une lettre  
au Cercle Catholique d'Hocheville, venant  
de la part de lui avoir fourni gra-  
tuitement l'usage de la salle lors des  
derniers concerts. - adoptée

- 3<sup>o</sup> Prop. par M. Masson  
Sec. par M. Trudette

Qu'un comité soit  
formé, composé de M. Le Moine &

et de Messieurs Bourbonnière & Moisseau  
pour continuer la révision des règlements  
après examen, refonte des règlements avec pou-  
voir d'en ajouter de nouveaux au besoin,  
avec aussi pouvoir de s'adresser Messieurs  
Stawkins & Thompson & autres personnes  
si nécessaire. - adoptée

M. Le Moine met sur la table une lettre  
de M. A. Bélanger -

- 1<sup>o</sup> Prop. par M. Trudette  
Sec. par M. Moisseau

Que la lettre de M. Bé-  
langer soit référé au comité d'Hocheville  
pour en faire rapport. - adoptée

- 2<sup>o</sup> Prop. par M. Bourbonnière  
Sec. par M. Moisseau

Que le conseil s'ajourne - adoptée

Indulgent,  
Sec. Trudette

J. Rolland,  
Maire



À une assemblée spéciale du conseil Municipal du Village d'Abolulaga, convoquée par avis régulier donné à tous les Membres et tenue dans la salle du conseil, le vendredi le vingt deux Mars mil huit cent soixante deux à (p. 30) huit heures de soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

étaient présents  
 M. le Maire J. D. Rolland & Messieurs les conseillers Jos. Gauthier, D. Masson & H. Bombardier, for-  
 mant la majorité des Membres du dit conseil.

Rapport du Comité des Chemins  
 À M. le Maire Messieurs les conseillers etc. etc.

Messieurs,  
 Le Comité des Chemins de votre conseil a l'honneur de vous faire rapport, demandant d'être autorisé d'acheter quarante toises de pierre de Messieurs Robert & Co. au prix de Trois Pièces la toise; et le dit Comité demande à être autorisé de faire casser la dite pierre, en pierre de Macadam pour compléter les réparations dans les rues Desry, Marlboro & Morcau.

Le tout humblement soumis.  
 Abolulaga 19 Mars 1878.  
 (Signé) J. D. Rolland  
 Jos. Gauthier

1<sup>o</sup> Prop. par M. Masson  
 Sec. par M. Bombardier  
 Que le rapport du Comité des Chemins qui vient d'être

d'être lu soit reçu & adopté & que le Comité soit autorisé d'acheter quarante toises de pierre & qu'il soit autorisé de faire casser la dite pierre & la mettre dans les rues Morcau, Marlboro & Desry.

adopté  
 Rapport du Comité de l'Eau Canaux  
 à M. le Maire & Messieurs le conseil-  
 lers, etc. etc.

Messieurs,  
 Votre Comité de l'Eau Canaux a l'honneur de vous faire rapport, & demande à être autorisé à faire faire des plans & demander des soumissions pour l'entretien de curage pour le canal d'égouts.

Le tout humblement soumis.  
 Abolulaga 19 Mars 1878 (Signé) J. D. Rolland  
 Jos. Gauthier

2<sup>o</sup> Prop. par M. Bombardier  
 Sec. par M. Masson

Que le rapport du Comité de l'Eau Canaux soit reçu & adopté & que le dit Comité soit autorisé à faire faire les plans & demander des soumissions pour la construction de dit canaux.

Le Comité des Finances fait rapport verbal, recommandant le payement d'auquante dollars balance de compte due aux créanciers de la Corporation, et d'auquante dollars à crédit sur les nouvelles dépenses in-  
 re Morgan & Co. & autre partie con-  
 testant le rôle d'évaluation.



3<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier  
Sec. par Mr Bourbonnais

Que le rapport du  
Comité des Chemins qui vient d'être fait  
soit reçu & adopté & que le solde de ce  
compte de ses arrets, au montant de cin-  
quante Dollars leur soit payé; & que l'on  
donne cent cinquante Plâches enale.  
sur les nouveaux detoursis ni de Mor-  
gan sol & les autres parties admettant  
le rôle d'Evaluation. - adopté

Rapport du Comité des Chemins  
à Mr le Maire & Messieurs les  
Conseillers, etc. etc.

Messieurs

Le Comité des Chemins a  
l'honneur de vous faire rapport qu'il s'est rencon-  
tré mercredi dernier avec les Syndics des  
Chemins à Banières. Mr le Maire a  
fait à ces Messieurs de quinze cents Dollars  
seul compte de trois mille cinq cents  
Dollars; pour appuyer son offre, il a  
demandé les avantages que les Syndics  
retireraient des fauchers d'épave s'ils en  
le chemin de front & du grand canal.

Les Messieurs ont refusé & ont fait une motion  
qu'ils accepteraient deux mille cinq  
cents Dollars en règlement & votre Comité  
n'a pas jugé à propos de leur accen-  
der ce montant. Depuis, ladite assen-  
blée a eu devoir mes recommanda-  
der de leur offrir deux mille Dollars  
sans préjudice aux droits que pour-  
rait avoir la Municipalité

x l'offre  
fait  
M. B.

Municipalité, si la chose venait en cour.  
Hôtel de Ville 22 Mars 1874 (Signé) J. D. Holland  
J. Gauthier

4<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier  
Sec. par Mr Masson

Que le rapport du Comité  
des Chemins qui vient d'être lu soit  
reçu & adopté & que deux mille  
Dollars soient offerts aux Syndics des  
Chemins à Banières, pour toutes reclama-  
tions que les dits Syndics peuvent avoir  
contre la Municipalité à ce jour, le tout réser-  
mant sans préjudice aux droits que  
pourrait avoir la Municipalité dans  
le cas où la chose serait soumise  
à la décision du la Cour - adopté

Mr le Maire met sur la table une lettre  
de M. H. H. H. en date du 10 Mars comm.

5<sup>e</sup> Prop. par Mr Masson  
Sec. par Mr Bourbonnais

Que la lettre de Mr  
H. H. H. en date du dix Mars comm.  
soit lue au Comité des Chemins pour  
en faire rapport - adopté

Mr le Maire met sur la table une lettre de  
l'Inspecteur au sujet d'un trottoir vis-à-  
vis la Maison Municipale -

Mr le Maire met sur la table une lettre  
de M. A. Ballin sol.

6<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier  
Sec. par Mr Masson

Que ce Conseil ne  
puisse pas la salle pour aucune réunion  
politique. - adopté

7<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier  
Sec. par Mr Bourbonnais

Que



Que le conseil reforme en compte gen  
ral pour l'examen revision de  
la liste des voters. — adopté

Le conseil repant ses procedes  
8e Prop. par Mr Bourgoin  
Sec. par Mr Masson 3

Que l'assemblee  
s'ajourne à vendredi prochain le  
vingt neuf Mars courant pour con-  
tinuer la revision de la liste des voters —

adopté  
J. Masson Sec. Gen.  
J. Holland Maire

Une assemblee speciale du conseil  
municipal du Village d'Hotel-Village, apres  
du (22) vingt deux Mars mil huit cent  
soixante dix huit tenue dans la salle  
du conseil vendredi le vingt neuvieme  
jour de Mars de la meme annee, à huit  
heures, apres avoir été donné (de l'ajourne-  
ment) aux membres absents, conformément  
aux dispositions de la loi municipale de la  
Province de Quebec. —

"Etant présents"

M. le Maire J. D. Holland &  
Messieurs les conseillers, Joseph  
Gauthier, Louis Tréclutte, F. B. Meunier  
et M. Bouchonnière, formant la majori-  
té des membres du dit conseil. —

M. le Maire lut sur la table une lettre de  
M. H. L. Leduc, & une du député M. L. Leduc  
de l'Intérieur au sujet de Mme Duchan. —

1e Prop. par Mr Meunier }  
Sec. par Mr Gauthier }

Que le Maire & le  
secrétaire soient autorisés de donner  
des reçus à Mme Duchan & M. L. Leduc  
pour leurs taxes de l'an mil huit cent  
soixante dix sept. — adopté

M. le Maire lut sur la table une lettre  
de M. B. Meunier. —

2e Prop. par Mr Meunier }  
Sec. par Mr Tréclutte }

Que la lettre de  
M. B. Meunier datée du 25 Mars  
courant soit referée au conseil  
de l'Év. — adopté



M<sup>r</sup> le Maire met sur la table une lettre de M. M. Lapland & M<sup>r</sup> Blais -

3<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masséau }  
Sec. par M<sup>r</sup> Gauthier }

Que le Maire & le Secrétaire soient autorisés de payer à M<sup>m</sup> Lapland & M<sup>r</sup> Blais (changement de usage) 200 \$ plus, en règlement de tout compte à ce jour & que le Secrétaire les informe que le conseil a été satisfait de la manière avec laquelle il a rempli son contrat. adopté

4<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Gauthier }  
Sec. par M<sup>r</sup> Bourbonnien }

Que le Rider de Mills Priches à trois mois du vingt Mars courant en faveur de M<sup>r</sup> J. G. Galtier & après la résolution du premier Mars courant, soit payé par le conseil à son échéance. adopté

M<sup>r</sup> le Maire met sur la table un Memorandum de M<sup>r</sup> J. A. N. Beaudry - 27 Mars 1898

3<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Gauthier }  
Sec. par M<sup>r</sup> Fréchette }

Qu'un comité spécial soit nommé pour considérer l'opportunité de faire faire un plan, pour faciliter la construction du Réseau d'Évaluation dans cette Municipalité & que ledit comité soit composé de M<sup>r</sup> le Maire Messieurs Masséau & Bourbonnien adopté

M<sup>r</sup> le Maire met sur la table une lettre de M<sup>r</sup> Geo. Lambert, Secrétaire de la "Dominion Gas Light Coy." datée du 29 Mars 1898. 6<sup>e</sup>

6<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masséau }  
Sec. par M<sup>r</sup> Fréchette }

Que le Secrétaire soit autorisé à informer M<sup>r</sup> Lambert que le conseil ne peut-entendre sa proposition pour le présent. adopté

7<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Gauthier }  
Sec. par M<sup>r</sup> Bourbonnien }

Que le conseil s'informe adopté

J. Fréchette,  
Sec. Trés.

J. Rolland,  
Maire



A une assemblée ~~reguliere~~ du conseil  
Municipal du Village d'Acadulaga, tenue  
dans la Maison Municipale, lundi  
le premier jour d'avril mil huit cent  
soixante & dix huit, à huit heures &  
demi du soir, conformément aux  
dispositions du Code Municipal de  
la Province de Quebec.

Étaient présents

Messieurs les Conseillers,  
Joseph Santher Larivie Secrétaire  
Ol. Bomboniere =

Y a eu manque de quorum le  
conseil s'est réuni à rendre de pro-  
chain le cinq avril mil huit cent  
soixante & dix huit à sept heures  
& demi du soir. —

M. Gauthier

Louis Frenette

Olivier Bomboniere

M. de la Rivière, s. v.

A une assemblée régulière du conseil  
Municipal du Village d'Acadulaga, tenue  
du premier avril au cinq avril mil  
huit cent soixante dix huit, tenue  
dans la salle du conseil le cinq avril  
mil huit cent soixante & dix huit  
à huit heures & demi du soir, avis  
ayant été donné aux membres absents  
ceux de la dernière assemblée con-  
formément aux dispositions du Code  
Municipal de la Province de Quebec.

Étaient présents

M. le Maire J. D. St. Pierre, Messieurs  
les Conseillers J. Santher, Larivie  
Secrétaire, Ol. Bomboniere, Mess.  
Masson & H. X. Brunseau, formant  
la majorité de Messieurs du conseil.

Prop. par M. Masson }  
Lec. par M. Santher } Que le rapport du  
Comité de la tenue des Registres  
pour le mois de mars dernier soit reçu &  
adopté. adopté

Rapport de l'Inspecteur =

Acadulaga 7 avril 1868

A M. le Maire & les Conseillers réunis en  
conseil.

Messieurs,

Je vous prie de mentionner  
d'avance votre conseil qu'il se passera peu de  
jours sans qu'il se fasse quelques  
trous dans les rues au canal d'égout  
passé, et qu'il y a grand danger pour  
des accidents arriveront - comme il  
est très difficile d'avertir les habitants



à chaque fois, je pense qu'il serait désirable qu'il serait forcé d'avoir un consultant d'ici d'où que le terrain ait pris son assiette, et aussi; j'ai plusieurs demandes pour pour des services nouveaux, nulley medon se and j'aurai commences, et il me semble qu'il serait temps de commencer à faire casser la pierre de banc rouge tenu par Mr Augustin Lavallée - nulley en informer.

Voici est. aut -  
J. F. Chartier

2<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier }  
Sec. par Mr Bourbominie }  
Que le rapport pour  
venir d'être soit non adopté - adopté  
Mr le Maire met sur la table une lettre de  
Mr Baker Edwards -

3<sup>e</sup> Prop. par Mr Masson }  
Sec. par Mr Frelutte }  
Que le secrétaire soit  
autorisé de répondre au Mr Baker Edwards  
s'il le demande de faire un rapport com-  
plet de la dernière analyse des quatre d-  
chartations de au qu'il a fait pour cette  
Municipalité - adopté  
Le secrétaire met sur la table les applications pour  
licence -

4<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier }  
Sec. par Mr Frelutte }  
Que les applications pour  
licences qui viennent d'être mises sur  
la table soient referés au comité de  
licences pour en faire rapport - adopté  
Mr le Maire met sur la table une lettre de  
Mr J. M. Brown, demandant l'usage  
de la salle pour un concert

5<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier }  
Sec. par Mr Masson }  
Que la salle soit four-  
nie gratis lundi le vingt deux avril à  
la Rodulaga Amator Mass Paul, dans  
le but d'y donner un concert - adopté

6<sup>e</sup> Prop. par Mr Masson }  
Sec. par Mr Masson }  
Que les procès des  
soient suspendus pour toute minute  
pour entendre Mm. McKeown et Beaudry  
Le conseil reprend ses procès -

7<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier }  
Sec. par Mr Masson }  
Qu'après avoir enten-  
du les plaintes de Mr McKeown, les expli-  
cations données par Mr Beaudry, et  
mieux, au sujet des dites plaintes, que le  
conseil ne paye que les items recom-  
mandés par Mr Beaudry, Inquiem de ce  
conseil, chargé de la surveillance des  
camps d'égouts dans cette Municipalité - adopté

8<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier }  
Sec. par Mr Masson }  
Que la lettre de  
Mr Beaudry en rapport avec un plan  
de cette Municipalité soit referé au  
conseil de l'urbanisme pour en faire  
rapport - adopté

9<sup>e</sup> Prop. par Mr Bourbominie }  
Sec. par Mr Gauthier }  
Que le comité  
des Chemins soit autorisé d'acheter  
paré de gardes corps sur la rue de  
+ pour des barrières où il sera jugé  
nécessaire - adopté

Mr le Maire met sur la  
table une lettre de Mm. J. A. Madon  
L. A. Frelutte, Louis Chagnon



Choquet, Pierre Chagnon, M<sup>re</sup> P. Fontaine,  
J. Casquet, Cheper Grand, M<sup>re</sup> de  
Meynard -

102 Prop. par M<sup>re</sup> Gauthier }  
Lec. par M<sup>re</sup> Masson } Que le conseil  
s'ajourne - adopté

J. Gauthier  
Lec. Masson  
J. D. Rolland  
Maire

À une assemblée spéciale du conseil  
Municipal du Village d'Acadulaga, convoquée  
par avis régulier donné à tous les Membres  
établi dans la Maison Municipale, tenu le  
le usage civil mil huit cent soixante et dix-  
sept à huit heures du soir conformément  
à la disposition du Code Municipal de la  
Province de Québec

Étaient présent

M<sup>re</sup> le Maire J. D. Rolland, & Messieurs le Conseillers  
J. Gauthier, Louis Guéllette, D. Masson, et  
Beaubien, formant la majorité du man-  
dant conseil -

Rapport du Comité des Licenses

M<sup>re</sup> le Maire & Messieurs le Conseillers,  
à Acadulaga,  
Québec

Le Comité des Licenses de  
notre conseil, a l'honneur de vous faire  
rapport, qu'il a pris en considération les  
applications pour certificats de li-  
ces. Il n'a pas cru devoir s'occuper  
de la demande de M<sup>re</sup> Fournier, qui ne pa-  
rait pas sérieuse puisque la maison n'est  
encore élevée, et que le permis d'édifier qui  
y est approuvé -

Seules les applications sont correctes  
à l'exception de celle de M<sup>re</sup> Osmont  
Renard et O. Osmont, qui n'ont pas le  
nombre de signatures requises - Les si-  
gnatures doivent par toutes les signatures  
de personnes qualifiées à signer les dits  
certificats -

Quelques applications ne  
font pas mention de la rue



me, au titre ambrog doit être tenu. —  
 Nous soumettons humblement la  
 question au conseil quant aux applica-  
 tions non informées —  
 (ép) M. Bourbomin  
 " D. Masson

1<sup>re</sup> Prop. par M. Gauthier ?  
 Sec. par M. Fuchette ? Que le rapport au  
 Comité des Licenses qui s'est tenu  
 le soit reçu & adopté, & que ~~adoption~~  
 permission soit donnée à Mm L. O.  
 Demers & Demers-Benoit de visiter leurs  
 propriétés pour les compléter & soumettre à  
 ce conseil — adopté

2<sup>de</sup> Prop. par M. Gauthier ?  
 Sec. par M. Mousseau ? Que d'après la lettre  
 de M. M. de la Montreuil Jean  
 & Mortgage Coy. le Maire soit autorisé  
 de s'entendre avec ces Messieurs, & leur don-  
 ner des explications sur leur demande pour  
 un terrain alloué au Sr. Lorrain; & d'en  
 faire rapport à ce conseil. — adopté

3<sup>de</sup> Prop. par M. Bourbomin ?  
 Sec. par M. Masson ?  
 Que sur le rapport du  
 Maire les offres de la Municipalité de  
 Lalaberry de Valleyfield soient acceptées &  
 que le Maire soit autorisé de faire lever la  
 pompe à Lachute — adopté

M. le Maire met sur la table une lettre de M.  
 Knit, Secrétaire des Lyons de des Chemins à Bannier.  
 4<sup>de</sup> Prop. par M. Gauthier ?  
 Sec. par M. Mousseau ?  
 Que la lettre de  
 M. Rielle Secrétaire des Lyons de des

des Chemins à Bannier, acceptant l'offre de  
 Despreuille D'allans faite aux dits Lyons  
 par ce conseil pour toutes réclamations à  
 ce jour si requise & acceptée, & que le Maire soit  
 autorisé de régler avec les dits Lyons — adopté

Sur un rapport verbal du Comité de Santé  
 5<sup>de</sup> Il est proposé par M. Fuchette ?  
 Sec. par M. Gauthier ? Que le Secrétaire  
 reçoive instruction d'écrire à toutes les  
 personnes en contravention au règlement  
 infirmer dans cette Municipalité concernant  
 l'hygiène & de s'y conformer. — adopté

Le Maire  
 M. Fuchette  
 M. Gauthier

M. le Maire fait lecture d'une lettre de  
 M. Beaudry demandant l'autorisation  
 de demander des commissions pour  
 la correction des outils de coupe —

6<sup>de</sup> Prop. par M. Fuchette ?  
 Sec. par M. Mousseau ? Que M. Beaudry  
 soit autorisé de recevoir des commissions  
 pour les dits outils de coupe, & en faire  
 rapport à ce conseil — adopté

M. le Maire met sur la table une lettre de  
 Joseph Dubois au Magistrat.

7<sup>de</sup> Prop. par M. Mousseau ?  
 Sec. par M. Fuchette ? Que la lettre qui  
 vient d'être lue soit reçue & adoptée  
 & que le compte de l'impôt sur le  
 feu au montant de quatre Dollars, pour  
 "parolat" soit payé par ce conseil. — adopté

8<sup>de</sup> Prop. par M. Gauthier ?  
 Sec. par M. Mousseau ? Que le conseil  
 se forme en comité général



général pour l'examen de la liste d'électeurs  
présenté dans le mois de Mars dernier  
adopté

Reprise des précédents

9<sup>e</sup> Prop. par M. Masson }  
Lc. par M. Séguette } Que la liste de  
Électeurs qualifiés à voter aux élections  
parlementaires, telle que soumise au conseil  
examinée & révisée, avec les corrections  
suggérées & qui y ont été faites & paraphées  
par le Maire soit adoptée & devienne en  
force conformément à la loi adoptée

10<sup>e</sup> M. Gauthier fait rapport verbal, que  
M. Desjardins l'a offert de la pierre à ce  
conseil -

10<sup>e</sup> Prop. par M. Masson }  
Lc. par M. Séguette } Que le Comité des  
chemins soit autorisé de souscrire  
au coût du transport de la pierre de  
M. Desjardins, & que ledit Comité  
puisse à meilleur marché qu'ailleurs, il  
en faire l'achat -  
adopté

11<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Lc. par M. Séguette } Que le Maire soit au-  
torisé à prendre les moyens nécessaires  
pour forcer M. Desjardins à mettre  
les rues en bon ordre, tel que le comporte  
son contrat. -  
adopté

12<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Lc. par M. Masson } Que le conseil  
s'ajourne -  
adopté

M. Séguette  
J. J.  
Holland  
Maire

Or une assemblée régulière du conseil municipal  
du Village d'Hochelaga tenue dans la maison  
municipale, le sixième mai mil huit cent  
soixante & dix-huit, à neuf heures du soir,  
conformément aux dispositions du Code municipal  
de la Province de Québec -

Étaient présents

Messieurs les conseillers Joseph Gauthier,  
J. G. Masson, D. Masson & C. Beaubien-  
nière, formant la majorité des membres du  
dit conseil.

En l'absence de M. le Maire, M. le Procureur  
Joseph Gauthier, préside l'assemblée.

1<sup>e</sup> Prop. par M. Masson }  
Lc. par M. Beaubiennière } Que le Maire et le Secré-  
taire soient autorisés de donner un Billet  
de Quatre cent vingt (2420) Dollars, daté  
du quatre Mai courant à la Fabrique de  
la Paroisse de la Ste. Vierge d'Hochelaga, pour  
ranches dues par la dite Municipalité à la Fabrique  
le premier Mai courant -  
adopté

2<sup>e</sup> Prop. par M. Beaubiennière }  
Lc. par M. Masson } Que des certificats de  
bonnes d'Espoirs soient accordés à Mm  
Anne Durand & M. Bessit -  
adopté

3<sup>e</sup> Prop. par M. Masson }  
Lc. par M. Beaubiennière } Que des certificats  
de bonnes pour auberges, soient ac-  
cordés, à Mm. Thomas Dupuis, Et-  
mas Bessit, Lucide Lefevre, et  
autres Lefevre, Louis D'Amour, et  
Léon St. Georges, Joseph



L'aspirant, Pte. Lepine, J. O. Demers, Mme  
Jas. Tessier, Amé. Thérèse, & Augustin La-  
valle, à la condition que les dits Messieurs  
se conforment en tous points à la loi. -  
adopté

M. le Président met sur la table une lettre  
du Dr J. O. Cantu, offrant sa résignation  
comme conseiller

- 4<sup>e</sup> Prop. par M. Masson
- Sec. par M. Masson

Que le conseil accepte  
avec un profond regret la résignation de  
M. le conseiller J. O. Cantu, & que le  
Secrétaire informe le dit M. que ses collègues  
le verront avec plaisir recevoir au milieu  
d'eux, jouissant d'une parfaite santé, & que  
espér. de la présente résolution lui soit trans-  
mise. -  
adopté

- 5<sup>e</sup> Prop. par M. Boutonnière
- Sec. par M. Masson

Que le siège du Dr J. O.  
Cantu, soit déclaré vacant. -  
adopté

- 6<sup>e</sup> Prop. par M. Masson
- Sec. par M. Masson

Que le Maire et ses  
conseillers soient autorisés à donner un Billon  
d'un tiers mois aux Syndics des Chemins de  
Bannières en paiement de toute réclamation  
que lesdits Syndics peuvent avoir contre  
la Municipalité à ce jour, le dit Billon de-  
vant être renouvelé pour trois autres mois  
à son expiration, le conseil payant  
l'intérêt. -  
adopté

- 7<sup>e</sup> Prop. par M. Masson
- Sec. par M. Masson

Que le Comité de Police, Feu & le Clergé  
soient autorisés de faire confectuer  
des chaussures pour les hommes  
de Police en Feu. -  
adopté

- 8<sup>e</sup> Prop. par M. Masson
- Sec. par M. Masson

Que le conseil  
s'oppose à rendre prochain le  
deuxième jour de Noël constant à  
sept heures et demie du soir. -  
adopté

Jos. Gauthier Sec. G. M.  
Sec. G. M.

x de Dery  
Nulle Dollars  
J. G.  
M. S.



A une assemblée spéciale du conseil municipal du Village d'Hostulaga, convoquée par avis répété donné à tous les membres présents dans la Maison Municipale, samedi le dix-huit Mai, vers huit heures cinquante & dix-huit à huit heures & demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents

M. le Maire J. Rolland, & Messieurs le Conseillers Jos Gauthier, & D. Masson.

M. le Maire de Québec & Messieurs l'Assemblée est ajournée au mardi le vingt-cinq de Mai vers huit heures cinquante & dix-huit à sept heures & demie du soir.

J. Rolland Maire  
Jos Gauthier  
D. Masson  
Julien Gauthier s.l.

\* fantôme  
guorum

J.G.  
D.M.  
[Signature]

\* avis ayant été donné à M. Indette, Messier & Bouthomier absents lors de la dernière assemblée.

plés  
A.G.  
D.M.  
[Signature]

A une assemblée spéciale du conseil municipal du Village d'Hostulaga, convoquée par avis répété du dix-huit Mai vers huit heures cinquante & dix-huit & demie dans la Maison Municipale, mardi le vingt-cinq Mai de la même année, à huit heures & demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

"Étaient présents"

Joseph Gauthier, Dom. Masson  
Eus. Conseillers.

M. le Maire de Québec l'Assemblée est ajournée à samedi le vingt-cinq Mai conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Jos Gauthier  
D. Masson  
Julien Gauthier  
s.l.



A une assemblée spéciale du conseil  
Municipal du Village d'Hocheville, convo-  
quée par avis réguliers donné le seize Mai  
mil huit cent soixante et dix huit, tenue  
dans la Maison Municipale, ledit jour  
Mai de la même année & apremis au vingt  
sept Mai de la même année faite de pro-  
muis & apremis le novembre vingt cinq  
Mai mil huit cent soixante dix huit  
avis ayant été, dans chaque cas, donné  
aux Membres absents; & tenue définitivement  
dans la Maison Municipale samedi le vingt  
cinq Mai mil huit cent soixante dix  
huit à huit heures trente minutes de  
soir, conformément aux dispositions du  
Code Municipal de la Province de Québec.

Membres présents

Monsieur le Maire J. D. Holland &  
Messieurs les Conseillers J. B. Gauthier, Dem.  
Masson & B. Bourbormière, formant la ma-  
jorité des Membres du dit conseil.

M. le conseiller A. G. Masson, prend place  
son siège.

- 1<sup>re</sup> Prop. par M. Bourbormière
- Lia. par M. Masson

Que M. James  
Morque soit nommé conseiller en rem-  
placement de M. le conseiller J. B. Gauthier, ré-  
gularité.

- 2<sup>de</sup> Prop. en amendement par M. Gauthier
- Lié par M. Masson

Que M. Jean Denis  
Lerique soit élu conseiller en rem-  
placement de M. le conseiller J. B. Gauthier, ré-  
gularité.

+ suite de promuis  
Gauthier

La motion étant mise aux voix se lit  
comme suit -

Par les Protestants & Secoudeurs  
Coutre - Mm. Masson & Bourbormière  
Les voix étant d'égalé Proposition  
le Maire vote pour la motion en avende-  
ment qui est renvoyée. -

- 3<sup>de</sup> Prop. par M. Gauthier
- Lia. par M. Masson

Que la lettre de M.  
Ch. V. soit en date du 14 Mai soit référé  
au conseil de ce conseil pour en faire  
rapport - adopté

- 4<sup>de</sup> Prop. par M. Gauthier
- Lia. par M. Masson

Qu'un certificat de  
licence soit accordé à M. Eugène  
Finiou, pour tenir une auberge dans cette  
Municipalité - adopté

M. le Maire met sur la table une lettre  
des Apts. du Dr. Jules Edouard sur  
l'analyse de l'eau - Et aussi une  
action intentée par M. Adolphe Morris  
cette contre le conseil -

- 5<sup>de</sup> Prop. par M. Gauthier
- Lia. par M. Masson

Que l'action intentée  
par M. Morris soit à ce conseil soit  
référé aux avants de la Corporation - adopté

- 6<sup>de</sup> Prop. par M. Masson
- Lia. par M. Gauthier

Que des certificats  
de licence d'épicerie soient  
accordés à Mm. G. Pauséau,



6. Pariseau, Amable, Lellan & Joseph  
Thompson, aux memes prix & condi-  
tions que l'an dernier adopte

Le Comite de Police fait rapport verbal  
reconnu en tant d'adulter de portation  
ave hommes de police & pompier -

7. Prop. par M. Masson }  
Sec. par M. Bourbonnien }  
Que le Comite de Police

de feu, soit autorise a faire confectiouner  
des portatou pour les hommes de  
Police du feu - adopte

8. Prop. par M. Masson }  
Sec. par M. Bourbonnien }

Que pour rembourser  
le Billet de cinq cents Prestes au de  
La Banque du Peuple, le quinze Mars  
courant, il est resolu qu'un nouveau  
Billet a trois mois, pour le montant  
de cinq cents Prestes soit fait en  
renouvellement signe par J. D. Rolland  
Les sandoss par J. Gauthier les  
que le Conseil d'urgence paye les  
six Billets a son edification. - adopte

9. Prop. par M. Gauthier }  
Sec. par M. Bourbonnien }

Que l'Etat des comptes  
enclautares tresorier, au 31 Mars dernier  
soit que certifie par les auditeurs et  
qu'il est courant soit approuve adopte

Que le Maire soit au la lettre me de requete  
de M. Laurin chef de bureau dans  
la permission de debiter sur  
son de courses etc, dans

+Pres. de la  
M. G.

dans cette Municipalite -

10. Prop. par M. Gauthier }  
Sec. par M. Masson }

Que la requete de  
M. Laurin chef de bureau au  
Comite des Finances pour en faire  
rapport a une prochaine assemblee  
soit approuve adopte

11. Prop. par M. Gauthier }  
Sec. par M. Bourbonnien }

Que le Maire et  
Le Comite soient autorises a donner  
un Billet de cinq cents Prestes a M.  
J. A. M. Beauchamp a 3 pm avec huit pour  
cent d'interet, en a compte pour services  
professionnels - adopte

Que le Maire, informe le Comite, que  
sans autre autorisation, il a rendu la somme  
a encaissie - soit a regu en payement  
un Billet de \$324.00 trois cent vingt  
quatre Dollars (Montant en lettres) a 12 mois.

12. Prop. par M. Gauthier }  
Sec. par M. Masson }

Que le rapport que  
vous de faire par le Maire, au sujet de  
la vente de la Banque soit adopte - adopte

M. Gauthier donne avis qu'il fera  
motion a une prochaine assemblee  
de ce Comite - pour que le Comite de  
Finances soit autorise a s'engager  
en du cours de la construction  
d'un Edifice d'Alcove dans  
cette Municipalite -

13. M. Gauthier donne avis  
qu'il fera motion a une pro-  
chaine assemblee



prochaine assemblée du conseil, pour  
qu'un comité spécial soit nommé pour  
s'occuper des Propriétaires de Beau-  
marais, situés sur le côté nord  
de la rue St. Marie, depuis le coin  
de la rue Monan à la Maison Simon,  
pour s'assurer à quel titre ils ne  
s'assurent le terrain pour blanchir le  
dite rue sur tant espace.

13<sup>e</sup> Prop. par M. Masson }  
Sec. par M. Bourbonnière }  
Que le conseil

s'appuie. — J. Rolland  
Maire  
Sec. Trés.

A une assemblée spéciale du conseil  
Municipal du Village d'Hotel-Village, convo-  
quée par avis répété donné à tous  
les membres et tenue dans la Maison  
Municipale vendredi le huitième  
Mars mit huit cent soixante  
sept huit à huit heures et demie  
du soir conformément aux  
dispositions de la loi Municipale de  
la Province de Québec.

Etant présent

M. le Consul J. Gauthier  
J. F. Leclerc, O. Bourbonnière  
& J. F. Leveque.

En l'absence de M. le Maire, M. le Pro-  
Maire, présida l'assemblée.

1<sup>e</sup> Prop. par M. Leclerc }  
Sec. par M. Leveque }

Que pour payer

l'intérêt sur les Dettes de ce con-  
seil de la Ville d'Hotel-Village, au  
le 1<sup>er</sup> Juin prochain, un Billet de Trois  
Mille trois cents Piastres, à trois  
mois payable à La Banque du Peuple,  
à Montréal, signé par le M. Sec. par  
à l'ordre de M. Louis Leclerc, signé  
par le Maire et Secrétaire, & endossé  
par M. J. Gauthier, J. F. Leveque & J. F.  
Rolland, que le conseil s'engage  
payer le dit Billet à son échéance,  
adopté

2<sup>e</sup> Prop. par M. Leveque }  
Sec. par M. Bourbonnière }

Que le compte

de M. André Rivin au montant de



de ~~Sept~~ 50 Primes, tel qu'approuvé par le Comité de Pêche (49.50) lui soit payé - adopté

7<sup>e</sup> Prop. par M. Bourbonnain }  
Sec. par M. Leduc }  
Que M. Jean Leduc

serait remplacé par le Sr J. O. Leduc dans les Comités, tout fait rapport - adopté

4<sup>e</sup> Prop. par M. Leduc }  
Sec. par M. Leduc }  
Que l'application

de M. Robitaille pour une licence soit refusé au Comité de Licences pour en faire rapport - adopté

5<sup>e</sup> Prop. par M. Leduc }  
Sec. par M. Bourbonnain }  
Que le canton

informe les personnes qui ont pris des certificats de licences, que s'ils n'ont pas leur paiement pour les dits certificats, ils n'ont pas leurs retours - adopté

6<sup>e</sup> Prop. par M. Leduc }  
Sec. par M. Leduc }  
Que le Conseil d'appoint

Jos. Gauthier Proximus  
M. Leduc. S. J.

A une assemblée régulière du conseil Municipal du Village d'Hocheville, tenue dans la Maison Municipale, lundi le trois Juin mil huit cent soixante dix huit à huit heures trente minutes du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec -

Étaient présents

M. le Maire J. D. Holland & Messieurs les Conseillers J. Gauthier, D. Masson, J. L. Lévesque formant la majorité de membres du dit conseil -

+ J. K. Masson  
J. L.

Lecture étant faite des minutes du mois de Mai dernier elles sont adoptées à l'unanimité -

1<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Sec. par M. Lévesque }  
Que les certificats de

licences qui ont été octroyés à J. M. La Vallée & Co. J. P. Masson le six Mai dernier leur soit retirés - adopté  
M. le Maire met sur la table une lettre de la Société de construction L. Jacques

2<sup>e</sup> Prop. par M. Masson }  
Sec. par M. Lévesque }  
Que la lettre de la Société

de construction L. Jacques demandant un canal de dérivation sur le ruisseau soit refusé au Comité de l'Eau et au Conseil pour en faire rapport - adopté

3<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Sec. par M. Masson }  
Que pour remanier

le Bill de cinq cents Districts, dû à la Banque du Peuple, le sept



sept Juin courant, me a-compte de Cens  
Dix-huit sont payés, & qu'un autre Bille  
au montant de quatre cents Piastres  
à trois mois, à l'ordre de Mr. M. Gall-  
peau, soit fait en renouvellement paya-  
ble à la Banque du Peuple, conformément à l'usage

4<sup>e</sup> Prop. par Mr. Masson }  
Lec. par Mr. Lelièvre }

Que pour rembourser  
les Billes de six mille Piastres, en  
faveur de la Fabrique de la Notarité de la  
St. Marie d'Osoboloffa, d'une cinq  
cent cinquante à la Banque du Peuple, le  
Comité de Secrétaire soient autorisés de  
signer un autre Bille, du même montant  
à l'ordre de Mr. Alexis Klemm, endossé  
par M. M. Sibout Provost, Louis Lelièvre  
de Secrétaire. adopté

5<sup>e</sup> Prop. par Mr. Masson }  
Lec. par Mr. Masson }

Que pour rembourser les  
Billes de mille Piastres, dû à la Banque  
du Peuple, le cinq Juin courant, il  
est résolu qu'un nouveau Bille soit  
fait à trois mois payable à la Banque  
du Peuple, signé par Mr. J. D. Mallard  
& endossé par Mr. J. G. Lelièvre, & que le  
Comité s'engage payer le dit Bille  
à son échéance. adopté

Mr. de Vané met sur la table une lettre  
de Mr. G. St. U. G. Gledy en date du 27 Mai  
dernier.

6<sup>e</sup> Prop. par Mr. Lelièvre }  
Lec. par Mr. Masson }

Que la lettre de  
Mr. M. Gledy du 27 Mai dernier, soit

référé au Comité de la Banque pour  
en faire rapport. adopté

Mr. de Vané met sur la table une lettre de  
M. M. Anderson d'Osoboloffa.

7<sup>e</sup> Prop. par Mr. Masson }  
Lec. par Mr. Lelièvre }

Que la lettre de M. M.  
Anderson, d'Osoboloffa, soit référé  
au Comité des Chemins. adopté

8<sup>e</sup> Prop. par Mr. Lelièvre }  
Lec. par Mr. Masson }

Que le Comité spécial  
nommé le vingt deux Mars dernier, pour  
considérer l'opportunité de se procurer  
les plans nécessaires pour la construction  
du Port & l'évaluation, soit autorisé de  
faire l'acquisition des Plans & d'en faire  
revenir l'expédition. adopté

Lettre de Mr. Lelièvre 3 Juin 1878

9<sup>e</sup> Prop. par Mr. Masson }  
Lec. par Mr. Masson }

Que la lettre de Mr. M.  
de Vané du trois Juin courant, soit référé  
au Comité des Finances pour en faire rapport. adopté

Mr. de Vané de M. M. Lelièvre d'Osoboloffa.

10<sup>e</sup> Prop. par Mr. Lelièvre }  
Lec. par Mr. Lelièvre }

Que les procès de ce  
Conseil soient suspendus pendant  
quatre semaines pour entendre M. M.  
Lelièvre d'Osoboloffa au sujet de son requête.  
adopté

Quatre semaines étant écoulées, le  
Conseil reprend ses procès.

11<sup>e</sup> Prop. par Mr. Masson

second



Secunde par Mr Masson }  
Que la requete de M. de  
Lamiré soit referée au conseil de Police  
pour en faire rapport - adopté  
conformement à l'avis de motion  
du 25 Mai dernier.

12<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier }  
Secunde par Mr Masson }  
Qu'un Comité spécial  
soit nommé, composé du Maire, Mr  
Benoit, M. de la Roche, M. de la Roche,  
M. de la Roche, M. de la Roche, pour en  
faire des Propriétaires de terrains du  
côté nord de la rue Ste. Marie, depuis la  
rue Morau à la Maison Anseau inclus  
du terrain & bâtisses nécessaires pour l'élar-  
gissement de la dite rue - adopté

13<sup>e</sup> Prop. par Mr Masson }  
Sec. par Mr Lefevre }  
Que le conseil de  
chemins soit autorisé à faire nettoyer  
les cours d'eau depuis le coin de la  
rue Morau jusqu'à vis-à-vis la  
Propriété de M. de la Roche, afin que  
dit M. de la Roche soit notifié par le  
Jardinier Agricole d'avoir à faire disparaître  
sans délai les canaux stagnants qui ga-  
rent sa propriété nulle et que le dit Jardinier  
soit autorisé à faire les dit travaux  
si ils ne sont pas faits dans les délais voulus.  
adopté

14<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier }  
Sec. par Mr Masson }  
Que le règlement  
N° 16 soit mis en force sur toutes  
les personnes qui jettent de l'eau

Nulle sale sur la surface de la terre sans  
leur coin ou dans la rue, après avoir été  
notifié par un des Constables de cette Comm.  
exaltée, soit punis d'après le règlement  
adopté

conformement à l'avis de motion  
du 25 Mai dernier.

15<sup>e</sup> Il est proposé par Mr Gauthier }  
Secunde par Mr Masson }  
Que le conseil de  
Finances soit autorisé de s'enquérir du  
coût d'un télégraphe d'alarme pour cette  
Comm. exaltée ad en faire rapport - adopté

16<sup>e</sup> Prop. par Mr Masson }  
Sec. par Mr Lefevre }  
Que les comptes sui-  
vants soient payés à terme les fonds  
généraux du conseil - savoir A. Morin  
Mr Harper \$3.00 C. Gauthier \$19.20 S. Pel-  
lard \$11 - A. H. Gauthier \$16.25 J. Radak \$4.75  
J. Paton \$20.00 J. P. White \$16.40  
"Maison" \$12.00 L. Monarque \$4.45 Boudreau  
& Préfontaine \$13.20 J. Thompson \$6.03 Du-  
main & Halpin \$5.00 G. Chevalier \$1.50  
Boudreau & Préfontaine \$20.14 E. Rensin  
\$9 - Shen \$14.00, et à recevoir de l'Etat  
de l'Etat de la Comm. - J. Robitaille \$58.40 J. X  
Moussau \$1.50 Et Lefevre \$13.00  
J. Radak \$9.91 Boudreau frère \$5.40 E.  
Lefevre \$3.14 - adopté

17<sup>e</sup> Prop. par Mr Masson }  
Sec. par Mr Lefevre }  
Que le conseil d'hygiène  
adopté  
J. de la Roche  
Sec. Trés  
J. de la Roche  
Maire



176

Une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village de Hochelaga, convoquée par avis répétés donné à tous les Membres et tenue dans la Maison Municipale, mardi le cinq Juin mil huit cent soixante et dix-huit à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec

Étaient présents

M. Le Maréchal J. D. Holland et Messieurs les Conseillers O. Masson, O. Beauharnois et Jean Louis Levesque, formant ensemble les membres du dit Conseil

M. Le Maréchal met sur la table une lettre de M. Robert dat. au date du 7 Juin 1868

- 1<sup>re</sup> Prop. par M. Masson
- Sec. par M. Levesque

Que la lettre de M. Robert soit acceptée, que les demandes des biens soient autorisés d'admettre savoir

tant quinze toises de puits de dit lieu, Robert ad, pour le puits de trois toises la toise, et la façade de ce puits à l'arrière sur la rue Marlboro et sur la rue Morcau depuis le mur du puits à la rue Ontario

- 2<sup>de</sup> Prop. par M. Masson
- Sec. par M. Beauharnois

Qu'un certificat de licence d'habiter soit accordé à M. Edmund Potage, à la condition

qu'il se conforme à la loi et à tous règlements de cette Municipalité

177

M. Le Maréchal met sur la table une lettre de la Nouvelle Cie. du Gaz (Révisé aux Établissements.)

- 3<sup>de</sup> Prop. par M. Levesque
- Sec. par M. Masson

Que la lettre de la Corporation de Montréal, au sujet de l'approvisionnement d'eau à cette Municipalité soit reprise au Comité de l'Eau pour en faire rapport

M. Le Maréchal met sur la table une lettre de M. Lavallée demandant de nouvelles instructions, annulant son certificat de licence

- 4<sup>de</sup> Prop. par M. Masson
- Sec. par M. Beauharnois

Que la lettre de M. Lavallée soit prise en considération, qu'un certificat de licence soit accordé au dit M. Lavallée à la condition qu'il se conforme à la loi et aux règlements de la loi et qu'il paye le coût de son certificat d'ici à huit jours

Le Comité de l'Eau au sujet des Ventilateurs

- 5<sup>de</sup> Prop. par M. Levesque
- Sec. par M. Masson

Que la lettre de M. Beauharnois et M. Levesque soit reprise au Comité de l'Eau pour en faire rapport

M. Levesque

- 6<sup>de</sup> Prop. par M. Masson
- Sec. par M. Beauharnois

Que le Conseil

soit adjourné

J. D. Holland  
M. Levesque



A une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village d'Acoulaga, convoquée par avis régulier donné à tous les Membres le dimanche dans la maison Municipale samedi le vingt deuxième mil huit cent septante-dix-huit à huit heures trente minutes du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents

M. le Maire J. D. Rolland, & Messieurs les Conseillers Louis Fichette, D. Masson & J. L. Lefebvre, formant la majorité des Membres du dit Conseil.

Rapport au Comité de l'Eau  
Messieurs

Votre Comité de l'Eau, a l'honneur de vous faire rapport au sujet de la lettre de M. S. B. Meunier, demandant à votre Conseil de continuer le tuyau à l'eau sur la rue Normand jusqu'aux maisons de la Provincial Loan Co. situées au pied de la Côte. - Et votre Comité croit devoir vous recommander de poser le dit tuyau, comme par la dite compagnie passé les travaux d'excavation. - Le tout humblement soumis.

Acoulaga 18 Juin 1878

(Signé) J. D. Rolland  
Louis Fichette

Prop. par M. Masson 2  
Sec. par M. Lefebvre 3

Que le Rapport du Comité de l'Eau qui vient d'être fait soit reçu & adopté & que le dit Comité soit autorisé à faire poser l'eau jusqu'aux maisons de la Provincial Loan Co. à la condition que la dite compagnie

faise faire l'excavation - adopté  
Rapport au Comité de l'Eau Canaux  
A. M. le Maire & Messieurs les Conseillers  
Messieurs

Votre Comité après en avoir discuté tout le besoin pressant qu'il y a de faire ouvrir les regards d'égouts, trous d'éclairage, etc. prisant partie du règlement de cette Municipalité, et demandant à être autorisé à demander des commissions pour la confection de Pentulations, etc. nécessaires à cette fin. - Le tout humblement soumis.

Acoulaga 18 Mai 1878

(Signé) J. D. Rolland  
L. Fichette

2<sup>e</sup> Prop. par M. Lefebvre 2  
Sec. par M. Fichette 3. Que le rapport du Comité de l'Eau Canaux qui vient d'être fait soit reçu & adopté, & que votre Comité soit autorisé de demander des commissions pour les Pentulations en ce qui concerne les regards d'égouts, trous d'éclairage, etc. - ad  
rapport - adopté

Rapport au Comité de l'Eau Canaux  
A. M. le Maire & Messieurs les Conseillers  
etc. etc.

Messieurs, Le Comité de l'Eau Canaux de votre Conseil, a l'honneur de vous faire le rapport suivant au sujet des vûtes de usage pour les canaux d'égouts. Des commissions ayant été données de plusieurs personnes de cette Municipalité (et que le dit Comité le rapport au l'ingénieur) & autres localités, les vûtes ont été reçues de M. M. les



de \$500 50 Piastres, tel qu'approuvé par le Comité de Révisé (49.50) lui soit payé - adopté

3<sup>e</sup> Prop. par M. Bousbommier }  
Sec. par M. Lédette }  
Que M. Jean Louis Leroyne remplacé M. le Sr. O. Gauthier dans les Comités, tout fait à l'ap-  
probation de M. le Sr. Gauthier - adopté

4<sup>e</sup> Prop. par M. Lédette }  
Sec. par M. Lédette }  
Que l'application de M. Lédette pour une licence soit referé au Comité des Licences pour en faire rapport - adopté

5<sup>e</sup> Prop. par M. Lédette }  
Sec. par M. Bousbommier }  
Que le Secrétaire informe les personnes qui ont pris des certificats de licences, que s'ils n'ont pas lundi payé pour les dits certifi-  
cats, ils leurs soient retirés - adopté

6<sup>e</sup> Prop. par M. Lédette }  
Sec. par M. Lédette }  
Que le Conseil rapporte

Jos. Gauthier Prop. Maire  
M. Lédette. S. T.

A ma assemblée régulière du bureau Municipal du Village d'Hochebourg, tenue dans la Maison Municipale, le lundi le trois Juin mil huit cent soixante dix huit à huit heures et demi minutes du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec -

Étaient présents

M. le Maire J. D. Holland & Messieurs les Conseillers J. Gauthier, D. Masson, J. L. Lédette, Gormant & Messieurs de -  
Messieurs de -

+ J. K. Masson  
J. L.

Lecture étant faite des minutes du mois de Mai dernier elles sont adoptées à l'unanimité -

1<sup>o</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Sec. par M. Lédette }  
Que les certificats de licences qui ont été octroyés à M. de Lavallée & M. J. P. sous le six Mai dernier leur soit retirés - adopté

M. le Maire met sur la table une lettre de la Société de construction L. Jacques -

2<sup>o</sup> Prop. par M. Masson }  
Sec. par M. Lédette }  
Que la lettre de la Société de construction L. Jacques demeurant au canal d'épave sur le ruisseau soit referé au Comité de l'Eau & canaux pour en faire rapport - adopté

3<sup>o</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Sec. par M. Masson }  
Que pour rembourser le Billé de cinq cents Piastres \$500 dû à La Banque du Peuple, le sept



supp. d'un montant en a-compte de Cens  
Diastres soit payé, & qu'une autre Bille  
au montant de quatre cents Piastres  
à trois mois, à l'ordre de Mr. M. Gall-  
peau, soit fait en renouvellement payan-  
ble à la Banque du Peuple au 1<sup>er</sup> de sept.

4<sup>e</sup> Prop. par Mr. Masson }  
Lic. par Mr. Leblanc }

Que pour représenter  
les Billes de six mille Diastres, en  
faveur de la fabrique de la paroisse de la  
St. Marie d'Acadabaga, d'une cinq  
dix courant à la Banque du Peuple, le  
Maire et Secrétaire soient autorisés de  
signer un autre Bille, du même montant  
à l'ordre de Mr. Alexis Tremblay, endossé  
par Mm. Gilbert Provost, Louis Leblanc  
et Anon. adopté

5<sup>e</sup> Prop. par Mr. Masson }  
Lic. par Mr. Masson }

Que pour représenter le  
Billet de mille Diastres, dû à la Banque  
du Peuple, le cinq dix courant, il  
est résolu qu'un nouveau Bille soit  
fait à trois mois payable à la Banque  
du Peuple, signé par Mr. J. Mallard  
& endossé par Mr. Joseph Gauthier, & que le  
causé s'engage payer le dit Bille  
à son échéance. adopté

Mr. Leblanc met sur la table une lettre  
de Mr. G. H. U. G. G. G. en date du 27 mai  
dernier.

6<sup>e</sup> Prop. par Mr. Gauthier }  
Lic. par Mr. Masson } Que la lettre de  
Mr. McNeil du 27 mai dernier, soit

référé au Comité du Bau de la paroisse pour  
en faire rapport. - adopté

Mr. Leblanc met sur la table une lettre de  
Mm. Anderson & G. G. G. -

7<sup>e</sup> Prop. par Mr. Masson }  
Lic. par Mr. Leblanc } Que la lettre de Mm.  
Anderson, & G. G. G. soit référé  
au Comité des Chemins - adopté

8<sup>e</sup> Prop. par Mr. Gauthier }  
Lic. par Mr. Masson }

Que le Comité spécial  
nommé le vingt deux Mars dernier, pour  
considérer l'opportunité de se procurer  
les plans nécessaires pour la construction  
du Rate d'Evaluation, soit autorisé de  
faire l'acquisition des Plans & de  
renvoyer l'affaire. - adopté

Lettre de Mr. Gauthier 3 Juin 1878

9<sup>e</sup> Prop. par Mr. Masson }  
Lic. par Mr. Masson }

Que la lettre de Mr. G.  
G. G. du trois dix courant, soit référé  
au Comité des Finances pour en faire rapport. adopté

Mr. Gauthier de Mm. G. G. G. -

10<sup>e</sup> Prop. par Mr. Gauthier }  
Lic. par Mr. Leblanc }

Que les procès de ce  
cousul soient suspendus pendant  
quatre semaines pour entendre Mm.  
G. G. G. - au sujet de leur requête. - adopté

Quatre semaines étant écoulées, le  
Cousul reprend ses procès. -

11<sup>e</sup> Prop. par Mr. Masson }  
Lic. par Mr. Masson }



Seconde par Mr Masson  
Que la requête de M. de  
Laurin soit référée au comité de l'abéc  
pour en faire rapport - adopté  
conformément à l'avis de motion  
du 25 Mai dernier,

12<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier  
Seconde par Mr Masson  
Qu'un Comité spécial  
soit nommé, composé de M. de  
Bourbonnière (au Repeuplement), par un  
général des Propriétaires de terrains du  
côté Nord de la rue Ste. Marie, depuis la  
rue Morcau à la Maison Simon au bout  
du terrain & toutes les mesures pour l'élar-  
gissement de la dite rue - adopté

13<sup>e</sup> Prop. par Mr Masson  
Sec. par Mr Lévigne  
Que le Comité de  
chemin soit autorisé à faire nettoyer  
les cours d'eau depuis le coin de la  
rue Marlboro, jusqu'à vis-à-vis la  
propriété de M. de Bellefleur, & que le  
dit M. de Bellefleur soit notifié par l'In-  
specteur averti d'avoir à faire disparaître  
sans délai les canaux stagnants qui ga-  
rent sa propriété & que le dit Inspec-  
teur soit autorisé à faire les dite travaux  
si ils ne sont pas faits dans les délais voulus.  
adopté

14<sup>e</sup> Prop. par Mr Gauthier  
Sec. par Mr Masson  
Que le règlement  
N<sup>o</sup> 16 soit mis en force & que toutes  
les personnes qui prétendent de leur

leur sale sur la surface de la terre sans  
leur coin ou dans la rue, après avoir été  
notifié par un de. Ce constat de cette Comm.  
exalté, soit poursuivi d'après le règlement  
adopté  
conformément à l'avis de motion  
du 25 Mai dernier,

15<sup>e</sup> Il est proposé par Mr Gauthier  
Seconde par Mr Masson  
Que le Comité de  
Finances soit autorisé de s'acquiescer au  
coût d'un télégraphe d'abéc pour cette  
Municipalité ad en faire rapport - adopté  
16<sup>e</sup> Prop. par Mr Masson  
Sec. par Mr Lévigne

Que les comptes sui-  
vants soient payés à mesure les fonds  
généraux du conseil - savoir G. Morris  
Mr Harper \$3.00 C. Gatto \$19.20 S. Hol-  
land \$11 - G. H. Gauthier \$16.25 J. Radak \$4.75  
J. Paton Bro' \$20.00 J. A. White \$11.40  
"Maître" \$12.00 L. Monarque \$4.75 Bourdon  
& Puffentier \$13.20 J. Thompson \$6.03 Du-  
main & Halpin \$5.00 G. Cheneil \$1.50  
Bourdon & Puffentier \$20.14 E. Rensin  
\$7 - Shen \$4.00, et à même le Fonds  
de l'Eau de source - J. Robitaille \$8.40 J. P.  
Masson \$1.50 Et Laffrenome dit \$13.00  
J. Radak \$9.91 Bouché frère aîné \$8.40 E.  
Lévesque \$31.00 - adopté

17<sup>e</sup> Prop. par Mr Masson  
Sec. par Mr Lévigne  
Que le conseil s'acquiesce  
adopté.  
J. de la Roche  
Sec. Trés  
J. Holland  
Maire



1746

Comme assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village de Hochelaga, convoquée par avis régulier donné à tous les Membres et tenue dans la Maison Municipale, mardi le cinq Juin mil huit cent cinquante et dix-huit à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec

Étaient présents

M. Le Maire J. D. Holland et Messieurs les Conseillers D. Masson, O. Bourbonnais et Jean Louis Lefevre, formant respectivement les membres du dit Conseil

M. Le Maire met sur la table une lettre de M. Robert est. en date du 7 Juin 1858

- 1<sup>o</sup> Prop. par M. Masson
- Sec. par M. Lefevre

Que la lettre de M. Robert est. en date du 7 Juin 1858

soit acceptée, que les routes des chemins soient autorisés d'admettre sur trente quinze toises de largeur de dit Chemin, Robert est, pour le prix de trois Pastres la toise, et la façade élevée par le dit Chemin sur la rue Marlboro vers la rue Morcan depuis le Jardin d'été à la rue Ontario

- 2<sup>o</sup> Prop. par M. Masson
- Sec. par M. Bourbonnais

Prin. artificiel

de licence d'ambage soit assésé à M. Edmund Potage, à la condition qu'il se conforme à la loi et à tous règlements de cette Municipalité

1747

M. Le Maire met sur la table une lettre de la Nouvelle Cie. du Gaz (Révisé aux Échelles) -

- 3<sup>o</sup> Prop. par M. Lefevre
- Sec. par M. Masson

Que la lettre de la Corporation de Montréal, au sujet de l'ap-

provisionnement d'eau à cette Municipalité soit référé au Comité de l'Eau pour en faire rapport

M. Le Maire met sur la table une lettre de M. Lavallée, demandant de nouvelles mesures la mutation, annulant son contrat de licence

- 4<sup>o</sup> Prop. par M. Masson
- Sec. par M. Bourbonnais

Que la lettre de

M. Lavallée soit prise en considération, qu'un certificat de licence se soit accordé au dit M. Lavallée à la condition qu'il se conforme à la loi et aux règlements de ce Conseil, et qu'il paye le coût de son certificat d'ici à huit jours

Lettre de M. Beaudry au sujet des Mutations

- 5<sup>o</sup> Prop. par M. Lefevre
- Sec. par M. Masson

Que la lettre de M. Beaudry en date du 8 Juin courant, soit référé au Comité de l'Eau pour en faire rapport

M. Le Maire met sur la table une lettre de M. Beaudry en date du 8 Juin courant, au sujet de l'ap-

- 6<sup>o</sup> Prop. par M. Masson
- Sec. par M. Bourbonnais

Que le Conseil

de l'ap- M. Le Maire



A une assemblée spéciale du conseil  
Municipal du Village d'Acoulaga, convoquée  
par avis régulier donné à tous les Membres  
tenus dans la maison Municipale samedi le  
vingt deuxième mil huit cent soixante-  
dix-huit à huit heures trente minutes  
du soir, conformément aux dispositions de  
la loi Municipale de la Province de Québec.

Étaient présents

M. le Maire J. D. Rolland, & Messieurs les  
Conseillers Louis Hébert, D. Massard &  
J. L. Lortie, formant la majorité des  
Membres du dit Conseil.

Rapport au Comité de l'Eau  
Messieurs

Votre Comité de l'Eau, a l'hon-  
neur de vous faire rapport au sujet de la  
lettre de M. S. B. Meunier, demandant à votre  
Conseil de continuer le tuyau à l'eau sur  
la rue Normand jusqu'aux maisons de la  
Provincial Loan Coy. situées au pied de  
la Côte. - Et votre Comité croit devoir vous  
recommander de poser le dit tuyau pourvu  
qu'il soit convenablement garanti par une  
carrière. - Le tout humblement soumis.

Acoulaga 18 Juin 1878

(Signé) J. D. Rolland  
Louis Hébert

Prop. par M. Massard 2  
Sec. par M. Lortie 3

Que le Rapport du  
Comité de l'Eau qui vient d'être fait soit  
reçu & adopté & que le dit Comité soit  
autorisé à faire passer l'eau jusqu'aux  
maisons de la Provincial Loan Coy  
à la condition que la dite compagnie

faise faire l'exécution - adopté  
Rapport au Comité de l'Eau de Annap  
A. M. le Maire & Messieurs les Conseillers  
Messieurs

Votre Comité après en avoir discuté  
tous les détails pressant qui y a de faire  
souvenir les requêtes d'égouts, trous d'éclair-  
rage, etc. (sans autre partie du sujet de ce  
de cette Municipalité) et demandant à être  
autorisé à demander des commissions pour  
la construction de fontaines, etc. nécessaires  
à cette fin. - Le tout humblement soumis.

Acoulaga 18 Mai 1878

(Signé) J. D. Rolland  
L. Hébert

2<sup>e</sup> Prop. par M. Lortie 2  
Sec. par M. Hébert 3. Que le rapport du  
Comité de l'Eau de Annap qui vient d'être fait  
soit reçu & adopté, & que le dit Comité soit  
autorisé de demander des commissions  
pour la construction en concert des regards  
d'égout, trous d'éclairage, etc. - ad  
rapport - adopté

Rapport au Comité de l'Eau de Annap  
A. M. le Maire & Messieurs les Conseillers  
etc. etc.

Messieurs  
Le Comité de l'Eau de Annap  
de votre Conseil, a l'honneur de vous  
faire le rapport suivant au sujet des  
trous d'égout pour les canaux d'égouts.  
Des commissions ayant été deman-  
dées de plusieurs personnes de cette Municipalité  
(et que le dit Comité le rapport au  
d'ingénieurs) & autres localités, les  
requis ont été reçus de M. M. les



Mrs. Martineau, E. Chanteloup. Godfray  
Chapleau John Crowe.

Le Comte recommande au Comite  
la soumission de Mr John Crowe comme  
étant la plus basse. - Mr Crowe ayant de plus  
fourni les garanties exigées.

Le tout humblement soumis.

Hochelaga 14 Mars 1878 (Signé) J. D. Rolland  
Louis Fichette

- A. B. Les soumissions sont comme suit, savoir:
- John Crowe \$174.00
- E. Chanteloup \$136.00
- Godfray Chapleau \$144.00
- John Crowe \$116.00

(Signé) J. D. R.  
L. F.

3<sup>e</sup> Prop. par Mr Masson }  
 Lec. par Mr Lévesque } Que le rapport du Comite  
 de l'Eau de source qui vient d'être lu soit  
 reçu & adopté & que le contrat pour la  
 construction des outils de cuivre soit  
 accordé à Mr John Crowe pour le prix  
 de cent vingt six \$ (126.00) conformément  
 à sa soumission & suivant les plans &  
 devis & à la satisfaction de l'ingénieur.

Rapport du Comite de l'Assainissement  
 A Mr le Maire & le Conseil en la session  
 d'Hochelaga,  
 Messieurs,

Le Comite des Assainissement  
 a l'honneur de vous faire rapport  
 qu'il a pris en considération la requête  
 de Mr des Vins demandant de faire passer  
 son trottoir & qu'il a décidé d'accéder à

à sa demande & de lui accorder dix  
 Dollars par mois cinq fois l'année de  
 sa propriété rue Desjardins. - Le tout hum-  
 blement soumis.

Hochelaga 11 Mars 1878, (Signé) J. D. Rolland Président  
 Just. Fichette  
 Louis Fichette

1<sup>e</sup> Prop. par Mr Masson }  
 Lec. par Mr Lévesque } Que le rapport  
 du Comite des loyers qui vient  
 d'être lu soit reçu & adopté.

2<sup>e</sup> Prop. par Mr Fichette }  
 Lec. par Mr Masson } Que les lettres de  
 Mr. Demers - Fournier & Robus soient  
 référées au Comite special, nommé pour  
 s'occuper au sujet de l'élargissement  
 de la rue Ste. Marie, pour en faire rapport.

6<sup>e</sup> Prop. par Mr Fichette }  
 Lec. par Mr Masson } Que pour rembour-  
 ser le Bille de mille Piastres à l'ordre  
 de Mr J. Chapleau d'un mille quatre cent  
 cinquante dollars il est résolu que le Maire & le  
 Comite soient autorisés de donner un  
 autre Bille de mille Piastres, d'un mille  
 quatre cent cinquante dollars payable à la Banque  
 du Peuple & que le Comite paye l'inter-  
 est sur le Bille.

X au Ordre de Mr  
 J. B. Galipeau  
 J. B.

7<sup>e</sup> Prop. par Mr Fichette }  
 Lec. par Mr Masson } Que pour rembour-  
 ser le Bille de mille Piastres à l'ordre  
 de Mr J. Chapleau d'un mille quatre cent  
 cinquante dollars il est résolu que le Maire & le  
 Comite soient autorisés de donner un  
 autre Bille de mille Piastres, d'un mille  
 quatre cent cinquante dollars payable à la Banque  
 du Peuple & que le Comite paye l'inter-  
 est sur le Bille.







Monsieur le Maire mit sur la table une lettre au Cercle technique d'Hotelage demandant l'usage de la salle pour un concert.

- 3<sup>e</sup> Proposé par M. Masson
- Sec. par M. Lespique

Que le Comité de la Maison du Consul, soit chargé de s'occuper des demandes pour l'usage de la salle pour concerts, etc. & que leur décision soit finale.

- 4<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier
- Sec. par M. Frelutte

Que le Comité de l'Écu soit autorisé de faire faire (H) quatre bornes fontaines si besoin il y a, & ce d'après la lettre de M. W. P. Bartley & Co. en date du 21 Juin 1879.

- 5<sup>e</sup> Prop. par M. Masson
- Sec. par M. Bourbonniere

Que la lettre de M. Jean Louis Lespique soit réfusé au Comité des Chemins pour infanterie rapport.

M. le Maire mit sur la table une lettre de M. G. B. Morin demandant de nouveau la pose d'un wagon à l'eau sur la rue Nouvelle.

- 6<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier
- Sec. par M. Frelutte

Que le Maire soit autorisé de poursuivre toutes personnes pour infractions aux règlements de

de cette Municipalité -  
7<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier  
Sec. par M. Masson

Que le Secrétaire informe M. les Évaluateurs, de commencer immédiatement la confection d'un nouveau rôle d'évaluation pour la présente année.

- 8<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier
- Sec. par M. Frelutte

Qu'un Comité spécial composé de M. W. Darling, J. B. Kalland, Edmond Béarnais soit formé en dehors du Conseil pour s'entendre avec le Comité spécial au sujet de l'élargissement profitez de la rue Ste. Marie.

- 9<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier
- Sec. par M. Masson

Que le Comité de la Cheminée soit autorisé d'acheter de M. Robert a) un quint tonne de pierre & de les faire transporter dans la cour de la Corporation la faire casser & étendre dans les rues au besoin.

- 10<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier
- Sec. par M. Frelutte

Que le Secrétaire soit autorisé de demander au Comité des Chemins de Montréal l'usage de leur (salle de bal) pour l'usage d'une semaine, le Conseil se chargeant d'aller le chercher & ramener.

- 11<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier
- Sec. par M. Frelutte

Que le Conseil s'adresse -  
G. P. L. etc.  
Sec. P. L. etc.  
Hollander  
Maire



A une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village d'Hocheulaga, convoquée par avis donné à tous les Membres, tenue dans la Maison Municipale, le dix-neuf Juillet mil huit cent soixante et dix-huit, à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents

Messieurs les Conseillers Joseph Gauthier, Louis Trépanier, Dominique Masson & Jean Louis Lévesque & J. R. Masson formant la majorité des Membres du Conseil.

Le Secrétaire met devant l'assemblée

- 1<sup>o</sup> Preamble d'un acte de marché entre la Corporation & John Crowe
- 2<sup>o</sup> Un rapport du Comité de l'Eau & Canaux 13/7/76
- 3<sup>o</sup> Lettres des arrosants de la Corporation, du Secrétaire au Comité de la Ville de Montréal, de S. B. Meunier & Jos. Gauthier
- 1<sup>o</sup> Proposé par M. Trépanier  
Secondi par M. Masson

Que le Maire & le Secrétaire soient autorisés à signer le contrat entre la Corporation & M. John Crowe, pour la confection des canalis de drainage. adopté

Rapport du Comité de Chemins

A M<sup>rs</sup> le Maire & Messieurs les Conseillers du Village d'Hocheulaga, Messieurs,

Votre Comité de l'Eau & Canaux a examiné le rapport de M. Beaudry sur l'évaluation des terrains dégrés devant être payés par les propriétaires & a

à votre Conseil, que le dit Rapport fasse la base de la perception, que le Conseil exige maintenant & devra exiger de la part de tous les propriétaires qui déchargent leurs enfants de leurs domiciles dans chacun des égouts de la municipalité, que la collection soit faite conformément au règlement N<sup>o</sup> 16 & ses amendements.

De plus votre Comité demande à être autorisé d'exiger de tous ceux qui jusqu'à présent ont fait des contributions dans les égouts communs de cette Municipalité, le paiement immédiat de leur part des dits travaux & de prendre les précautions nécessaires, si besoin il y a, sans recourir devant le Conseil.

Hocheulaga 13 Juillet 1876.

(Signé) J. D. Nolland  
Joseph Gauthier

- 2<sup>o</sup> Prop. par M. Masson  
Sec. par M. Trépanier

Que le rapport du Comité de Chemins qui vient d'être lu soit reçu & adopté. adopté

- 3<sup>o</sup> Proposé par M. Lévesque  
Secondi par M. Masson

Que le Comité de la Maison du Conseil, soit autorisé d'acheter le charbon nécessaire pour la présente année. adopté



- 4<sup>e</sup> Prop. par Mr Tréculotte }  
 Sec. par Mr Masson }

Que la lettre de Mr Chartier qui vient d'être au sujet référé au Comité de Santé de ce conseil, que le Secrétaire Tréculotte soit autorisé d'écrire aux directeurs de la Cie. des Moulins à Coton Hudson pour avoir les cendres dont la corporation pourra avoir besoin. adopté

- 5<sup>e</sup> Proposé par Mr Masson }  
 Secondé par Mr Rousseau }

Que les procès de ce conseil soient suspendus pendant une demi-heure pour entendre M<sup>rs</sup>. Robert Chartier, concernant certains faits mentionnés dans des lettres devant ce conseil. adopté

A neuf heures le conseil reprend ses travaux.

- 6<sup>e</sup> Proposé par Mr Masson }  
 Secondé par Mr Tréculotte }

Que le Maire et Secrétaire soient autorisés à signer des Billes en faveur de M<sup>rs</sup>. Robert et, dont une de deux cent quatre vingt quatre et un règlement de comptes pour loyer, taxes etc à la fin de deux cent quatre vingt quatre, prêt de 97 1/2 tinte de pierre. adopté

- 7<sup>e</sup> Prop. par Mr Tréculotte }  
 Sec. par Mr Masson }

Que le conseil s'ajourne adopté  
 J. Tréculotte  
 Sec. Tréculotte  
 J. D. Rolland  
 Maire

A une assemblée spéciale du conseil Municipal du Village d'Hocheulaga, convoquée par avis répété donné à tous les Membres, & tenue dans la salle ordinaire des séances le jeudi le vingt cinquième jour de Juillet mil huit cent soixante dix huit à huit heures trente minutes du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec -  
 "Étaient présents"

Mr le Maire J. D. Rolland, Messieurs le Conseillers Joseph Chartier, Louis Tréculotte, Dominique Masson, Olivier Bourbomin & Jean Louis Leveque formant la majorité des Membres au dit conseil.

Le Secrétaire met sur la table une lettre de M<sup>rs</sup>. Lervais, en date du 22 Juillet 1874.

- 1<sup>e</sup> Proposé par Mr Chartier }  
 Secondé par Mr Leveque }

Le Secrétaire met devant le conseil le règlement pour la Réserve au Village d'Hocheulaga.

Que la lettre de M<sup>rs</sup>. Lervais en date du 22 Juillet courant soit référé au Comité spécial pour l'établissement de la rue Ste. Madeleine, pour en faire rapport. - X adopté

\* Conformément à un avis de motion en date du neuf février dernier,

- 2<sup>e</sup> Il est proposé par Mr Chartier }  
 Secondé par Mr Bourbomin }

Que le Règlement pour la Réserve de la Municipalité du Village d'Hocheulaga, qui vient d'être au sujet reçu & adopté & prenne force immédiatement. adopté



3<sup>e</sup> Prop. par M. Masson }  
 Sec. par M. Fréchet }  
 Que le Billet de  
 Trois cents Piastres, à l'ordre de M. J. Bte.  
 Galipeau, de la Banque du Peuple, le  
 vingt-sept Juillet-courant, soit renouvelé  
 x de trois cents par un autre Billet, signé par le Maire et le  
 Secrétaire, pour trois mois, payable à l'ordre  
 de M. J. Bte. Galipeau, date du 26 Juillet, cou-  
 rant, que le conseil paye ledit Billet  
 à son échéance, et s'entend sur le re-  
 nouvellement - adopté

x de trois cents  
 Piastres.  
 #h  
 #h

4<sup>e</sup> Prop. par M. Bourbonnais }  
 Sec. par M. Gauthier }  
 Que le Billet de Mille  
 Piastres, à l'ordre de M. J. Bte. Galipeau,  
 de la Banque du Peuple, le vingt-sept  
 Juillet-courant, soit renouvelé par un  
 autre Billet signé par le Maire et le Secrétaire,  
 au montant de Mille Piastres, à trois mois, payable  
 à l'ordre de M. J. Bte. Galipeau, et que  
 le conseil paye ledit Billet à son  
 échéance, ainsi que s'entend sur le re-  
 nouvellement - adopté

M. Gauthier donne avis, qu'à sa  
 prochaine assemblée de conseil (conformé-  
 ment aux dispositions du Code Municipal),  
 il fera voter une taxe spéciale pour  
 prélever pour recouvrer les engagements de  
 la Municipalité. - adopté

5<sup>e</sup> Prop. par M. Masson }  
 Sec. par M. Lepage }  
 Que le conseil  
 s'ajourne  
 M. Fréchet }  
 M. Rolland }  
 M. Masson }  
 adopté

A une assemblée régulière du conseil Municipal  
 du Village d'Aboulaye, tenue dans la  
 Maison Municipale du dit Village, le mardi  
 le cinqième jour d'août mil huit cent  
 cinquante et dix - huit, à huit heures trente  
 minutes du soir, conformément aux  
 dispositions du Code Municipal de la  
 Province de Québec -

Étaient présents  
 M. le Maire J. Rolland et Messieurs  
 les Conseillers Joseph Gauthier, Louis  
 Fréchet, O. Masson, O. Bourbonnais  
 et Jean Louis Lepage, formant la majorité  
 des Membres du dit Conseil -

Après lecture des minutes de l'assem-  
 blée du mois de Juillet dernier, elles sont  
 adoptées à l'unanimité -

1<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier }  
 Sec. par M. Masson }  
 Que les dates suivantes,  
 savoir, les (16. 17. 19) supérieures, dix-septième  
 et dix-neuvième jours du mois d'août  
 courant, soient les jours durant les-  
 quels le conseil recevra les plaintes  
 des différentes personnes au sujet  
 de leur évaluation et homologuera  
 le rôle d'évaluation pour la présente  
 année, que le dit avis soit publié  
 dans deux papiers nouvelles - adopté

2<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier }  
 Sec. par M. Bourbonnais }  
 Qu'un certificat de l'enceinte  
 d'ici, soit accordé à M. Normand  
 Dufort - adopté  
 M.



M. le Maire met sur la table les devis de M. Beaudry pour les travaux des égouts, ainsi qu'un mémoire les accompagnant.

- 3<sup>e</sup> Prop. par M. Masson }
  - Sec. par M. Lévesque }

Que la lettre des devis de M. Beaudry pour les travaux des égouts soit référée au Comité des Eaux et Egoûts pour en faire rapport. adoptée

- M. le Maire met sur la table un extra. de M. McKewen pour extras, et un mémoire de M. Beaudry la accompagnant, date 5 Mars 1874.

- 4<sup>e</sup> Prop. par M. Huot }
  - Sec. par M. Masson }

Que le mémoire de M. Beaudry du 5 Mars courant, soit référée au Comité des Eaux et Egoûts - adoptée  
M. le Maire met sur la table un projet d'acte entre la Municipalité et les associés propriétaires de la ferme Forsyth (1866) pour le cessiver des rues sur la dite ferme.

- 5<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier }
  - Sec. par M. Huot }

Que le conseil soit autorisé à accepter le cessiver des rues de la Ferme Forsyth, tel que comporte dans le projet d'acte soumis ce soir au conseil et que le Maire et le Secrétaire soient autorisés à signer un contrat à cet effet - le tout conformément aux règles et règlements de cette Municipalité. adoptée

- 6<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier }
  - Sec. par M. Huot }

En sus de ce contrat pour le cessiver des rues

des de la Ferme Forsyth aura été signé, le Secrétaire soit autorisé à donner aux directeurs de la Cie. des Eaux Urbaines de Montréal, les invitations à une conférence Comité des Chemins, au sujet du prolongement de leur ligne sur la rue Ste. Catherine dans cette Municipalité, adoptée  
M. le Maire met sur la table une lettre de M. J. M. Galiveau, Entrepreneur

- 7<sup>e</sup> Prop. par M. Bourdon }
  - Sec. par M. Lévesque }

Quin Billet de \$2500  
Deux mille cinq cents piastres, à trois mois soit fait à l'ordre de M. Huot, signé par M. J. D. Nolland et que le conseil s'engage payer ledit Billet à son échéance, et que le produit du dit Billet soit déposé au crédit de la Municipalité pour payer les comptes courants. adoptée

- 8<sup>e</sup> Prop. par M. Huot }
  - Sec. par M. Lévesque }

Que le Maire et le Secrétaire soient autorisés à signer un Billet de Deux mille Piastres (\$2000) pour trois mois à l'ordre des Syndics du Chemin à Barrières au renouvellement du Billet donné, conformément à une résolution du 15 Mai dernier. adoptée

- 9<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier }
  - Sec. par M. Huot }

Que les comptes suivants soient payés à même les fonds généraux du conseil, viz: J. Patton Pr. \$700  
Dept. Eau de Montréal \$1. et à même les fonds del ten d'ouvrage viz: Corporation de Montréal \$3155 et M. Kelly ch. \$24 et M. Thina \$14  
adoptée



10<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Bourbonnais }  
 Secours par M<sup>r</sup> Masson } Que la requête  
 de M<sup>r</sup> Alfred Lapière, demandant au conseil  
 de lui rembourse le prix qu'il a payé pour  
 les ouvrages qui décoraient la station de  
 feu, soit reprié au crédit des Travaux  
 pour en faire rapport. adopté

11<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Gauthier }  
 Secours par M<sup>r</sup> Fublette }  
 Que l'offre gratuite faite  
 par M<sup>m</sup> Eugène Lenoir & George Demers,  
 du terrain nécessaire pour l'élargissement  
 de la rue Ste. Marie, en face de leurs propriétés,  
 faite que faite dans leur titre du mois de Juin  
 dernier, ainsi que les terrains offerts par M<sup>m</sup>  
 Robert & Co, Monk & Pette, de terrain situés  
 au delà du trottoir n.d.v. des propriétés  
 de M<sup>m</sup> Lacanbe & Bois, soient acceptés  
 & que le Maire & le Secrétaire, soient au-  
 torisés de signer des contrats pour  
 l'acquisition des dits terrains; Et que, les  
 Donateurs des dits terrains soient exemptés  
 des taxes imposées dans le but de parvenir  
 au dit but; de plus le conseil s'engage  
 à mettre la rue n.d.v. des dits propriétés  
 dans un état convenable, & de plus que  
 le Maire & le Secrétaire soient autorisés de  
 donner les garanties nécessaires que le conseil  
 passe & place les bornes Lantane & gages  
 d'équité n.d.v. des dits propriétés & à sans  
 délai. adopté

12<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Fublette }  
 Sec. par M<sup>r</sup> Masson } Que le conseil s'engage  
 à remettre le manège courant à sept heures  
 & demi au soir. J. Rolland

La même assemblée régulière du conseil  
 Municipal du Village d'Acadulaga, après  
 être de cinq heures dix huit cent soixante  
 & dix-huit et une dans la maison municipal  
 palixle neuf heures de la même année, à  
 huit heures & demi du soir, conformément  
 aux dispositions du code Municipal de la  
 Province de Québec.

Étaient présents  
 M<sup>r</sup> le Maire J. D. Rolland, & Messieurs  
 les Conseillers Joseph Gauthier, Louis  
 Fublette, J. P. Rousseau, Com. Rousseau  
 & Jean Louis Levesque, formant la majorité  
 des Membres du dit conseil.

1<sup>er</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Rousseau }  
 Secours par M<sup>r</sup> Masson } Que le compte  
 de M<sup>r</sup> W. P. Barthelet, au montant  
 de deux cent quarante trois \$, & cent  
 soit approuvé, & que ceux d'entre lui  
 soit maintenant payé en compte. adopté

2<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Rousseau }  
 Secours par M<sup>r</sup> Masson } Que le conseil, se  
 réunisse à huit heures dix cent soixante  
 & dix-huit heures & demi du soir.

*J. Fublette* *J. Rolland*  
 Sec. Trés. Maire



196

Une assemblée régulière au Conseil  
Municipal du Village d'Hocheville, apur-  
née du six août, mit huit cent soixante  
sept huit au neuf cent de la même  
année, & de là après de nouveau  
se réunir le deuxième jour  
d'août mil huit cent soixante &  
dix huit à huit heures et demie  
du soir, dans la maison d'habitation  
après avoir été donné à M. J. B. Rolland  
formeur, absent de la dernière assemblée  
conformément aux dispositions du Code  
Municipal de la Province de Québec -

"étaient présents"

M. le Maire J. B. Rolland, et  
Messieurs les conseillers Joseph Gauthier  
Louis Trépanette Dominique Masson,  
O. Boussoleire & Jean Louis Lelièvre, for-  
mant la majorité des Membres du dit  
Conseil.

Rapport du Comité spécial pour l'élargis-  
sment de la rue Ste. Marie, -

A. M. Le Moine & Messieurs les conseillers  
formant le Conseil Municipal du Village  
d'Hocheville,  
Messieurs,

Votre Comité spécial, nommé  
pour faire rapport sur l'élargissement de  
la rue Ste. Marie, étant assemblé & ayant  
visité les lieux, croit devoir recommander  
à Vobis Honorable Conseil de faire les dépenses  
suivantes, pour les fins d'élargisse-  
ment, en ce qui concerne les propriétés  
de Mm. Lervais & Masson, qui comme  
on démontré à M. Lervais, le Comité recom-

197

mande de lui payer Deux cents Dollars,  
pauvre que ledit M. Lervais, mette sa pro-  
priété en ligne avec la maison (Hotel) Simin.

Et d'accorder Mille Dollars à M. Mas-  
son pour reculer sa maison sur la  
même ligne que les propriétés de M. Lervais,  
après l'expropriation.

Les divers montants comprennent  
les frais pour arriver à ce but.

Les dit Mm. Lervais & Masson  
devront reculer les maisons & autres  
dépendances, qu'il sera nécessaire de  
reculer à leurs frais & dépens.

Hocheville 12 Août 1878

(Signé) J. B. Rolland

(.. ) Ed. Beauvais

1<sup>o</sup> Prop. par M. Gauthier  
Sec. par M. Trépanette

✓ Que le Rapport du  
Comité spécial pour l'élargissement de la  
rue Ste. Marie, qui vient d'être lu, soit adopté  
de comme suit; viz: "Que le Conseil ne  
croit pas devoir élargir la rue Ste. Marie  
plus loin que les escaliers de l'Hotel Simin."  
adopté

2<sup>o</sup> Proposé par M. Gauthier  
Sec. par M. Trépanette

✓ Que le rapport du  
Comité spécial pour l'élargissement de  
la rue Ste. Marie, qui vient d'être lu  
& arrêté, soit reçu & adopté, & que le  
montant de Deux cents Dollars soit af-  
fecté à M. P. Lervais & Mille Dollars  
à M. Masson, pour tous les domma-  
ges qu'ils devront en esquisser dans  
l'expropriation.



L'expressivité pour l'élargissement de la rue St. Marie, que la quantité de terrain qui devra être exproprié par le conseil devra être en ligne avec les immeubles de la maison finies depuis un certain point de départ sur la rue Nocton.

La motion étant mise aux voix adoptée

Proposé par M. Masson & secondé par M. J. L. Luigne.

x M. Masson dit  
partie antérieure  
voté par  
M. L.

Contre: M. Olivier Bourbormier. - Les voix étant de trois pour + une contre la motion est adoptée. M. le Maire sur la table une lettre de M. O. Robert s'engageant à faire couvrir le tuyau à l'eau (depuis le pont jus qu'au pied de la cité) rue Nocton d'un mètre six pieds de terre.

M. Le Maire met sur la table des estimés faits par M. H. G. Gauthier, pour la pose d'un télégraphe d'alarme dans cette municipalité.

3<sup>e</sup> Proposé par M. Masson  
Secondé par M. Luigne

Que les estimés de M. H. G. Gauthier pour un télégraphe d'alarme soient reçus & acceptés, & que le Comité du feu, soit autorisé à faire faire le travail sous la direction de M. Gauthier.

4<sup>e</sup> Proposé par M. Masson  
Secondé par M. Fréchet

Que pour renouveler le Bille de Onze cents Plastrons dû à La Banque du Peuple le dix-huit août courant, il est résolu qu'un nouveau

Nouveau Bille de Onze cents Plastrons (\$1100.00), soit fait en renouvellement à trois mois du dix-huit août courant, signé par M. J. D. Holland & endossé par M. Joseph Gauthier, & que le conseil s'engage payer le dit Bille à son échéance.

3<sup>e</sup> Proposé par M. Gauthier  
Secondé par M. Masson

a sept & demi par  
cent par an pour cinq  
ans.

M. L.

Que le Maire & le Secrétaire soient autorisés d'emprunter six mille Plastrons, pour payer le cours de la Maison Municipale, & de signer les contrats & documents nécessaires pour parvenir au dit emprunt & donner une hypothèque sur la Maison Municipale & le terrain de la Corporation. étant les Nos (49-1 à 26) M. à vingt six & dix-huit, des subdivisions de numéros quarante neuf, & un lot les nouveaux cadastrés.

à donner toutes  
autres garanties utiles  
propres  
nécessaires

M. L.

6<sup>e</sup> Proposé par M. Masson  
Secondé par M. Gauthier

Que le conseil s'engage. -  
M. L. Holland  
M. L. Masson



A une assemblée special du conseil Municipal du Village d'Hochelaga, convoquée par avis special donne à tous les Membres & tenue dans la maison Municipale, vendredi le seize aout, mil huit cent soixante dix-huit, à huit heures eteintes minutes du soir, pour l'examen, revision & homologation du Rôle d'Evaluation, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec.

Étaient présents, M. le Maire J. D. Rolland & Messieurs les Conseillers Joseph Gauthier, Louis Fréchet, H. R. Froussier, Olivier Bourbomire, D. Masson & J. L. Desjardins formant la majorité des Membres du dit conseil.

Étaient aussi présents Mess. les Évaluateurs J. D. Rolland & A. McMeurin.

Le Secrétaire met sur la table ces documents suivants, viz:

x & autres documents  
 1<sup>er</sup> Original  
 2<sup>es</sup> Copies

- 1<sup>er</sup> Original de l'avis special donné aux Conseillers les convoquant à la dite assemblée, ainsi que le certificat de signification de l'avis du dit avis.
- 2<sup>e</sup> Original de l'avis public de convocation, donné en vertu des art. 732 & 736 du Code Municipal de la Province de Quebec.
- 3<sup>e</sup> Le Rôle d'Evaluation pour l'année courante.
- 4<sup>e</sup> Les plaintes contes au sujet du Rôle d'Evaluation de Messieurs R. McMeurin en date du 12 aout 1878.

1878, demandant l'insertion de certains noms sur ledit Rôle. - De Mm. Bulmer & Sheppard demandant une ri du chéu dans l'évaluation de leur propriété.

1<sup>er</sup> Proposé par M. Masson }  
 Secundi par M. Froussier } Que le conseil se forme en Comité quésal, pour l'examen du Rôle d'Evaluation, et pour entendre les plaintes & demandes verbales en contestation qui pourront être faites par les parties intéressées; & que les Évaluateurs soient priés d'être présents, & que M. le Maire preside le dit Comité. accepté

A dix heures, trente cinq minutes le conseil reprend ses travaux.

2<sup>e</sup> Proposé par M. Masson }  
 Secundi par M. Gauthier } Que le conseil s'ajourne à samedi le dix sept aout courant à sept heures eteintes minutes du soir, pour continuer la revision du Rôle d'Evaluation. accepté

J. D. Rolland, Maire  
 H. R. Froussier, Sec. Trés.

Note

(17 aout 1878. L'assemblée a fermé à ce jour n'a pas eu lieu, faute d'assistance de tous les conseillers. - J. D. Rolland, Maire



Une assemblée spéciale du conseil Municipal du Village d'Hadley, convoquée par avis spécial publié, eut lieu dans la maison Municipale, mercredi le vingt deux août huit cent soixante dix huit, à huit heures et demie minutes du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents

M. le Maire Jean Amélie Rolland  
et Messieurs les Conseillers Joseph Gauthier,  
Léon Masson, Jean Louis Lefebvre, et  
Bourbonnière, formant la majorité de  
Membres du dit conseil.

- 1<sup>o</sup> Proposé par M. Gauthier
- 2<sup>o</sup> Secondé par M. Masson

Que le conseil se forme en comité général, pour l'examen et la révision du vote d'évaluation, après entendre les plaintes ci ci suit. - adopté

x et demandes  
J.P.R.  
H.L.

- 3<sup>o</sup> Le Secrétaire met sur la table les plaintes ci ci suit -
- 1<sup>o</sup> La New City Gas Co. of Montreal -
- 2<sup>o</sup> J. P. G. Faudoual, 3<sup>o</sup> Jette et al. 4<sup>o</sup> J. M. Guard
- 5<sup>o</sup> Dure L. G. Gaudier 6<sup>o</sup> P. M. McKinnon 7<sup>o</sup> D. Leckhead.

M. James Lillie et M. G. McDonald, se plaignent notamment du vote d'évaluation -

M. Wm. Bennett demande que les évaluations soient recommencées sans évaluation -

M. J. P. Thompson fait la même demande que M. Bennett, au sujet de son terrain N. 143.

M. G. Lavoie fait la même demande au sujet de ses lots en arrière.

Reprise des procès -

- 2<sup>o</sup> Proposé par M. Gauthier
- 3<sup>o</sup> Secondé par M. Masson

Que le conseil s'assemble pour continuer l'examen du vote d'évaluation, à jeudi prochain, le vingt deuxième jour du mois d'août courant à sept heures et demie du soir -

adopté  
 J. P. G. Faudoual  
 Sec. P. M. McKinnon  
 Rolland  
 Maire



201

A une assemblée spéciale du  
conseil Municipal du Village  
d'Herouville, tenue le vingt  
cinq-vingt et une cent soixante  
sept-vingt et une dans la maison  
Municipale, le vingt deux  
d'août de la même année à sept heures  
après le soir, conformément aux  
dispositions de la loi Municipale  
de la Province de Québec.

Étaient présents

M. le Maire J. D. Rolland & Messieurs  
les conseillers Joseph Gauthier, J. D.  
Moussier, Dem. Masson, St. Bern-  
ard, formant la majorité des Membres  
du dit conseil.

- 1<sup>o</sup> Prop. par M. Moussier }  
Lé. par M. Masson }  
Que le conseil se

forme un comité général pour con-  
tinuer la révision du Rôle d'Éva-  
luation — adopté

Reprise des procès-verbaux

- 2<sup>o</sup> Prop. par M. Bernier }  
Lé. par M. Masson }  
Que le Rôle d'éva-

luation fait pour la présente année  
avec les amendements y annexés  
soient approuvés par le Président et les membres  
soient homologués comme force  
immédiatement suivant la loi. — adopté

- 3<sup>o</sup> Proposé par M. Gauthier }  
Lé. par M. Masson }  
Qu'un rôle

205

rôle de révisions soit offert aux éva-  
lués, pour la manière habile avec laquelle  
ils ont fait le rôle pour la présente année  
et que la somme de Vingt cinq Dollars  
leur soit accordée à chacun, en com-  
pensation pour leurs services. — adopté

- 4<sup>o</sup> Proposé par M. Gauthier }  
Lé. par M. Masson }  
M. Gauthier donne avis qu'il fera

motion à une prochaine assemblée  
de ce conseil pour l'adoption d'un règle-  
ment pour la pose d'un télégraphe  
d'alarme dans cette Municipalité. —

- 5<sup>o</sup> Proposé par M. Gauthier }  
Lé. par M. Masson }  
Que le conseil s'apprête

à l'achat d'un

réfugio pour les sapeurs-pompiers.

M. Gauthier, Sec. G. P. Rolland,  
M. Masson, M. Bernier



Une assemblée spéciale du conseil Municipal du Village d'Hocheville, convoquée par avis écrit donné à tous les Membres et tenue dans la Maison Municipale le lundi le vingt sept Aout mil huit cent soixante sept à huit heures et demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal du Village d'Hocheville

étaient présents

M. le Maire J. D. Rolland  
 & Messieur D. Masson  
 Conseiller

L'assemblée est ouverte à huit heures et demie du soir.

J. D. Rolland Maire  
 D. Masson

J. D. Rolland Sec. Gen.

Une assemblée spéciale du conseil Municipal du Village d'Hocheville, convoquée par avis écrit donné à tous les Membres et tenue dans la Maison Municipale, le lundi le vingt sept Aout de la même année à huit heures et demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal du Village d'Hocheville

étaient présents

M. le Maire J. D. Rolland  
 & Messieur D. Masson, J. L. Lévêque -  
 Conseillers

L'assemblée est ouverte à huit heures et demie du soir.

J. D. Rolland  
 D. Masson



Année assemblée régulière du conseil  
Municipal du Village d'Hocheulaga, tenue  
dans la Maison Municipale, lundi le  
deuxième jour de septembre mil huit cent  
septante six à huit heures et demie  
minutes du soir, conformément aux dis-  
positions de la loi Municipale de la Province  
de Québec.

Étaient présents

M. le Maire J. D. Holland & Messieurs les Con-  
seillers Joseph Gauthier, A. G. Rousseau, Don-  
Masson, J. F. Lévigne, St. Bourdonnais, for-  
mant la majorité de membres du dit conseil.

Après lecture des minutes des assen-  
blées du mois de ~~juin~~ dernier, elles sont  
adoptées à l'unanimité.

- 1<sup>re</sup> Prop. par M. Rousseau
- Sec. par M. Lévigne

Que la motion avan-  
çant le rapport au Comité spécial pour  
l'élargissement de la rue Ste. Marie en date  
du 12 août dernier soit reconsidérée. -

adoptée

M. le Maire fait lecture d'une lettre de M.  
Pierre Larais, datée du 16 août 1876.

- 2<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier
- Sec. par M. Rousseau

Que le Secrétaire soit au-  
torisé d'offrir à M. Pierre Larais une  
Janie l'offre de Prunice au \$ Dollars  
et qu'insinué dans le rapport du Comité  
spécial du 12 août dernier, comme in-  
dennité pour tous dommages, frais et  
intérêts qui peut entraîner l'élargissement  
pour l'élargissement de la rue Ste

Ste. Marie, que le rapport soit soumis de  
nouveau au Comité spécial avec prière de  
consulter bien le résousidant, ~~passer le~~  
cas de M. D. Masson. -

adoptée

La motion étant mise à l'ordre du jour se lit com-  
me suit -

Prop. - Les motions de ce soir -  
M. M. J. F. Lévigne. -

Contre - M. St. Bourdonnais -

Les voix étant de trois pour & une contre  
la motion est adoptée -

adoptée

M. Masson étant intéressé se retire pas. -

Rapport du Comité des Finances

A M. le Maire & Messieurs les Con-  
seillers du Village d'Hocheulaga. -

Messieurs,

Votre Comité des Finances a  
l'honneur de vous recommander d'adopter les  
estimations que votre dit Comité a l'honneur  
de mettre devant vous, en même temps que  
le présent rapport. Et d'imposer après  
avoir sur les biens imposables de cette Mun-  
cipalité, une taxe de cinquante centimes  
par cent Dollars, répartie comme suit,  
savoir, trente centimes par cent Dollars  
pour les frais généraux municipaux et  
trente centimes par cent dollars pour  
payer l'intérêt de sept par cent sur les  
dettes et les fonds d'amortissement  
de deux par cent et trois par cent  
sur le montant des loyers, et de  
plus qu'on recouvre de 50p. soit accordé  
à ceux qui paieront avant le 15 octobre prochain.

Je vous humblement soussigné, J. D. Holland  
Joseph Gauthier

Hocheulaga 2 Sept 1876



3 Prop. par M. Masson }  
 Sec. par M. Levesque } Que le rapport du  
 Comité des Finances qui vient d'être lu soit  
 reçu & adopté, & qu'une taxe de trente centes  
 par cent piastres soit imposée sur les  
 Deux Fonds de l'Année par cent et une  
 taxe de trois par cent soit imposée sur  
 les loyers pour les fins générales du  
 conseil, & qu'une taxe de trente centes  
 par cent piastres soit imposée sur  
 les Deux Fonds de l'Année par cent pour  
 l'entretien & le fonds d'amortissement sur  
 les débettes de ce conseil & qu'adopté  
 absolument soit autorisé de préparer  
 les rôles de perception en conséquence  
 adopté

4e Prop. par M. Gauthier }  
 Sec. par M. Masson } Qu'un compte au  
 cinq pour cent (5%) soit accordé aux  
 têtes de l'année n'importe sur quel article  
 & qu'il soit à l'entière disposition de  
 tout individu au finage d'octobre prochain  
 & qu'il en soit donné dans deux pa-  
 pers nouvelles - adopté

Rapport du Comité de l'Eau

Province de Québec }  
 Village d'Acadulaga }

A son Honneur le Maire & Messieurs les  
 conseillers du dit Village, réunis en conseil.  
 Messieurs,

Le Comité de l'Eau de votre  
 conseil a l'honneur de vous recommander  
 de l'achat de quelques bornes pour  
 l'eau & valons pour les tuyaux à l'eau  
 dans cette Municipalité.

Bien respectueusement soumis  
 Acadulaga 30 Mars 1878.

(Signé) J. D. Rolland  
 (" ) Joseph Gauthier

5e Prop. par M. Gauthier }  
 Sec. par M. Masson }

Que le rapport du Comité  
 de l'Eau, qui vient d'être lu soit reçu &  
 adopté, & que le paiement soit fait à six  
 mois de la livraison des matériaux y  
 mentionnés. - adopté

Rapport du Comité de l'Eau & Canaux

Province de Québec }  
 Acadulaga }

A son Honneur le Maire & Messieurs  
 les conseillers, formant le conseil Municipal  
 local du Village d'Acadulaga,  
 Messieurs,

Votre Comité de l'Eau  
 & Canaux, a l'honneur de vous faire  
 rapport qu'il a été nécessaire que les  
 experts dans cette Municipalité soient  
 convoqués, & en conséquence prie votre  
 conseil de vouloir s'autoriser à de-  
 mander des commissaires pour faire  
 faire ces convocations. -

Bien respectueusement soumis  
 Acadulaga 30 Mars 1878. (Signé) J. D. Rolland  
 " ) Joseph Gauthier

6e Prop. par M. Masson }  
 Sec. par M. Levesque }

Que le rapport  
 du Comité de l'Eau & Canaux qui vient d'être  
 lu soit reçu & adopté, & que le dit Comité  
 soit autorisé de demander des commissaires  
 pour la confection des canaux & l'épuration - adopté



Monsieur le Maire met sur la table des lettres de La Montreuil Télégraph Coy. et B. Munit. J. G. Dumit, R. J. Bradley, La Dominion Télégraph Coy, & une autre lettre de M. C. Chanteloup. -

7<sup>e</sup> Proposé par M. Gauthier }  
Sec. par M. Levesque } Que la lettre de M. Chanteloup en date des dix sept Août dernier soit reçue & adoptée, que le Maire et le Secrétaire soient autorisés à signer un Bill, en conséquence des articles nécessaires pour la pose du télégraphe d'alarme, à six mois sans intérêt, renouvelable pour six autres mois avec intérêt de huit par cent par an, tel qu'inscrit dans sa lettre. adopté

8<sup>e</sup> Proposé par M. Gauthier }  
Sec. par M. Levesque } Que le Bill de cinq cents Dollars à un mois à l'ordre de M. J. A. H. Beaudry comptable à la Banque Jacques Cartier le trente Août dernier en renouvellement du Bill du même montant dû depuis - signé par le Maire et le Secrétaire soit payé par le conseil à son échéance. adopté

9<sup>e</sup> Prop. par M. Bourbominie }  
Sec. par M. Gauthier } Que pour rembourser le Bill de trois mille trois cents francs dû à la Banque du Peuple le trois Septembre courant à la Banque du Peuple à Montréal, un autre Bill du même montant à deux mois soit fait à l'ordre de M. J. L. Levesque, en doublé par M. J. Gauthier, O. Masson & J. D. Rolland que le conseil s'engage payer le dit Bill à son échéance. adopté

10<sup>e</sup> Proposé par M. Gauthier }  
Sec. par M. Masson } Que le conseil

gagé par le Maire de Secrétaire soient autorisés de négocier le Bill de trois cents vingt quatre piastres, reçu de la Municipalité de Valterry de Valleyfield pour payer une partie des frais en cours pour la pose du télégraphe d'alarme. -

11<sup>e</sup> Prop. par M. Levesque }  
Sec. par M. Bourbominie } Que M. Beaudry soit autorisé à faire cadastre le terrain acquis de M. P. Lurain, situé au coin nord des rues St. M. & Deser, & le moyennant la somme de trois piastres pour ses honoraires. - adopté

12<sup>e</sup> Prop. par M. Levesque }  
Sec. par M. Masson } Que les comptes suivants soient payés à même les Hauts généraux au conseil, viz. Montreuil Télégraph Coy \$2.25. J. A. H. Beaudry \$80.00. Jos. Archambault \$6.00. Deser \$6.30. G. Benoit \$4.03. L. Stimpfham & Workman \$39.00. L. Laurin \$19.00, et à même les fonds de l'Économie, les suivants, viz. J. B. Mills \$2.50. J. Roberson \$96.54. J. Brown \$116.00. adopté

13<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Sec. par M. Bourbominie } Que le conseil s'engage à rembourser le six Septembre courant à sept heures et demi du soir - adopté

J. Gauthier  
Sec. Trés.  
J. D. Rolland  
Maire



214

A une assemblée régulière du Conseil Municipal du Village d'Hocheulaga, après que du deux Septembre ont eue ces septante sept heures tenues dans la Maison Municipale le six Septembre de la même année a eue leurs septante minutes du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal, de la Province de Québec.

"Étaient présents"

J. Gauthier, D. Masson, V. Bourbonnierre & J. L. Serque Senier, Conseillers, formant le nombre des Membres du dit Conseil. En l'absence du Maire, M. le Procureur J. Gauthier, preside l'Assemblée.

Le Secrétaire met sur la table des lettres de M. le C. Chantemps, La Nouvelle Cité du Sag. M. le C. Campbell, J. A. R. Beaudry

1<sup>re</sup> Prop. par M. Masson }  
 Lec. par M. Bourbonnierre } Que M. Beaudry Ingénieur, soit autorisé de s'occuper les services d'un homme pour surveiller les travaux de la rue St-Jean-Baptiste, conformément à son numéro du six Septembre courant.  
 adopté

2<sup>re</sup> Prop. par M. Masson }  
 Lec. par M. Lesigne } Que pour rembourser le Billet de Six Mille Piastres, en faveur de la Banque de la Capitale de la Ville d'Hocheulaga, dû à la Banque du Peuple de neuf Septembre courant, le Maire de la dite Ville soit autorisé de signer un autre Billet du même montant à l'ordre de M. L. J. Masson, en adresse par M. le Sec. Gauthier. Le dit Billet de six mille, signé le Maire, soit payé par la Ville. adopté

3<sup>re</sup> Prop. par M. Masson }  
 Lec. par M. Lesigne } Que pour rembourser

rembourser le Billet de Mille Piastres dû à La Banque du Peuple, le neuf Septembre courant, il est résolu par le Conseil Municipal, de payer ce dit Billet, par la Ville, le même montant, payable à la Banque susdite, signé par M. J. D. Masson, en adresse par M. J. Gauthier. Le dit Billet, signé le Maire, soit payé par la Ville. adopté

4<sup>re</sup> Prop. par M. Bourbonnierre }  
 Lec. par M. Masson } Que le Maire de la dite Ville soit autorisé de pourvoir au règlement du Billet de Dix mille Dollars, dû à la Banque du Peuple, le six Septembre courant, soit en le payant ou le rembourrant.  
 adopté

5<sup>re</sup> Prop. par M. Bourbonnierre }  
 Lec. par M. Masson } Que les propriétés suivantes soient exemptes de payer les taxes à ce Conseil, savoir que la Cité de Maulin's à Coton, soit exemptée de la taxe d'Emplacement. adopté

Année du last boeur	\$ 125 00	logis Aug. le cané	2500 00
Travaux de la Ville	1928 00	Chemin de fer D. M. O. C.	60845 00
Carrières	10290 00	La Majesté (maison)	34000 00
Communes de la Ville	100000 00	do (camin)	3200 00
Carrières (1226)	6500 00	Chemin de fer D. M. O. C.	3500 00
Les Carrières	9000 00	Optim. du Village d'Hocheulaga	100 00
Corporation du V. d'Hocheulaga	15000 00	La Majesté (maison)	20000 00
Fabrique	7000 00	Maulin's à Coton R. Hudson	
do	16000 00	pour fins générales scolaires	120000 00
Crise. Missions	4000 00		

6<sup>re</sup> Prop. par M. Masson }  
 Lec. par M. Lesigne } Que le Conseil s'oppose.  
 adopté  
 J. Gauthier, Sec. Prés.  
 J. D. Masson, Maire



Une assemblée régulière du Conseil Municipal du Village d'Hochelaga, après avoir eu lieu le septième août huit cent dix-huit, eut lieu dans la Maison Municipale le six septembre de la même année à huit heures et demie minutes du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal, de la Province de Québec.

Étaient présents

J. Gauthier, O. Masson, A. Bombardier & J. L. Serisque Senior, Conseillers, formant la majorité des Membres du dit Conseil. En l'absence du Maire, M. le Procureur J. Gauthier, présida l'Assemblée.

Le Secrétaire mit sur la table des lettres de Mm. G. Chantemps, La Nouvelle Cie. du Sag. G. C. Campbell, J. A. N. Beaudry

1<sup>re</sup> Prop. par M. Masson }  
 Lec. par M. Bombardier } Que M. Beaudry, Ingénieur, soit autorisé de s'adonner les services d'un homme pour surveiller les travaux de la rue St-Jean-Baptiste, conformément à son mandat du six septembre courant. adopté

2<sup>de</sup> Prop. par M. Masson }  
 Lec. par M. Lefebvre } Que pour rembourser le Billet de Six Mille Pistres, en faveur de la Banque de la Colonie de la Banque d'Hochelaga, dû à La Banque du Peuple de neuf septembre courant, le Maire et le Conseil soient autorisés de signer un autre Billet du même montant à l'ordre de M. L. J. Tremblay, en adresse par M. L. J. Tremblay. adopté

3<sup>de</sup> Prop. par M. Masson }  
 Lec. par M. Lefebvre } Que pour rembourser

rembourser le Billet de Mille Pistres dû à La Banque du Peuple, le neuf septembre courant, et en outre pour un autre Billet de six mille à trois mois pour le même montant, payable à la Banque en date, signé par M. J. D. R. Allard, en adresse par M. J. Lefebvre. adopté

4<sup>de</sup> Prop. par M. Bombardier }  
 Lec. par M. Masson } Que le Maire et le Conseil soient autorisés de passer un règlement du Billet de Quatre cents Dollars, dû à La Banque du Peuple, le six septembre courant, selon le payant ou le rembourser. adopté

5<sup>de</sup> Prop. par M. Bombardier }  
 Lec. par M. Masson } Que les propriétés suivantes soient exemptes de payer la taxe à ce Conseil, en ce que la Cie. des Moulinis à Coton, soit exemptée que de la taxe Municipale usant d'impôt au payement de la taxe d'Emplois. adopté

Année du laurier boeur	125 00	Bois de la rue de la	2500 00
Année de la Doc. Christiane	1928 00	Chemin de fer S. M. O. S.	60875 00
Carrollite	11290	La Manufacture (maison)	34000
Communauté des Maires	100000	do (carré)	3000
Carrollite (1226)	6500	Chemin de fer S. M. O. S.	3500
Les Colporteurs	9000	Cptm. du Village d'Hochelaga	1100
Coopération de V. d'Hochelaga	15000	La Manufacture (maison)	20000
Fabrique	7000	Moulin à Coton V. Bladon	120000
do	16000	pour frais généraux seulement	
Cross Mission	4000		

6<sup>de</sup> Prop. par M. Masson }  
 Lec. par M. Lefebvre } Que le Conseil s'oppose. adopté

J. Gauthier, Sec. Prés.  
 J. Lefebvre, Maire



A une assemblée spéciale du conseil  
Municipal du Village d'Hocheville, con-  
voquée par avis régulier, donnée à tous les  
Membres réunis dans la Maison Municipale  
samedi le quatorzième jour de septembre  
mil huit cent soixante dix trois à  
huit heures trente minutes du soir  
conformément aux dispositions du  
code Municipal de la Province de Québec.

Présents -

M. le Maire J. D. Rolland - Messieurs le  
conseillers, D. Masson & J. F. Lévêque

En le manque de quorum le  
conseil s'est formé à mercredi le dix-  
huit septembre courant à sept  
heures & demie du soir.

J. D. Rolland  
D. Masson  
J. Louis Lévêque  
Président

A une assemblée spéciale du conseil  
Municipal du Village d'Hocheville, assemblée  
du quatorze Septembre 1874 tenue dans la  
Maison Municipale mercredi le dix-huit sep-  
tembre mil huit cent soixante dix trois à  
sept heures & demie du soir, conformément  
aux dispositions du code Municipal de la Pro-  
vince de Québec.

Étaient présents

M. le Maire J. D. Rolland, Messieurs le  
conseillers J. Gauthier, L. Trichette, H. B.  
Mausseau, D. Masson, J. L. Lévêque, formant  
la majorité de Membres du conseil.

Rapport du Comte de l'Énergie

A M. le Maire Messieurs le conseil au  
Village d'Hocheville, réunis en conseil,

Messieurs,  
Votre Comte de l'Énergie  
a l'honneur de vous faire rapport, au sujet  
des soumissions pour les travaux d'égouts.  
Et recommande à votre conseil par la  
soumission de M. W. P. Bartley & Co, pour  
comité d'égouts, en date du quatre septembre  
mil huit cent soixante dix trois, car à cet  
effet comme étant la plus basse.

Respectueusement soumis.

Hocheville 18 Septembre 1874. (Signé) J. D. Rolland

" J. Gauthier

" Louis Trichette

1<sup>er</sup> Proposé par M. Masson }  
Second par M. Lévêque } Que le rapport  
du Comte de l'Énergie qui a été  
lû, soit reçu & adopté & que la  
soumission de M. W. P. Bartley & Co  
en date du quatre septembre courant



courant soit accepté, tout le plus bas, que les Maires & Secrétaire soient autorisés à signer les contrats nécessaires pour la confection des travaux d'égoût.

adopté

M. le Maire met sur la table une lettre de M. M. Lorange sul. arceats

2<sup>e</sup> Proposé par M. Lanthier }  
Seco. par M. Masson } Que le Maire & le Secrétaire, soient autorisés de donner un Bille à M. J. Brown, à trois mois de trois septembre courant, du montant de cent seize, en paiement de son contrat pour arceats de curage.

adopté

M. le Maire met sur la table, une lettre de M. Lanthier, datée du 11 septembre courant, faisant remarquer au Conseil, qu'il n'a pas la quantité de boyaux nécessaire pour le département de feu.

3<sup>e</sup> Proposé par M. Masson }  
Seco. par M. Lanthier } Que la lettre de M. Lanthier en date du 11 septembre courant, soit referé au Comité des Travaux.

adopté

(2<sup>me</sup>) Rapport du Comité spécial

A Messieurs le Maire & Messieurs les conseillers du Village de Hochelaga,

Messieurs,

Nous soussignés, au désir du Conseil, avons de nouveau, pris en considération votre rapport du 12 août dernier, au sujet de l'élargissement proposé de la rue Ste. Marie dans votre Muni'cip.ité.

Après avoir reçu & examiné soigneusement votre rapport du 12 août dernier, nous sommes venus à la con-

clusion, que les indemnités a été accordés à M. M. Pierre Luvain & Dominique Masson, savoir de quinze cents Dollars pour le dit M. Luvain & deux cents Dollars pour le dit M. Masson; pourvu toutefois que l'élargissement de la rue Ste. Marie soit régulière dans la largeur, à partir de l'alignement de la Maison de M. Trincau, et de dix de cinquante et six pieds; ces différents montants devant servir comme compensation pour tous dommages, frais & intérêts que les dits M. M. Luvain & Masson pourrions éprouver dans l'expropriation pour l'élargissement de la rue Ste. Marie.

Le tout ne'arrosés humblement soumis, Nous demeurons, Messieurs,

vos dévotés serviteurs

(Signé) J. B. Rolland

( " ) Ed. Beaurais

Hochelaga 10 Sept 1844

4<sup>e</sup> Prop. par M. Lanthier }  
Seco. par M. Masson } Que le second rapport, en date du 10 septembre 1844, fourni à ce Conseil par le Comité spécial pour l'élargissement de la rue Ste. Marie, accordant quinze cents Dollars à M. Lanthier & deux cents Dollars à M. Masson, soit adopté, & que le Maire & le Secrétaire soient autorisés de régler avec les personnes dont le Conseil a exproprié les terrains, pour l'élargissement de la rue Ste. Marie, et qu'un montant suffisant soit alloué par le Conseil pour la dite amélioration, & que jusqu'à ce que le dit emprunt soit effectué le Conseil prenne les moyens nécessaires de payer pour la dite expropriation.

adopté 52



3<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Sauthier }  
Secundé par M<sup>r</sup> Lévigne }

Que M<sup>r</sup> Beaudefoy soit autorisé de donner l'alignement de la rue St. Marie, d'après le rapport du Comité spécial en date du 10 Septembre 1844 & que le Secrétaire soit autorisé d'envoyer à M<sup>r</sup> Beaudefoy et l'inviter à se rendre ici samedi prochains à deux heures de l'après-midi. adopté

6<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Lévigne }  
Sec. par M<sup>r</sup> Lévigne }

Que le Conseil approuve les instructions pour les Gardiens des Boîtes de Télégraphe d'Aloues, & que le Secrétaire soit autorisé de faire imprimer les dites instructions avec les Nos. des Boîtes, sur des cartes. adopté

M<sup>r</sup> Sauthier donne avis qu'il fera mention à une prochaine assemblée du Conseil, pour l'adoption d'un règlement, ses amendements au règlement, déjà en force, passé à la séance du vingt cinq juillet dernier, intitulé "Règlement pour la Police de la Muni<sup>c</sup>ipalité du Village d'Harvey", pour mieux définir l'étendue de la Police d'Harvey département du Feu, dans cette Muni<sup>c</sup>ipalité. adopté

7<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Sauthier }  
Secundé par M<sup>r</sup> Proulx }

Que le Secrétaire soit autorisé d'écrire aux curés & Paroissiens de la Paroisse d'Harvey, leur demandant d'inviter une assemblée pour s'entendre aux fins de faire décharger de toute hypothèque, le terrain vendu par eux à ce Conseil. adopté

8<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Sauthier }  
Secundé par M<sup>r</sup> Lévigne }

Que le terrain de St. Louis

Secrétaire soient autorisés de protester M<sup>r</sup> McKeown pour l'alignement à compléter sans délai les travaux d'égoûts dans cette Muni<sup>c</sup>ipalité adopté

9<sup>e</sup> Proposé par M<sup>r</sup> Masson }  
Secundé par M<sup>r</sup> Lévigne }

Que le Conseil s'ajourne. adopté.  
J. Masson Sec. Prés. J. Holland



A une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village d'Hocheulaga, convoquée par avis répétés donné à tous les Membres, & tenue dans la Maison Municipale, le lundi le vingt trois Septembre, entre huit et sept heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents

M. le Maire J. D. Rolland, & Messieurs les Conseillers J. Gauthier, Louis Robitaille, D. Masson, H. Bourbomière & J. L. Lévesque, formant la majorité des Membres du dit Conseil.

Le Secrétaire met sur la table le amendement au règlement pour la Police.

1<sup>er</sup> Proposé par M. Gauthier, 2<sup>nd</sup> par M. Masson, 3<sup>rd</sup> par M. Rolland, 4<sup>th</sup> par M. Lévesque, 5<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 6<sup>th</sup> par M. Robitaille, 7<sup>th</sup> par M. Masson, 8<sup>th</sup> par M. Gauthier, 9<sup>th</sup> par M. Rolland, 10<sup>th</sup> par M. Lévesque, 11<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 12<sup>th</sup> par M. Robitaille, 13<sup>th</sup> par M. Masson, 14<sup>th</sup> par M. Gauthier, 15<sup>th</sup> par M. Rolland, 16<sup>th</sup> par M. Lévesque, 17<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 18<sup>th</sup> par M. Robitaille, 19<sup>th</sup> par M. Masson, 20<sup>th</sup> par M. Gauthier, 21<sup>st</sup> par M. Rolland, 22<sup>nd</sup> par M. Lévesque, 23<sup>rd</sup> par M. Bourbomière, 24<sup>th</sup> par M. Robitaille, 25<sup>th</sup> par M. Masson, 26<sup>th</sup> par M. Gauthier, 27<sup>th</sup> par M. Rolland, 28<sup>th</sup> par M. Lévesque, 29<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 30<sup>th</sup> par M. Robitaille, 31<sup>st</sup> par M. Masson, 32<sup>nd</sup> par M. Gauthier, 33<sup>rd</sup> par M. Rolland, 34<sup>th</sup> par M. Lévesque, 35<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 36<sup>th</sup> par M. Robitaille, 37<sup>th</sup> par M. Masson, 38<sup>th</sup> par M. Gauthier, 39<sup>th</sup> par M. Rolland, 40<sup>th</sup> par M. Lévesque, 41<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 42<sup>th</sup> par M. Robitaille, 43<sup>th</sup> par M. Masson, 44<sup>th</sup> par M. Gauthier, 45<sup>th</sup> par M. Rolland, 46<sup>th</sup> par M. Lévesque, 47<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 48<sup>th</sup> par M. Robitaille, 49<sup>th</sup> par M. Masson, 50<sup>th</sup> par M. Gauthier, 51<sup>th</sup> par M. Rolland, 52<sup>th</sup> par M. Lévesque, 53<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 54<sup>th</sup> par M. Robitaille, 55<sup>th</sup> par M. Masson, 56<sup>th</sup> par M. Gauthier, 57<sup>th</sup> par M. Rolland, 58<sup>th</sup> par M. Lévesque, 59<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 60<sup>th</sup> par M. Robitaille, 61<sup>th</sup> par M. Masson, 62<sup>th</sup> par M. Gauthier, 63<sup>th</sup> par M. Rolland, 64<sup>th</sup> par M. Lévesque, 65<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 66<sup>th</sup> par M. Robitaille, 67<sup>th</sup> par M. Masson, 68<sup>th</sup> par M. Gauthier, 69<sup>th</sup> par M. Rolland, 70<sup>th</sup> par M. Lévesque, 71<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 72<sup>th</sup> par M. Robitaille, 73<sup>th</sup> par M. Masson, 74<sup>th</sup> par M. Gauthier, 75<sup>th</sup> par M. Rolland, 76<sup>th</sup> par M. Lévesque, 77<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 78<sup>th</sup> par M. Robitaille, 79<sup>th</sup> par M. Masson, 80<sup>th</sup> par M. Gauthier, 81<sup>th</sup> par M. Rolland, 82<sup>th</sup> par M. Lévesque, 83<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 84<sup>th</sup> par M. Robitaille, 85<sup>th</sup> par M. Masson, 86<sup>th</sup> par M. Gauthier, 87<sup>th</sup> par M. Rolland, 88<sup>th</sup> par M. Lévesque, 89<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 90<sup>th</sup> par M. Robitaille, 91<sup>th</sup> par M. Masson, 92<sup>th</sup> par M. Gauthier, 93<sup>th</sup> par M. Rolland, 94<sup>th</sup> par M. Lévesque, 95<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 96<sup>th</sup> par M. Robitaille, 97<sup>th</sup> par M. Masson, 98<sup>th</sup> par M. Gauthier, 99<sup>th</sup> par M. Rolland, 100<sup>th</sup> par M. Lévesque, 101<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 102<sup>th</sup> par M. Robitaille, 103<sup>th</sup> par M. Masson, 104<sup>th</sup> par M. Gauthier, 105<sup>th</sup> par M. Rolland, 106<sup>th</sup> par M. Lévesque, 107<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 108<sup>th</sup> par M. Robitaille, 109<sup>th</sup> par M. Masson, 110<sup>th</sup> par M. Gauthier, 111<sup>th</sup> par M. Rolland, 112<sup>th</sup> par M. Lévesque, 113<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 114<sup>th</sup> par M. Robitaille, 115<sup>th</sup> par M. Masson, 116<sup>th</sup> par M. Gauthier, 117<sup>th</sup> par M. Rolland, 118<sup>th</sup> par M. Lévesque, 119<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 120<sup>th</sup> par M. Robitaille, 121<sup>th</sup> par M. Masson, 122<sup>th</sup> par M. Gauthier, 123<sup>th</sup> par M. Rolland, 124<sup>th</sup> par M. Lévesque, 125<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 126<sup>th</sup> par M. Robitaille, 127<sup>th</sup> par M. Masson, 128<sup>th</sup> par M. Gauthier, 129<sup>th</sup> par M. Rolland, 130<sup>th</sup> par M. Lévesque, 131<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 132<sup>th</sup> par M. Robitaille, 133<sup>th</sup> par M. Masson, 134<sup>th</sup> par M. Gauthier, 135<sup>th</sup> par M. Rolland, 136<sup>th</sup> par M. Lévesque, 137<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 138<sup>th</sup> par M. Robitaille, 139<sup>th</sup> par M. Masson, 140<sup>th</sup> par M. Gauthier, 141<sup>th</sup> par M. Rolland, 142<sup>th</sup> par M. Lévesque, 143<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 144<sup>th</sup> par M. Robitaille, 145<sup>th</sup> par M. Masson, 146<sup>th</sup> par M. Gauthier, 147<sup>th</sup> par M. Rolland, 148<sup>th</sup> par M. Lévesque, 149<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 150<sup>th</sup> par M. Robitaille, 151<sup>th</sup> par M. Masson, 152<sup>th</sup> par M. Gauthier, 153<sup>th</sup> par M. Rolland, 154<sup>th</sup> par M. Lévesque, 155<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 156<sup>th</sup> par M. Robitaille, 157<sup>th</sup> par M. Masson, 158<sup>th</sup> par M. Gauthier, 159<sup>th</sup> par M. Rolland, 160<sup>th</sup> par M. Lévesque, 161<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 162<sup>th</sup> par M. Robitaille, 163<sup>th</sup> par M. Masson, 164<sup>th</sup> par M. Gauthier, 165<sup>th</sup> par M. Rolland, 166<sup>th</sup> par M. Lévesque, 167<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 168<sup>th</sup> par M. Robitaille, 169<sup>th</sup> par M. Masson, 170<sup>th</sup> par M. Gauthier, 171<sup>th</sup> par M. Rolland, 172<sup>th</sup> par M. Lévesque, 173<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 174<sup>th</sup> par M. Robitaille, 175<sup>th</sup> par M. Masson, 176<sup>th</sup> par M. Gauthier, 177<sup>th</sup> par M. Rolland, 178<sup>th</sup> par M. Lévesque, 179<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 180<sup>th</sup> par M. Robitaille, 181<sup>th</sup> par M. Masson, 182<sup>th</sup> par M. Gauthier, 183<sup>th</sup> par M. Rolland, 184<sup>th</sup> par M. Lévesque, 185<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 186<sup>th</sup> par M. Robitaille, 187<sup>th</sup> par M. Masson, 188<sup>th</sup> par M. Gauthier, 189<sup>th</sup> par M. Rolland, 190<sup>th</sup> par M. Lévesque, 191<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 192<sup>th</sup> par M. Robitaille, 193<sup>th</sup> par M. Masson, 194<sup>th</sup> par M. Gauthier, 195<sup>th</sup> par M. Rolland, 196<sup>th</sup> par M. Lévesque, 197<sup>th</sup> par M. Bourbomière, 198<sup>th</sup> par M. Robitaille, 199<sup>th</sup> par M. Masson, 200<sup>th</sup> par M. Gauthier.

Rapport du Comité du Feu & Police  
A M. le Maire & Messieurs les Conseillers du Village d'Hocheulaga - Messieurs,

Votre Comité du Feu & Police a l'honneur de vous faire rapport que; Prenant en considération la crise que nous traversons, il croit devoir recommander à votre Conseil de diminuer la force de Police, de trois à deux hommes. Ce qui rendrait votre Comité à faire la dite recommandation, c'est que, le télégraphe & les autres questions allans & venans sans délai ou opératives, sera une aide essentielle, au bon fonctionnement

vement des devoirs de la Police.

Votre Comité demande en conséquence à être autorisé à faire les changements né cessaires.

Le Comité recommande en outre à votre Conseil de faire faire sans délai les enseignes qui devront indiquer les lieux où se trouvent les Boîtes d'Alarmes pour le feu de la Police.

Le tout humblement soumis.

Hocheulaga 21 Sept 1878. (Signé) J. Gauthier  
" J. Louis Lévesque  
" Louis Threllette

2<sup>o</sup> Prop. par M. Gauthier 2  
Re. par M. Lévesque 3 Que le rapport du Comité de Police & Feu, qui a été lu & adopté.

Rapport du Comité des Chemins,  
A M. le Maire & Messieurs les Conseillers formant le Conseil Municipal du Village d'Hocheulaga, Messieurs,

Votre Comité des Chemins a l'honneur de vous recommander, de faire faire sans délai des enseignes pour le coin des rues.

Après expérience, il a cru devoir vous faire cette recommandation, en que la chose est indispensable au bon fonctionnement du département de l'égout, et très utile dans beaucoup d'autres cas.

Le tout respectueusement soumis.

Hocheulaga 23 Sept 1878. (Signé) J. D. Rolland  
" J. Gauthier  
" Louis Threllette





3<sup>e</sup> Proposé par M. Masson }  
 Sec. par M. Lévesque } Que le rapport  
 du Comité des Chemins qui vient d'être lu  
 soit reçu & adopté adopté

Rapport du Comité du Feu

M. le Maire & Messieurs les Con-  
 seillers du Village d'Hocheulaga

Messieurs,  
 Le Comité du Feu de votre Con-  
 seil, a l'honneur de vous faire rappor-  
 ter,

Il est absolument nécessaire que le  
 système de télégraphe d'alarme que nous  
 nous proposons de faire construire, soit sous la direction de  
 quelqu'un. Nous pensons à l'effet de vous  
 recommander Monsieur Joseph Charbon  
 pour surveiller le dit télégraphe, & dont la  
 nomination ne fera pas en outre au Con-  
 seil de nouvelles dépenses.

Le tout honorablement soumis.

Hocheulaga le 23 Sept. 1848. (Sg.) J. Gauthier

" J. Louis Lévesque  
 " Louis Tréchette

4<sup>e</sup> Proposé par M. Masson }  
 Sec. par M. Paul Bonin } Que le rapport  
 du Comité du Feu qui vient d'être lu soit  
 reçu & adopté adopté

M. le Maire réforme le conseil par M.  
 M. Keown a protesté le conseil, et que  
 les prochains de la corporation ont ac-  
 cepté le dit projet sur leur possession  
 non examen.

M. le Maire met sur la table une lettre de  
 M. M. Bernard Monté, procureur de

de M. J. Brown, en date du dix-neuf  
 Sept. courant.

5<sup>e</sup> Proposé par M. Tréchette }  
 Sec. par M. Masson } Que le secrétaire re-  
 feré la lettre de M. M. Bernard Monté à  
 M. l'ingénieur Beaudry, pour s'assurer si  
 M. Brown, a bien avisé d'exiger maintenant  
 de ce conseil le montant qui lui est dû  
 adopté

6<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier }  
 Sec. par M. Lévesque } Que la motion qui  
 tend à adopter le deuxième rapport du  
 Comité spécial, en date au dix-huit Sept.  
 courant soit reconsideré - adopté

(3<sup>e</sup>me) Rapport du Comité spécial.

M. le Maire & Messieurs les  
 conseillers du Village d'Hocheulaga

Messieurs,  
 Nous soussignés avons l'hon-  
 neur de vous faire rapport de nouveau, au  
 sujet du montant qui doit être accordé  
 à M. Dominique Masson, pour frais  
 d'expropriation pour la fin d'élargir  
 l'entrée de la rue St. Marie.

Considérant que, si votre  
 conseil était obligé de recourir à des experts,  
 cela entraînerait des frais énormes & serait  
 perdue une centaine de francs, nous avons l'hon-  
 neur de vous recommander d'accorder  
 Trente cents Dollars au lieu de Douze  
 cents Dollars à M. Dominique Masson  
 pour les frais d'expropriation sur sa  
 propriété nos 74 & 75. L'excédent, nous  
 le croyons entièrement, qui est de



de tout cela sera mise au dessus des  
frais, que le conseil encourrait s'il était  
obligé d'avoir recours à des experts, & s'il  
était obligé de retarder cette amélioration  
si importante.

Le tout humblement soumis.

Hochelaga 21 Sept. 1878. (Signé) J. B. Rolland  
" " Ch. Beauvais

4<sup>e</sup> Proposé par M. Gauthier }  
Sec. par M. Lefebvre } Que le rapport  
subcomité spécial, pour l'élargissement  
de la rue St. Marie, qui n'aurait été en son  
receu & adopté, que le Maire & le Secrétaire  
soient autorisés à signer tous les contrats  
nécessaires pour parvenir à cette appropriation.  
La motion étant mise aux voix & est  
adoptée.

5<sup>e</sup> Prop. Les Motus de son  
Comité. M. M. Ledette & Bombouine  
M. Masson étant autorisé en vote par  
Les voix étant alors de plus proportion  
le Maire vote en faveur de la motion, qui est  
adoptée.

8<sup>e</sup> Proposé par M. Lefebvre }  
Sec. par M. Gauthier } Que le Secrétaire soit  
autorisé d'avertir les parties intéressées, dans  
l'appropriation pour l'élargissement de la rue  
St. Marie, de la décision de ce conseil, et les  
notifier qu'ils auront à reculer leurs pro-  
priétés d'ici au premier Décembre pro-  
chain.

Que le Maire met sur la table une  
lettre de M. J. G. Gauthier, en date du 21/9/78.

9<sup>e</sup> Prop. par M. Ledette }  
Sec. par M. Bombouine } Que le Secrétaire

Secrétaire soit autorisé d'accepter réception  
de la lettre de M. Gauthier, & que le Maire & le  
Secrétaire soient autorisés de payer à M.  
Gauthier, la somme convenue de cinquante  
quinze Piastres, pour la surveillance de la  
pose du télégraphe d'alarmes, & que des remu-  
nements lui soient offerts pour la manière  
habile avec laquelle il a dirigé les dits tra-  
vaux.

10<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Sec. par M. Masson } Que le Maire & le Sec-  
taire soient autorisés de s'entendre avec les  
Évaluateurs au sujet de l'évaluation de  
la propriété de M. W. L. M<sup>re</sup> Donald.

11<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Sec. par M. Ledette } Que M. J. A. M. Beau-  
doy soit autorisé de notifier M. McKewen  
qu'il aura à continuer le travail des  
canaux d'épuration, sans un délai de trois  
jours, le tout conformément à son  
contrat.

12<sup>e</sup> Prop. par M. Ledette }  
Sec. par M. Masson } Que le conseil  
s'ajourne.

J. B. Rolland  
Maire  
Sec. Pris



Cette assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village d'Assommois, convoquée par avis réguliers donnés à tous les Membres & tenue dans la Maison Municipale, mercredi le deux octobre mil huit cent soixante & dix-huit, à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents

M. le Maire J. P. Rolland, Messieurs les conseillers J. G. Rousseau, D. Masson & J. L. Lévesque formant la majorité des Membres du dit Conseil.

Le Secrétaire fait lecture du règlement 1914 pour l'org. la regie et l'administration du télégraphe d'Assommois.

1<sup>er</sup> Proposé par M. Masson }  
 Secondé par M. Rousseau } Que le Règlement N<sup>o</sup> 1914 pour la regie et l'administration du télégraphe d'Assommois dans cette Municipalité soit adopté, & que le Secrétaire le fasse publier conformément à la loi. adopté

M. Rousseau soumet qu'il fera motion à une prochaine assemblée du Conseil, que les dépenses de chaque semaine soient mises devant le Conseil, ainsi qu'il en est dit de la détermination des salaires des employés de la Corporation.

M. le Maire met sur la table une lettre de M. O. Robit, en date du 28 Septembre dernier.

2<sup>o</sup> Prop. par M. Rousseau }  
 Sec. par M. Masson } Que le Conseil des Chemins soit autorisé de s'entendre avec les Comités spéciaux pour l'éclairage

sement de la rue Ste. Marie, & de régler avec M. Robit, au sujet de l'expropriation de leurs terrains au coin des rues d'Assommois & Ste. Marie. adopté

3<sup>o</sup> Prop. par M. Rousseau }  
 Sec. par M. Lévesque } Que le Biller de Quatre cent vingt Dollars, fourni par le Maire de Secrétaire pour parfaire l'intérêt sur l'achat du terrain de la Fabrique, soit payé par le Conseil à son échéance. adopté

4<sup>o</sup> Prop. par M. Rousseau }  
 Sec. par M. Masson } Que le Maire & le Secrétaire soient autorisés de renouveler le Biller de Cinq cents Dollars, dû à la Banque Jacques-Cartier le trois Octobre courant. adopté  
 M. le Maire met sur la table des lettres de M. Rousseau, et de M. J. A. M. Beaudry.

5<sup>o</sup> Prop. par M. Rousseau }  
 Sec. par M. Lévesque } Que le Biller de Cinq cents Dollars à trois mois, donné à M. P. Girard, de Biller de Trois cents Poches à trois mois, donné à M. Masson par le Maire de Secrétaire, en a-compte sur ce que le Conseil leur doit pour expropriation de leurs terrains pour l'éclairage de la rue Ste. Marie, soient payés par le Conseil à leur échéance. adopté

6<sup>o</sup> Prop. par M. Rousseau }  
 Sec. par M. Lévesque } Que sur



sur la demande du Secrétaire privé de  
 Son Excellence le Gouverneur Général,  
 le Mari soit autorisé de faire recopier  
 avec ornementation l'adresse, présen-  
 tée au Gouverneur Général, à son pas-  
 sage dans cette Municipalité, dans  
 le mois de février dernier,

adopté

Proposé par M. Masson }  
 Secondé par M. Masson }  
 Que le conseil  
 s'ajourne - }  
 J. Masson }  
 Sec. Trés. }  
 J. Holland }  
 Maire

A une assemblée régulière du conseil  
 Municipal du Village d'Hoquillaga, tenue dans  
 la Maison Municipale, lundi le septième  
 jour d'octobre, mil huit cent cinquante  
 & dix-huit, à huit heures et demie  
 du soir, conformément aux dispositions  
 du Code Municipal de la Province de  
 Québec.

Étaient présents.

Mons. les conseillers D. Masson, et  
 Bourbonnierre & J. L. Lévêque -

En le manque de quorum l'as-  
 semblée est ajournée à vendredi pro-  
 chain le onze octobre mil huit cent  
 cinquante & dix-huit à sept heures  
 & demie du soir.

D. Masson  
 Olivier Bourbonnierre,  
 J. Louis Lévêque



sur la demande du Secrétaire privé de  
Ses Excellence le Gouverneur Général,  
le Mari soit autorisé de faire recevoir  
avec ornements d'adresse, présen-  
té au Gouverneur Général, à son pas-  
sage dans cette Municipalité, dans  
le mois de Février dernier,

adopté

1<sup>er</sup> Proposé par M. Masson }  
2<sup>nd</sup> Secondé par M. Masson }  
Que le conseil  
s'approuve - adopté  
M. Masson, P. Holland Maire  
Sec. Trés.

A une assemblée régulière du conseil  
Municipal du Village d'Acadulaga, tenue dans  
la Maison Municipale, lundi le septième  
jour d'Octobre, mil huit cent cinquante  
sept, à huit heures et demie  
du soir, conformément aux dispositions  
du Code Municipal de la Province de  
Québec.

Étaient présents.

M. les conseillers D. Masson, et  
Bourbonnier et J. L. Lévesque -

En le manque de quorum l'as-  
semblée est ajournée à vendredi pro-  
chain le onze Octobre mil huit cent  
cinquante sept à sept heures  
et demie du soir.

D. Masson  
Oliver Bourbonnier  
J. Louis Lévesque



A une assemblée régulière du Conseil Municipal du Village d'Hocheulaya, assemblée au sept octobre mil huit cent cinquante & dix huit tenue dans la Maison Municipale, le onze Octobre mil huit cent cinquante & dix huit à huit heures & quinze minutes du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

"Etant présents"

M. le Maire J. D. Rolland, Messieurs les Conseillers J. S. Authier, Louis Tréculle, D. Masson, J. L. Lelièvre formant la majorité des Membres du dit Conseil.

- 1<sup>o</sup> Proposé par M. Authier }
Sec. par M. Tréculle }

Que la lecture des minutes soit suspendue que le Conseil en forme un Comité général pour traiter par questionnaire de l'alignement de la rue St. Marie.

Reçu des Procès

Les minutes du mois de septembre dernier sont adoptées à l'unanimité.

M. le Maire met sur la table une lettre de M. Beaudry relative au neuf octroi courant.

- 2<sup>o</sup> Prop. par M. Authier }
Sec. par M. Masson } Que le Conseil accepte la proposition de M. Beaudry, pour la Société de bien-être de Hocheulaya, c.à.d. que le Conseil fasse continuer le canal d'égouts sur la rue St. Marie en face des propriétés de la Société susdite, en tuyaux de grès de (12") d'ouge pouces, lesquels dits tuyaux devant être fournis par la dite Société, et que la dite Société soit en conséquence exemptée de la part des eaux du canal qu'elle en ait tenu de payer en vertu du règlement en effet. L'ouvrage

deux se fourniront sous les ordres de l'Hygiène au Conseil

- 3<sup>o</sup> Prop. par M. Lelièvre }
Sec. par M. Tréculle } Que M. Beaudry soit autorisé d'adhérer au contrat en vigueur en grès nécessaires pour réparer les égouts dans cette Municipalité, & de verser le coût des dits tuyaux au compte du contrat de M. Beaudry.

Lettre de M. Beaudry 9007.1544 au sujet de l'avis des égouts rue Desjardins

- 4<sup>o</sup> Prop. par M. Masson }
Sec. par M. Lelièvre }

Que la lettre de M. Beaudry au sujet de l'avis des égouts, au sujet de la rue Desjardins soit reprise au Comité de l'Eau de la rue pour en faire rapport.

Rapport du Comité spécial (11-11)

Messieurs le Maire & Messieurs les Conseillers au Village d'Hocheulaya

Messieurs Votre Comité spécial a l'honneur de vous faire rapport au sujet de l'expropriation à faire chez M. M. Robert & Co.

Nous avons l'honneur de vous recommander d'adopter par aliénation de la rue St. Marie, une ligne droite qui partant du devant de la tour de la Prison St. Julien & irait au coin sud-ouest de la ville jusqu'à la rue Rolland.

Le tout humblement soumis (Signé) J. D. Rolland et autres

Hocheulaya 11007.1544







À une assemblée régulière au conseil Municipal du Village d'Hochelaga, assemblée du sept Octobre mit huit cent cinquante sept huit au soir (cette séance) et de nouveau assemblée au (5) quinze octobre suivant eue dans la maison Municipale, Mardi le quinze Octobre mit huit cent cinquante sept huit, à huit heures et demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents

M. le Maire J. D. Rolland Messieurs les conseillers J. Gauthier, Louis Frobette, D. Masson, et Paul Bourcier et J. L. Lefebvre, formant la majorité des membres du dit conseil.

M. le Maire sur la table une lettre de M. J. F. Saville, en date du 10 octobre 1866.

M. le Maire met sur la table une copie de la note de réclamation des mes de la Ferme Joseph à cette Municipalité en date du 13 Sept. 1866.

M. le Maire met sur la table une lettre de la Cie. de Ciments d'Hochelaga, demandant au conseil de poser un trottoir à leur, jusqu'à leur manufacture - 11 Oct. 1866.

1<sup>re</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Lec. par M. Masson } Que le secrétaire a euse réception de la lettre de la Cie. de Ciments d'Hochelaga, et l'informe que ce conseil n'ayant pas la possession des mes de la Ferme Joseph, ne peut faire droit à leurs demandes. - adopté

2<sup>de</sup> Prop. par M. Masson }  
Lec. par M. Bourcier }  
Que les comptes suivants soient payés à même les fonds généraux du conseil, savoir: J. B. Rolland et fils 2.55 J. M.

J. R. White #16-45- C. Gauthier 894 Alex. Ferguson #250 J. Bourcier #150. Duvernoy-frères + Carrière #150. Et à même les fonds de l'Église de la Chapelle J. B. Rolland et fils #4326 Jas. Robertson #4657 C. Gauthier 894 #3960 - adopté

3<sup>de</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Lec. par M. Masson } Que le conseil reforme un comité général pour examiner le plan fait par M. Beauvois, pour l'éclairage de la rue St. Marie. - adopté

Reprise des Proposés

4<sup>de</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Lec. par M. Masson } Que le conseil des Fédérés, soient autorisés d'acheter les habits, chaussures et casques d'hiver pour les hommes de Police de Capitanie du Fleuve - adopté

5<sup>de</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Lec. par M. Masson } Que le Conseil des Fédérés, soient autorisés d'acheter les habits, chaussures et casques d'hiver pour les hommes de Police de Capitanie du Fleuve - adopté

J. G. Lefebvre  
J. L.

J. D. Rolland  
Maire



A une assemblée spéciale du conseil municipal du village d'Osceola, tenue dans la Maison Municipale samedi le vingt six Octobre huit cent quatre vingt sept à huit heures et demie au soir, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec -

Étaient présents

M<sup>r</sup> le Maire J. D. Holland, & Messieurs les Conseillers Louis Trécutte, G. Masson & J. L. Lévesque, formant la majorité des Membres du dit conseil -

M<sup>r</sup> le Maire met sur la table une lettre de la C<sup>ie</sup> de Chemins Urbains, datée du 25 Oct. 1878. -

1<sup>re</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }  
Lec. par M<sup>r</sup> Lévesque } Que la lettre de la C<sup>ie</sup> des Chemins Urbains, en date du 25 Oct. 1878 soit acceptée & que l'arrêté relatif au bouté des Chemins, & que le dit arrête soit autorisé de rencontrer les Directeurs de la dite Compagnie, au sujet de la pose d'une ligne (tracé) sur la rue de Catherine dans cette Municipalité, depuis les limites de la ville à l'est inclus. - adopté  
M<sup>r</sup> le Maire met sur la table une lettre de M<sup>r</sup> J. P. Robins, datée 25 Oct. 1878.

2<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Trécutte }  
Lec. par M<sup>r</sup> Masson } Que la lettre de M<sup>r</sup> J. P. Robins, se plaçant au télégraphe & l'alignement soit referé au Comité des Chemins - adopté

3<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }  
Lec. par M<sup>r</sup> Lévesque } Que pour rencontrer les Billes de mille (1000) Piastres de la Banque du Peuple le vingt six Octobre courant et le billet de mille Piastres de la même Banque le trente Octobre courant, deux

cents deux à l'ordre de M<sup>r</sup> J. P. Robins, le Maire & le Secrétaire soient autorisés de renouveler les dits Billes par des Billes des mêmes montants, aussi à l'ordre de M<sup>r</sup> J. P. Robins, deux cents, pour trois mois, & que le conseil s'engage payer les dits Billes à leur échéance, adopté

4<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }  
Lec. par M<sup>r</sup> Trécutte } Que les procès de conseil soient suspendus pendant dix minutes pour entendre M<sup>r</sup> Trécutte au sujet de la dérive qu'il a placée sur la rue de Marie en face de sa propriété. - adopté

Reprise des procès

5<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Lévesque }  
Lec. par M<sup>r</sup> Masson } Que le Comité des Chemins soit autorisé de s'entendre avec M<sup>r</sup> Vincent Madanix, au sujet de son café, sur la rue St. Marie. - adopté

6<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Trécutte }  
Lec. par M<sup>r</sup> Lévesque } Que le conseil s'engage à mardi le vingt six Octobre courant, à sept heures et demie au soir - adopté

J. P. Robins  
Le Sec<sup>r</sup>  
Holland  
Maire



Une assemblée spéciale du conseil Municipal du Village d'Hochelaga, assemblée du dimanche 20 Octobre mil huit cent soixante et dix huit & assemblée au soir le 21 Octobre de la même année, tenues dans la Maison Municipale de dix-neuf cent dix-huit à huit heures et demie du soir, conformément aux dispositions de la loi Municipale de la Province de Québec.

Étaient présents

M. le Maire J. D. Rolland & Messieurs les Conseillers J. B. Lefebvre, D. Masson, O. Bourbonnière & L. Lévesque formant la majorité des Membres du dit conseil.

1<sup>re</sup> Prop. par M. Masson }  
Lé. par M. Lévesque } Que le conseil reforme l'ordonnance générale pour préparer les amendements au règlement 1813 pour le Département d'Hochelaga - adopté

Reprise des Procès-verbaux

2<sup>o</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Lé. par M. Masson } Que le règlement 1818 qui vient d'être lu, amendement le "règlement 1813" pour la régie et l'administration de l'égout de la Municipalité du Village d'Hochelaga & pour fixer le tarif des charges pour l'eau soit adopté, que le Maire le fasse publier conformément à la loi - adopté

M. le Maire met sur la table une lettre de M. Bertrand, datée du 29 Oct. 1877, offrant de passer des paratonnerres à ce conseil - adopté

M. le Maire fait lecture d'une lettre de M. L. Gauthier, datée du 28 Oct. 1877.

M. Gauthier donne avis qu'il fera motion à une prochaine assemblée de

du conseil pour qu'un règlement soit préparé conformément à l'acte pour autoriser la incorporation du Village d'Hochelaga, à fin de son emprunt & autres fins, sur étendue de vingt trois fermes mil huit cent soixante quinze, par la législature de la Province de Québec, pour payer le ~~terrain~~ terrain de la Maison Municipale, l'élargissement des rues, pour l'amélioration des rues dans le dit Village & pour étendre les tuyaux à l'eau ou il en a jugé nécessaire.

qu'il fera motion }  
à une prochaine assemblée }  
de ce conseil }  
J. D. Rolland  
M. Gauthier

M. Gauthier donne avis pour que le Maire soit autorisé à faire préparer un Bill pour soumettre à une prochaine session de la législature locale, aux fins de s'en faire autoriser à élargir, redresser, ouvrir les rues dans cette Municipalité, & cela au fur & à mesure que le conseil jugera à propos pour obtenir le droit d'étendre & poser des tuyaux à l'eau, sur des propriétés vacantes dans cette Municipalité, pour les besoins généraux de la dite Municipalité - adopté

3<sup>o</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Lé. par M. Bourbonnière } Que le Bill de M. de la Rivière déposé à M. D. Masson père, le vingt six Octobre courant, en paiement de la Balance de compte lui due la Municipalité pour expropriation de ses propriétés, soit payé par le Conseil à son échéance - adopté

4<sup>o</sup> Prop. par M. Lévesque }  
Lé. par M. Masson } Que le conseil s'ajourne - adopté

J. D. Rolland  
M. Gauthier  
M. L. Lévesque



A une assemblée régulière du Conseil Municipal du Village d'Assiniboia, tenue dans la Maison Municipale, lundi le quatre Novembre mil huit cent septante sept, à huit heures et demie minutes du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents

M. Le Maire J. D. Halland, & Messieurs ses Conseillers F. B. Mousseau, Louis F. Leclerc, & Dom. Masson, formant la majorité des Membres du dit Conseil.

Après lecture des minutes des assemblées du mois d'Octobre dernier, elles sont adoptées à l'unanimité.

M. Le Maire met sur la table une lettre de M. le Docteur Baker Edwards, & un tableau de l'analyse de l'eau, daté du 1 Nov. 1877.

1<sup>re</sup> Prop. par M. Mousseau }  
 Lic. par M. Leclerc } Que la lettre de rapport du Dr Baker Edwards du 1 Nov. 1877, soit referé au Comité de l'Éau, pour être prise en sa considération & pour en faire rapport le plus tôt possible. adopté

M. Le Maire met sur la table des lettres de M. G. B. Levesque & M. G. McDonald

2<sup>re</sup> Prop. par M. Mousseau }  
 Lic. par M. Masson } Que conformément à un avis de l'ordonnance du 29 Oct. dernier, soit fait un emprunt de cinq mille Piastres, dont \$7000- pour payer le coût de l'achat de la Corporation des sept mille Piastres pour payer le coût de la Maison Municipale, trois mille Piastres pour l'achat de la terre de M. Leclerc, & quatre mille Piastres pour une somme en tant que mes, le Comité de Finances

Amalces prépare un règlement à cet effet pour être soumis à une assemblée spéciale du Conseil. — adopté

3<sup>re</sup> Prop. par M. Mousseau }  
 Lic. par M. Masson } Que pour rencontrer le Bill de quatre cent quatre vingt deux \$700 du dit Banque du Peuple le cinq Novembre courant, le Maire & le Secrétaire soient autorisés de renouveler le dit Bill par un Bill à deux mois à l'ordre de la Fabrique d'Assiniboia, que le Conseil paye le dit Bill à son échéance, adopté

4<sup>re</sup> Prop. par M. Mousseau }  
 Lic. par M. Masson } Que pour rencontrer le Bill de deux mille cinq cents Dollars, au dit La Banque du Peuple, le huit Novembre courant, un Bill le Conseil paye cinq cents Dollars à compte sur le dit Bill, & qu'un nouveau Bill à trois mois soit fait payable au dit Banque du Peuple, signé par M. J. D. Halland & souscrit par Messieurs Leclerc, & que le Conseil s'engage paye le dit Bill à son échéance. — adopté

Secrétaire  
 J. H.  
 J. M.

5<sup>re</sup> Prop. par M. Mousseau }  
 Lic. par M. Masson } Que pour rencontrer le Bill de deux mille Piastres, du dit Banque du Peuple, un nouveau Bill de deux mille Piastres, soit fait payable à l'ordre de J. Phil & Lyndie des Chemins à Arrives, soit fait en renouvellement, à trois mois, signé par le Maire & le Secrétaire, que le Conseil s'engage paye le dit Bill à son échéance. adopté

6<sup>re</sup> Prop. par M. Mousseau }  
 Lic. par M. Masson } Que pour



pour rembourser le Billet de Trois mille  
trois cents Piastres, au dit Banque du Peuple,  
le dix Novembre courant, le Conseil paye  
Trois cents Piastres d-compte sur le dit Billet  
aquin nouveau Billet a trois mois, suit  
fait signe par le Maire et le Secrétaire, payable a  
l'ordre de M<sup>rs</sup> L. Lediguer, et endossé par M<sup>rs</sup>  
Louis Frellette, J. Gauthier, D. Masson & J. D.  
Nolland, pour le montant de Trois mille Dollars  
payable a la Banque du Peuple que le Conseil  
s'engage payer par Billet a son échéance. —  
adopté

7<sup>e</sup> Prop. par M<sup>rs</sup> Masson } Que pour rembourser  
le Billet de Quatre cent vingt Piastres, au dit  
Banque du Peuple le cinq Novembre courant, un  
nouveau Billet des mêmes montant a l'ordre de  
la fabrique d'Hocheulaga, suit fait en renouvellement  
pour trois mois signé par le Maire et le Secrétaire,  
que le Conseil paye par Billet a son échéance.  
adopté

8<sup>e</sup> Prop. par M<sup>rs</sup> Masson } Que les comptes sui-  
vants soient payés a même le fonds généraux  
du conseil, viz. D<sup>r</sup> Mousseau \$14- L. Payette  
\$2 60 Le même \$16 50 L. M. Abbott \$6 30 L. Patton \$10-  
\$15 00 J. Bourdon \$6 80 J. Larocque \$4 30 L. Benoit \$4 10  
& à même le fonds des Boucheries C. Gauthier \$3 15  
L. Payette \$17 22 D<sup>r</sup> B. Edwards \$25 00 J. Bourdon \$5 10 An-  
pland & M<sup>rs</sup> Clasen - \$325  
adopté

9<sup>e</sup> Prop. par M<sup>rs</sup> Masson } Que le conseil s'engage  
le Maire et le Secrétaire }  
L. Frellette, J. Gauthier, D. Masson, J. D. Nolland  
adopté

Cette assemblée spéciale du conseil Muni-  
cipal du Village d'Hocheulaga, convoquée par  
avis régulier donné a tous les membres et tenue  
dans la maison municipale, le vendredi quin-  
zième jour de Novembre mil huit cent soixante  
& dix-huit a huit heures et trente minutes  
du soir, conformément aux dispositions  
du Code Municipal de la Province de Québec

étaient présents  
M<sup>rs</sup> le Maire J. D. Nolland & Messieurs  
les conseillers J. Gauthier, Louis Frellette  
D. Masson, J. L. Lediguer, pour aut le map-  
rité des membres du dit conseil.

Rapport du Comité du Feu  
A M<sup>rs</sup> le Maire & Messieurs les conseillers  
du Village d'Hocheulaga,  
Messieurs,

Après examen du compte de  
M<sup>rs</sup> Gypthos qui a été referé a votre Comité,  
le dit Comité décide de recommander  
le paiement du dit compte et montant a l'ordre  
de six Dollars & soixante, pour un monument  
statue de pompier, etc. devant la station du  
Feu. Le tout honorablement soumis  
Signé J. Gauthier  
Louis Frellette  
J. Louis Lediguer

1<sup>er</sup> Prop. par M<sup>rs</sup> Masson } Que le rapport du Comité  
du Feu qui vient d'être lu soit reçu &  
adopté, que le montant de six Dollars  
soit payé a M<sup>rs</sup> après le 1<sup>er</sup> juillet. — adopté  
Sur un rapport verbal du Comité au écrivain  
recommandant d'acquiescer le terrainant  
sur la rue Ste Marie, la ou la dite me



me a été élargi,

2<sup>e</sup> Il est proposé par M. Masson }  
Sec. par M. Lebeque } Que le rapport  
qui vient d'être fait soit adopté, que le Comité  
des Edifices soit autorisé à faire faire le  
travaux sur la partie de la rue Ste Marie  
qui vient d'être élargi - adoptée  
M. le Maire met sur la table une lettre de  
M. Achille Lenoir peintre-architecte -

3<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Sec. par M. Lestage } Que la lettre de M. Genes  
qui vient d'être lue soit renvoyée au Comité  
des Finances pour en faire rapport - adoptée

M. le Maire met sur la table une lettre de M.  
Beaudry du 7 Nov 1874.

4<sup>e</sup> Prop. par M. Lebeque }  
Sec. par M. Masson } Que le Comité des Eau  
d'égout soit autorisé à faire poser les  
égouts dans les rues - adoptée

5<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Sec. par M. Lestage } Que le Maire de Sher-  
burne soit autorisé à signer les contrats de vente  
entre M. Pierre Luvais & cette Municipalité, et  
entre Mme Rose Delina Pamchand, épouse de  
Pierre Luvais et cette Municipalité, pour certains  
terrains acquis des dits M. Pierre Luvais & son  
épouse par cette Municipalité pour l'élargisse-  
ment de la rue Ste Marie dans la dite Muni-  
cipalité, conformément à un certain rap-  
port du Comité Spécial nommé par ce  
Conseil pour examiner le cout probable des  
dits terrains. Les dits terrains payables com-  
me suit, savoir: le montant de Cinq cents  
Dollars à Mme Rose Delina Pamchand et

Pamchand épouse de Pierre Luvais, par un  
Billet à trois mois, daté du vingt huit Sep-  
tembre mil huit cent soixante dix huit,  
et le montant de mille Dollars à Mme Pierre  
Luvais, par un Billet à quatre mois daté  
du seize octobre dernier, renouvelable tous  
les quatre mois jusqu'à concurrence  
d'un an; avec intérêt de huit par cent par  
an pour chacun des dits M. Pierre Luvais  
& son épouse; les vendeurs devant dépen-  
sifier les terrains vendus déchargés de toutes  
hypothèques - adoptée

6<sup>e</sup> Prop. par M. Lestage }  
Sec. par M. Lebeque } Que pour ren-  
courager le Billet de deux cents Piastres  
dû à la Banque du Peuple vingt novembre  
courant, le Conseil paye à compte sur  
le dit Billet le montant de cent Dollars,  
à signer entre Billet pour mille Dollars  
à trois mois payable à la Banque du  
Peuple, soit fait en renouvellement, signé  
par M. J. O'Holland & endossé par M.  
Gauthier; et que le Conseil s'engage  
payer le dit Billet à son échéance - adoptée

7<sup>e</sup> Prop. par M. Masson }  
Sec. par M. Lebeque } Que pour rembourser  
le Billet de deux cent quatre  
vingt quatre 54 Piastres, dû à  
la Banque du Peuple, le vingt  
sept novembre courant, le  
Maire de Sherburne soit  
autorisé de signer un autre  
Billet



Billet du même montant, en remou-  
vement, a l'ordre de Monsieur Robert L., à  
trois mois, que le Censuel paye le  
dit Billet a son échéance -

adopté

Prop. par M. Masson }  
Lec. par M. Gaudette } Que le compte  
de M. L. P. Gauthier, au montant  
de vingt-cinq \$ Dollars, pour enquête  
des rues & des Bâtes d'Alamere, soit

adopté

X M. le Maire } payé - X

M. le Maire }  
une lettre de M. M.  
Monsieur Chappeau  
et de Chambaret, au  
sujet des canaux de  
l'ancien établissement  
de l'Alamere

Prop. par M. Masson }  
Lec. par M. Gauthier } Que le Censuel  
s'oppose -

adopté

M. Gauthier Marie  
Des Gaudettes

A une assemblée spéciale du Censuel Princi-  
pal du Village d'Hocheville, convoquée par  
avis régulier donné à tous les Membres et aux  
dans la Maison Municipale, mercredi le  
vingt-sept novembre mil huit cent soixante  
sept à huit heures et demie minutes  
du soir, conformément aux dispositions  
du Code Municipal de la Province de Québec -

étaient présents -

Monsieur le Conseiller Joseph L. Masson,  
M. Raimbault et M. L. Lévesque formant la  
majorité des Membres du dit Censuel -

En l'absence de M. le Maire, M. le  
Pro. Marie J. Gauthier, président de l'assem-  
blée -

1- Prop. par M. Masson }  
Lec. par M. Lévesque } Que le Censuel  
soit autorisé à acheter, au règlement &  
tant par la voie publique dans cette Muni-  
cipalité, -

adopté

Le Censuel met devant le Censuel une lettre  
(rapport) de M. Beaury datée du 25 Nov 1867

2- Prop. par M. Lévesque }  
Lec. par M. Raimbault } Que les minutes  
du Censuel soient suspendues pendant quinze  
minutes pour entendre M. Beaury sur  
surveillance réparations faites aux égouts  
de cette Municipalité -

adopté

Quinze minutes étant écoulées le Censuel  
seul reprend ses travaux -

3- Prop. par M. Masson }  
Lec. par M. Lévesque } Que le rapport  
de M. Beaury, et le compte de M. Beaury  
soient déposés aux archives de la  
Municipalité pour en faire rapport



4<sup>e</sup> Prop. par M. Lesieur }  
 Sec. par M. Masson } Quele rapport au  
 l'autour deson, au l'entour deson  
 donner tel que certifié par les Auditeurs  
 de ce conseil, soit reçu adopté -

adopté

M. le Président (M. Masson) desirant donner  
 au avis de motion, il est en con-  
 quence

5<sup>e</sup> Prop. par M. Masson }  
 Sec. par M. Lesieur } Que M. Olympe Rom-  
 binaire remplace M. Gauthier à la présidence  
 de cette assemblée -

adopté

M. Gauthier donne avis qu'il fera  
 motion à une prochaine assemblée  
 du conseil, pour que le Conseil répartisse  
 pour l'espace de vingt ans, de taxes mu-  
 nicipales, tant pour les personnes  
 qui habitent des manufactures dans cette  
 Municipalité, pourvu qu'ils emploient par  
 moins un certain nombre de personnes  
 devant être déterminé lors de l'adoption  
 de la motion -

6<sup>e</sup> Prop. par M. Lesieur }  
 Sec. par M. Masson } Quele Conseil d'apome

M. Gauthier Pro Maire  
 J. Masson Sec. Les

À une assemblée régulière du conseil Muni-  
 cipal du Village d'Oscelega, tenue dans  
 la maison Municipale lundi le deuxième  
 jour de Décembre mil huit cent soixante  
 sept, à huit heures et trente minutes  
 du soir, conformément aux dispositions  
 du code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents

Louis Fréchette & D. Masson les  
 Conseillers

Vue le manque de quorum l'assemblée  
 est ajournée à jeudi prochain le  
 sixième jour de Décembre courant (1868)  
 à sept heures et demie du soir.

Louis Fréchette  
 D. Masson  
 J. Masson Sec. s. v.



A notre assemblée reguliere du conseil  
Municipal du Village de Hochelaga, assemblée  
le deuxieme jour de Decembre, tenue dans  
la maison municipale vendredi le six Decem-  
bre ont été ces sapientes disp. tout, à huit heu-  
res trente minutes du soir, conformément  
aux dispositions du Code Municipal de la Province  
de Québec -

— Présents —

M. Gauthier, Louis G. Gauthier, Dom. Masson,  
J. L. Leblond, Secrétaire, formant la majorité  
des Membres du dit conseil -

En l'absence de M. Leblond, M. le  
M. Masson préside l'assemblée  
Le Secrétaire sur son tableau son compte &  
une lettre de M. M. P. Bastien, 6 Dec. 1874. et  
un certificat de M. Beaudry, Ingénieur -

1<sup>o</sup> Prop. par M. Masson }  
Sec. par M. Gauthier } Que le compte de M. M.  
M. P. Bastien soit reçu certifié par M. Beaudry  
soit adopté, & que le conseil accepte l'ordre  
de M. M. sans frais pour le montant du dit compte,  
& donne en paiement son Billon à six mois  
pour le montant de frais cent sapientes &  
six-vingt <sup>60</sup>/<sub>100</sub> Dollars, signé par le Secrétaire & le  
Secrétaire & que le conseil paye le dit Billon à son  
échéance - adopté

Lettre du Directeur du Télégraphe d'Alain 6/12/74

2<sup>o</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Sec. par M. Masson } Que la lettre de M. J. Chabert  
qui vient d'être lu soit reçue & adoptée, & qu'une  
lettre soit donnée à ce Monsieur de prendre les  
mesures de planer la fête d'Alain qui se  
fera dans la maison de St. Dufour  
chez le voisin le plus rapproché &

& ce sans le plus court délai. - adopté  
Lettre de M. M. Desjardins 18 Nov 1874. -

3<sup>o</sup> Prop. par M. Masson }  
Sec. par M. Leblond } Que pour son compte le  
Billon de mille Dollars, dû à la Banque  
du Peuple le deux Decembre courant, le  
Conseil paye cent Dollars d-compte  
sur le dit Billon, & qu'un nouveau Billon  
soit payé & remontré pour cent  
cent Dollars payable à la Banque du  
Peuple, signé par M. Gauthier & endossé par  
M. Gauthier, & que le conseil paye le  
dit Billon à son échéance. adopté

x à six mois -  
J. G. P. M.  
M. G.

4<sup>o</sup> Prop. par M. Masson }  
Sec. par M. Leblond } Que pour remontré  
le Billon de six mille Dollars, dû à la Ban-  
que du Peuple, à Montréal, le deux Decembre  
courant, un nouveau Billon du même  
montant soit fait, signé par le Secrétaire & le  
Secrétaire, payable à deux mois, à la Banque  
du Peuple, à l'ordre de M. Alexis Tremblay  
& endossé par M. M. Louis Gauthier, Secré-  
taire, & que le conseil s'engage à payer le dit  
Billon à son échéance - adopté

5<sup>o</sup> Prop. par M. Masson }  
Sec. par M. Leblond } Que pour remontré  
le Billon de mille Dollars  
dû à la Banque d'Alain de M. Jean Bte.  
Galipeau, dû le trois Decembre  
courant, le dit Billon est reçu  
que le Secrétaire & le Secrétaire soient  
autorisés de payer cinquante Dollars  
courant d-compte du Billon de  
Mille



Quatre cents Dollars, a l'ordre de M<sup>r</sup> Pte. Halpéan, qui vont au le trésoir D'écembre courant; & qu'un nouveau Biller au montant de trois cents cinquante Dollars a l'ordre de M<sup>r</sup> Pte. Halpéan, qui par le mani<sup>e</sup> de l'ordonn<sup>e</sup> soit fait un versement pour deux mois, que le conseil juge à son Biller à son échéance. - adopté

~~Prop. par M<sup>r</sup> Sébaste~~  
~~Le. par M<sup>r</sup> Gagnon~~

Que le Conseil, s'assemblera à mardi prochain le premier jour de Décembre courant à sept heures de soir. - adopté

M<sup>r</sup> Courville au marge certain

6<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson  
 Le. par M<sup>r</sup> Lévêque  
 Que les comptes suivants soient payés à même les fonds généraux du Conseil, scilicet: Anderson M<sup>r</sup> Lévêque \$60<sup>00</sup> \$3<sup>55</sup> R. White \$8<sup>00</sup> D. Rivest \$15<sup>00</sup> C. Poiré \$20<sup>00</sup> sap. Préfontaine \$2<sup>00</sup>; & à même le fond

del'Cautionary, les comptes suivants, scilicet: Capland & M<sup>r</sup> Orléan \$13<sup>00</sup> W. P. Bailey \$23<sup>00</sup> ad. Morissette \$93<sup>00</sup> C. Poiré \$2<sup>00</sup>. - adopté

7<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Sébaste  
 Le. par M<sup>r</sup> Masson  
 Que cette assemblée s'assemblera à mardi prochain le premier jour de Décembre courant, à sept heures de soir. - adopté

M<sup>r</sup> Courville au marge certain. - Lesquels sont seuls.

J. J. Gauthier Pro. Maire  
 J. Sébaste. s. r.

À une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village d'Hocheville, tenue dans la Maison Municipale le samedi le septième jour de Décembre mil huit cent quarante & dix-huit à huit heures et trente minutes du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents

J. Gauthier, Louis Trélatte, Don. Masson, J. L. Lévêque Sec<sup>r</sup> & Conseillers, formant la majorité des membres du dit Conseil.

En l'absence de M<sup>r</sup> le Maire, M<sup>r</sup> le Pro. Maire J. Gauthier, préside l'assemblée.

1<sup>er</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Trélatte

Le. par M<sup>r</sup> Lévêque  
 Que le Maire & Sec<sup>r</sup> soient autorisés de régler avec Messieurs Rousseau & Archambault, pour leur compte pour services professionnels pour l'année courante. - adopté

Rapport des Évaluateurs (M<sup>r</sup> U. C. McDonald)

À Messieurs le Maire & Messieurs les Conseillers du Village d'Hocheville

Messieurs,

Jeus sous-signés avons l'honneur de vous faire rapport, au sujet de l'évaluation des propriétés de M<sup>r</sup> U. C. McDonald, situées dans votre Municipalité.

Après avoir de nouveaux renseignements, relativement au cas particulier de la Bâtisse employée pour fabriquer le tafe, établie sur son terrain, & sur la dépréciation continuelle de la propriété, nous avons desiré recommander à votre Honorable Conseil de faire une adjudication de l'année



Quarante cinq mille Dollars (45 000 \$) du montant de deux cent mille Dollars portés au nom de W. C. McDonald sur le rôle de cette année (1878) - révisant ainsi son évaluation à la somme de cent cinquante cinq mille Dollars pour cette partie du rôle & d-d pour la manufacture de terrain qu'il a occupé.

Hoodulaga 18 Dec 1878

(Signé) J. B. Holland  
No. Curard  
Alexis Perrin

2<sup>e</sup> Prop. par M. Lévigne }  
Lec. par M. Masson } Que le rapport de évaluations qui vient d'être lu soit reçu & adopté, que le montant de Quarante cinq mille (45 000 \$) Dues soit déduit de l'évaluation de la propriété de W. C. McDonald pour la présente année - adopté  
Le Secrétaire met sur la table une lettre de M. Martin, datée du 20 Dec 1878. -

3<sup>e</sup> Prop. par M. Lévigne }  
Lec. par M. Héclutte } Que la lettre de M. J. Chanté qui vient d'être lue soit reçue & adoptée & que M. J. Chanté soit ré-engagé de nouveau, comme sur l'ancien contrat de l'agencement, sur mêmes termes & conditions que l'an dernier. - adopté

4<sup>e</sup> Prop. par M. Héclutte }  
Lec. par M. Lévigne } Que M. Lévigne, soit engagé de nouveau comme Secrétaire honorifique du Conseil, aux mêmes termes & conditions que l'an dernier. - adopté

5<sup>e</sup> Prop. par M. Masson }  
Lec. par M. Héclutte } Que le Maire & le Secrétaire soient autorisés à régler avec M. J. Robertson, pour le montant de leur compte pour tout payé de plomb, & de donner un Biller si nécessaire avec approbation. - adopté  
Le Secrétaire met sur la table les différents contrats pour l'acquisition des terrains pour l'agencement de la rue St. Marie. -

Le Secrétaire met sur la table le compte de M. Beaudry -

6<sup>e</sup> Prop. par M. Masson }  
Lec. par M. Lévigne } Que le compte de M. Beaudry soit referé au Comité de Finances pour en faire rapport - adopté

7<sup>e</sup> Prop. par M. Héclutte }  
Lec. par M. Lévigne } Que pour renouveler le Biller de trois cents Pièces du C. municipal de l'année courante, le Maire & le Secrétaire soient autorisés de signer un Biller du même montant à (3/4) trois mois en renouvellement & que le conseil paye le dit Biller à son échéance. - adopté

8<sup>e</sup> Prop. par M. Lévigne }  
Lec. par M. Masson } Que pour renouveler le Biller de cinq cents Dollars dû le trente un Décembre courant, le Maire & le Secrétaire soient autorisés à donner un autre Biller à trois mois à l'ordre de M. Louis Héclutte, pour le



le même montant que le conseil s'en-  
gagera à payer le dit Bill à son échéance. —  
adoptée

Lettre de M. A. Bilanger 20 Dec 1878

9<sup>e</sup> Prop. par M. Masson }  
Sec. par M. Lévesque } Que la lettre de M. Bilan-  
ger qui vient d'être lue soit référée au Comité  
d'Éclairage pour en faire rapport. — adoptée

Opinion des résidents in re. — Campbell

10<sup>e</sup> Prop. par M. Hébert }  
Sec. par M. Masson } Que le clerc de cour-  
tane soient autorisés à régler avec M. C. E.  
Campbell agent, pour le montant de sa  
réclamation de cinquante Dollars. —

11<sup>e</sup> Prop. par M. Lévesque } adoptée  
Sec. par M. Hébert } Que le lieutenant  
soit autorisé d'autorité de M. Monnot-Bouchon  
à acheter sans délai les résidus de sa Ben-  
cherie qu'il a déposés sur son terrain, & de lui  
faire défense de jeter deposer les déchets de  
Bouchon sur la surface de la terre dans ce  
village. — adoptée

12<sup>e</sup> Prop. par M. Hébert }  
Sec. par M. Lévesque } Que le conseil  
s'informe. — adoptée

Jos. Gauthier Pro Maire

Lévesque  
Hébert

Assemblée spéciale du Conseil  
Municipal au Village d'Acadulaga, tenue  
dans la Maison Municipale, samedi le  
vingt huitième jour de Décembre, mil  
huit cent soixante sept, à  
huit heures trente minutes du soir,  
conformément aux dispositions au  
Code Municipal de la Province de Québec.

"Étaient présents"

Jos. Gauthier, Louis Tréculle, D. Masson,  
J. F. Lévesque Louis Tréculle for-  
mant la majorité des membres du conseil.

En l'absence de M. le Maire M. le Pro-  
mair J. Gauthier prend l'assemblée.

Rapport au Comité des Chemins  
à M. le Maire, etc. —  
Messieurs

Le Comité des Chemins  
de votre Conseil, a l'honneur de vous  
faire rapport qu'après avoir pris  
communication de la lettre de M. J. F.  
Lévesque demandant d'être dédommagé  
pour les dommages qu'il a souff-  
ert par le baisement du trottoir sur  
sa propriété rue Desjardins; il est venu  
à la conclusion de recommander  
de payer au dit M. Lévesque, la somme  
de cinqvingt Piastres.

Le tout résumé comme  
suivent. —

Acadulaga 21 Dec. 1878

(Lévesque) J. Gauthier  
J. Gauthier  
Louis Tréculle



1<sup>o</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }  
 Lec. par M<sup>r</sup> Trépoite }

Que le rapport du Comité des  
 Chemins qui vient d'être lu soit reçu & adopté.

Rapport du Comité d'Éclairage

À M<sup>r</sup> le Maire & Messieurs les  
 Conseillers réunis en conseil,

Messieurs

Le Comité d'Éclairage  
 ayant pris en considération la lettre  
 de M<sup>r</sup> Belanger, au sujet du renouvellement  
 de son contrat pour l'éclairage  
 des rues, a l'honneur de vous recommander  
 au conseil de demander des soumissions,  
 en quit y a d'autres applications pour le  
 même effet.

Le tout humblement soumis.

Noëlulaga 21 Dec<sup>bre</sup> 1844 (Signé) Jos. Gauthier  
 Louis Trépoite  
 J. Louis Lévesque

2<sup>o</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Lévesque }

Lec. par M<sup>r</sup> Trépoite } Que le rapport du Comité  
 d'Éclairage qui vient d'être lu soit reçu & adopté  
 après que le dit Comité soit autorisé de demander &  
 recevoir des soumissions jusqu'au deux janvier  
 à quatre heures du soir, en sus d'un pour  
 l'éclairage des rues dans cette Municipalité

Rapport du Comité des Chemins

À Monsieur le Maire & Messieurs les Con-  
 seillers réunis à Noëlulaga,

Messieurs

Trépoite & Co. Secrétaire

a l'honneur de vous faire rapport de  
 mandant d'être autorisé à acheter (200)  
 deux cents toises de pierre pour ma en-  
 damner les rues de la femme Forsyth &  
 la partie de la rue St. Marie & équiné  
 pour l'élargissement de la dite rue; & ce  
 afin de remplir les conditions des  
 contrats vous mettant en possession  
 des dites rues.

Respectueusement soumis.

Noëlulaga 21 Dec<sup>bre</sup> 1844 (Signé) J. D. Masson

Jos. Gauthier  
 Louis Trépoite

3<sup>o</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }

Lec. par M<sup>r</sup> Lévesque } Que le rapport  
 du Comité des Chemins qui vient  
 d'être lu soit reçu & adopté, & que le dit  
 Comité soit autorisé d'acheter deux  
 cents toises de pierre à ma callam, deux  
 cent toises pour le me de la femme  
 Forsyth & cent toises pour la rue St.  
 Marie. Adopté.

Lettre des Comptes approuvée le 24/12/44  
 Lettre de l'avis des Comptes approuvés le 23/12/44  
 Le Secrétaire fait lecture d'une lettre de  
 M<sup>r</sup> le Maire, en date du 28 Décembre courant,  
 se plaignant de certaines dépenses.

4<sup>o</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Trépoite }

Lec. par M<sup>r</sup> Masson } Que le conseil d'urgence  
 à venir d'ici prochain le trois janvier  
 soit tenu cent cinquante & dix-sept.

Tous motifs requis sont mis.

Trépoite, Jos. Gauthier, M<sup>r</sup> Masson



262  
Ass. régulière  
7 Jan 1849

A une assemblée régulière du conseil Municipal  
du Village d'Hocheulaga, tenue dans la Maison  
Municipale, mardi le septième jour de Janvier  
ont été ces septante et dix neuf, à huit  
heures du soir, conformément aux dispositions  
du Code Municipal de la Province de Québec

Étaient présents

M. J. Moaré J. Damien Rolland, &  
Après les Conseillers Joseph Gauthier, Louis  
Ouellette, D. Masson, O. Barbonnieux, J. Lavoie  
Lévesque faisant la majorité des membres du dit  
Conseil.

Après lecture faite par le Secrétaire de l'assemblée  
du mois de Décembre dernier, elles sont adop-  
tées à l'unanimité.

Rapport du Comité d'Éclairage.  
C. M. Le Moaré, etc.

Messieurs,

Le Comité d'Éclairage de votre  
Conseil a l'honneur de vous faire rapport  
sur les soumissions pour l'éclairage des  
rues de ce Village. - Après avoir examiné  
les différentes soumissions, il croit devoir  
vous recommander l'application au M.  
Alexandre Pelletier qui est de Pointe-à-Callé  
pour le nombre de lampes à brûler, au  
de dix sept (17) places, sur les bancs  
spéciaux compris, si le Conseil décide d'en  
poser de nouvelles.

Notre Comité a des devoirs à remplir et  
prière de M. J. Moaré, ne gâchez pas  
ce qui a été approuvé trop tard. Tant de remerciements comme

Hocheulaga 7 Janvier 1849 (signé) Louis Ouellette  
Joseph Gauthier  
J. Lavoie Lévesque 12

x minutes des  
JDR

1<sup>re</sup> Prop. par M. Masson }  
Lé. par M. Ouellette } Que le Rapport du Comité  
d'Éclairage qui vient d'être lu soit reçu & app-  
rouvé, que le contrat pour l'éclairage des rues  
soit accordé à M. Alexandre Pelletier, à raison  
de quinze piastres par lampe par année, & que le  
Comité soit autorisé de s'entendre avec M. Pelletier  
pour le cas des nouveaux patrons d'années.  
adopté

M. Le Moaré met sur la table une lettre de M. C.  
Lapierre datée 31 Dec 48 - au sujet du compte d'au-

2<sup>de</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Lé. par M. Masson } Que le Moaré & le Comité  
soient autorisés de donner un Billet à trois  
mois pour le montant de Quatre mille cinq  
cent quarante neuf \$ Dollars (quatre) à l'ordre de  
J. J. D. Black trésorier de la Cité de Montréal, en  
paiement du compte d'au, formé par la Cité  
de Montréal au 31 Mars 1848 au 30 Octobre 1848 -  
que le Conseil paye ce Billet à son échéance.  
adopté

3<sup>de</sup> Prop. par M. Masson }  
Lé. par M. Lévesque } Que pour rembourser le Billet  
de Quatre mille quatre-vingt-dix \$ de M. Black, dû  
le huit Janvier courant, le Moaré & le Comité  
soient autorisés de renouveler le dit Billet  
par un Billet du même montant à deux mois  
à l'ordre de La Banque de la Province de la Capitale  
de La Vierge (Hocheulaga), payable à la Banque  
de Peuple, & que le Conseil paye ce Billet  
à son échéance.  
adopté

4<sup>de</sup> Prop. par M. Ouellette }  
Lé. par M. Barbonnieux } Que le Moaré  
& le Comité soient autorisés de donner  
un Billet à trois mois, à l'ordre de







266

Councillors du village d'Noelchulaga,  
Messieurs

Le Comite du Feu de votre conseil  
a l'honneur de vous faire rapport, qu'il a  
examine le plan, que lui a soumis Messieurs  
Beau champ & Deshayes, pour un rouleur pour  
bois, et le Comite a l'honneur de recomman-  
der a votre Conseil de faire perfectionner  
ce rouleur pour le prix de Quarante Dollars.

Le tout humblement soumis.

Noelchulaga 10 Janvier 1844 - (Signe) J. Deshayes  
J. Louis Lefebvre

2<sup>e</sup> Prop. par M. Lefebvre }  
Sec. par M. Masson } Que le rapport du Comite  
du Feu, qui vient d'etre lu, soit receu & adopte  
afin le Comite du Feu soit autorise a faire  
perfectionner un rouleur pour les bois, &c  
pour le prix de Quarante Dollars. - adopte

M. Masson ayant demande de regler  
definitivement le Comite des Canaux recomman-  
de de lui accorder, l'extra de \$425<sup>00</sup> Quarante  
deux Dollars, par lequel il recommande  
dans le rapport plus haut cite, et le  
Comite recommande en outre de lui payer  
tous arriérés & les montant retournes pour  
la garantie de l'execution des travaux de  
construction des egouts.

3<sup>e</sup> Prop. par M. Masson }  
Sec. par M. Lefebvre } Il est resolu que  
sur le rapport du Comite de l'Canoboucamp qui  
vient d'etre fait, le Maire & le Secrétaire soient  
autorises de regler le M. Masson par  
un billet a trois mois portant intérêt  
de sept pour cent (7%), le tout conforme

x. rap. par  
J. G.  
J. G.

267

ment a son contrat. - adopte  
Le Secrétaire a sur la table une lettre des  
Freres des Beles Antennes, datée du 7 Mars 1844 - au  
sujet de la piece qu'ils ont a vendre.

Rapport du Greffier de la Cour des Magistrats  
4<sup>e</sup> Prop. par M. Lefebvre }  
Sec. par M. Lefebvre } Que le rapport du Greffier  
de la Cour des Magistrats au sujet de l'achat de  
certains terrains soit receu & adopte - adopte

5<sup>e</sup> Prop. par M. Masson }  
Sec. par M. Lefebvre } Que les comptes suivants  
soient payes a meme le Fonds general du  
Conseil, scilicet: Joseph Masson \$1000<sup>00</sup> A. G. Gauthier  
\$18<sup>30</sup> moins 50<sup>00</sup> - et a meme le Fonds de l'Can-  
oboucamp les comptes suivants, scilicet: J. Gauthier  
\$4<sup>20</sup> Capland & M. Claron \$6<sup>75</sup> Perrière  
frère \$35<sup>75</sup> - adopte

6<sup>e</sup> Prop. par M. Masson }  
Sec. par M. Lefebvre } Que le Conseil  
s'ajourne. - adopte

J. Gauthier M. Masson  
Sec. G. G.  
Sec. G. G.



Assemblée spéciale du Conseil Municipal, du Village d' Hochelaga, convoquée par avis réguliers donné à tous les Membres & tenue dans la Maison Municipale, lundi le vingt sept Janvier (1874) mil huit cent soixante & dix-neuf, à huit heures & trente minutes du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec

Présents: -

Monsieur le Maire J. D. Rolland & Messieurs les Conseillers, Louis Trécutte, F. G. Moisseau, D. Moisseau, O. Bourbonnière & R. Préfontaine formant la majorité des Membres du Conseil

Le Secrétaire met sur la table, le rapport du Président de l'élection, constatant qu'à l'élection tenue le vingt Janvier courant, M. Dominique Moisseau père, a été élu conseiller, & M. Raymond Préfontaine a été élu en remplacement de M. J. L. Lévesque parti de charge -

Le Secrétaire met sur la table le certificat de prestation de serment de M. D. Moisseau & R. Préfontaine. -

1<sup>o</sup> Prop. par M. Moisseau }  
Lec. par M. Rolland } Que la lecture des deuxième & troisième rapports soient suspendue, afin qu'on procède au premier ordre du jour par priorité. - adopté

2<sup>o</sup> Prop. par M. Moisseau }  
Lec. par M. Trécutte } Que M. Raymond Préfontaine soit nommé Maire de ce Conseil pour l'année courante. - adopté

Le Secrétaire-Trésorier met sur la table son rapport financier au (31 Dec. 1873) trente & six

un Décembre mil huit cent soixante & dix-neuf.

3<sup>o</sup> Prop. par M. Bourbonnière }  
Lec. par M. Trécutte } Que le rapport du Secrétaire-Trésorier au trente un Décembre dernier, tel que adopté par M. D. Moisseau & Dupuy, auditeurs de ce Conseil, soit reçu & adopté. - adopté

4<sup>o</sup> Prop. par M. Moisseau }  
Lec. par M. Trécutte } Que M. Olivier Bourbonnière soit nommé Proc. Maire de ce Conseil pour l'année courante. - adopté

5<sup>o</sup> Prop. par M. J. D. Rolland }  
Lec. par M. F. G. Moisseau } Que les personnes suivantes remplissent la liste composée des différents Comités pour l'année courante. - adopté

Finances.

R. Préfontaine

Jos. Gauthier J. D. Rolland

Palisi, Luce & Clairap

Jos. Gauthier

Louis Trécutte Dom. Moisseau

Carte

F. G. Moisseau

D. Moisseau O. Bourbonnière

Liasses

O. Bourbonnière

F. G. Moisseau R. Préfontaine

Chermis, Can. Caroux, Masson Municipal

J. D. Rolland

Jos. Gauthier Louis Trécutte. -

adopté

Le Secrétaire met sur la table une lettre de la Cie des Chem. Urbains datée 16 Janv 1874



6<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Rolland }  
 Sec. par M<sup>r</sup> Masson } Que conformément à  
 la lettre du Président de la C<sup>o</sup>. des Chemins Urbains  
 du 29<sup>e</sup> Janvier courant, le Secrétaire du Bureau  
 soit autorisé de rencontrer les Directeurs  
 de la dite Compagnie mercredi prochain le  
 29 Janvier courant à leur Bureau, afin que  
 le Secrétaire soit autorisé de leur faire infor-  
 mer en conséquence - adopté

7<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Rolland }  
 Sec. par M<sup>r</sup> Bourbominer } Que la police  
 de Garantie de M<sup>r</sup> Lavoie, secrétaire infor-  
 mation, dans la sé. d'ass. au 2<sup>e</sup> Octob.  
 ne soit renouvelée pour une autre année  
 aux mêmes conditions, que le conseil  
 paye la prime au montant de Dix Dollars -  
 adopté

8<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Rolland }  
 Sec. par M<sup>r</sup> Bourbominer } Que le mandat de  
 Secrétaire soit autorisé de signer sur Billet  
 au montant de Quatre mille Dollars, à trois  
 mois, payable à La Banque du Peuple, à l'ordre  
 de M<sup>r</sup> J<sup>r</sup> P<sup>r</sup>te. Lacombe & endossé par M<sup>r</sup> J  
 O. Rolland & Dem. Masson pour en dire le détail  
 pour rembourser le compte d'eau dû à la Cor-  
 poration de Montréal; que le conseil s'engage  
 payer le dit Billet à son échéance - adopté

9<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Rolland }  
 Sec. par M<sup>r</sup> Masson } Il est résolu qu'un  
 mandat le compte d'eau, à la Corporation  
 de Montréal, un protest soit préparé & signé  
 par la dite Corporation, protestant contre  
 le prix trop élevé de septante centimes, par  
 la dite Corporation imposé à cette Com-  
 mune - adopté

Innu'expable, pour charges d'eau, en conséquence  
 au Marché - adopté

10<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }  
 Sec. par M<sup>r</sup> Masson } Que pour un certain  
 le Billet de ~~1000~~ Cent quatre vingt quatre Dollars,  
 à l'ordre de M<sup>r</sup> G. P<sup>r</sup>te. Lacombe, du le quatre février  
 courant, le mandat de Secrétaire soit au-  
 torisé de signer sur Billet du même mou-  
 tant pour trois mois, en renouvellement,  
 à l'ordre de M<sup>r</sup> G. P<sup>r</sup>te. Lacombe, que le conseil  
 s'engage payer le dit Billet à son échéance -  
 adopté

\* & lettre très apte  
 M<sup>r</sup> J<sup>r</sup> P<sup>r</sup>te. Lacombe  
 M<sup>r</sup> G. P<sup>r</sup>te. Lacombe  
 M<sup>r</sup> G. P<sup>r</sup>te. Lacombe

11<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }  
 Sec. par M<sup>r</sup> Masson } Que pour un cer-  
 tain le Billet de trois cents Dollars, du  
 le premier février prochain, le mandat de  
 Secrétaire soit autorisé de signer sur Billet  
 du même montant à trois mois, payable à la  
 Banque du Peuple, à l'ordre de M<sup>r</sup> J. P<sup>r</sup>te. Lacombe, &  
 que le conseil s'engage payer le dit Billet à son  
 échéance - adopté

\* autorisé de  
 M<sup>r</sup> J. P<sup>r</sup>te. Lacombe  
 M<sup>r</sup> J. P<sup>r</sup>te. Lacombe

12<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }  
 Sec. par M<sup>r</sup> Rolland } Que pour rembourser le  
 Billet de mille Dollars, à l'ordre de M<sup>r</sup> J. P<sup>r</sup>te.  
 Lacombe, du le deux février prochain, le  
 mandat de Secrétaire soit autorisé de  
 signer sur autre Billet du même montant  
 à trois mois en renouvellement, à l'ordre de  
 M<sup>r</sup> J. P<sup>r</sup>te. Lacombe; que le conseil s'engage  
 payer le dit Billet à son échéance -  
 adopté

13<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }  
 Sec. par M<sup>r</sup> Rolland } Que le Secrétaire  
 soit



272

soit autorisé de faire imprimer des cartes  
des Membres des Comités pour l'année en-  
sante, aussi que le rapport financier  
qui n'ont été fait sur publiés dans les jour-  
naux. adopté

14<sup>e</sup> Prop. par M. Rolland  
Lé. par M. Masson

Que le Conseil s'oppose  
adopté

14<sup>e</sup> Prop. par M. Chantre  
Lé. par M. Hébert

Que des remerciements soient  
adressés à M. le Maire J. D. Rolland, pour les nom-  
breux services, qu'il a rendus à cette Muni-  
cipalité durant les trois années qu'il a occupé  
le fauteuil civique dans ce Conseil. Ce vote  
ne doit pas être donné silencieusement comme  
au acte de coutume ordinaire, mais doit  
être accompagné de considérations, qui en font  
un témoignage de reconnaissance et d'admiration  
d'un homme qui a eu le patriotisme, l'énergie  
de courage d'empêcher de voir à bon point  
de travaux, qui ont comme transformé  
Hochelaga, et dont nous avons droit de  
nous enorgueillir. Il est donc juste de  
reconnaître dans cette circonstance que  
si notre Municipalité a pu vaincre au gran-  
de partie les difficultés que certains jours se  
sont plus à lui suscités, nous devons ces  
triumphes à M. Rolland qui non seule-  
ment a consacré son temps à son temps à  
surveiller avec assiduité tout ce qui  
constitue notre organisation Muni-  
cipale; mais aussi a fait bénéficier nos  
finances

273

finances de connaissances à l'homme  
d'apparaître peu ordinaire qui le distingue  
et qui même a eu la générosité dans bien  
des cas, de nous prêter son crédit personnel  
dans des occasions très urgentes. C'est donc  
avec regret que ce Conseil a vu M. Rolland  
refuser prématurément l'honneur d'une  
réélection comme Maire.

Il est résolu que la présente résolu-  
tion soit publiée dans deux papiers non  
villes français & anglais. adopté

15<sup>e</sup> Prop. par M. Rolland  
Lé. par M. Masson

Que le Conseil s'oppose  
adopté

Deux mille en marge sont bons & quatorze  
mots d'ajout sont nuls.

*H. Ripstein*  
*Maire*  
*J. Hébert*  
*S. T.*



(274)

Une assemblée publique du Conseil Municipal du Village de Montcalage, tenue dans la Maison Municipale lundi le troisième jour de février ont tenu leur séance à dix neuf à vingt heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Présents

M. le Maire J. D. Desjardins, Raymond Préfète, & Messieurs les conseillers Joseph Gauthier, J. D. Belland, Louis Hébert, D. Masson, F. X. Rousseau & M. Barbonnière.

Après lecture par le Secrétaire de minutes des assemblées du mois de Janvier dernier, elles sont adoptées à l'unanimité.

1<sup>re</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Sec. par M. Masson } Que le Secrétaire prépare des copies des différents feuillets & rapports financiers pour les années mil huit cent soixante & sept, mil huit cent soixante & dix-sept, & mil huit cent soixante & dix-huit; qu'il

X pour tenir le pro d'après  
H. M.  
M. H.

convoque le Comité spécial qui s'est chargé d'examiner les dits feuillets, & leur soumettre les dits rapports. - adopté

Le Secrétaire met sur la table une copie de la lettre au Président de la C. des Chars Urbains datée le 29/1/99

2<sup>o</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Sec. par M. Hébert } Que le Secrétaire ait en réception de la lettre du Président de la C. des Chars Urbains du 29/1/99, & informe que le Conseil lui accorde la permission demandée dans

dans

dans la dite lettre; & que le Maire & le Secrétaire soient autorisés de signer, au contrat, avec la dite Compagnie <sup>de Chemins Urbains</sup> pour l'extension de leur ligne dans cette Municipalité par la rue Ste. Catherine, & ce pour le temps que durera leur charte avec la C. de Montréal & aux mêmes conditions, la dite Compagnie devant payer le cent du dit contrat, & tous frais d'iceux. - adopté

Le Secrétaire se place sur la table & improuve signifié à ce Conseil à la requête de M. H. G. Joly - Ministre des Travaux Publics de la Province de Québec au sujet de son dernier exemplaire

3<sup>o</sup> Prop. par M. Masson }  
Sec. par M. Barbonnière } Que le Secrétaire soit autorisé d'envoyer au Surintendant du Chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa & West, & de demander à ce Surintendant de nommer une personne compétente pour examiner le compte de l'eau, au sujet du Chemin de fer, en compagnie de l'Inspecteur de la Corporation. - et qui le Secrétaire soit aussi autorisé à l'envoyer à la Nouvelle C. de Montréal, l'informant que le Conseil ne peut prendre son compte en considération, & que le paiement de son compte d'eau devra être fait au plus tôt

4<sup>o</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Sec. par M. Masson } Que le Comité de l'Eau soit autorisé de s'entendre avec les Dames Religieuses au conseil paroissial, au sujet de l'eau que leur fournit la Corporation, & d'en faire rapport. -



5<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Rolland }  
 Lic. par M<sup>r</sup> Bourbormine }  
 Que les comptes de  
 M<sup>r</sup> W. J. M. Beaudry, A. Lacoste, C. Senecal  
 soient referés à leurs comptes respectifs.  
 adopté

6<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Gauthier }  
 Lic. par M<sup>r</sup> Bourbormine }  
 Que les comptes  
 suivants soient payés à même les fonds  
 généraux du bureau, viz: Louis Payette \$21<sup>50</sup>  
 Southampton Strohm an \$4<sup>25</sup> Montant Manufacture  
 Corp<sup>e</sup> 2<sup>00</sup> J. Bonneau \$14<sup>34</sup> Newbold bar  
 Corp<sup>e</sup> \$100<sup>00</sup> moins 35<sup>00</sup> Sheriff \$100<sup>00</sup> S. C.  
 Lagnon \$192 & à même le fonds de  
 l'Eau de la ville J. Hudson \$4<sup>00</sup>, Louis  
 Payette \$2<sup>61</sup> J. Bourdau \$4<sup>00</sup>. - adopté

7<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Gauthier }  
 Lic. par M<sup>r</sup> Bourbormine }  
 Que le Comte des  
 Amalances soit chargé de payer la note pour  
 les frais de concerts & autres frais devant l'année  
 courante. - adopté

8<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Rolland }  
 Lic. par M<sup>r</sup> Gauthier }  
 Que pour renouveler  
 le Biller de Quatre cent vingt-cinq \$ du à la  
 Banque du Peuple, le huit février courant, le Maire  
 et le Conseil soient autorisés à payer vingt plus  
 six \$ à compte du dit Biller, & de signer un autre  
 Biller pour le montant de quatre cents Dollars  
 payable à la Banque du Peuple, dans trois mois,  
 à l'ordre de la Fabrique de la paroisse de la Nati-  
 vité de la Ste Vierge d'Acadulaga, en renouvellement  
 de la Balance; & que le conseil paye le dit  
 Biller à son échéance - adopté

9<sup>e</sup>

9<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Rolland }  
 Lic. par M<sup>r</sup> Gauthier }  
 Qu'il soit résolu que  
 pour renouveler le Biller de Trois mille  
 Dollars, dû à La Banque du Peuple, le dix  
 février courant, le Maire et le Conseil soient  
 autorisés à signer un autre Biller du même mon-  
 tant, à l'ordre de M<sup>r</sup> Louis Lacoste, payable dans  
 trois mois, à la Banque du Peuple, et endossé  
 par M<sup>r</sup> J. G. Gauthier, D. Measey, J. D. Rolland  
 en leur particulier, & que le conseil paye le dit  
 Biller à son échéance - adopté

10<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Rolland }  
 Lic. par M<sup>r</sup> Gauthier }  
 Il est résolu que pour  
 renouveler le Biller de Deux mille Dollars  
 dû le onze février courant, à la Banque du  
 Peuple, le Maire et le Conseil soient autorisés de  
 payer deux cents Dollars à compte du dit Biller,  
 & qu'un nouveau Biller à trois mois, payable  
 à la Banque du Peuple, pour le montant de mille huit cents Dollars  
 soit fait en renouvellement de la Balance, & que par J. D. Rolland  
 Lic. et endossé par Louis Trichette Lic., & que le con-  
 seil de vingt paye le dit Biller à son échéance. -  
 adopté

11<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Gauthier }  
 Lic. par M<sup>r</sup> Rolland }  
 Que la somme de vingt-cinq  
 Dollars soient affectés à la réparation des  
 bancs, à M<sup>r</sup> M. Haché & Dupuy, anciens  
 pour les services rendus par ces messieurs  
 à ce jour - adopté

12<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Bourbormine }  
 Lic. par M<sup>r</sup> Trichette }  
 Que le conseil  
 s'ajourne. - adopté

*M. Trichette*  
*M. Gauthier*



Une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village de Hochelaga, tenue dans la Maison Municipale du dit Village, le jeudi le quatorzième jour de février mil huit cent soixante et sept, vers six heures du soir, conformément aux dispositions de la loi Municipale de la Province de Québec.

Étaient présents

M<sup>r</sup> le Maire Raymond Proulx, et Messieurs les conseillers J. D. Rolland, Louis Hébert, A. N. Masson, D. Masson, formant la majorité des Membres du dit Conseil.

M<sup>r</sup> le Maire fait lecture d'une lettre de M<sup>r</sup> Dupuy Auditeur, reconnaissant le Conseil de la gratification qu'il lui a accordée.

Une lettre de M<sup>r</sup> Vais du onzième février courant, se plaignant de l'Évaluation de sa propriété.

Le Maire fait lecture d'une lettre du Sie<sup>r</sup> L. L. Dubois du Conseil de Hochelaga du 14<sup>fév</sup> courant demandant à être remboursé des taxes de Alexis Dubois, payées par lui à ce Conseil, en vertu d'une vente du cinq mars dernier, son gendre propriétaire a été vendue par le Sie<sup>r</sup>, et que le prix de la vente n'a pu servir les frais de la com-

1<sup>re</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Rolland

Le. par M<sup>r</sup> Masson } Que le Maire et le Conseil soient autorisés de remettre à M<sup>r</sup> J. N. Lemaire, acquiesçant au terrain de M<sup>r</sup> Alexis Dubois, en vertu d'une vente par le Conseil de Chemin, pour taxes) le montant de Quatre-vingt-Dix, payé par lui ad hoc, et que lors de la dite vente.

adopté

2<sup>o</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }  
Le. par M<sup>r</sup> Rolland }

Il est résolu

Il est résolu que pour rembourser le Billet de Six Mille Dollars, au à La Banque du Peuple, le quinze février courant, le Maire et le Conseil soient autorisés de signer un autre Billet du même montant, pour trois mois, à l'ordre de M<sup>r</sup> Louis Hébert, en renouvellement, payable à La Banque du Peuple, et endossé par M<sup>r</sup> Masson, Dominique Masson, L. Masson, R. Proulx, et d'abord du dit Conseil, et de la paroisse de la Nativité de la Ste. Vierge de Hochelaga, lequel Conseil paye le dit Billet à son échéance.

adopté

3<sup>o</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }

Le. par M<sup>r</sup> Hébert } Il est résolu que pour rembourser le Billet de Deux mille Dollars, à l'ordre de M<sup>r</sup> Ruelle Des, Secrétaire des Syndicats des Chemins à Brosses, au le quinze février courant, le Maire et le Conseil soient autorisés de signer un autre Billet du même montant à trois mois, en renouvellement, à l'ordre de M<sup>r</sup> Ruelle Des, Secrétaire des Syndicats des Chemins à Brosses, lequel Conseil paye le dit Billet à son échéance.

adopté

4<sup>o</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Hébert }

Le. par M<sup>r</sup> Masson } Il est résolu que pour rembourser le Billet de neuf cents Dollars, signé par M<sup>r</sup> D. Rolland et endossé par M<sup>r</sup> Lemaire, au à La Banque du Peuple, le quinze février courant, un nouveau Billet à trois mois, soit fait en renouvellement, signé par M<sup>r</sup> D. Rolland et endossé par M<sup>r</sup> Lemaire, et que le Conseil s'engage paye le dit Billet à son échéance.

adopté

5<sup>o</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }  
Le. par M<sup>r</sup> Rolland }

Il est résolu

pour le même montant  
R. M.  
L. M.



pour renouveau le Bille de Trois cent cinquante Dollars (\$350.00) à l'ordre de M<sup>r</sup> J. B. Lalpicaud, du 1<sup>er</sup> fév<sup>r</sup> 1871 courant, le Maire & le Secrétaire soient autorisés de payer la somme de Vingt cinq Dollars, à compte du dit Bille; & qu'ils soient autorisés de signer un autre Bille à trois mois, à l'ordre du dit M<sup>r</sup> J. B. Lalpicaud, en renouvellement & que le Conseil s'engage payer le dit Bille à son échéance - adopté

x trois cent  
vingt cinq Dollars  
J. B. Lalpicaud  
Sec. M<sup>r</sup>

6<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Trécullette }  
Sec. par M<sup>r</sup> Rolland } Il est résolu que pour renouveler le Bille de Mille Dollars, à l'ordre de Dame Rose Désima Pancham & qui vient au 1<sup>er</sup> fév<sup>r</sup> 1871 courant, le Maire & le Secrétaire soient autorisés de donner un autre Bille du même montant à quatre mois, payable à La Banque du Peuple, à l'ordre de Dame Rose Désima Pancham & en renouvellement & que le Conseil paye le dit Bille à son échéance. - adopté

4<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }  
Sec. par M<sup>r</sup> Trécullette } Il est résolu que pour renouveler le Bille de Mille Dollars, signé par J. D. Rolland & endossé par J. B. Lalpicaud, & qui vient au 1<sup>er</sup> fév<sup>r</sup> 1871 courant & qui est payable à la Banque du Peuple, le Maire & le Secrétaire soient autorisés de signer un autre Bille du même montant à trois mois, & qui est payable au renouvellement, signé par J. D. Rolland & endossé par J. B. Lalpicaud, & que le Conseil paye le dit Bille à son échéance - adopté

8<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Trécullette }  
Sec. par M<sup>r</sup> Rolland }  
Que la résolution N<sup>o</sup> 12 (deux) autorisant le renouvellement du

du Bille de Mille Dollars du 1<sup>er</sup> fév<sup>r</sup> 1871 courant, soit résolu. - adopté

9<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }  
Sec. par M<sup>r</sup> Trécullette } Il est résolu que le Maire & le Secrétaire soient autorisés de payer Deux cent cinquante Dollars à compte du Bille de Mille Dollars, devenu dû le 1<sup>er</sup> fév<sup>r</sup> 1871 courant, & qu'ils soient autorisés de signer un autre Bille au montant de Sept cent cinquante Dollars, pour trois mois à l'ordre de M<sup>r</sup> J. B. Lalpicaud, payable à la Banque du Peuple, & que le Conseil s'engage payer le dit Bille à son échéance - adopté

10<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Rolland }  
Sec. par M<sup>r</sup> Masson } Que les comptes suivants soient payés à savoir les fonds pour l'année au Conseil, viz: Syndicats de Chemins à Paroisses \$750.00 A. Lacoste \$47.22; & à même le fonds des Eaux de l'année, A. Lacoste \$37.22 - adopté

11<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }  
Sec. par M<sup>r</sup> Trécullette } Que le Conseil s'engage

J. B. Lalpicaud  
Maire



A une assemblée spéciale du conseil Municipal du Village d'Hochelaga, tenue dans la Maison Municipale, le vingt sept février mil huit cent soixante et dix neuf, à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents.

Monsieur le Maire R. Pélissier, J. Gauthier, D. Masson, M. Sambornier comme conseillers formant la majorité des membres du dit conseil.  
Rapport du Comité des Finances.

A Messieurs le Maire & Messieurs les Conseillers formant le conseil Municipal local du Village d'Hochelaga, assemblés en conseil.

Messieurs,

A votre assemblée des Membres du Comité des Finances devant le conseil, tenue dans le Bureau de la Corporation dans le Village d'Hochelaga, le vingt quatre février mil huit cent soixante et dix neuf, à sept heures et demie du soir, à laquelle assemblée étaient présents tous les Membres du dit Comité.

Notre dit Comité fait rapport, qu'après avoir pris en sa sagesse considération les suggestions faites par certains contribuables tendant à modifier dans le Règlement qui devra être soumis aux propriétaires de cette Municipalité, mes clauses par laquelle le conseil s'engagerait d'appliquer les arrérages actuellement dûs à la Municipalité au fonds d'amortissement, notre Comité doit avoir l'honneur de vous recommander qu'une semblable

clausé

clausé ne peut pas entrer dans le dit Règlement, qu'elle serait de nature à diminuer les garanties offertes aux prêteurs et entraînerait une réduction sur la valeur des dettes.

Mais notre Comité croit devoir vous recommander que les dites arrérages qui devraient nécessairement entrer dans le fonds de la Municipalité devraient en autant que faire se pourra être appliqués au paiement du fonds d'amortissement à être perçus pour le dit emprunt, afin de diminuer en autant que possible la taxe spéciale d'ici à quelques années occasionnée par le dit emprunt.

Le tout respectueusement soumis,

Hochelaga ce 27 fev 1879 (Signé) R. Pélissier  
J. G. Gauthier  
D. Masson

1<sup>o</sup> Prop. par M. Masson

Sec. par M. Sambornier } Que le rapport  
du Comité des Finances qui vient d'être  
lu soit reçu & adopté

Et le Maire met sur la table une requête  
à M. le Maire en date du 27 fev 1879

2<sup>o</sup> Prop. par M. Gauthier

Sec. par M. Masson } Que conformément  
à l'avis de Motion donné par M. J. Gauthier  
à l'assemblée spéciale du (29 octobre 1878)  
vingt neuf octobre mil huit cent soixante  
et dix neuf fin de préparer un règlement  
pour autoriser la Corporation du  
Village d'Hochelaga, à faire un emprunt  
pour payer & tenir de la Corporation,  
la Maison Municipale, s'élargissement



L'empêchement des rues, la Poste Publique, pour achat de pierre à macadam; que le conseil des Finances prépare un règlement pour être soumis à une assemblée spéciale de conseil, que la dite assemblée spéciale ait lieu le quatrième jour de Mars prochain. - adoptée

M. le Maire met sur la table une lettre de M. A. Lacoste datée du 24 fev 1879

3<sup>e</sup> Prop. par M. Hanthier }  
Sec. par M. Masson } Que le Maire et le Secrétaire soient autorisés de donner un Billet à trois mois à M. A. Lacoste, en payement de son compte à ce jour. - adoptée

M. le Maire met sur la table une lettre de M. Hanthier du 15 fev 1879 -

4<sup>e</sup> Prop. par M. Hanthier }  
Sec. par M. Fontbonne } Que le Secrétaire accuse réception de la lettre de M. Hanthier du 15 fev, concernant, le remerciant au nom du conseil, que l'information que la somme en question sera ~~remise~~ payée suivant son désir. - adoptée

Le Secrétaire met sur la table les minutes d'une assemblée publique, convoquée pour célébrer l'opportunité d'émettre des Obligations pour consolider ladite Municipalité

Aut ces minutes.

Assemblée publique des habitants franc-tenanciers de la Municipalité du Village d'Hocheulaga, convoquée par Monsieur le Maire en conformité à une requête de M. C. Proux, au sujet de la consolidation de la dette Municipale du dit

dit Village d'Hocheulaga; la quelle assemblée a été tenue le (17) dix sept fevrier vent deux cent septante dix-neuf à huit heures du soir. -

1<sup>e</sup> Prop. par J. D. Nollan }  
Sec. par D. Masson } Que M. Dufourmont

M. le Maire preside cette assemblée que M. Leboite soit nommé Secrétaire de cette assemblée. - adoptée

2<sup>e</sup> Prop. par M. D. Masson }  
Sec. par M. Lussier } Que le Comte spécial nommé à l'assemblée publique du 27 novembre 1879 soit prié de faire un rapport sur les affaires de cette Municipalité, et que demandé. Le Président déclare cette motion adoptée hors d'ordre. -

M. Delisle fait lecture d'un certain rapport du Comte spécial. -

3<sup>e</sup> Prop. par M. Darin }  
Sec. par M. Delisle } Que le dit rapport soit reçu. -

Le Président déclare cette motion hors d'ordre

4<sup>e</sup> Prop. par M. Lebeau }  
Sec. par M. C. Proux } Que en l'état soumis par le conseil de cette Municipalité constatant que malgré la crise, les affaires de cette Municipalité ont continué à se développer et à progresser, & qu'il est cependant devenu nécessaire de rencontrer certaines obligations contractées pour des travaux & entreprises qui ont déjà



recu l'approbation des Electeurs qui de-  
raient être payés par emprunts; cette as-  
semblée se sera de son recommander la ligne  
de conduite suggérée par le conseil de conser-  
ter un emprunt au moyen de Debentures pour  
certaines des différentes dettes & obligations.

5<sup>e</sup> Il est proposé en amendement

Par M. Dandery

Que par M. W. G. M. Donald } That as the  
proposé to issue Bonds is not for a work  
in which the proprietors are called upon  
to approve, but in the contrary, to relieve  
the members of council from responsibility  
which they have voluntarily taken upon them-  
selves. It is resolved that, for the present  
and future safety of the interests of the proprie-  
tors in this Municipality, that no Bonds be  
issued for the purpose of paying such debts,  
and that if the Municipality are bound to  
pay such debt, they be liquidated by the applica-  
tion of the whole of the Taxes, levied for Munici-  
pal purposes.

Le Président sur la motion au rapport  
qu'elle est renvoyée à l'assemblée.

La motion principale étant alors lue est  
adoptée sur sa seule décision

6<sup>e</sup> Prop. par J. B. Hurland. ler

Sec. par Alexis Perron } Que cette assemblée  
recommande à ce conseil de préparer un  
réglement qui devra être soumis au préalable  
aux Electeurs sur les dispositions du  
code Municipal, en autorisant la Corpora-  
tion du Village de Hochelaga, à emprunter  
une somme de \$30000 au moyen de

Debentures

Debentures, pour, entre autres fins les sui-  
vantes, tel que soumise à cette assemblée.

- 1<sup>re</sup> Pour payer le terrain de la Corporation 12000.00
- 2<sup>e</sup> " " " " " " " " 6000.00
- 3<sup>e</sup> Chargement des rues 4000.00
- 4<sup>e</sup> Pave public 500.00
- 5<sup>e</sup> Pave à encastrer 4500.00

adoptés

7<sup>e</sup> Prop. par M. Hurland

Sec. par M. Hurland

Que M. le Président  
de cette assemblée laisse maintenant le  
fauteuil qu'il occupe remplacé par M.  
Lynac Perron

adoptés

8<sup>e</sup> Prop. par M. Ledu

Sec. par M. Ledu

Que des remerciements  
soient votés à M. le Président & au Secrétaire  
de cette assemblée pour la manière habile  
& impartiale dont ils ont fait preuve dans  
l'accomplissement de leurs devoirs en  
cette occasion.

adoptés

(Antoine) }  
J. M. Hurland, }  
Secrétaire

(Lynac) B. Perron }  
Président

9<sup>e</sup> Prop. par M. Masson

Sec. par M. Sambourin

Que les comptes  
de l'assemblée publique des citoyens de  
ce Village au sujet de la course d'entretien de  
la dette Municipale - fassent partie en archives  
de ce conseil -

adoptés

10<sup>e</sup> Prop. par M. Sambourin

Sec. par M. Hurland

Qu'il soit résolu  
que pour recouvrer le Pave

de



de Mille Dollars, à l'ordre de M. Dominique  
Masson, du le premier Mars prochain, le  
Maire de Montréal soient autorisés de  
signer un autre Bille de même montant pour  
quatre mois en renouvellement, à l'ordre de  
dit M. Masson, que le Conseil d'urgence  
payer ledit Bille à son échéance

adopté

7<sup>e</sup> Prop. par M. Masson

Sec. par M. Bonhomme } Que'il soit résolu  
que pour renouveler le Bille de Deux cent qua-  
trevingt quatre \$<sup>00</sup> Dîners, à l'ordre de M. Robert  
Robert, du à La Banque du Peuple, le troisième  
jour de Mars prochain cent cinquante & dix neuf  
le Maire de Montréal soient autorisés de  
signer un autre Bille de même montant  
à trois mois en renouvellement, que le Con-  
seil d'urgence payer ledit Bille à son échéance

adopté

8<sup>e</sup> Prop. par M. Laflamme

Sec. par M. Masson } Que

Que le Maire de Montréal soient autorisés de  
souscrire à toute espèce d'ambassade Mini-  
cipal, tel que compilé par M. C. Laf-  
lamme

adopté

Rapport de M. le Surintendant de l'Épave.  
A M. le Maire & Messieurs les Conseillers  
du Village de Hochelaga,  
Messieurs

J'ai l'honneur de vous faire  
rapport sur la visite que j'ai faite aux diffé-  
rentes maisons fournies d'eau par votre Commu-  
nauté - j'ai trouvé toutes les (dampiers)

robustes

robustes en bon état, et fonctionnant bien.

Qu'un certain individu, qui tenait  
une ruche, qui était approvisionnée  
d'eau par la Corporation & ce sans avoir payé.

Je dois faire remarquer à votre  
Conseil, que sur plusieurs maisons  
nouvelles, il n'existe point de robinets,  
ce qui cause beaucoup de difficultés  
pour le bon fonctionnement du Dépar-  
tement de l'Eau; plusieurs propriétaires récom-  
mandent de faire remarquer & de deman-  
der pour eux cette faveur au Conseil.

Le tout humblement soumis.

Hochelaga 2<sup>e</sup> février 1879 -

(Signé) J. F. Laflamme

9<sup>e</sup> Prop. par M. Laflamme

Sec. par M. Bonhomme } Que le rapport  
qui vient d'être lu soit reçu & adopté  
& que le Conseil de la Commune soit au-  
torisé de faire passer des robinets sur  
les maisons nouvelles, & lui en les robinets  
manquants

adopté

10<sup>e</sup> Prop. par M. Bonhomme

Sec. par M. Masson } Que le Conseil

soit autorisé de

adopté

Laflamme  
Sec. Sec.  
Maire



Cette assemblée régulière du conseil municipal du Village de Hochelaga, tenue dans la Maison Municipale le lundi le treizième jour de Mars mil huit cent soixante sept à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec

étaient présents -

M. le Maire Raymond Préfontaine, J. D. Halland, J. S. Aubin, J. S. Fiset, D. Masson, deux conseillers étant une majorité des membres du dit conseil -

Après lecture des minutes de l'assemblée du mois dernier, elles sont adoptées à l'unanimité -

M. le Maire met sur la table une lettre de recommandation, datée de Paris - aussi une lettre de M. J. M. Beaudry 12 fév. 1877 -

1<sup>re</sup> Prop. par M. Halland }  
Lec. par M. Aubin } Que les lettres de M. Beaudry & des dames recommandées qui n'ont pas été lues soient renvoyées au conseil des échevins pour en faire rapport - adoptée

Rapport du sous-intendant du Télégraphe d'Albany  
2<sup>re</sup> Prop. par M. Fiset }  
Lec. par M. Masson } Quel rapport du sous-intendant du Télégraphe d'Albany de St. Maurice concernant qui n'ont pas été lues, sont renvoyés - adoptée

3<sup>re</sup> Prop. par M. Halland }  
Lec. par M. Fiset } Que pour rembourser le prêt de cinq cent mille Dollars, à l'ordre de E. Chevalier de la

le dit prêt par le dit M. Chevalier de la Courbe soient autorisés de signer un autre prêt au même montant, pour six mois, à l'ordre de M. C. Chevalier, en remboursant le dit prêt au dit M. Chevalier au tant de huit pour cent, tel que convenu, & que le conseil s'engage parer le dit prêt à son échéance. - adoptée

Le Maire met sur la table une requête de M. C. Aron val, demandant au conseil d'autoriser la vente par les rues de certains produits -

4<sup>re</sup> Prop. par M. Aubin }  
Lec. par M. Halland } Que la requête de M. Aron val, qui n'ont pas été lues, soit après approbation du Tribunal, que le dit conseil soit autorisé de préparer un règlement en conformité avec la dite requête - adoptée

5<sup>re</sup> Prop. par M. Aubin }  
Lec. par M. Halland } Que le montant de quinze Dollars donné par M. Hawkins, pour être remis à la Fabrique ou à la Société de Paul de sa part. - adoptée

6<sup>re</sup> Prop. par M. Aubin }  
Lec. par M. Halland } Que le conseil soit formé composé de M. le Maire & du conseil de ce conseil, avec pouvoir d'obtenir des lettres en dehors du conseil, entre autres les agents de la corporation, pour s'entendre avec le conseil de l'Éau de la Ville de Montréal, au sujet d'un tarif pour eau, imposé à cette Municipalité par la dite - Cité

ad ad ad ppinde  
H. M.  
J. S.







Le Conseil Municipal de cette Municipalité adopte le Règlement suivant.

Règlement N° 19

Pour autoriser la Corporation du Village d'Hochelaga Comte d'Hochelaga, District de Montréal afin de contracter un emprunt pour vingt cinq ans, de la somme de trente mille Dollars, (\$30,000) courant, pour les fins suivantes, savoir:

- 1° Pour payer le terrain acquis de la fabrique de la paroisse de la Vierge de Hochelaga.
- 2° Pour payer le coût de la Maison Municipale
- 3° Pour payer le coût de la Poste Publique.
- 4° Pour payer l'élargissement des rues
- 5° Pour empierrement sur certaines rues.

Et après remboursement cette somme de trente mille Dollars (\$30,000) au cours, au moyen de bons ou de lettres ou imposer une taxe spéciale annuelle, pour payer l'intérêt sur icelle pour un fonds d'augmentation et

Province de Québec.

District de Montréal.

Corporation du Village d'Hochelaga

A une session spéciale du conseil municipal du Village d'Hochelaga, dans le Caucid Hochelaga tenue dans la Maison Municipale dudit Village en la Salle ordinaire des séances, mardi, le quatrième jour de Mars mil huit cent soixante et dix neuf, à huit heures et demie d'après conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle assemblée étaient présents

Monsieur le Maire Raymond Préfontaine et Messieurs les Conseillers, J. D. Pothier, Desjardins, Louis Fréchette, D. Masson, P. E. Monseigneur, formant la majorité des membres du dit conseil, régulièrement assemblés sous la présidence de M. le Maire, Raymond

Préfontaine, Il a été statué et ordonné, et le dit conseil, par le présent Règlement, ordonne et statue ce qui suit, savoir:

- 1° Il sera fait et contracté un emprunt, de trente mille Dollars (\$30,000) courant, pour servir et être employés pour les fins suivantes, savoir,
- 1° Douze mille dollars (\$12,000) Dollars, pour payer le terrain acheté de la fabrique
- 2° Six mille (\$6,000) Dollars, pour payer le coût de la Maison Municipale
- 3° Cinq cents (\$500) Dollars pour payer le coût de la Poste publique
- 4° Cinq mille (\$5,000) Dollars pour l'élargissement des rues,
- 5° Six mille cinq cent (\$6,500) Dollars pour empierrement sur certaines rues.

Ces différents dettes ayant été contractées avec l'intérêt formelle qui elles seraient éteintes par l'émission de débentures et au qu'il est plus avantageux d'émettre de telles débentures que de continuer à donner et rembourser les différents billets dus par cette Corporation; les dites débentures devant être à long terme, afin de faire contribuer d'une manière plus équitable tous les contribuables qui profitent ou auront le bénéfice des améliorations déjà faites ou à faire

Des bons en débentures, par tout la signature du Maire et contresigné par le Secrétaire Trésorier du conseil Municipal du dit Village d'Hochelaga, jusqu'à concurrence de la dite somme de trente mille Dollars (\$30,000) du cours, seront émis en faucon de ou de prétens de cette somme par montants ou bons de cinq cents Dollars chacun, payables remboursables au bureau d'office du ou des dits prétens, tel qu'il sera ou pourra être convenu sur icelle entre le ou les dits prétens et le dit conseil.

Ces bons en débentures porteront intérêt de sept pour cent par an de la date de leur émission jusqu'à leur paiement définitif

Pour pourvoir au paiement et remboursement du dit emprunt, il sera établi sur icelle un fonds de



296

amortissement de deux pour cent en sus ou au  
delà de l'intérêt de sept pour cent, tel qu'il est dit

Le dit intérêt de sept pour cent sera payable et  
exigible tous les six mois par paiements semi annuels  
qui seront dus & payables le premier, six mois après  
son émission, le second un an après son émission  
en continuant pour les autres de six mois en six  
mois jusqu'à l'extinction totale des dits intérêts  
& du Capital

Le fonds d'amortissement de deux pour cent  
sera payable & exigible tous les douze mois par  
paiements annuels qui seront dus & payables, le  
premier, douze mois après son émission et conti-  
nuant pour les autres de douze mois en douze mois  
jusqu'à l'extinction totale du Capital.

Dans le but de payer les intérêts sur les dites  
débentures et pour établir un fonds d'amortissement  
de deux pour cent par année sur le montant des  
dites débentures en sus & au-delà des dits intérêts  
comme sus dit une taxe ou cotisation spéciale  
annuelle est & sera imposée par le présent règle-  
ment sur tous les biens fonds imposables dans les  
limites de cette Municipalité

La dite taxe ou cotisation sera due & payable  
de la même manière que les autres cotisations  
imposées par le dit Conseil Municipal de la Corpora-  
tion sus dite.

Pour obtenir davantage le paiement des dites débentures  
les propriétaires immobiliers appartenant à la Corporation dudit  
Village seront spécialement hypothéqués.

Signé N. P. Fontaine Maire  
Contre-signé J. M. Leclercq  
Secrétaire desonin

3

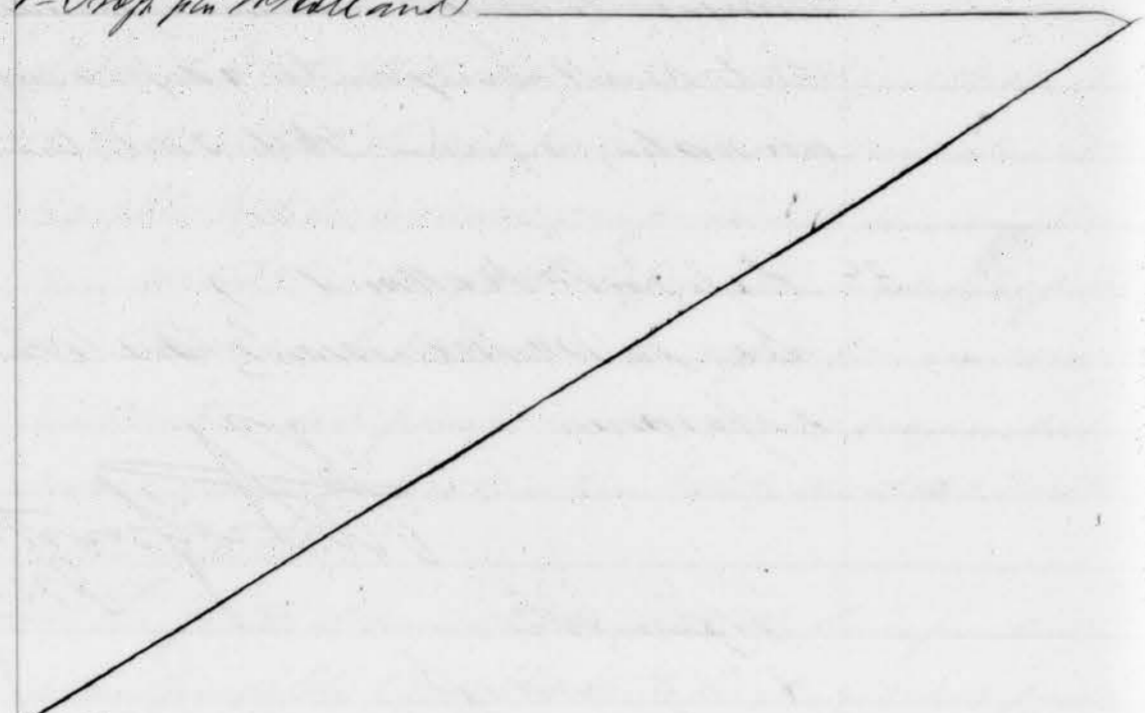
1<sup>er</sup> Prop. par M. Rolland

297

1<sup>er</sup> Prop. par M. Rolland1<sup>er</sup> Prop. par M. Rolland



1<sup>re</sup> Prop. par M. Kelland



1<sup>re</sup> Prop. par M. Kelland }  
Sec. par M. Leclerc } Quel Règlement  
(N<sup>o</sup> 19) numéro dix neuf } pour autoriser la  
corporation à remettre des D<sup>o</sup> ententes au  
montant de Trente mille Dollars, pour  
conseil de la dette municipale, voir ce  
adopté

# qui n'ont  
d'être lu)  
H.A.M.  
M.H.

2<sup>e</sup> Prop. par M. Rousseau }  
Sec. par M. Desbrosse } Quel règlement  
regardant instruction de publier &  
le Règlement N<sup>o</sup> 19 qui n'ont  
d'être lu, conformément aux dispo-  
sitions du Code Municipal de la Pro-  
vince de Québec, et de plus deux fois dans  
un journal français & dans un journal  
anglais de la Cité de Montréal, & que tous  
les électeurs municipaux propriétaires de  
Brevets fonciers de la dite Municipalité, qualifiés  
aux fins des présentes, soient convoqués  
en assemblée publique, pour approuver  
ou désapprouver par Oui ou par Non le  
dit Règlement N<sup>o</sup> 19, au lieu ordinaire  
des séances du Conseil, pour  
samedi

& dans cette  
Municipalité  
ou la manière  
ordinaire  
H.A.M.  
M.H.

samedi, le vingt-neuvième jour de Mars mil  
huit cent soixante et dix-neuf, à dix heures  
du matin, & que le Roll soit tenu à ce effet.  
adopté

3<sup>e</sup> Prop. par M. Kelland }  
Sec. par M. Rousseau } Quel règlement  
s'ajoute. adopté

H. Desbrosse,  
Sec. G.  
H. Desbrosse  
M. Rousseau



Une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village de Hochelaga, convoquée par avis spécial & public, tenu dans la Maison Municipale rendue le vingt-huit Mars n'ont eu lieu sans interruption à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents

M. le Maire Raymond Préfontaine, et Messieurs les Conseillers Louis Frobette, D. Masson, & M. Bourbominie. En l'absence de M. Masson, M. Frobette a été élu Président de l'Assemblée.

L. D. Dommenech  
L. St-Georges, Sec.  
Dufresno, R. L.  
Demers, D. R.  
M. Masson  
M. Frobette

Le Secrétaire a lu sur la table les applications pour licences d'ambages - Prop. par M. Masson } Que les applications pour licences d'ambages soient refusées en vertu des licences pour enfants saisis. Le Conseil procède à l'examen de la liste des jurés, qui est composée & paraphé par le Président de la liste, et que le certificat en soit fait.

Le Secrétaire a lu sur la table une lettre de M. L. Boon, demandant au Conseil un bon pour une ligne d'ambages dans ce village - 12 Mars 1874.

3<sup>e</sup> Prop. par M. Frobette } Que le Secrétaire reçoive instruction de répondre à M. Boon et d'informer par la suite le Conseil de tout ce qui se fera.

sa demande en considération.

Lecture est faite d'une lettre de M. Sommeval, en date du 5 Mars 1874, offrant de la pierre à ciment pour le presbytère de Hochelaga. -

3<sup>e</sup> Prop. par M. Masson } Que l'offre faite dans la lettre de M. Sommeval, du 5 Mars courant, soit acceptée, adoptée.

Lecture est faite de la liste d'ambages 5 Mars 74

4<sup>e</sup> Prop. par M. Frobette } Que le Secrétaire reçoive instruction de se procurer les documents suivants, savoir: 1<sup>o</sup> Proclamation en faveur du Village de Hochelaga 2<sup>o</sup> Date que le cadastre pour Hochelaga a été fait 3<sup>o</sup> Proclamation en faveur de la ville de Hochelaga 4<sup>o</sup> Date de l'homologation du plan de la ville de Hochelaga 5<sup>o</sup> Avis au Conseil de la Commission de prendre en les terres d'Hochelaga - quant aux limites entre ce dernier Village et le Village de la Côte d'Orléans. -

Lecture est faite de la lettre de la Nouvelle Cie. du Sag de Montréal, par son Président, informant le Conseil que la dite Compagnie refuse de payer leur camp de laau. -

5<sup>e</sup> Prop. par M. Frobette } Que le compte de la Nouvelle Cie. du Sag pour eux soit remis entre les mains de l'arsenal de la Corporation pour évaluation, de réduction faite de leur compte pour pay. - adoptée

6<sup>e</sup> Prop. par M. Bourbominie } Que pour







3<sup>e</sup> Prop. par M. Rolland  
Lé par M. Mousseau }  
Que Mr le Maire  
préside l'assemblée qui aura été  
tenue pour la rotation du Règlement  
1879 - adopté

4<sup>e</sup> Prop. par M. Mousseau }  
Lé par M. Rolland }  
Que le Conseil  
s'ajourne. - adopté

Julien Létourneau

M. Prifontaine  
Maire

À une assemblée spéciale du conseil  
Municipal au Village d'Esselunga, con-  
voquée par avis réguliers donné à tous les  
membres présents dans la maison municipale,  
mardi le premier avril mil huit cent  
septante et sept, à huit heures de nuit  
du soir, conformément aux dispositions  
au Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents

M. le Maire P. Prifontaine, & Messieurs  
le conseiller, postulant, J. D. Rolland,  
Léves, Prifontaine, D. Moisson, A. D. Mous-  
seau, formant la majorité des membres  
du dit conseil.

M. Mousseau donne avis qu'il fera  
motion à une prochaine assemblée du  
dit conseil qu'un comité soit formé  
pour s'enquérir au sujet de certaines  
plaintes faites contre certains employés  
de la Corporation.

M. Lanthier donne avis qu'il fera  
motion à une prochaine assemblée du  
dit conseil pour qu'un comité soit nom-  
mé pour s'entendre avec les héritiers ou  
représentants de la succession de M. Lanthier  
au sujet de la cession du terrain nécessaire  
sur leur propriété pour l'établissement de la  
rue St. Marie.

M. Lanthier donne avis qu'il fera motion  
à une prochaine assemblée du conseil pour  
l'adoption d'un règlement, concernant  
les ventes par les mes de certains produits  
ou articles de commerce pour  
s'opérer sur tous les étendus de la  
ville.

Mousseau



Messieurs le Maire (en sa qualité de Président  
à l'Assemblée tenue pour la ratation au Régle-  
ment No 19) deposer sur le bureau  
le rapport sur la dite ratation, constatant  
que ledit Règlement a été voté par la majorité  
absolue des votes et de la valeur de la propriété -  
comme suit: savoir

Les votes ont en faveur du Règlement, tant  
de Trente neuf (39) -

Les votes non contre ledit Règlement, tant  
de Treize (13) -

Saisant une majorité de vingt six (26)  
pour l'approbation du Règlement -

Les votes ont représenté une valeur  
de Cent dix huit mille cinq cent vingt deux  
Dollars (\$118 528.<sup>00</sup>) et les votes non repre-  
sentaient une valeur de Trente huit mille trois  
cent quatre vingt quinze Dollars (\$38 345.<sup>00</sup>), sai-  
sant une majorité absolue de la valeur de la  
propriété, en faveur du Règlement, de Quatre  
vingt mille cent quatre vingt Dollars (\$80 133.<sup>00</sup>).

1<sup>o</sup> Prop. par M. Belland }  
Lic. par M. Gauthier } Que le rapport sur  
la ratation du Règlement No 19 qui a été  
soumis au Conseil par M. le Maire, agit avec  
comme Président à cette ratation, à l'Assemblée  
tenue le 29 Mars dernier, soit que a adopté  
adopté

2<sup>o</sup> Prop. par M. Belland }  
Lic. par M. Gauthier } Que de l'avis  
et le Secrétaire, transmettent au Secré-  
taire le rapport au Conseil, avec copie  
certifiée du Règlement No 19, antérieurement  
la Corporation à ce rapport. Nulle  
Nulle

\* pour approbation }  
M. Gauthier }  
M. Belland }

Reste nulle Dollars, ainsi que des extraits  
des minutes antérieures adoptant le Régle-  
ment et les documents se rapportant  
au dit Règlement, en sa publication, et à  
son approbation par le Conseil Municipal  
et que le Maire soit autorisé à aller à  
Publie, si nécessaire pour approuver  
l'approbation au dit Règlement, et que des  
dépenses dans ce but soient payées par  
le Conseil. - adopté

3<sup>o</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Lic. par M. Gauthier } Que des sommes soient  
soient affectés à M. le Maire Préfonsaine  
pour les services rendus à ce Conseil  
comme Président à l'Assemblée tenue  
le vingt six Mars dernier pour la  
ratation au Règlement No 19 -

4<sup>o</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Lic. par M. Masson } Que le Conseil  
s'ajourne - adopté

M. Gauthier,  
J. J.  
M. Gauthier,  
Maire



A une assemblée régulière du conseil  
Municipal du Village de Hochelaga  
tenue dans la Maison Municipale, le lundi  
le septième jour d'Avril mil huit cent  
soixante-dix-neuf à huit heures et demie du  
soir, conformément aux dispositions du  
Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents tous les membres  
du dit conseil, assemblés sous la  
présidence de M. le Maire R. Préfontaine.  
M. le Maire met devant le conseil une  
lettre du Secrétaire Provincial accusant  
la réception du Règlement 1879 & des autres  
documents s'y rapportant. Et une  
lettre du Président de la Boardwalk Co.  
du Sag au sujet de leur compte d'ann.

Le Secrétaire soumet au conseil le  
rapport de l'Épaveur de la Cour de Mu-  
nicipalité pour les mois de Janvier, Février  
& Mars.

1<sup>er</sup> Prop. par M. Kelland }  
Sec. par M. Héduette } Que le rapport  
de l'Épaveur des épaves pour les mois  
de Janvier, Février & Mars soumis, soit  
adopté. — adoptée

Rapport du Surintendant du Télégraphe  
à l'égard de la marche & de  
M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous  
faire rapport que j'ai visité ce  
jour des derniers les bates d'alarme  
et j'ai trouvé toutes en bon ordre  
& fonctionnant très bien.

Je prends au même temps  
à l'ordre

la liberté de vous suggérer d'acheter de la  
Manufacture de coton, toutes les ceintures  
dans les papiers de papier, & par ce  
moyen une grande quantité de papier  
dans le macadam des rues. —  
Hochelaga, le 7<sup>ème</sup> Avril 1879.

Nota est  
(Sé) J. F. Sébastien

2<sup>o</sup> Prop. par M. Bombardier }  
Sec. par M. Masson } Que le rapport de  
M. Sébastien au sujet du Télégraphe d'alarme  
soit adopté; & que la seconde partie du  
dit rapport soit refusé au conseil de  
l'annuler. — adoptée

Le Secrétaire met devant le conseil une lettre  
du Chef des Postes, suggérant au conseil  
l'adoption d'un Règlement pour faire payer  
des collets sur les différentes stations. — adopté

3<sup>o</sup> Prop. par M. Héduette }  
Sec. par M. Masson } Que la lettre du Chef des  
Postes qui vient d'être lue soit re-  
fusé au conseil de la Ville, pour en faire rap-  
port. — adoptée

Le Maire fait lecture d'une application  
de M. O. L. Lullancourt au conseil, pour  
le privilège de vendre dans cette Municipalité.

4<sup>o</sup> Prop. par M. Kelland }  
Sec. par M. Bombardier } Que la lettre de  
M. Lullancourt soit refusé au conseil de  
l'annuler. — adoptée

5<sup>o</sup> Prop. par M. Sébastien }  
Sec. par M. Héduette } Que les comptes  
suivants soient approuvés: ref. des Comptes 1878  
D. Collins & Co. 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, J. Lullancourt 1880  
L. Lullancourt & Co. — adoptée 6<sup>e</sup>



6<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Sec. par M. Masson } Que Mr. Chartier  
recevra instructions de faire passer le nom  
"D. Bellin", mis en vente balance, & de faire  
inscrire le nom "Cuirbantes". - adopté

7<sup>e</sup> Prop. par M. Rolland }  
Sec. par M. Desbrosses } Que pour recon-  
tre le Bille de mille cinquante sept Dollars  
à l'ordre de Mr. M. Desbrosses, du dit Banque  
du Peuple, le dit neuf mille courant, le  
Maire & le Conseil soient autorisés à  
signer un autre Bille du même mou-  
tant à trois mois en renouvellement, à  
l'ordre du dit Mr. M. Desbrosses; que le  
caucul paye le dit Bille à son échéance. -  
adopté

8<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Sec. par M. Desbrosses } Que pour recon-  
tre le Bille de Deux cent quarante Dollars  
à l'ordre de Mr. J. Archambault, du dit cinq  
quatre mille courant, le Maire & le Conseil  
soient autorisés à signer un autre Bille  
du même montant, à l'ordre du dit Mr. Archambault  
à trois mois, en renouvellement, &  
que le caucul paye le dit Bille à son  
échéance. - adopté

9<sup>e</sup> Prop. par M. Masson }  
Sec. par M. Masson } Que pour un certain le  
Bille de cinq cents Dollars, à l'ordre de Mr. La-  
pierre, du dit Banque du Peuple, le dit quatre mille  
courant, le Maire & le Conseil soient autorisés  
à signer un autre Bille du même montant  
à trois mois, à l'ordre du dit Mr. La-  
pierre en renouvellement & que le caucul paye le dit  
Bille à son échéance. - adopté

*Handwritten notes and signatures in the left margin.*

10<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Sec. par M. Masson } Que les applications pour  
licences d'auverges de Madame Jos. Tessier, Messieurs  
Darnac Roy, G. Pélissier, J. Desbrosses, T. H. Leduc  
& Moise Durand soient referés au Comité  
des Licences pour en faire rapport. -  
adopté

11<sup>e</sup> Prop. par M. Rolland }  
Sec. par M. Gauthier } Que un Comité spécial  
soit formé, composé de Mr. le Maire, Mr.  
Desbrosses & Messieurs Desbrosses & Desbrosses  
deux pour continuer la classification,  
révision, examen & rapport de l'ensemble  
de l'ensemble, avec pouvoir d'appointer de  
nommer au besoin; sans pouvoir aussi de  
s'adjointer d'autres personnes. - adopté

12<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Sec. par M. Masson } Que conformément à  
l'avis de Messieurs Gauthier, un Comité  
spécial soit formé en dehors du Conseil  
composé, de Messrs. Pte. Rolland, Mr. Ed. Beau-  
vais & Mr. Desbrosses, pour s'occuper  
avec les héritiers ou représentants de  
la succession Ogilvie, pour obtenir  
la cession d'une certaine partie de terrain  
situé entre les propriétés de Messrs.  
Robertson & Masson, sur le côté Nord-  
Ouest de la rue St. Marie. - adopté

*Handwritten note: "nécessaire pour l'élaboration de la loi"*

*Handwritten signatures and initials.*

13<sup>e</sup> Prop. par M. Rolland }  
Sec. par M. Desbrosses } Que l'Inspection  
des décrets reçus instructions, de  
notifier les propriétaires d'édifices mention-  
nés dans le rapport n° 10 qui ont  
trouvé sur la rue St. Marie, conformément  
aux règlements de la ville. - adopté



14<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier }  
 Lec. par M. Masson } Que le Conseil saisi  
 autorise de droit aux commissaires urbains  
 pour leur demander si c'est l'intention de la  
 dite Commission, de faire descendre durant  
 la prochaine saison au quai d'Aboulaye, les  
 bateaux traversiers de Longueuil - adoptée

15<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier }  
 Lec. par M. Masson }  
 -----

M. le Maire donne son compte rendu, de l'entretien  
 du compte de l'eau avec le compte de l'eau de  
 Montréal au sujet du prix de l'eau. -

16<sup>e</sup> Prop. par M. Masson }  
 Lec. par M. Masson } Que le conseil sa-  
 ponne - adoptée  
 huit mots rajoutés sont seuls. Deux renvois en marge  
 aux baus.

M. Gauthier, M. Masson  
 M. Gauthier, M. Masson

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal  
 de la Ville d'Aboulaye, convoquée par avis  
 public spécial, pour l'examen de la liste des  
 électeurs parlementaires, tenue dans la Mas-  
 sen Municipale le jeudi le dixième jour du  
 mois de Mars mil huit cent quatre-vingt-neuf  
 à huit heures et trente minutes du soir, con-  
 formément aux dispositions du Code Municipal  
 de la Province de Québec -

Étaient présents  
 M. le Maire R. Préfontaine et Messieurs les  
 conseillers J. D. Halland, J. Gauthier, L.  
 Prudette, D. Masson et M. Bourbomin  
 formant la majorité des membres du  
 dit conseil. -

- 1<sup>o</sup> Original de l'avis public, du dépôt de la liste  
 des électeurs, conformément à la sec. 21 de l'acte  
 électoral de Québec
- 2<sup>o</sup> L'avis spécial de convocation de la présente  
 assemblée, avec copies de signification.
- 3<sup>o</sup> L'avis public convoquant la présente assem-  
 blée et donné en vertu de l'art. 30 de l'acte  
 électoral de Québec.

4<sup>o</sup> Les deux copies de la liste des électeurs,  
 portant l'attestation exigée par la sec. 9 de  
 l'acte électoral de Québec -

M. le conseiller Gauthier, demande  
 communication d'une lettre de M. M. Kennedy  
 du 9 avril courant, et permission  
 de faire une motion en rapport à  
 la dite lettre, ce qui lui est accordé.

Il est en conséquence  
 14 Proposé par M. Gauthier }  
 secondé par M. Masson } Que M.



M<sup>r</sup> Thomas Hawkins, remplace M<sup>r</sup> Kennedy, dans le comité spéciale, nous  
seu s'abandonner avec les secrétaires Ogden  
au sujet de la chose antérieure nécessaire sur  
leur propriété pour l'élargissement de  
la rue Ste Anne - adopté

30<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Laucheur ?  
Sec. par M<sup>r</sup> Trichette ? Que le conseil se por-  
me en comité général, pour procéder à l'exa-  
men de la liste des Electeurs parlementaires.  
adopté

M<sup>r</sup> Le Maire reçoit et l'instant, une note de M<sup>r</sup>  
Alexandre de Monseigneur (par admt) demandant  
l'insertion du nom de M<sup>r</sup> Louis Piquet, sur la  
liste des Electeurs.

Reprise des Procès. -

31<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Rolland ?  
Sec. par M<sup>r</sup> Laucheur ? Que la liste des Elec-  
teurs parlementaires qui vont être examinés  
& corrigés, pour la présente année, soit  
adoptée. - adopté

32<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Combroune ?  
Sec. par M<sup>r</sup> Rolland ? Que le conseil s'oppose  
adopté

*Trichette*  
*19.*  
*Président*  
*Maire*

A une assemblée spéciale, au conseil  
Municipal du Village d'Hochebourg, convo-  
quée par avis régulier, donné à tous les  
membres et réunis dans la maison Muni-  
cipale, le dix-septième jour du mois  
d'Avril mil huit cent cinquante quatre, neuf,  
à huit heures et trente minutes du soir,  
conformément aux dispositions du  
code Municipal de la Province de Québec -

Etant présents

M<sup>r</sup> Le Maire P. Prévost & Messieurs  
les conseillers J. D. Rolland, J. Laucheur,  
Louis Trichette, O. Masson & M. Combroune  
présent

Rapport du Comité des Licenses  
A M<sup>r</sup> Le Maire & Messieurs les Conseillers  
du Village d'Hochebourg

Messieurs

Le Comité des Licenses a

l'honneur de vous faire rapport suivant,  
savoir,

Qu'il a examiné soigneusement toutes  
les applications pour licences qui lui ont  
été référés par le conseil, & qu'il recommande  
au conseil d'accorder des certificats aux  
personnes suivantes, savoir: J. D. Rolland,  
L. Armand, L. Blouin, J. Dupont,  
A. Piché, L. J. Piché, L. O. Piché,  
O. Piché, il recommande en outre  
d'accorder à M<sup>r</sup> P. Prévost & P. Piché,  
un certificat pour licences spéciales  
conformément à leur application  
que nous avons trouvée régulière. -  
Le tout conformément aux dispositions.

Hochebourg, le 17<sup>e</sup> Avril 1854. (Signé) P. Prévost Pr.  
O. Piché Sec.







A une assemblée spéciale du conseil Municipal du Village d'Hotel-de-Ville, convoquée par avis public donné à tous les membres réunis dans la maison municipale, le mardi le vingt-troisième jour d'Avril mil huit cent cinquante & dix-neuf à huit heures trente minutes du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents,

M<sup>rs</sup> le Maire P. Préfontaine & Messieurs les Conseillers Louis Prévost, W. Masson et Bourbominie, formant la majorité des membres du dit conseil.

Le Maire mit devant le conseil les documents, savoir: 1<sup>o</sup> Une requête de M<sup>rs</sup> Casman, veuve de son mari, en faveur de son mari à M<sup>rs</sup> Casman Nay - datée 23 Avril courant. 2<sup>o</sup> Une requête de M<sup>rs</sup> Hawkins sub. demandant que l'application pour licence de M<sup>rs</sup> John Stuart soit reconvenue, datée 23 Avril 1849. 3<sup>o</sup> Une requête de M<sup>rs</sup> Dames baronnette demandant l'eau datée 17 Avril courant. - 4<sup>o</sup> Une requête de M<sup>rs</sup> Aut. Masson demandant d'être nommée pour faire les vidanges dans cette paroisse, datée 25 Avril courant.

5<sup>o</sup> Une lettre des Dames du Convent des Sœurs Marie du 26 Avril. au sujet des nouveaux arrangements à faire pour l'eau.

1<sup>o</sup> Prop. par M<sup>rs</sup> Masson } Que d'après la recommandation du Comité des Licences, des certificats pour licences soient accordés à M<sup>rs</sup> John Stuart & Casman Nay, à la condition seulement qu'ils se conforment à la loi; et à la satisfaction du Comité

x d'après  
H. M.  
[Signature]

de

de Licences. - adoptée

2<sup>o</sup> Prop. par M<sup>rs</sup> Masson } Que la Requête de  
Lic. par M<sup>rs</sup> Bourbominie } M<sup>rs</sup> Aut. Masson du 25 Avril courant soit  
référé au Comité de Santé pour en faire rap-  
port. - adoptée

3<sup>o</sup> Prop. par M<sup>rs</sup> Masson } Que les lettres de  
Lic. par M<sup>rs</sup> Bourbominie } Dames baronnette & de Sœurs du Convent  
des Sœurs Marie du 26 Avril courant, soient  
référé au Comité de l'Eau, pour en  
faire rapport. - adoptée

4<sup>o</sup> Prop. par M<sup>rs</sup> Masson }  
Lic. par M<sup>rs</sup> Bourbominie }

Que pour renouveler le Billet de Quatre mille Dollars, à l'ordre de M<sup>rs</sup> Louis Prévost, du le premier Mai prochain, le Comité de Santé soient autorisés à signer un autre Billet du même montant pour trois mois, en renouvellement, à l'ordre du dit M<sup>rs</sup> Louis Prévost, et en cas de M<sup>rs</sup> Masson, f. D. Rolland, W. Masson & C. Préfontaine, individuellement, & que le conseil paye à cet effet à son élection. - adoptée

5<sup>o</sup> Prop. par M<sup>rs</sup> Prévost } Que pour renouveler  
Lic. par M<sup>rs</sup> Masson } le Billet de Trois mille Dollars, à  
l'ordre de M<sup>rs</sup> Calépan, en cas de  
La Banque du Peuple à Montréal, le  
trois Mai prochain, le Comité de Santé  
soient autorisés à signer un  
autre Billet du même montant pour  
trois mois, en renouvellement à  
l'ordre



à l'ordre du dit M<sup>r</sup> J<sup>r</sup> B<sup>r</sup> Galipeau, que le conseil paye les dits Billes à son échéance - adoptée

6<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Bouchonnière }  
Sec. par M<sup>r</sup> Masson } Que pour rembourser le Bille de Sept cent cinquante Dollars à l'ordre de M<sup>r</sup> J<sup>r</sup> B<sup>r</sup> Galipeau du 10 sup<sup>r</sup> Mai prochain, le Maire et le Conseil soient autorisés à signer un autre Bille du même montant pour trois mois, en renouvellement à l'ordre du dit M<sup>r</sup> J<sup>r</sup> B<sup>r</sup> Galipeau, que le conseil paye les dits Billes à son échéance - adoptée

7<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }  
Sec. par M<sup>r</sup> Sicilutte } Que pour rembourser le Bille de Deux cent quatre vingt trois Dollars, à l'ordre de M<sup>r</sup> J<sup>r</sup> B<sup>r</sup> Galipeau, du 10 sup<sup>r</sup> Mai prochain, le Maire et le Conseil soient autorisés à signer un autre Bille du même montant à trois mois, en renouvellement à l'ordre du dit M<sup>r</sup> J<sup>r</sup> B<sup>r</sup> Galipeau, que le conseil paye les dits Billes à son échéance. -

8<sup>e</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Bouchonnière }  
Sec. par M<sup>r</sup> Masson } Que le conseil se réunisse. - adoptée

J<sup>r</sup> B<sup>r</sup> Galipeau  
M<sup>r</sup> Bouchonnière  
M<sup>r</sup> Masson

À une assemblée régulière du conseil Municipal du Village de Hochelaga, tenue dans la Maison Municipale, en la salle ordinaire des séances, lundi le cinq Mai mil huit cent cinquante et un, à huit heures et quart du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Ville de Québec - Était présent.

M<sup>r</sup> le Maire Raymond Préfautais & Prussiens les Conseillers J. A. Palland, Sicilutte, L. J. Sicilutte, D. Masson, & M. Bouchonnière formant la majorité de membres au conseil. Le Secrétaire dépose sur la table un lettre de M<sup>r</sup> J<sup>r</sup> B<sup>r</sup> Galipeau du 30 Avril 1849. -

1<sup>o</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Masson }  
Sec. par M<sup>r</sup> Sicilutte } Que la lettre de M<sup>r</sup> J<sup>r</sup> B<sup>r</sup> Galipeau en date du trente avril dernier soit référée au conseil de l'Écu de la Ville, pour en faire rapport, que cette lettre soit autorisée à s'engager au cent protelle des travaux à faire pour exécuter la manœuvre de M<sup>r</sup> J<sup>r</sup> B<sup>r</sup> Galipeau. - adoptée

Lettre de C. A. Sesté Cor, sur le Cheemin de St. D. M. O. C. accompli de la somme de \$1000.00 gratifié au lieu offert à la Brigade du Rég. par M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> G<sup>r</sup> G<sup>r</sup>, daté 3 Mai 1849. -

2<sup>o</sup> Prop. par M<sup>r</sup> Gaultier }  
Sec. par M<sup>r</sup> Sicilutte } Que la lettre de M<sup>r</sup> C. A. Sesté qui vient d'être lue soit référée au conseil de la Ville, pour s'entendre avec la Brigade du Rég. sur la manière de disposer de la somme de \$1000.00 qui leur a été offerte par M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> G<sup>r</sup> G<sup>r</sup>, en reconnaissance de services rendus par lui



la dite Brigade lors de l'incendie aux remises  
des locomotives du C. de P. & M. O. & C. Ontario  
Et, le dire trois avril dernier; que le Secrétaire  
soit autorisé d'affirmer à M. M. G. G. par  
l'intermédiaire de M. G. G. G., les remerciements de  
ce Conseil pour la générosité offerte à la Brigade  
du P. M. - adopté

Lettre de M. A. Morrisette 5 mai 1879 -

3<sup>e</sup> Prop. par M. G. G. }  
Sec. par M. B. B. } Que le Secrétaire receive  
mes lettres d'inform. M. Adolphe Morrisette  
qu'il ait à s'entendre avec le Mort de l'écriture  
au sujet de la lettre au sujet de l'incendie. - adopté  
Le Maire fait lecture d'une lettre des Commis-  
saires au Faucou de Montréal, datée du 29 avril 1879 -  
informant le Conseil, que ce n'est pas l'intention  
de la dite Commission de faire descendre les  
tableaux transmissibles de l'ingénieur à l'École pour  
le présent. -

4<sup>e</sup> Prop. par M. G. G. }  
Sec. par M. M. M. } Que des certificats de  
licences d'opérateur soient remis à M. M.  
M. M. G. G. & C. C. C. C. - adopté

5<sup>e</sup> Prop. par M. G. G. }  
Sec. par M. M. M. } Que l'application pour  
certificats de licences d'opérateur de M. M. M.  
R. R. & C. C. soient renvoyées après au  
Comité des Licences pour l'année - adopté

6<sup>e</sup> Prop. par M. G. G. }  
Sec. par M. M. M. } Que la résolution  
du 15 mai dernier tendant à  
renouveler le Bill de l'Assemblée  
adopté

cinquante du 15 mai suivant soit amendé  
de telle sorte que si besoin il y a,  
le Maire et Secrétaire soient autorisés à faire  
deux cent cinquante Piastres d'appoint au  
dit Bill de donner un Bill de cinq cent  
dollars pour la Balance en renouvellement. -

Le Secrétaire met devant le Conseil une lettre  
de l'Assistant Secrétaire Provincial au sujet  
d'un emprunt, accompagné d'une copie d'un  
rapport de l'Honorable Secrétaire Provincial,  
recommandant à Son Excellence le Lieutenant  
Gouverneur, l'approbation au Règlement  
No 19, de ce Conseil, pour un emprunt  
de quatre mille dollars pour consolider  
la dette provinciale; lequel dit Règlement  
a été en conséquence approuvé par Son  
Excellence le trente avril dernier. -

7<sup>e</sup> Prop. par M. G. G. }  
Sec. par M. M. M. } Que le Secrétaire copie  
à la Fabrique d'École de l'École, l'informant  
que le Comité des Finances décide les  
revenus au sujet de la vente de  
ce qui aurait la Corporation pour l'achat  
de leur terrain. - adopté

8<sup>e</sup> Prop. par M. G. G. }  
Sec. par M. B. B. } Que le Secrétaire soit  
autorisé à demander deux cent cinquante  
de Montréal, pour demander des commissions  
au nom du Conseil pour l'achat de l'É-  
cole de quatre mille dollars, conformé-  
ment au Règlement No 19, que le dit  
Commissionnaire soient remis d'ici  
au 15 mai suivant, que le  
Comité



Comité des Finances en fasse rapport à une prochaine assemblée du Conseil. - adopté  
 par Mr. Masson }  
 par Mr. Masson } Que le Comité des Finances de ce Conseil soit autorisé à faire imprimer des Blancs pour tous les coupes de cinq cents Dollars chacun au montant de quatre mille Dollars avec intérêt à sept par cent par an (7%) conformément au Règlement, adopté par le Conseil le quatre Mars dernier. - adopté

10<sup>e</sup> Prop. par Mr. Grolotte }  
 par Mr. Masson } Que le Conseil émette de suite des Obligations au montant de quatre mille Dollars, mentionnés dans le Règlement de 1819 adopté le quatre Mars dernier par le Conseil, approuvé par le Lieutenant Gouverneur en Conseil le trente Avril dernier

11<sup>e</sup> Prop. par Mr. Halland }  
 par Mr. Grolotte } Que le Maire et le Lieutenant soient autorisés à signer les Bons en Obligations mises pour le montant de quatre mille Dollars, d'après le Règlement de 1819 adopté à la séance du Conseil du quatre Mars dernier, approuvé par les Electeurs le vingt neuf Mars dernier & sanctionné par le Lieutenant Gouverneur en Conseil le trente Avril dernier, payables à la Banque du Peuple à vingt cinq ans de date, à compter du deux Juin prochain (entant sur cinquante dix neuf le tout conformément au Règlement de 1819. - adopté

Rapport

Rapport du Comité de l'Eau. -  
 A Mr. le Maire & Messieurs les Conseillers au Village d'Oscelega

Messieurs,  
 Votre Comité de l'Eau, a l'honneur de vous faire rapport, que, après plus de six semaines l'application des Dames Carmélites pour l'eau de notre Ague du (C), il croit devoir vous recommander de leur fournir de l'eau à leur nouvelle habitation, aux conditions du Règlement, &c. &c. pour le prix de cinquante centes par mille gallons, ou que les Dames ne se servent d'autres moyens pour se procurer de l'eau; mais se fournissent seulement à notre Aqueduc. -

Le tout humblement soumis,  
 Oscelega 3 Mai 1844. (Signé) J. D. Halland  
 Louis Grolotte  
 J. Grolotte

12<sup>e</sup> Prop. par Mr. Masson }  
 par Mr. Bonhomme } Que le rapport du Comité de l'Eau qui vient d'être lu, soit reçu & adopté & que le Comité soit autorisé à accepter un contrat pour la bâtisse des Carmélites. - adopté

Rapport du Comité des Chemins -  
 A Mr. le Maire & Messieurs les Conseillers &c  
 Messieurs,

Votre Comité des Chemins a l'honneur de présenter au Conseil, qu'il est devenu nécessaire de faire aller au parry de Mr. le Maire en sa partie



soit de légier et de faire faire les trottoirs en bois sur leurs chemins. Des pourquois cette Comté demande à être autorisée à faire les dits travaux respectivement soumis.

Rocheleux 28 Mars 1849. Signé J. D. Rolland  
Louis Beclutte  
M. Gauthier

13<sup>e</sup> Prop. par M. Bourbouiou }  
Ce. par M. Rolland } Quel rapport qui  
vient d'être lu soit reçu et adopté & quelle  
Comté soit autorisée à faire faire les travaux  
nécessaires pour un puits, un d'elles, un puits  
les gros fonds etc sur la partie cela ou  
la partie qui vient d'être adoptée & que la  
Comté soit autorisée de demander  
des commissions pour un chemin à trottoir  
et conformément au rapport qui suit, &  
qui est adopté par la présente résolution  
adoptée

Suit le Rapport de Comté de Ste-Anne - pour  
l'achat de terrains.

A M. le Maire M. les Conseillers & Messieurs

Le Comté de Ste-Anne a l'honneur de vous faire rapport, que, vu la nécessité absolue qu'il y a de faire réparer les trottoirs (qui sont en très mauvais état) & qu'il serait plus avantageux & plus utile de le faire nécessaire en grande quantité plutôt qu'en voyage, il croit devoir vous recommander d'autoriser le Comté à demander des commissions pour le dit travail.

Le tout humblement soumis.  
Rocheleux 28 Mars 1849. Signé J. D. Rolland  
Louis Beclutte  
M. Gauthier

Rapport du Comté de Palice -  
A M. le Maire & Messieurs les Con-  
seillers du Village de Rocheleux  
Messieurs -

Le Comté de Palice a l'honneur de vous faire le rapport sur l'autorisation des commissions pour habits de la Police, & a l'honneur de vous recommander la commission de M. M. Labaud & Bonnet, comme étant la plus basse, pour le prix de Quatre piastres & 25 cents pour pantalon & Cinq 50c habits pour habits en tout neuf 7 50 Dollars.

Le tout humblement soumis.  
Rocheleux 5 Mai 1849. (Signé) J. D. Rolland  
Louis Beclutte  
M. Gauthier

14<sup>e</sup> Prop. par M. Rolland }  
Ce. par M. Bourbouiou } Quel rapport  
du Comté de Palice qui vient d'être fait, soit  
reçu et adopté, & quelle Comté soit autorisée  
de faire faire les mesures pour le  
honneur de Palice sans feu. - adoptée  
Lettre M. L. E. Morin 5 Mai 1849

15<sup>e</sup> Prop. par M. Bourbouiou }  
Ce. par M. Rolland } Que la lettre de  
M. L. E. Morin qui vient d'être lue soit  
référé au Comté de Palice pour infirmer  
rapport. adoptée

Rapport du Comté de Ste-Anne -  
A M. le Maire & Messieurs les  
Conseillers & Messieurs -

Le Comté de Ste-Anne  
humblement







Conseil, le Maire de la dite paroisse soient autori-  
sés de signer au verso Billes du même montant  
pour un mois en renouvellement, à l'or-  
dre du dit Joseph Laroche Curé de la dite paroisse,  
à que le Conseil paye le dit Billes à son échéance.

adopté

23<sup>e</sup> Prop. par M. Leduc }  
Sec. par M. Masson } Que pour renouvellement le  
Billes de cent cinquante Dollars, signé par M. J. D.  
Pelland et endossé par M. Gauthier, du le  
vingt-neuf Mai courant, un nouveau Billes  
pour deux mois soit fait en renouvellement  
pour le même montant, signé par le dit M.  
Pelland et endossé par le dit M. Gauthier, et  
que le conseil paye le dit Billes à son  
échéance.

adopté

24<sup>e</sup> Prop. par M. Pelland }  
Sec. par M. Masson } Il est résolu  
que pour renouvellement le Billes de six mille  
Dollars, du dit La Banque du Peuple ledit  
vingt-neuf Mai courant, le Maire de la dite paroisse  
soient autorisés de signer au verso Billes  
du même montant pour deux mois, en  
renouvellement, à l'ordre de M. Louis Le-  
dette, payable, à La Banque du Peuple  
endossé par M. M. Dom. Masson, O. Perron  
M. Préfontaine individuellement et Curé de  
la Paroisse de la Trinité des Saix et de St. Louis.  
à que le Conseil paye le dit Billes à son échéance.

adopté

25<sup>e</sup> Prop. par M. Pelland }  
Sec. par M. Bourdon } Que pour ren-  
ouvellement le Billes de trois cent vingt cinq  
Dollars, à l'ordre de M. J. D. Pelland, du  
le

vingt-neuf Mai courant, le Maire de la  
dite paroisse soient autorisés de signer au verso  
Billes du même montant pour un mois, en  
renouvellement, à l'ordre du dit M. J. D. Pel-  
land, à que le Conseil paye le dit Billes  
à son échéance.

adopté

26<sup>e</sup> Prop. par M. Leduc }  
Sec. par M. Masson } Il est résolu que  
pour renouvellement le Billes de mille Dollars  
signé par M. J. D. Pelland Cur. et endossé par M.  
Gauthier Cur. du le vingt-neuf Mai courant  
à La Banque du Peuple, un nouveau Billes  
du même montant soit fait en renouvele-  
ment pour un mois, signé par le dit M. Pel-  
land et endossé par M. Gauthier; à que le  
Conseil paye le dit Billes à son échéance.

adopté

27<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Sec. par M. Masson } Que le conseil  
s'affirme.

adopté

M. Préfontaine  
Maire  
J. D. Leduc



A une assemblée spéciale du conseil Municipal du Village d'Hocheulaga, convoquée par avis régulier donné à toutes les Membres (même dans la Maison Municipale) le samedi le sixième jour de Mai, instant embrassant, dix neuf, à trois heures et demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents  
M. le Maire Raymond Préfontaine - Mes-  
sieurs les conseillers J. Halland, J. Lanthier  
& M. Buisson & L. Bombardier, formant la  
majorité des membres du dit conseil.

Rapport du Comité des Chemins.

au Conseil Municipal du Village  
d'Hocheulaga.

Messieurs,  
Votre Comité comme respectueusement, qu'il est désirable que la rue St Joseph soit mise en état, on ne certaines personnes se proposent d'y construire des maisons, c'est pourquoi votre Comité recommande persistamment que donné à M. N. Lang de mettre en état sur la ligne de la rue, conformément au plan du Village, savoir, que le dit terrain soit autorisé de la voirie en conséquence.

Hocheulaga 13 Mai 1874  
Signé J. Halland  
J. Lanthier

1<sup>er</sup> Prop. par M. Buisson }  
Les. par M. Bombardier } Du le rapport  
du Comité des Chemins qui vous d'être  
lu soit reçu, adopté après le dit terrain  
reçue en vertu de notification de M. N. Lang  
d'être

devrait d'être sa clôture sur la ligne de la  
me conformément au plan du Village de  
1874.

Rapport du Comité de l'Éau Canaux

à  
Messieurs le Maire & Messieurs les con-  
seillers du Village d'Hocheulaga.

Messieurs,  
Votre Comité a l'honneur de  
vous faire rapport au sujet de la lettre  
de M. J. Ste. Oubréuil qui lui a été adressé  
après avoir pris connaissance de la dite  
lettre, le dit Comité demande à être autorisé  
à s'entendre avec la Corporation de la Cité  
de Montréal au sujet de la route qui de-  
vrait être construite sur cette parcelle de  
la Municipalité appartenant immédiatement  
à la Cité.

Le tout humblement soumis.

Hocheulaga 13 Mai 1874  
"Signé" J. O. Halland  
J. Lanthier

2<sup>e</sup> Prop. par M. Bombardier }  
Les. par M. Buisson } Que le Rapport  
au Comité de l'Éau Canaux qui tant d'être  
lu soit reçu, adopté, & que le dit Comité  
soit autorisé de s'entendre avec la Cité de  
Montréal au sujet de la route de la ferme  
Lanthier, sur la dite parcelle, conformément  
au plan du Village.

Rapport du Comité de l'Éau Canaux.

à  
Messieurs le Maire & Messieurs les  
conseillers du Village d'Hocheulaga  
Messieurs,  
Votre Comité



Comité soumet respectueusement qu'il est devenu nécessaire de collecter immédiatement les sommes mentionnées pour leurs ponts affectés aux causes d'égouts, & que en conséquence votre conseil d'autoriser le Maire de la Ville de prendre les précautions nécessaires pour se faire payer les dites sommes: Le Comité prend au même temps la liberté de suggérer au conseil l'opportunité d'arrêter le Règlement concernant les égouts, de manière à contraindre les parties se servant de égouts à payer avant qu'ils puissent servir la rue la moitié de leur part du coût des dits égouts.

Hochelaga 13 Mai 1874 Signé J. Halland  
J. Gauthier

3<sup>e</sup> Prop. par M. Masson }  
Lect. par M. Bourbonnais } Quel rapport  
du Comité des Eau & Canaux qui vient d'être  
lu au conseil adopté, & que le Conseil soit  
autorisé de préparer un Règlement pour  
arrêter le Règlement No 16, conformément  
au rapport ci-dessus. adopté

Rapport du Comité de Police

à Monsieur le Maire Messieurs les  
Conseillers

Messieurs

Le Comité de Police soumet respectueusement que vu le travail momentanément qui devra faire le demandeur au Département du Feu & Police, dans le conseil d'être formé par le Maire; il serait préférable que tout d'un coup ne soit pas pour

les alarmes de la Police, durant le jour, & d-d depuis cinq heures du matin jusqu'à deux heures du soir, & est par conséquent le Comité d'autoriser le Maire d'être autorisé à donner les instructions nécessaires en conséquence.  
Hochelaga 13 Mai 1874 Signé J. Gauthier  
D. Masson

4<sup>e</sup> Prop. par M. Halland }  
Lect. par M. Bourbonnais } Quel rapport  
du Comité de Police qui vient d'être lu au conseil & qui  
est adopté, & que adopté  
Rapport au Comité d'Éclairage  
à Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers  
de Hochelaga

Messieurs

Le Comité d'Éclairage fait rapport au conseil, au sujet des lampes à l'huile dans cette commune, & a été autorisé de demander au conseil, l'autorisation de faire placer sous nouvelles lampes dans le Village, d'ici comme suit, savoir huit sur la rue Forester & quatre sur le chemin de front.

Le tout humblement soumis.

Hochelaga 10 Mai 1874 Signé J. Gauthier  
D. Masson

5<sup>e</sup> Prop. par M. Halland }  
Lect. par M. Bourbonnais } Quel rapport  
qui vient d'être lu au conseil & qui est adopté  
par M. B. Bélanger & que le Maire de  
faire dans le nouveau farang avec potence  
conformément à sa dernière lettre. adopté  
M. le Maire met sur la  
table une requête de Monsieur D. Masson  
sollicitant l'autorisation d'accorder



à accorder un sursis en dévance à M<sup>rs</sup>. Rowland  
Rapport au Comité des Licenses

à M<sup>rs</sup>. Mané & C<sup>es</sup>. en consultation & en  
présence

Le Comité des Licenses, se réunissant  
respectueusement qu'il a examiné la requête  
de M<sup>rs</sup>. Cas Demers enl. demandant que le  
certificat de licence soit accordé à J. Bawu & C<sup>is</sup>;  
que tout en prenant en considération la dite  
requête de Bawu & C<sup>is</sup>, votre Comité a  
trouvé la dite requête irréprochable et non  
conforme à la loi. -

Exclusif le 10 Mai 1877 Signé R. P. Proulx  
H. Bourbomier

6<sup>e</sup> Prop. par M<sup>rs</sup>. Gauthier }  
Lic. par M<sup>rs</sup>. Masson } Quel rapport qui vient d'être  
lu soit reçu adopté. - adopté

7<sup>e</sup> Prop. par M<sup>rs</sup>. Gauthier }  
Lic. par M<sup>rs</sup>. Masson } Quel les applications pour  
licences d'ambulance de M<sup>rs</sup>. Larivière & J. P.  
Lefort, soient refusées au Comité des Licenses  
pour en faire d'appeler & que des certi-  
ficats de licence de police, soient accordés  
à M<sup>rs</sup>. J. Durand & C<sup>es</sup>. en dévance -  
adopté

8<sup>e</sup> Prop. par M<sup>rs</sup>. Gauthier }  
Lic. par M<sup>rs</sup>. Masson } Que M<sup>rs</sup>. J. Charbon, soit  
nommé Inspecteur des Patentes, sans salaire  
autre. - adopté

Le Maire fait lecture d'une lettre de  
M<sup>rs</sup>. A. Barry, au sujet de la manœuvre  
prohibée de la loi, fournie à la manière -

9<sup>e</sup> Prop. par M<sup>rs</sup>. Gauthier }  
Lic. par M<sup>rs</sup>. Masson } Quel la lettre de M<sup>rs</sup>. A. Barry  
du 13 Mai dernier, soit refusée au Comité des Licenses -

M<sup>rs</sup>. Mané fait lecture d'une lettre de M<sup>rs</sup>. De-  
mers, se plaignant de certains employés au Conseil,  
sans même requête de la part de son  
demandeur de mettre de la partie son la me  
M<sup>rs</sup>. Baptiste. -

10<sup>e</sup> Prop. par M<sup>rs</sup>. Masson }  
Lic. par M<sup>rs</sup>. Bourbomier } Quel la lettre de M<sup>rs</sup>.  
De-mers, qui vient d'être lue soit refusée  
au Comité de Police. - adoptée

M<sup>rs</sup>. Mané donne communication au  
Conseil d'une requête présentée par  
la Cité de Montréal, demandant de nouveau  
de redonner le statut de la loi à 25 Juin 1877.

11<sup>e</sup> Prop. par M<sup>rs</sup>. Gauthier }  
Lic. par M<sup>rs</sup>. Masson } Que le Maire de la ville  
soit autorisé à payer les dépenses  
encourues pour faire valoir la requête  
dont il vient d'être fait mention. - adopté

12<sup>e</sup> Prop. par M<sup>rs</sup>. Masson }  
Lic. par M<sup>rs</sup>. Gauthier } Quel le Comité des Licenses  
adopté

Adopté. Signé R. P. Proulx  
Mané



à une assemblée spéciale du conseil municipal  
du Village de Hochelaga, convoquée par avis  
régulier donné à tous les membres, et tenue dans  
le Marché Municipal, le vendredi de ce mois  
mai mil huit cent soixante deux neuf à huit  
heures de soir conformément aux  
dispositions du cahier municipal de la Ville de  
Québec. Était présent

M. M. N. Préfontaine & Messieurs les  
Conseillers J. D. Rolland, D. Masson & D.  
Bourbormire formant la majorité des  
membres du dit conseil.

Rapport du Comte des Licenses

À Monsieur le Maire & Messieurs les  
Conseillers &c

Messieurs,

Votre Comte des Licenses sou-  
met respectueusement, qu'après avoir pris en  
considération les applications pour Licenses  
de M. David Laroche & Ste Lépine, qui lui  
ont été déposées, il croit devoir vous recomman-  
der d'accorder des certificats de licences auxdits  
Messieurs, aux conditions ordinaires, & ainsi à  
la condition expresse, que le certificat sera  
pris & payé avant la fin du mois.

Hochelaga 23 Mai 1879 (Signé) D. Bourbormire  
R. Préfontaine

Prop. par M. Masson

Le M. Bourbormire } Que le Rapport du  
Comte des Licenses qui vient d'être lu soit  
adopté & que des certificats de licences abou-  
gerse soient accordés à M. David Laroche  
& Ste Lépine, à la condition que les dit cer-  
tificats soient pris dans le cours du mois  
de Mai prochain.

adopté  
1879

Rapport du Comte des Finances

À Monsieur le Maire & Messieurs les Conseillers &c  
Messieurs,

Votre Comte des Finances  
soumet respectueusement, qu'il est devenu  
urgent de passer la collection des taxes, &  
demande en conséquence d'être autorisé  
à payer une commission ne dépassant pas  
deux pour cent (2%) pour la perception de  
certaines taxes; votre Comte se recommande  
d'autoriser le Maire & le Secrétaire à prendre  
des procès contre certaines personnes pour  
le recouvrement des dites taxes.

Le tout humblement soumis.

Hochelaga 23 Mai 1879 (Signé) J. D. Rolland  
R. Préfontaine

Prop. par M. Masson

Le M. Bourbormire } Que le Rapport  
du Comte des Finances qui vient d'être  
lu soit reçu & adopté.

Rapport du Comte de Santé

À Monsieur le Maire & Messieurs les Conseillers,  
&c Messieurs,

Le Comte de Santé attire l'attention  
de votre conseil, sur le fait qu'il existe sur la  
terre d'Alain, près de la rue Ste. Marie, une  
mare d'eau stagnante, propre à causer des  
maladies pestilentielles & nuisibles sans  
autres rapports au progrès des propriétés  
avoisinantes, & recommande par votre  
conseil comme les moyens les plus  
promptes pour y remédier.

Le tout humblement soumis.

23 Mai 1879. - (Signé) D. Masson  
D. Bourbormire



3<sup>e</sup> Prop. par Mr Holland }  
 Lic. par Mr Masson } Quele rapport subvention  
 aubante qui s'indote fait, soit le eu adopte  
 apre leat ~~seul~~ soit autorise di notifiee  
 les proprietarie de la ferme Oylwin, de faire  
 de parathe, la muidance dont d'est fait mention  
 dans le dit rapport, au plus tot. - adopte

4<sup>e</sup> Prop. par Mr Masson }  
 Lic. par Mr Holland } Que l'application pour  
 certificat de licence de Mr Jean Boudie, soit  
 referie au conseil de Licence pour en faire rap-  
 port. - adopte

M. le Maire fait lecture d'une lettre de J. B. Rolland  
 lev. du 17 Mai courant, cedant patentes pour  
 aubancul cette partie de la rue Robillard, situee  
 entre le trapo Savin et la rue Thoreau.

5<sup>e</sup> Prop. par Mr Masson }  
 Lic. par Mr Bourdonnier } Quele seoutance soit  
 autorise d'acquer reception de la lettre de  
 Mr J. B. Rolland, que le Maire et le seout-  
 tant soient autorise a signer un contrat  
 avec le dit Mr Rolland, pour l'obtention  
 de cette partie de la rue Robillard, situee  
 entre la rue Thoreau et le trapo Savin, aux  
 conditions decrites dans sa lettre et decrivu  
 mentionnel. - adopte

M. le Maire met devant le conseil, une lettre  
 de Mr J. L. Steute, offrant de fournir l'eau a  
 ce village, a certaines conditions. -

6<sup>e</sup> Prop. par Mr Holland }  
 Lic. par Mr Bourdonnier } Que la lettre de  
 Mr Steute soit referie au conseil de l'Eau  
 pour l'entente avec Mr Steute, au sujet  
 del'approvisionnement d'eau pour  
 ce

Le dit Mr le propose de fournir a cette  
 annuee, et d'en faire rapport a une  
 prochaine assemblee du conseil. - adopte  
 Le Maire fait lecture d'une lettre de Mr a -  
 Ouellette reclomant \$425 au conseil pour  
 rapport.

7<sup>e</sup> Prop. par Mr Masson }  
 Lic. par Mr Holland } Que la lettre a son ad-  
 Ouellette qui vient d'etudie soit referie au  
 conseil de l'Education. - adopte

M. le Maire met sur la table les Reglements  
 Nos 20, 21 et 22. - et fait lecture de dit  
 Reglements. -

8<sup>e</sup> Prop. par Mr Masson }  
 Lic. par Mr Holland } Que le Reglement  
 "No 20. pour contraindre les personnes  
 gardant des chiens, a prendre des licences  
 pour le dit chiens, a payer pour la dite licence,  
 soit adopte. - M. Bourdonnier dissidente. adopte

9<sup>e</sup> Prop. par Mr Masson }  
 Lic. par Mr Holland } Quele Reglement  
 No 21 imposant une taxe sur les  
 chiens de plaisir dans cette Municipalite,  
 soit adopte. -

10<sup>e</sup> Prop. par Mr Masson }  
 Lic. par Mr Holland } Quele Reglement  
 No 22 imposant une taxe sur certains  
 joues de commerce, au pour contraindre  
 certaines personnes a prendre des licences  
 et de faire tel commerce, soit adop-  
 te. - adopte

11<sup>e</sup> Prop. par Mr Holland }  
 Lic. par Mr Masson } Que le conseil s'oppose,  
 adopte

J. B. Rolland }  
 M. le Maire

Copie de  
 Reglements Nos 20-21-22  
 par le conseil de la Ville  
 le 20-21-22-23



A une assemblée spéciale du conseil Municipal du Village de Hochelaga, convoquée paravis  
 régulière forme à l'heure. Membres présents dans  
 la Maison Municipale, vers midi le soir tant  
 que tout avait commencé à dix heures  
 trente minutes au soir conformément aux  
 dispositions relatives Municipales de la Province de  
 Québec

Tenant Présents

M. Marc Raymond Préféré, & Messieurs  
 les Conseillers J. Chabot, J. L. Lacombe, Louis Gél-  
 bert, D. Masson & C. Bourbomine, formant la  
 majorité des membres du dit conseil.

Rapport du Comte des Licences.

A. M. L. Maré & Messieurs les Con-  
 seillers & c.

Messieurs,

Votre Comte des Licences soumet  
 respectueusement, qu'ayant examiné la requête  
 de M. J. Bowie qui lui a été offerte, et ayant  
 trouvé conforme à la loi, recommande  
 au conseil d'accorder un certificat de  
 licence au dit M. Bowie, à la condition  
 express que tout certificat soit noté &  
 payé dans le cours du mois de Mai cou-  
 rant.

28 Mars 1874 Agt. O. Bourbomine  
 P. Préféré

1<sup>er</sup> Prop. par M. Chabot  
 Lic. par M. Masson, Quel rapport du Comte  
 des Licences qui vient d'être lu soit reçu &  
 accepté & qu'un certificat soit accordé  
 à M. J. Bowie, pourvu que le dit certifi-  
 cat soit payé dans le mois de Mai courant.  
 J. Chabot  
 R. P.

Rapport du Comte des Finances  
 A. M. L. Maré & c.

Messieurs,

Votre Comte des Finances a  
 l'honneur de vous faire rapport, recomman-  
 dant à votre conseil d'accepter la somme de  
 six de M. C. E. Bell, pour cinq mille  
 Dollars de Detentes au pair & cinq mille  
 Dollars à 9% à être émises le 1<sup>er</sup> pro-  
 chain, et le Comte recommande de plus  
 à votre conseil d'arrêter de nouveau  
 d'être au cinq Juin inclusivement les dtes  
 Detentes dans un journal anglais "La  
 Gazette", en circulation parmi la classe  
 commerciale, ne que l'annonce telle  
 qu'insérée dans le "Star" n'aura été lue  
 par la classe commerciale, ne que ce dit  
 journal n'est pas beaucoup en circulation  
 parmi la dite classe.

28 Mars 1874 (Signé) R. Préféré  
 J. Chabot  
 Préféré

2<sup>e</sup> Prop. par M. Bourbomine  
 Lic. par M. Chabot & Quel Rapport du  
 Comte des Finances qui vient d'être lu soit  
 reçu & adopté & que la somme de six de  
 M. C. E. Bell pour cinq mille Dollars de  
 Detentes au pair & cinq mille Dollars à  
 9% soit acceptée, & que le Comte  
 recommande d'être insérée dans la "Gazette",  
 des commissions pour la balance  
 de Detentes & ce jusqu'au cinq Juin  
 prochain inclusivement, & que le  
 Comte

\* demande  
 R. P.



3111

Secrétaire informe M. E. A. Prévost, que le Conseil a décliné pour le présent l'offre qui lui a été faite pour les débentures. - adopté  
Rapport des hommes de Police, sur la visite des cours 28 Mai 1844

3<sup>e</sup> Prop. par M. Holland }  
Lec. par M. Rodette } Que le rapport des hommes de police qui a été tenu soit reçu & adopté & que le Secrétaire informe les personnes y mentionnées de faire disparaître les misères existant d'ici à huit jours, sous peine de poursuites contre eux. - adopté  
M. le Maire fait lecture d'une lettre de M. Desjardins du 24 Mai 1844 -

4<sup>e</sup> Prop. par M. Holland }  
Lec. par M. Rodette } Que la lettre de M. Desjardins qui vient d'être lue soit renvoyée au Comité de Police, sans pouvoir de faire une enquête, au sujet des plaintes portées par le Sr Desjardins, contre certains employés du conseil, & d'en faire rapport. - adopté

5<sup>e</sup> Prop. par M. Holland }  
Lec. par M. Rodette } Que le Secrétaire soit autorisé à faire insérer les Règlements Nos. 21-22. - adopté

6<sup>e</sup> Prop. par M. Rodette }  
Lec. par M. Masson } Que le Secrétaire soit autorisé à faire insérer les Règlements Nos. 21-22. - adopté

7<sup>e</sup> Prop. par M. Holland }  
Lec. par M. Rodette } Que le Secrétaire soit autorisé à faire insérer les Règlements Nos. 21-22. - adopté  
J. A. L. G. M. Prévost  
Maire

3115

Cette assemblée régulière du conseil Municipal au Village de Hochelaga, tenue dans la Maison Municipale le lundi le deux Juin mil huit cent quarante & sept à leurs heures d'habitude & de dix heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents  
M. le Maire R. Prévost & Messieurs les Conseillers J. D. Holland, J. B. Gauthier, Louis Fichette, D. Masson, formant la majorité des membres de cet Conseil.  
Rapport du Comité des Chemins  
A M. le Maire & Messieurs les Conseillers au Village de Hochelaga  
Messieurs,

Le Comité des Chemins recommande respectueusement à votre Conseil, qu'à l'avenir tous les trottoirs que la Corporation devra faire réparer, soient fait en matériaux seu en bois, et que les trottoirs n'aient les propriétés de M. Desjardins. Envison sol., de plus que le Comité soit autorisé à faire réparer les trottoirs sur la rue Ste. Marie depuis la rue Thérèse jusqu'à la limite de la ville. -

Hochelaga 2 Juin 1844  
J. D. Holland  
J. B. Gauthier  
L. Fichette

1<sup>e</sup> Prop. par M. Gauthier }  
Lec. par M. Masson } Que le rapport du Comité des Chemins qui vient d'être lu soit reçu & adopté.  
Rapport du Comité de Police  
A



316

A Monsieur le Maire de la Ville de Québec  
les Conseillers de la

Messieurs,

Le Comte de Policié au nom de  
vous fait le rapport suivant, qu'après avoir  
entendu la plainte portée par M. Desrosiers  
et les intentions qui l'ont eu fait à porter la dite plainte,  
le dit Comte a décidé de ne continuer l'enquête  
& cela avec l'assentiment de M. Desrosiers, &  
aurait devant vous recommandé qu'à l'avenir  
la police soit plus pressée à protéger les  
citoyens dans de pareilles circonstances.

Je vous soumet de l'opinion que la pro-  
testation qui offre votre conseil est plutôt due  
aux citoyens qu'à ceux qui de temps à autre  
s'occupent au point de faire d'aux crimes la  
notoriété des auteurs. - Amablement soumis

30 Mai 1844  
L. Leclercq  
D. Masson

2<sup>e</sup> Prop. par M. Ballard }  
Le. par M. Masson } Quel rapport au Comte  
de Policié qui vient de lui être reçu accepté -  
adopté

3<sup>e</sup> Prop. par M. Ballard }  
Le. par M. Leclercq } Quel Comte de Policié  
est autorisé de faire remplacer M. Gypier  
capitaine d'infanterie, maintenant malade, & ce  
aux frais de la Corporation & pour le temps de  
sa maladie. - adopté

M. Leclercq fait lecture d'une lettre de  
M. Desrosiers demandant que le  
certificat de licence de son épouse  
soit renversé. -

114

317

4<sup>e</sup> Prop. par M. Leclercq }  
Le. par M. Desrosiers } Quelle demande de M. Desrosiers  
pour être référé au Comte de Policié  
des Licenses pour en faire rapport -  
adopté

Le Maire fait lecture d'une requête de M. Desrosiers  
demandant de réduire la taxe  
sur les locataires. -

5<sup>e</sup> Prop. par M. Leclercq }  
Le. par M. Desrosiers } Quelle requête de M. Desrosiers  
est du 2<sup>e</sup> jour comme rapporté  
au Comte de Policié pour en faire rapport -  
adopté

Le Maire fait lecture d'une lettre de  
M. Desrosiers sur l'offre de  
jouir l'eau de ce village. -

6<sup>e</sup> Prop. par M. Desrosiers }  
Le. par M. Leclercq } Quelle requête de M. Desrosiers  
est référé au Comte de Policié  
pour en faire rapport au prochain  
assemblée - adopté

7<sup>e</sup> Prop. par M. Masson }  
Le. par M. Ballard } Quelles sommes  
sont payées à M. Desrosiers & M. Desrosiers  
pour le service de M. Desrosiers. J. B. Desrosiers 200 J. Desrosiers 600  
Desrosiers 600 J. Desrosiers 297 J. Desrosiers 900  
Desrosiers au Chemin 75.00 J. Desrosiers 1.10 Desrosiers  
à l'Est 3.38 Can. Public 19.50 L. Desrosiers  
A. L. Desrosiers 2.11 Desrosiers 24.25  
et les comptes suivants à M. Desrosiers  
J. Desrosiers 57.05 Desrosiers 16.50  
adopté

8<sup>e</sup> Prop. par M. Ballard }  
Le. par M. Leclercq } Que le Comte de Policié